QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 12142 – 4 F

JEUDI 9 FÉVRIER 1984

DEUX ATTENTATS A PARIS

L'ambassadeur des Emirats arabes unis est grièvement blessé

L'assassinat du général Oveissy et de son frère est revendiqué par deux groupes iraniens

LIRE PAGE 9

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

« Le Monde des arts et des spectacles »

Pages 11 à 18

Rencontre avec le compositeur allemand Hans Werner Henze

Les Occidentaux se dégagent du champ de bataille de Beyrouth

Une partition de fait

« Je ne me fais aucune illusion », disait récemment, à propos du maintien de la force multinationale à Beyrouth, le président Gemayel. Il ajoutait : « On ne va pas mourir pour les autres de gaieté de cœur, mais un retrait pose à des grandes puissances un problème de crédibilité. » Ce « problème » passe aujourd'hui au second plan dans la mesure où la résurgence brutale de la guerre civile et le succès de l'offensive chiite contre l'armée libanaise privent les contingents occidentaux de leur raison d'être. Ne pouvant ni s'interposer ni soutenir efficacement un pouvoir qui se disloque, il leur faut rembarquer. Les Britanniques ont déjà donné l'exemple, et les Américains sont sur le point d'en faire autant, suivis selon toute vraisemblance par les Italiens et les Français.

Quelle sera la répercussion de ce retrait sur la situation libanaise ? Sur le plan purement militaire, il ne saurait avoir de bien grandes conséquences. En effet, depuis longtemps déjà, les « soldats de la paix », assiégés, éprouvés par de lourdes pertes et constamment sur la défensive, n'étaient pas un facteur de poids dans le rapport des forces. Leurs ripostes, limitées aux cas où ils étaient directement pris à partie, n'ont guère pesé sur le déroulement du conflit.

Sur le plan psychologique et politique, il en va tout autrement. Le départ des contingents de la force multinationale dans de telles conditions ne peut, bien évidemment, qu'affaiblir davantage le chef de l'Etat libanais en démontrant avec éclat l'échec de son alliance privilégiée et de toute sa stratégie. Les assurances données par le président Reagan, qui maintient sa flotte au large de Beyrouth et l'autorise à user de son énorme puissance de feu pour frapper les sources de tirs dirigés contre la ville à partir de zones contrôlées par les Syriens, ne sont qu'une prime de consolation. Elles sont par ailleurs destinées à amener Damas à composition beaucoup plus qu'à soutenir un pouvoir en perdition.

Est-ce dire que M. Gemayel est désormais contraint à la démission ? Même s'il subit un coup d'une effroyable sévérité, on ne peut en conclure qu'il va nécessairement passer la main. S'ils mesurent amèrement la portée de ses erreurs et peuvent même lui reprocher sa faillite, les chrétiens libanais redoutent par-dessus tout que le départ volontaire du président – maronite, aux termes du pacte national – ne sonne le glas de la Constitution. Lorsqu'en mars 1976 le président Frangié, pourtant très impopulaire dans sa communauté, parut menacé par un coup d'Etat militaire qui offrait quelque apparence de sérieux avant de s'avérer une mascarade, les maronites firent bloc autour de lui. De même ils se sont opposés aux intentions de démissionner qu'avait manifestées le président Sarkis dans les phases les plus sombres de son mandat. Au demeurant, l'image d'homme d'Etat résolu jusqu'à l'obstination que M. Gemayel a toujours voulu se donner s'accommode mal d'un départ volontaire.

Qui irait, pour autant, surtout au Liban, exclure totalement un coup de théâtre et l'arrivée au pouvoir d'un successeur dont, pour l'instant, on ne voit pas se dessiner les traits ? Toutefois, le départ prévisible de la force multinationale semble plutôt déboucher sur une situation où le président de la République libanaise, menacé dans son palais même et dépourvu de gouvernement, doit faire face à une partition de fait de son pays et même de sa capitale.

- *Le contingent britannique a quitté la ville*
- *La flotte américaine va rembarquer les « marines »*
- *La France souhaite un recours aux « casques bleus »*

Tandis que le président Reagan annonçait sa décision de replier les « marines » sur les navires de la VIe Flotte mais étendait les autorisations d'ouverture du feu qui lui sont données, les cent quinze soldats du contingent britannique de la Force multinationale ont amorcé, ce mercredi matin 8 février, leur retrait définitif du Liban. Ils seront probablement suivis prochainement par les militaires italiens et français, la position de Paris étant en cours d'élaboration.

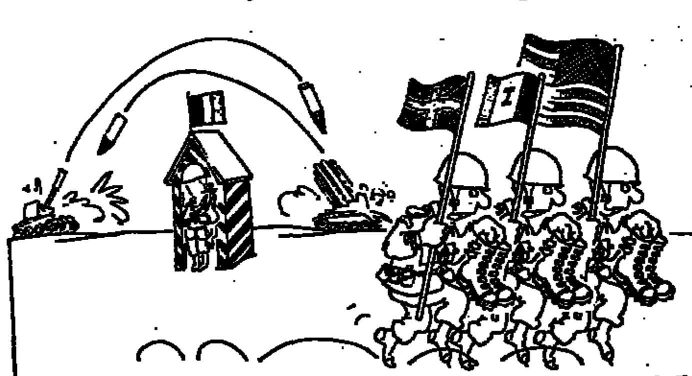
A Beyrouth, où règne un calme relatif, le commandant en chef des forces libanaises, M. Fadi Frem, a appelé, mardi, le peuple chrétien à la mobilisation pour faire face au *« sombre avenir que lui préparent ses ennemis syriens, palestiniens, iraniens et libyens »*

Même camouflé en « redéploiement » du contingent américain, la décision de M. Reagan – annoncée mardi 7 février en fin d'après-midi – de rembarquer les « marines » à bord des navires de la flotte croisant au large de Beyrouth consacre l'échec de la politique occidentale au Liban. Les autres pays participant à la force multinationale ne s'y sont pas trompés. Les Britanniques en particulier, qui ont sauté sur l'occasion pour évacuer discrètement leur contingent ce mercredi matin. C'est à l'aube, en effet, que des hélicoptères ont transporté les cent quinze hommes de la force britannique sur un bâtiment de guerre qui les attendait au large de la capitale libanaise. Le contingent britannique était arrivé au Liban en février 1983 et était cantonné dans la banlieue sud-est de Beyrouth. Il n'avait pratiquement jamais été mêlé aux combats.

L'évacuation des contingents italien et français prendra plus de temps, ne serait-ce qu'en raison de leurs effectifs. Mais il est clair qu'on y songe tant à Rome qu'à Paris où l'on ne se fait plus d'illusion sur la capacité du président Gemayel à rétablir la situation.

JACQUES ALMARIC.

(Lire la suite page 4 et voir page 3 l'article d'ANDRÉ FONTAINE : « Le tissu qui se défait »



Un appel de M. Mitterrand à une Europe de l'espace

Le projet d'une station orbitale habitée à des fins militaires se heurte à d'importants obstacles politiques, techniques et financiers

En suggérant à ses partenaires européens de construire ensemble une station spatiale habitée à des fins militaires, le président de la République française leur a proposé indirectement, mardi 7 février à La Haye, de relayer l'ancienne Communauté européenne charbon-acier, qui a jeté les premières bases de l'Europe, il y a plus de trente ans, par une nouvelle Communauté des industries et de la technologie de pointe fondée sur la mise en commun du savoir-faire de l'Europe en matière spatiale.

Cette proposition de M. Mitterrand intervient quelques jours après l'offre faite par le président Reagan à l'Europe de participer à la réalisation, aux côtés des États-Unis, de la station spatiale habitée américaine. Elle ne manquera pas d'être interprétée comme un appel à l'Europe de rester entre soi à l'heure où, paradoxalement, le chef de l'État français reconnaît que, dans le domaine de la défense, les partenaires européens de la France choisissent, toujours, quand ils en ont l'occasion, l'Alliance atlantique de préférence à une alliance européenne.

Le projet d'une station d'observation et de transmissions ne paraît pas en contradiction avec les traités internationaux qui interdisent le transport d'armes offensives dans l'espace. Les États-Unis ou l'Union soviétique les respectent généralement, sauf lorsqu'ils expérimentent des systèmes antisatellites.

Cependant, même s'il s'agit d'un projet sur vingt ans, l'assurance de M. Mitterrand étonne puisque l'Europe, en dépit de ses succès spatiaux, n'a pas été en mesure de développer, pour quelques années encore, certains des systèmes et des techniques indispensables au fonctionnement d'une telle station. Ainsi en va-t-il des manœuvres de rendez-vous, des vaisseaux habités, des automatismes ou des robots, et des procédés de construction en orbite, pour lesquels les deux « grands » ont une avance incontestée.

Il est vrai que la France, comme un certain nombre de pays européens, s'interroge aujourd'hui sur les suites à donner à ses programmes spatiaux. Des décisions devraient être prises prochainement par le gouvernement français. On croit savoir que Paris souhaiterait proposer à l'Allemagne fédérale une plus grande participation aux futurs lanceurs Ariane, en échange d'une collaboration accrue de la France sur les technologies permettant d'avoir des hommes dans l'espace.

Une étape de plus est franchie par M. Mitterrand. Non seulement, sa proposition semble s'adresser plus particulièrement à l'Allemagne fédérale pour renforcer les solidarités européennes grâce à la maîtrise des technologies de pointe et à une éventuelle mise en commun des industries de demain, mais elle invite les Européens à dépasser le simple cadre des activités civiles pour élaborer des programmes militaires – ceux-ci restant défensifs et se limitant à l'observation et aux transmissions.

Il reste qu'une telle station, d'un strict point de vue militaire, présenterait quelque vulnérabilité, s'agissant d'un ensemble parfaitement repérable, identifié en permanence et difficile à manœuvrer face à une agression préparée et délibérée.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU et JACQUES ISNARD

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

Lueur

Deux hommes, deux Américains, ont pris du champ par rapport à la Terre. Loin du bruit et des hommes, avec des gestes lents, de leurs fauteuils coûteux, ils ont regardé le spectacle du monde.

Ils ont vu, quelque part aux marges de l'Europe et de l'Asie, une lueur briller. Ils se sont demandé si l'on venait, à Sarajevo, d'allumer la flamme olympique pour une fête de la fraternité ou s'il s'agissait de la clôture du festival de Beyrouth où l'Occident n'en finit pas de jeter ses derniers feux.

BRUNO FRAPPAT.

LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT DE 1982

Les bourgeois de Paris

De moins en moins nombreuse, la population de Paris devient de plus en plus cosmopolite et bourgeoise. Si elle rajeunit temporairement, elle *compte à présent près de 50 % de* personnes seules. Telles sont quelques-unes des données que l'Atelier parisien d'urbanisme vient de publier d'après un sondage au vingtième sur les bulletins du recensement de 1982 dont le dépouillement complet ne livrera pas ses secrets avant plusieurs mois, voire plusieurs années, malgré les progrès de l'informatique.

Paris a perdu 123 000 habitants entre 1975 et 1982. La capitale ne comptait plus, à cette date, que 2 176 000 résidents. La déconcentration urbaine n'est pas nouvelle. La cure d'amaigrissement de Paris, qui dure depuis trente ans, ramène la capitale à son état démographique d'il y a exactement un siècle. Elle affecte aussi, à des degrés divers, la plupart des grandes métropoles étrangères et toutes nos grandes villes de province.

Si Paris se vide – et, depuis peu, les communes de la proche banlieue – c'est essentiellement parce que les provinciaux qui retournent « au pays » sont plus nombreux que ceux qui viennent tenter leur chance au pied de la tour Eiffel. La politique de décentralisation ne pourra qu'accentuer ce mouvement. Les régions, qui, jadis, ont tant souffert de l'hypertrophie parisienne, ne s'en trouveront que mieux. *« Paris et le désert français »* cette formule des années 50 appartient à présent à l'histoire, le rééquilibrage de la France est en cours.

Le desserrement de la capitale profite aussi aux Parisiens, qui ont longtemps pâti des méfaits de l'entassement. Abritant en moyenne 330 habitants à l'hectare, Paris fut, pendant la première moitié de ce siècle, une des cités les plus denses du monde. Cela ne pouvait durer. On sait, à présent, que le tiers des ménages qui sont partis s'y sont résignés parce qu'ils ne pouvaient trouver leur espace vital. Ni en louant ni moins encore en achetant, comme beaucoup le souhaitaient, en raison du niveau des prix.

Ce sont les quartiers du centre, autrefois surpeuplés, qui se sont vidés en premier. Sur la carte de la ville, les taches sombres de la surdensité (plus de 500 personnes à l'hectare) s'effacent. En revanche, les arrondissements périphériques, jadis peu occupés mais où l'on a beaucoup construit depuis trente ans, se remplissent. Dans une ville où la densité moyenne a diminué de 25 % depuis 1954, les Parisiens se répartissent, aujourd'hui, de manière plus harmonieuse.

MARC AMBROISE-RENDU.

(Lire la suite page 9.)

LES ENQUÊTES DE LA SOFRES

Une radiographie de l'opinion française

par FRANÇOIS GOGUEL (*)

S'il est un livre dont on doive fermement déconseiller la lecture à ceux qui ne veulent à aucun prix « croire aux sondages d'opinion », c'est bien celui que la SOFRES vient de publier (1) sur l'opinion française telle qu'elle se présente au début de 1984. On peut, certes, ne pas être convaincu par un sondage isolé. Mais l'introduction de la dimension du temps dans la présentation des dizaines d'enquêtes successives dont ce livre rappelle et commente les résultats démontre, de manière impressionnante, l'existence d'un haut degré de cohérence dans les réponses de l'opinion aux questions qui sont régulièrement posées par la SOFRES.

Cohérence qui n'exclut naturellement pas des changements ; mais c'est justement la continuité, de mois en mois, du sens de ces changements, qui démontre l'existence dans l'opinion d'une orientation parfaitement claire.

Par exemple, les graphiques qui retracent l'évolution, entre juin 1981 et novembre 1983, de la confiance éprouvée en François Mitterrand et en Pierre Mauroy, comme de l'idée que les Français se font du Parti socialiste, sont rigoureusement analogues ; ils démontrent une dégradation constante, que confirme le parallélisme des courbes de réponses aux questions de la SOFRES sur la « confiance » envers le chef de l'Etat et à celles de l'IFOP sur la « satisfaction » ressentie à l'endroit de celui-ci.

Mais ni les partis d'opposition ni leurs leaders ne progressent autant que les partis et les hommes au pouvoir reculent. Il y a là une des leçons de ce livre sur laquelle les uns et les autres devraient le plus sérieusement méditer ; ce fait donne à craindre que l'opinion ne devienne dangereusement réceptive à des mouvements purement négatifs de type poujadiste.

Ceux qui, comme je le suis, sont convaincus que la situation présente de la France devrait commander la conclusion d'une trêve entre les partis, se trouveront confirmés dans cette conviction par le livre de la SOFRES. Mais sans doute le seront-ils aussi dans la constatation que, si les appels lancés périodiquement en ce sens par le chef de l'État demeurent sans écho (lorsque, le 15 septembre 1983, il a vanté les vertus du profit et répudié le dogme de la lutte des classes, 51 % des Français – contre 21 % – lui ont attribué un comportement purement tactique), c'est parce que son gouvernement, sans doute afin de faire tolérer sa politique économique par les militants du Parti socialiste et les syndiqués de la FEN, soulève en même temps des problèmes comme ceux du statut de la presse ou du régime de l'école privée, dont aucun sondage ne permet de penser qu'ils répondent à une quelconque attente de l'opinion, et qui ne peuvent que diviser celle-ci.

(Lire la suite page 8.)

(*) Ancien membre du Conseil constitutionnel, ancien président de la Fondation nationale des sciences politiques.

(1) SOFRES « Opinion publique – Enquêtes et commentaires 1984 », Gallimard. 288 pages. 90 francs.

Huit radios libres menacées d'interdiction

LIRE PAGE 19 L'ARTICLE D'ANNICK COJEAN ET LE POINT DE VUE DE J.-L. BESSIS

idées

Euthanasie

Le comité d'éthique médicale récemment créé s'est *réuni* pour la première fois le mardi 7 février. Parmi les grands sujets dont il doit se saisir, celui de l'euthanasie figure au premier plan. L'article consacré par *le Monde* du 6 janvier au témoignage apporté sur ce point par le Père Verspieren a provoqué de nombreuses réactions. Marcelle Gadon conteste que les pratiques qu'il dénonce soient courantes. Tel n'est pas l'avis de Maurice Abiven, qui déplore surtout que l'euthanasie soit trop souvent pratiquée à l'insu du malade, ni d'Isabelle Marin et Robert Higgins, qui jugent très inquiétante la banalisation du « cocktail lytique ». Quant à Michèle Salamagne et Renée Sebag-Lanoë, elles demandent qu'on songe d'abord à l'accompagnement du mourant.

Une banalisation inquiétante

par ISABELLE MARIN (*) et ROBERT HIGGINS (**)

LA question posée par le Père Verspieren sur la pratique de l'euthanasie à l'hôpital appelle un véritable débat. Un jésuite, préoccupé depuis plus de quinze ans des problèmes éthiques que connaît une médecine qui recule les limites de la maladie et de la mort, fait part de ses inquiétudes à propos d'une modification radicale de l'attitude des soignants envers le mourant. Les porte-parole habituels et éminents du corps médical répondent aussitôt pour défendre la moralité de la corporation. Ils nient la réalité de ce changement tout en revendiquant le monopole exclusivement médical de sa gestion. Ils se réfèrent à des arguments qui ne tiennent aucun compte des mutations de la médecine et de la société au cours de la dernière décennie.

Pour ceux qui, comme nous, travaillent près de la réalité quotidienne de la mort en milieu hospitalier, ce qui frappe est au contraire l'extrême modestie des remarques du Père Verspieren. Si, au début de ses études médicales, il y a dix ans, un actuel chef de clinique ne rencontrait la pose d'un cocktail lytique que comme un acte exceptionnel, grave, objet de délibérations morales et de discussions *au sein de l'équipe*, aujourd'hui il s'agit d'une pratique banale.

C'est cette banalisation même qui peut légitimement effrayer. En 1982, dans un service parisien dont la plupart des médecins permanents étaient opposés par principe à l'euthanasie, plus des trois quarts des malades (cancéreux) décédés sont morts à la suite d'un geste technique, médical et délibéré : la pose d'un flacon de cocktail.

Morts euthanasiés — le mot *convient-il encore ?* — *mais non* soulagés ou privés de conscience. Car là commence la contradiction entre la pratique et les justifications. Le *cocktail est appelé* « *lytique* », terme médical issu du grec et signifiant destruction et non soulagement. Ce même cocktail donné à des doses suffisantes pour supprimer, avec la conscience, la douleur, ne tue personne, ou du moins pas avant plusieurs jours, alors que le malade à qui l'on pose aujourd'hui un cocktail décède dans les vingt-quatre à quarante-huit heures, quelquefois bien avant. Il s'agit d'en finir et vite.

Quiconque travaille dans des services accueillant des malades au pronostic fatal sait combien cette pratique est courante et son développement rapide. Pour répondre à ce face-à-face avec la *mort, quelle réflexion, quel travail*, sont entrepris ?

La pudeur interdit d'en parler, plus encore la peur de « *perdre la confiance du malade* », signe de la crise d'identité que traverse la médecine et qu'elle ne peut espérer résoudre dans le repli sur soi. Un tel changement est un fait de culture. Occulté plus longtemps, il ne peut mener qu'à une « *mort très douce* » de l'éthique médicale, à des abus désavoués, mais en réalité entérinés par un discours qui dit autre chose que ce qui se fait.

La façon dont est pratiquée la pose si fréquente d'un cocktail lytique peut éclairer le débat. A l'hôpital, les médecins qui « *passent la visite* », qui prescrivent les cocktails, sont habituellement les internes, les médecins les *plus jeunes*, que leur statut d'étudiant ne maintient que six mois dans chaque service. C'est là une des explications du fossé qui sépare *le discours officiel de la réalité*.

On vient de tuer un homme

La décision d'administrer un cocktail est prise dans l'urgence : bouffée d'angoisse du malade, douleur insurmontable, essoufflement insupportable. Moment de désarroi pour l'équipe infirmière, la famille, et surtout sans doute pour le jeune médecin qui en subit les pressions. D'autant plus que, très souvent, il ne connaît que très peu, faute de l'avoir accompagné tout au long de sa maladie — comme le fait le médecin de famille, comme peut le faire un médecin hospitalier permanent, — cet homme ou cette femme qu'il découvre brutalement dans l'ex*trême de la souffrance, de l'an*goisse, incapable d'établir de nouveaux liens avec lui. Tout concourt à ce que l'on se dise « *qu'il n'y a plus rien à faire* ».

L'interne n'aura plus qu'à écrire sa prescription dans le cahier, l'élève infirmière prépare les produits ; l'infirmière pose la perfusion. Fréquemment, ce sera un autre interne qui constatera le décès. Ce morcellement en une série de gestes techniques rend totalement abstrait l'acte de donner la mort. Quel que soit l'état du malade, il n'est ni vrai ni juste d'appeler cela « avancer la mort ».

On vient de tuer un homme et, pourtant, pour chacun des mem*bres de l'équipe, il n'y aura eu* qu'une série d'actes médicaux destinés à répondre à une situation d'impuissance. L'emploi du *cocktail est parfois* nécessaire, mais il importe de prendre la pleine mesure de cet acte, de ne pas le réduire à un geste technique.

Ainsi que le fait remarquer le Père Versperien, cette impuissance est relative. Pour ceux qui se sont intéressés au traitement de la douleur, qui sont formés à l'accompagnement du malade *condamné, il y a très souvent au*tre chose à faire que le cocktail, en premier lieu sur le plan médical (une bonne et judicieuse utili*sation d'antalgiques puissants*, certaines techniques atténuant la souffrance et améliorant le confort), mais autre chose, égale*ment et surtout, sur un plan* humain. Dans le traitement de la douleur, la médication compte moins que la façon dont elle est *donnée*.

Le soin palliatif ne demande pas moins de compétence que la recherche de la guérison ou de l'amélioration durable. Seuls cette compétence et le sentiment de la détenir permettent au médecin, lorsqu'il se trouve au chevet d'un malade en *phase terminale*, de retarder l'administration du coktail, voire de ne pas l'utiliser. Acquérir cette compétence suppose un savoir technique, mais aussi une connaissance clinique de la fin de la vie. Le médecin qui a suivi son malade depuis le début de la maladie est rarement favorable au cocktail ; il a appris des malades eux-mêmes l'amélioration qu'ils peuvent ressentir d'un traitement symptomatique, le prix des moments gagnés.

Nombre de jeunes médecins sont tentés de trouver « normale » cette banalisation de la mort donnée, arguant du contexte social, reprenant le « réalisme » de notre société technicienne. Ils nient la valeur d'une « vie à échéance ». La fréquentation de malades condamnés, les changements dont *ils peuvent nous rendre témoins*, la critique qu'ils peuvent faire de leur vie, nous enseignent au contraire que leur brève survie *peut avoir qualité et valeur tout* autres que celles sur lesquelles on prétend s'appuyer pour nous autoriser à mettre fin à leurs jours.

Un débat éthique des solutions sociales

Cette défense qualité de la vie de celui qui va mourir, reconnue *dans les pays anglo-saxons*, ne l'est pas en France. On parle d'humanisation des hôpitaux, mais l'Assistance publique n'a aucun *crédit pour permettre l'insertion* d'un psychologue dans une équipe hospitalière travaillant sur ce sujet et cherchant à étudier les besoins des grands malades. *Les* organisations à but non lucratif recueillant des fonds pour lutter contre le cancer préfèrent les attribuer à des travaux scientifiques plutôt que de les consacrer à l'élaboration d'une clinique de la fin de la vie. L'Université ne prévoit pas jusqu'à présent pour les étudiants, de formation, concernant le soin palliatif, encore moins l'accompagnement du mourant.

Si le débat est éthique, ses solutions sont sociales. L'hôpital, le corps médical, ne peuvent à la fois se plaindre d'hériter d'une charge indue que naguère tout le tissu social partageait, celle de la mort, et revendiquer cette charge comme *leur appartenant en propre et* comme s'ils pouvaient l'assumer en leur âme et conscience. On ne peut le dire que d'un acte rare et *exceptionnel, non d'une pratique* courante.

(*) *Assistant-chef de clinique* A.P. Paris.
(**) Psychanalyste, enseignant à Paris-VII.
(Tous deux engagés dans une recherche sur les besoins des grands malades en milieu hospitalier.)

De telles pratiques n'existent pas

par MARCELLE GADON

INFIRMIÈRE depuis vingt-cinq ans à l'Assistance publique de Paris, je puis affirmer *que les pratiques dénoncées* par le Père Verspieren n'existent pas dans les hôpitaux publics. Les médecins n'ont-ils pas fait le serment d'Hippo*crate ?* N'y a-t-il *pas* un code de déontologie ? Je regrette que le Père Verspieren n'ait pas consulté des gens compétents avant d'écrire (...)

Il est normal que l'hôpital *soulage* s'il ne peut guérir. Nous employons en premier les comprimés, mais ils sont très vite mal tolérés et peu efficaces ; *les piqûres intramusculaires* sont utilisées, mais elles sont souvent douloureuses et provoquent des abcès chez les malades cachectiques. *La seule méthode efficace est* la perfusion, qui permet de nourrir le malade et de lui donner les médicaments spécifiques à sa maladie et donc de le calmer. Le débit est réglé en fonction du mal, chaque patient ressent la douleur différemment puisque nous sommes tous des êtres uniques. Ces traitements calmants par perfusion ne sont pas uniquement administrés aux incurables, mais à tous ceux qui souffrent (coliques néphrétiques par exemple).

En ce qui concerne les incurables, la posologie est un peu différente lorsque les autres médicaments sont devenus inefficaces, mais ils sont ceux que les « drogués » emploient, et nos dosages sont moindres puisqu'ils sont dilués. Il ne me semble pas que ces drogues provoquent la mort ! *De nombreux malades* gardent une activité intellectuelle mais le mal progresse, hélas ! Il envahit les centres nerveux et le malade devient somnolent, inconscient et comateux. Certains arrivent de leur domicile dans un état *identique* sans avoir subi de traitement.

La mort ressentie comme un échec

Je suis attristée que ce prêtre parle ainsi du personnel et je voudrais lui dire que les médecins et les infirmières soignent les malades avec tout *leur savoir et leur cœur. Ils* ressentent tous la mort d'un patient comme un échec, et c'est d'ailleurs très souvent l'occasion de se réunir et de *faire le point. Ils sacrifient leur* santé et leur vie personnelle à l'hôpital. Après avoir accusé le corps médical d'acharnement thérapeutique, ne l'accusons pas *d'assassinat !*

Que ce prêtre et ceux qui nous critiquent viennent passer vingt-quatre heures dans un service lourd, non pas en spectateur, mais pour aider et participer. S'il est simple de tenir la main d'un mourant un quart d'heure et de partir, il devient plus difficile de lui donner les meilleurs soins, de l'assister dans sa maladie durant des mois et d'aider sa famille en ce moment difficile.

Accompagner le mourant

par MICHÈLE SALAMAGNE (*) et RENÉE SEBAG-LANOË (**)

ENTRE l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie, une troisième voie existe *: l'ac*compagnement du mourant. En France, nous assistons depuis quelques années à la multiplication des sessions de formation, des séminaires, des groupes de réflexion à orientation psychanalytique, des journées d'étude sur ce sujet. Plusieurs écoles d'infirmières et d'assistantes sociales sensibilisent leurs élèves à ces problèmes ; plusieurs diplômes de gérontologie clinique jouent le même rôle pour les étudiants en médecine. Chacun est demandeur ; les enseignés et les formateurs qui « s'autoforment » eux-mêmes aux techniques d'accompagnement des mourants. Celles-ci sans être une copie servile des pratiques anglo-saxonnes, sont la synthèse des travaux anglais de l'équipe du Saint-Christopher Hospice et de ceux de la psychiatre E. Kubler Ross sur la psychologie des mourants.

L'un nous a apporté, notamment, le contrôle de la douleur par des *techniques simples d'administration* régulière d'opiacés par voie orale, et nous a appris leur efficacité — quand elles sont bien maniées — pendant des jours, des semaines voire des mois sur des patients atteints de souffrances therminales, sans pour autant provoquer leur décès.

L'autre nous a enseigné un état d'esprit centré sur le confort physique et moral du mourant, l'accompagnement se donnant pour but de créer les conditions d'une mort digne, en soulageant les souffrances quand elles existent, tout en maintenant la vigilance et la capacité de relation à autrui ; en satisfaisant les besoins et les désirs souvent simples du mourant ; en assurant l'écoute et la présence, même silencieuse, qui permettent au malade de rester vivant jusqu'au bout ; en créant également *toutes les conditions* favorables à la présence des proches, auxquels il faut savoir apporter aide et réconfort.

Tous ces objectifs nécessitent un personnel médical et soignant formé, des équipes relativement stables et cohérentes, une disponibilité d'écoute et une bonne condition physique et psychique, donc une densité de personnel *suffisante*, une adaptation des techniques aux différents âges de la vie et aux différents types de pathologie, et très probablement la présence d'un psychanalyste apte à la soutenir.

Nous sommes tous concernés

Faut-il *réserver* ces thérapeutiques à quelques centres spécialisés ou les diffuser en formant aujourd'hui le plus grand nombre de soignants à ces techniques ? Ou vaut-il mieux, tout simplement, favoriser dans un premier temps de petites équipes bien préparées qui seront à leur tour formatrices ?

L'hôpital et ses équipes ont permis d'effectuer de grands progrès en refusant la mort ; un nouveau progrès doit naître à présent d'une meilleure acceptation.

Nous sommes tous concernés, les soignants, les soignés et nous tous qui mourrons un jour, celui qui croit au ciel et celui qui n'y croit pas.

(*) *Chef du département d'anesthésie* à l'hôpital de la Croix-Saint-Simon (Paris).
(**) Chef de service de long et moyen séjour à l'hôpital Paul-Brousse (Villejuif).

LU

« LA SCHIZOPHRÉNIE », de Thomas Szasz

Les impertinences d'un psychiatre rebelle

L'ANTIPSYCHIATRIE, on est presque gêné d'y revenir. Le sujet semble incongru, déplacé, de mauvais goût. Pis *que tout : barbant. Qu'on laisse* les fous aux psychiatres, et la société sera bien gardée.

Et puis, quand même, en une *décennie*, on *a eu l'occasion* de saupoudrer de psychanalyse les tartelettes pharmaceutiques, d'inventer de nouvelles théra*pies, sympathiquement farfelues*, sans oublier les « prodigieuses découvertes » concernant la chimie cérébrale qu'on nous an*nonce, année après année*, et qui devraient enfin terrasser l'hydre schizophrénie.

L'homme neuronal se profile à l'*horizon ; il* est si fascinant qu'on en vient à oublier que « *ce n'est pas en ouvrant la gorge du rossignol qu'on découvrira le secret de son chant* » (Cocteau). Alors, vous comprenez, Laing, Cooper, Jervis, Basaglia ou Szasz, même s'ils ont peut-être été utiles en pointant des abus, ils sont dépassés...

Tellement dépassés que lorsque j'ai ouvert le recueil d'articles publiés par Thomas Szaz sous le titre : *la Schizophrénie*, j'ai cru être reporté cent ans en arrière. Tant d'efforts pour démasquer la « *stupidité scientifique* », la « *sottise philosophique* » et la « *monstruosité morale* » de la psychiatrie officielle ! Ce réquisitoire avait toutes les qualités, sauf la plus importante : être à la mode.

Sa voix courageuse résonnait lugubrement dans le prétoire désert. L'envie prenait parfois de l'interrompre pour le calmer un peu, pour lui demander de tempérer ses griefs, de ne pas trop s'attarder sur ses différends avec *Laing et Cooper ou, au moins, de* ménager un peu Freud...

Ce qu'il reproche au bon maître de Vienne ? Vous tenez vraiment à le savoir ? *Eh bien, primo*, d'avoir été totalement indifférent à l'internement des malades mentaux. Et, *secundo, d'avoir étendu les frontières de la* médecine à la morale et à la vie tout entière.

Dans le Landernau psychiatrique, Szasz constitue une exception insolite : toute son œuvre a pour unique fin de fustiger les professionnels de la santé men*tale et de dénoncer les escroque*ries intellectuelles, morales ou financières dont ils se rendent coupables. Il n'est guère plus *tendre à l'égard des antipsychia*tres, auxquels on l'assimile parfois à tort.

Libertaire intransigeant, psy*chanalyste (mais oui, il l'a été)* dissident, psychiatre rebelle, professeur d'irrespect, moraliste krausien — il a consacré un livre, *encore inédit en français*, à Karl Kraus (1), — Thomas Szasz répète depuis vingt ans que « *la maladie mentale est un mythe* ». Lorsqu'on lui demande comment aider concrètement les victimes de ce mythe, il répond en citant l'Ecclésiaste qui exhorte tous ceux qui souffrent dans leur âme à conserver leur autonomie et à éviter de s'engager dans une dépendance excessive et mal placée vis-à-vis de leur directeur de conscience. Szasz estime finalement que la lecture de Sénèque ou de Spinoza — et de Szasz, pourquoi pas ? — est plus béné*fique que les électrochocs* ou la lobotomie. On se gardera de le contredire.

ROLAND JACCARD.

★ *La Schizophrénie*, de Thomas Szasz. Traduit de l'américain par Monique Manin. Payot, 188 p., 86 F.

(1) *Karl Kraus and the Soul Doctors*, Louisiana State University Press, 1976.

A l'insu du malade

par MAURICE ABIVEN (*)

LA décision de placer une perfusion mortelle est prise dans la quasi-totalité des cas à l'insu du malade, dans une sorte de consensus de l'entourage, mais de consensus un peu honteux de gens qui prennent des décisions mais s'emploient à camoufler ce qu'ils font. J'en veux pour preuve les circonlocutions du langage : on branche, on lyse, on prescrit un cocktail, un LDP (pour Largactil, Dolosal, Phénergan). On ne décide pas qu'on va faire mourir. Il s'agit d'une euthanasie rampante.

Qu'on ne se méprenne pas. Il existe des douleurs que le soignant a le devoir de calmer à tout prix. Encore y a-t-il sans doute d'autres mé*thodes pour les calmer* que l'induction d'un coma. Il y a peut-être des fins de vie qui sont des supplices pour ceux qui les vivent et pour ceux qui les *accompagnent*. Et la qualité de vie a, à mon sens, plus de valeur que la quantité de cette vie. Il n'y a donc peut-être pas à faire prévaloir la durée de cette vie comme un bien absolu.

Non, mon problème est que les décisions soient prises à l'insu du pa*tient. Cette manière de procéder* manifeste un exorbitant abus du pouvoir médical, qui décide pour le malade du moment jugé opportun de la fin de ses jours. L'accord de la famille, quand il est donné, ne me paraît pas être une justification bien satisfaisante. Chaque soignant connaît les sentiments ambigus que peut faire naître chez les proches une trop longue maladie.

On m'opposera que cette attitude des soignants est guidée par le souci du bien du malade. Dans certains cas, sans doute. Mais je ne suis pas sûr que cela soit toujours ainsi. Notre médecine a trop souvent cru que sa mission était de guérir alors qu'elle est sans doute d'abord de soigner. Et si le malade ne guérit pas, il n'est plus dans notre société qu'un gêneur que l'on aide à disparaître un peu plus vite.

Il me paraît assez grave en outre que cette attitude, sous couvert de discrétion, se répande sans vrai débat public. La discrétion des termes employés pour en parler est en elle-même bien suspecte.

Il est temps que le corps médical s'interroge sur une pratique que chacun pourra reconnaître déjà autour de lui. Il n'est pas bon que les malades qui se confient à nous puissent craindre que nous prenions pour eux, sans leur avis, une décision aussi importante pour tous : il y va de la confiance dont a été honorée jusqu'ici la profession de soignant.

En outre, il ne me paraît pas sain que dans un pays qui vient, avec juste raison, de retirer à des citoyens le droit de mort sur d'autres citoyens au nom de la justice, certains s'attribuent ce même droit au nom de la pitié et, ce qui serait plus inquiétant, de l'efficacité.

(*) Chef de service à l'Hôpital international de l'université de Paris.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS — Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 350 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 65 p. ; Italie, 1 500 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 162 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

L'AGGRAVATION DU CONFLIT LIBANAIS

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a lancé mardi 7 février un appel en faveur d'un *« cessez-le-feu général, immédiat et effectif »*, à Beyrouth, afin d'être en mesure de porter secours aux blessés et à la population civile. Dans un communiqué, le CICR indique que les combats de ces derniers jours dans le Grand-Beyrouth et à sa périphérie immédiate auraient déjà fait *« des centaines de victimes civiles, morts et blessés »*. Il ajoute que *« des obus ont ravagé le siège du CICR à Beyrouth et que d'autres sont tombés à proximité du centre de la Croix-Rouge libanaise »* au cours de la nuit de lundi à mardi. Les équipes de secouristes libanais et les délégués du CICR ont été la plupart du temps bloqués à l'intérieur des abris. *« Face à cette situation intolérable, le CICR rappelle à toutes les parties de manière pressante »* l'obligation de respecter *« l'emblème de la Croix-Rouge, ses bâtiments, les ambulances, les hôpitaux et toutes les organisations qui s'efforcent de secourir les victimes »*.

● A DAMAS, le président syrien Hafez El Assad, recevant mardi après-midi une délégation de personnalités musulmanes sunnites libanaises – dont trois anciens premiers ministres, – a indiqué que *« la Syrie continuera à soutenir le Liban et à lui fournir toute l'assistance possible pour l'aider à sortir de la crise »*.

● A MOSCOU, l'agence Tass a annoncé que M. Geidar Aliev, premier vice-président du conseil des ministres d'URSS et membre du bureau politique *du PC soviétique*, se rendra *« dans la première moitié de février »* à Damas pour une *« brève visite de travail, à l'invitation de la direction syrienne »*.

● A PARIS, M. Raymond Eddé, chef de file des chrétiens modérés libanais, a déclaré mardi que le président Amine Gemayel avait *« failli à sa mission »*, estimant dans une interview à l'AFP que *« l'aveuglement des phalangistes compromettait la position des chrétiens du Liban et du Moyen-Orient »*. Sans réclamer expressément la démission du chef de l'Etat libanais, M. Eddé a ajouté que, *« si la démission de M. Gemayel peut ouvrir la voie à la réconciliation islamo-chrétienne, le président libanais n'a qu'à en tirer les conclusions qui s'imposent »*. *« En utilisant l'armée contre les druzes dans le Chouf, en septembre dernier, puis contre les chiites en février à Beyrouth, M. Gemayel s'est rendu responsable de la division de l'armée. En lui confiant indûment ce rôle, il a dévoyé sa mission, qui est de défendre le sol national et de repousser les attaques venant de l'étranger, et non d'être un instrument contre une fraction de la population »*, a-t-il dit.

M. Eddé a par ailleurs accusé les phalangistes d'avoir *« précipité M. Joumblatt dans les bras de la Syrie, en complotant contre lui, en janvier 1983, une tentative d'assassinat, alors que le chef druze rencontrait un responsable phalangiste, M. Michel Semaha, pour sceller la coopération entre les deux communautés »*. – (AFP.)

La capitale est à nouveau coupée en deux après seize mois de réunification

Correspondance

Beyrouth. – Un début de retour à la « normale » est perceptible mercredi 8 février au matin à Beyrouth-Ouest, dont la milice du mouvement chiite Amal s'était assuré le contrôle la veille après dix-sept heures d'affrontements avec l'armée libanaise.

Aux carrefours, on retrouve les camelots, les bras chargés de journaux, qui ont tous pu reparaître alors que la veille trois quotidiens seulement sur douze avaient été imprimés, mais n'avaient presque pas été distribués. Des épiceries, des boulangeries ont rouvert leurs portes et sont prises d'assaut par une population qui, ayant dû se terrer pendant vingt-quatre heures dans les abris, *commençait à manquer de* provisions. Des commerçants inspectent leur boutique, les voitures circulent de nouveau, bref les rues retrouvent leur animation.

Cependant, le long de la ligne de démarcation coupant Beyrouth en deux parties, l'une à peu près exclusivement chrétienne, l'autre à prédominance musulmane, des accrochages entre Amal et l'armée libanaise se poursuivent par intermittence, ainsi que dans la banlieue sud, bastion chiite. Dans la montagne, notamment dans la région d'Aley, des affrontements continuent d'opposer également les militaires aux combattants druzes du Parti socialiste progressiste (PSP) de M. Walid Joumblatt.

Dans la capitale, où l'on est donc revenu à la fameuse ligne de démarcation de 1975-1976, qui va de Aïn-el-Remmaneh-Chyad, au sud, jusqu'au port, au nord, les fronts « traditionnels » se sont reconstitués. Ils se définissent par trois lignes principales :

– L'ancien centre-ville d'abord. Là, l'armée tient le port, l'immeuble Fattal, le rue Weygand, l'hôtel de ville, la place des Martyrs (ou des Canons). Les miliciens d'Amal et du PSP contrôlent les quartiers Wadi-Abou-Jemil et Riad-Solh, plus le très important immeuble stratégique dit tour Murr, qui domine toute la ville de ses vingt-sept étages, ainsi que l'hôtel Holiday Inn en ruine, théâtre de longs combats en 1975-1976 entre les phalangistes et les Palestiniens.

– La seconde ligne est constituée par la rue Bechara-el-Khoury et la troisième coupe en deux la rue de Damas.

Mais plus que la situation militaire, c'est la conjoncture politique qui inquiète aujourd'hui les politiciens et la population. En quelque *vingt-quatre heures, la capitale a été* ramenée huit ans en arrière. Elle est de nouveau coupés en deux parties. On ne peut passer de l'une à l'autre *en raison des combats qui se poursuivent* par intermittence sur les lignes de démarcation et surtout de l'activité des tireurs embusqués qui *ouvrent le feu sur tout ce qui bouge* dans ces secteurs.

Des postes mixtes

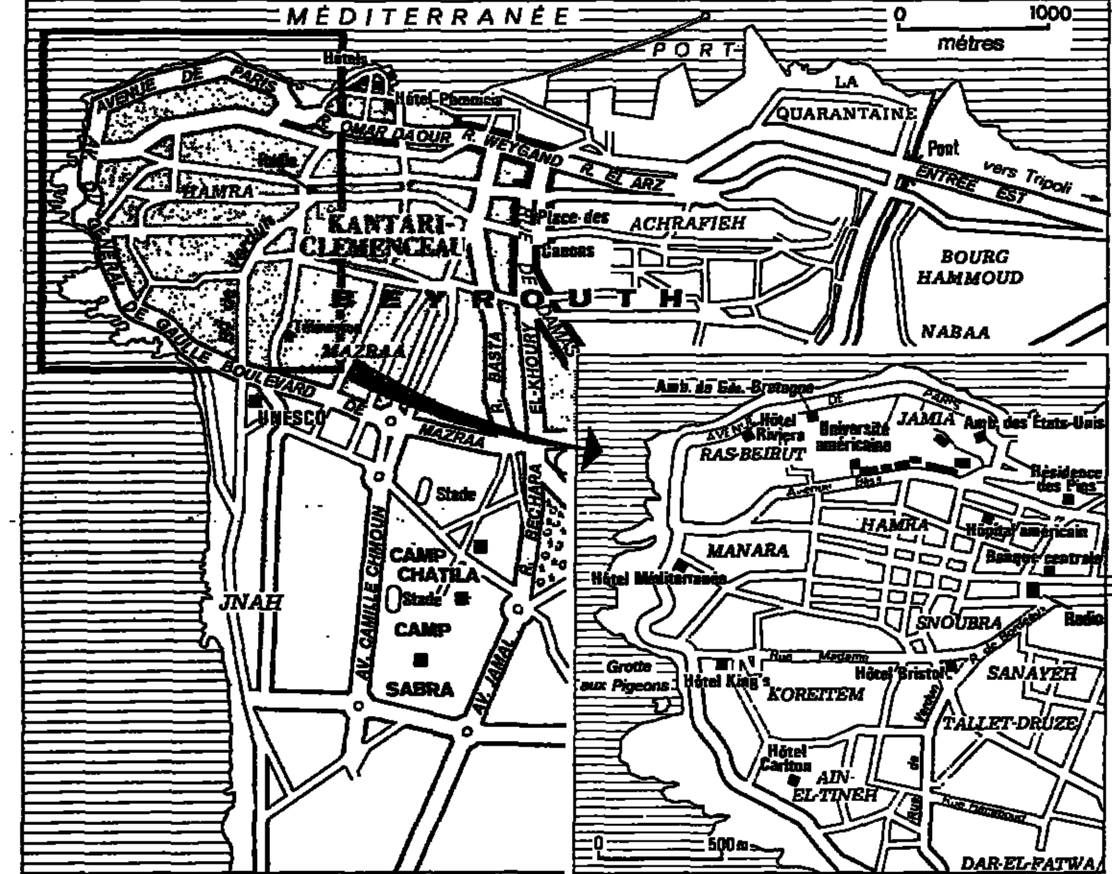
Ainsi la réunification de Beyrouth, opérée en octobre 1982 par M. Amine Gemayel, n'aura duré que seize mois. De plus l'armée, sans s'être désintégrée comme en 1976, pour se regrouper ensuite, d'une part, aux côtés des forces chrétiennes, d'autre part, aux côtés des forces palestino-islamiques, s'est divisée de nouveau. L'écrasante majorité des militaires situés à Beyrouth-Ouest ont pactisé avec Amal. Dans certains quartiers, des scènes de fraternisation se sont produites, mardi, entre soldats *et* miliciens. Des postes de contrôle mixtes ont été établis, toujours mardi, en plusieurs points de la ville. Le même jour, on a pu voir des camions blindés de l'armée et des Land Rover des forces de sécurité intérieure (police), sur lesquels étaient placardés des portraits *de l'imam Khomeiny*, de *feu l'imam* Moussa Sadr, fondateur du mouvement Amal, ou encore de M. Walid Joumblatt, défiler dans les rues avec à bord des *militaires* et des *miliciens*. Mais ces scènes ont été rares.

Le scénario par lequel les soldats se sont déclarés « neutres » était presque partout le même. Face aux miliciens, parfois masqués, qui faisaient irruption par groupes compacts au coin des rues, les militaires se mettaient en position de tir et s'abritaient derrière leurs fortins. Suivaient alors des interpellations de personne à personne, car depuis septembre, lorsque l'armée avait repris le contrôle de Beyrouth-Ouest au terme de deux jours de combats avec Amal, les jeunes gens des quartiers et les militaires avaient fini par *se connaître et par nouer des relations* de camaraderie. Ensuite, on parlementait et l'ordre était donné aux soldats de ne pas tirer ou bien, ceux-ci, tout simplement, abandonnaient leurs positions.

Parfois les militaires tournaient tout simplement le dos abandonnant *leurs postes pour gagner un immeuble* et laisser la rue aux miliciens ; dans d'autres cas ils se contentaient de déambuler dans les rues avec leurs armes mais en n'intervenant guère auprès des miliciens. C'est ainsi que, de fil en aiguille, les retraits se sont produits, et des immeubles stratégiques aussi importants que la tour Murr ou l'hôtel Holiday Inn ont été occupés par Amal.

En fait, le moral de la troupe stationnée à l'ouest avait été lentement et progressivement sapé par une campagne psychologique entamée en septembre, l'accusant d'être « *partisane* » et entièrement acquise aux chrétiens. Elle avait culminé avec la bataille de la banlieue sud entamée vendredi 3 février.

C'est donc une défaite psychologique et non militaire qu'a subie l'armée libanaise. Il semble que le commandement ait été conscient de ce danger, *c'est pourquoi il aurait tenté* – c'est du moins ce qu'assure Amal – de relever les forces stationnées à l'ouest par la 8e brigade plus sûre ; cette tentative ayant mis le feu aux poudres lundi 6 février au matin et provoqué l'extension des combats de la banlieue sud jusqu'au cœur même de Beyrouth-Ouest.



La zone en grisé représente la partie de Beyrouth-Ouest *dont l'armée libanaise a perdu le contrôle mardi 7 février.*

En moins de quarante-huit heures, le message à la nation diffusé dimanche 5 février par le président Gemayel et son « plan en huit points » fondé sur la reprise du dialogue et la formation d'un « gouvernement d'union nationale » paraissent complètement dépassés. Seul subsiste un frêle espoir de dialogue politique. En effet, hormis M. Joumblatt qui traite le chef de l'Etat « *d'homme à abattre* », les protagonistes paraissent, après la victoire du mouvement Amal à Beyrouth-Ouest, chercher à calmer le feu.

Ainsi, M. Berri a fait montre *d'une remarquable et habile modération* dans l'exploitation de sa victoire. Il a fait diffuser mardi sur les ondes de Radio-Liban (officielle) *un appel solennel invitant ses miliciens* à un strict respect du cessez-le-feu et il s'est surtout particulièrement soucié de respecter les formes et la légalité, *tout en demandant de* nouveau, il est vrai, la démission de M. Gemayel. Il a insisté sur la nécessité « *de préserver la sécurité de tous les habitants de Beyrouth-Ouest, d'éviter les manifestations militaires et de sauvegarder les institutions libanaises, les casernes de l'armée, et de ne s'attaquer ni aux ambassades ni à la force multinationale* ». M. Berri a demandé enfin que les forces de sécurité intérieure (police) *se chargent de veiller au* maintien de l'ordre à Beyrouth aux côtés de l'armée.

De même, les chefs spirituels des communautés chiites et sunnites, respectivement les cheikhs Mohamed Mehdi Chamseddine et Hassan Khaled, ont appelé « *l'armée à préserver l'unité de ses rangs* » et pressé les miliciens de se retirer des rues de Beyrouth-Ouest. La presse évite également de jeter de l'huile sur le feu. Il n'en reste pas moins que la marge de manœuvre des acteurs du drame reste très étroite et tributaire en grande partie des décisions prises à Damas, Washington, Moscou, Jérusalem et Ryad. L'Etat compte sur une nouvelle médiation de l'Arabie Saoudite, ainsi que sur l'appui américain. Le ministre des affaires étrangères, M. Elie Salem doit se rendre, ce mercredi, à Ryad ; des contacts discrets auraient été établis avec la Syrie.

Toutefois, en dépit des bonnes volontés manifestées ici et là et de la nette détente sensible à Beyrouth, les risques d'embrasement généralisé l'emportent sur les chances de réconciliation. D'autant que la trêve actuelle ne repose sur aucun accord et aucun fondement solide. Pour ce qui est du bilan des derniers combats, la presse fait état de cent cinquante-sept tués et de six cents blessés au moins, en deux jours.

ROGER GEHCHAN.

Le tissu qui se défait

par ANDRÉ FONTAINE

Ce siècle a inventé, en ses débuts, un beau mot : le pluralisme, mais il a bien du mal à le mettre en pratique. A entendre ce qui se dit à l'Assemblée ces jours-ci, la France n'a de leçons à donner à personne en ce domaine. Reste que la guerre civile, comme l'a très bien écrit Maurice Duverger, n'y est que verbale. Ce n'est pas le cas en bien d'autres endroits et au premier chef du malheureux Liban, dont commencent à désespérer les plus optimistes. Pourquoi est-il à nouveau à feu et à sang ? Pourquoi l'autorité d'un président de la République, élu il y a dix-huit mois à une très large majorité, est-elle remise en cause ? Que peuvent encore espérer faire ceux qui assistent, navrés, à ce véritable naufrage ? On voudrait essayer de répondre à ces trois questions.

Les deux premières n'en font qu'une seule et touchent directement le problème central des Etats pluricommunautaires : ceux-ci ne peuvent vivre en paix que sous un minimum d'hégémonie. S'il n'existe pas un groupe social relativement homogène, dont la prépondérance et le pouvoir d'arbitrage sont au moins tacitement reconnus, l'anarchie est aux portes et, avec elle, toutes les tentations de la violence interne et externe.

Soudés par l'instinct de survie

Empires et royaumes n'ont pas seulement reposé, au cours des *siècles, sur le pouvoir du monarque*, mais sur le relais des aristocraties, des Eglises, des corps constitués. Les Etats-Unis, système fédéral, sont basés sur l'hégémonie sociale et culturelle des « Wasp », des protestants blancs et anglo-saxons, que des dizaines de millions d'émigrants ont acceptée puisque aussi bien c'était la condition tacite de leur admission sur le sol américain.

Bien que les divers groupes ethniques et linguistiques aient tout *naturellement* tendance à *s'y reconstituer*, les Etats-Unis, pour l'essentiel, réunissent des individus *dont* les ancêtres ont choisi, pour *la plupart, d'y vivre. Le Liban réunit* moins des individus que des communautés, des groupes, dont chacun a *été* fortement soudé par *l'instinct de survie et par l'affirmation* de ses particularités, notamment religieuses.

Un système raffiné a été institué pour répartir les principaux postes de l'Etat entre ces diverses communautés. Mais il était assorti d'une clause tacite, symbolisée par l'attribution à un maronite de la présidence de la République : les chrétiens étaient, pour reprendre le fameux mot d'Orwell, plus égaux que les autres. C'est cela qui est en cause aujourd'hui. Les musulmans, dont le nombre s'est accru beaucoup plus vite que celui des chrétiens, trouvent, dans *leur* majorité, que la prédominance de ceux-ci n'a plus de raison d'être.

Un phénomène semblable s'est produit en Belgique. Au début de son existence, il allait de soi que le premier ministre était un francophone. *Depuis dix ans*, le poste n'a été tenu que par des néerlandophones. Personne, au Liban, n'a dit que le chef de l'Etat devrait désormais être *musulman*. Et *le statu quo* aurait peut-être pu durer si, après l'invasion israélienne et l'élection de Béchir Gemayel, puis, après son assassinat, de son frère Amine, les phalangistes n'avaient pas cru qu'ils pouvaient désormais faire ce qu'ils voulaient.

Leur erreur a été d'oublier que, dans un pays à l'équilibre aussi fragile que celui du Liban, tout mouvement un peu appuyé du balancier provoque un choc en retour d'une ampleur plus grande. Qu'à s'appuyer sur Israël et sur les Etats-Unis, on amène tôt ou tard la Syrie et l'Union soviétique à se rappeler à leur bon souvenir. D'autant plus qu'Israël n'a le plus souvent fait confiance, dans ses rapports avec le monde arabe, qu'au langage de la force. Et que le Proche-Orient n'est pas exactement la région du monde où la diplomatie américaine a fait preuve du maximum de subtilité et d'efficacité. Aujourd'hui d'ailleurs, ni à Jérusalem ni à Washington, on ne paraît avoir une idée bien nette de ce qu'il faudrait faire.

Imaginer d'autres solutions

Pendant quelque temps, Amine Gemayel a donné l'impression de vouloir retourner à ce qui avait été la politique de son prédécesseur, le président Sarkis, et de prendre son parti d'un protectorat de fait de la Syrie : perspective peu exaltante pour le gros de ses troupes et qui n'avait guère de chance d'aboutir, *sauf à accepter des capitulations* en chaîne. La défection de ses ministres sunnites, après le passage d'une partie au moins des chiites, *jadis champions de l'Etat pluraliste*, à la lutte armée, le prive de toute caution musulmane. A moins d'un rebondissement que rien ne laisse prévoir, l'Etat libanais unitaire et pluriconfessionnel a vécu.

Reste un problème fondamental dont plus d'une fois, au dix-neuvième siècle notamment, se sont mêlées les grandes puissances : la protection des chrétiens d'Orient. Ils n'ont pas peu contribué à façonner le visage, à tant d'égards si attachant, de cette région du monde, évoqué avec un particulier bonheur dans son dernier roman par Nicolas Saudray (1). Mais voilà, comme il l'écrit, que se défait ce tissu précieux. Le temps est donc venu d'imaginer d'autres solutions. Au point où en sont les choses, une cantonalisation du Liban, qui séparerait les combattants, serait un moindre mal et permettrait de lui conserver, par des institutions fédérales, l'idée de pluralisme qui lui a *été* si longtemps associée.

La France, dont les soldats avaient été si bien accueillis il y a dix-huit mois, *lorsqu'ils* étaient venus pour assurer le départ des Palestiniens de Beyrouth et empêcher un nouveau Sabra et Chatila, dispose encore sur place d'un large crédit. Ne pourrait-elle l'employer à réunir toutes les parties concernées, à l'intérieur comme à l'extérieur du Liban, et à essayer de les persuader de mettre enfin au point une solution capable d'empêcher la perpétuation du carnage ?

(1) *La Maison des prophètes*, Edit. du Seuil, voir *le Monde* du 27 janvier.

L'AGGRAVATION

SELON LES MILIEUX POLITIQUES DE WASHINGTON

Le transfert des « marines » à bord des unités de l'US Navy est la première étape vers la fin de l'engagement américain

Washington. — La décision du président Reagan de retirer par étapes les « marines » du sol libanais pour les installer à bord des unités de l'US Navy est décrite, dans les milieux proches de la Maison Blanche, comme une opération technique n'impliquant pas un changement de politique. Aussi bien, on met en évidence l'engagement contenu dans la déclaration présidentielle d'entraîner et d'équiper les forces armées libanaises, d'accélérer les livraisons de matériel militaire et d'intensifier la lutte antiterroriste. Bref, on affirme que le soutien du gouvernement américain au président Gemayel n'a pas modifié un engagement renforcé par l'autorisation donnée aux forces aériennes et navales américaines d'utiliser leur puissance de feu non seulement contre les éléments attaquant les Américains et les autres membres de la force multinationale à Beyrouth, mais aussi contre ceux qui, à partir du territoire contrôlé par les Syriens, tirent sur l'agglomération.

Les autorités font valoir que leur décision a été prise après consultation avec les autres participants à la force multinationale et « à la demande » du président Gemayel. Un officiel a même indiqué que les instructions données aux forces aéronavales américaines n'avaient rien à voir avec le retrait des « marines » mais que l'annonce simultanée des deux mesures avait été décidée pour « *faire comprendre à l'adversaire qu'il ne pourrait l'emporter par la force...* »

Correspondance

De ces déclarations, il ressort surtout qu'on ne se fait plus d'illusions ici sur les chances du président Gemayel non seulement de constituer un gouvernement de réconciliation nationale mais même de se maintenir au pouvoir. Un officiel plus franc que d'autres a déclaré : « *Si le gouvernement Gemayel s'effondre, la situation sera différente... Si un autre gouvernement libanais nous demande de partir, nous n'aurons plus de base légale pour rester au Liban...* ».

Sauver la face

Ainsi, malgré les déclarations officielles, les milieux politiques et diplomatiques de la capitale considèrent la décision du président Reagan comme la première étape vers la fin de l'engagement américain au Liban, selon une formule qui lui permettra de sauver la face. On rappelle à cet égard que, le 15 décembre, le président Reagan avait préparé le terrain en déclarant qu'en cas d'« effondrement » au Liban la force multinationale n'avait plus de raison d'être.

La mesure prise aujourd'hui avait été, depuis longtemps, recommandée par M. Weinberger, ministre de la défense, et les chefs militaires qui, finalement, ont fait prévaloir leurs vues sur celles du secrétaire d'Etat M. Shultz et de M. McFarlane, conseiller du président. Tous deux mettaient l'accent sur la nécessité de soutenir jusqu'au bout le président Gemayel.

Bien entendu, les stratèges électoraux de la Maison Blanche ainsi que les leaders républicains avaient, depuis longtemps, averti le président du danger politique auquel il s'exposait en maintenant les « marines ». Au Capitole, la décision présidentielle a été accueillie avec beaucoup plus de soulagement par les républicains que par les démocrates qui comptaient bien faire de l'impasse libanaise un des thèmes de leur campagne électorale et exploiter à fond le maintien impopulaire des « marines » au Liban. Par son initiative, le président a, en effet, désarmé ses adversaires dont le projet de résolution demandant le « *retrait rapide et ordonné des marines* » n'a plus de raison d'être. Néanmoins, les démocrates soulignent que la décision est bien tardive et surtout ils expriment leurs craintes que les Etats-Unis, en renforçant leur action militaire contre les positions syriennes au Liban, ne se trouvent entraînés dans un conflit ouvert avec la Syrie. Enfin, ils ne manquent pas d'arguments pour mettre en relief la « faillite » de la politique Reagan au Liban. Ils s'en prennent, par ailleurs, à la « désinvolture » du chef de l'exécutif qui, en dépit des circonstances, a décidé de ne pas renoncer à quatre jours de vacances en Californie.

HENRI PIERRE.

M. REAGAN : nous aiderons un gouvernement plus largement représentatif à faire face à la menace terroriste

Point Mugu (Etats-Unis), (AFP). — Voici la déclaration sur le Liban faite, mardi soir 7 février, par le président Reagan.

« L'effusion de sang dont nous avons été témoins au Liban au cours de ces derniers jours ne fait que démontrer, une fois de plus, jusqu'où les forces de la violence et de l'intimidation sont prêtes à aller pour empêcher un processus de réconciliation pacifique de se produire.

» Si un gouvernement modéré est renversé parce qu'il a le courage d'emprunter la direction de la paix, quel espoir y a-t-il que d'autres [gouvernements] modérés dans la région s'engagent sur une voie similaire ? Céder aujourd'hui à la violence et au terrorisme peut paraître apporter un soulagement temporaire, mais une telle attitude est sûre de conduire à une crise future plus dangereuse et plus difficile à régler. »

« Avant même les dernières explosions de violence, nous avions envisagé les moyens de reconcentrer nos forces et la nature de notre soutien de façon à enlever l'initiative aux terroristes. Loin de nous détourner de cette ligne de conduite, les événements récents n'ont fait que confirmer l'importance des nouvelles mesures décisives que je veux résumer pour vous maintenant. Ainsi, après consultation de nos partenaires de la force multinationale et du président Gemayel, et à sa demande, nous sommes prêts à faire ce qui suit :

» Premièrement, pour renforcer la sécurité du personnel américain et des autres membres de la force multinationale au Liban, j'ai autorisé les forces navales des Etats-Unis, dans le cadre du mandat existant de la FM, à fournir l'appui de l'artillerie navale et de l'aviation contre toute unité tirant sur l'agglomération de Beyrouth depuis des parties du Liban contrôlées par la Syrie, aussi bien que contre toute unité attaquant directement le personnel ou les installations américaines ainsi que d'autres membres de la FM.

» Ceux qui se livrent à ces attaques n'auront plus de refuges d'où bombarder Beyrouth à volonté. Nous demeurerons déterminés à dissuader ceux qui veulent influer sur l'avenir du Liban par l'intimidation.

» Deuxièmement, lorsque le gouvernement du Liban sera en mesure de se reconstituer en un gouvernement plus largement représentatif, nous accélérerons vigoureusement l'entraînement, l'équipement et le soutien des forces armées libanaises sur qui repose la responsabilité première de maintenir la paix et la stabilité au Liban. Nous accélérerons les livraisons d'équipement, nous améliorerons la fourniture de renseignements pour aider à prévenir des bombardements adverses, et nous intensifierons la formation, l'entraînement au contre-terrorisme pour aider les Libanais à faire face à la menace terroriste qui pose un tel danger au Liban, aux Américains au Liban, et bien sûr à la paix au Moyen-Orient.

» Troisièmement, dans le cadre de ces mesures, j'ai demandé au secrétaire à la défense (Caspar) Weinberger de me présenter un plan pour le redéploiement des « marines » de l'aéroport de Beyrouth sur leurs navires au large de la côte. Ce redéploiement commencera bientôt et aura lieu par étapes. Des militaires américains resteront à terre au Liban pour entraîner et équiper l'armée libanaise et protéger notre personnel qui restera. Ce sont les fonctions traditionnelles qu'accomplit le personnel américain dans de nombreux pays amis. Nos forces navales et les « marines » au large des côtes demeureront prêts, comme auparavant, à apporter leur protection au personnel américain et aux autres membres de la FM au Liban, et aider ainsi à assurer la sécurité dans la région de Beyrouth, comme je l'ai indiqué.

» Ces mesures renforceront, je crois, notre capacité à remplir la tâche que nous nous sommes fixée et à poursuivre nos efforts à long terme. Elles sont conformes à la résolution de compromis mise au point en octobre dernier avec le Congrès sur notre participation à la force multinationale. »

Les Occidentaux se dégagent du champ de bataille

(Suite de la première page.)

A Paris surtout, on voudrait cependant « habiller » le retrait de la plus grande partie du contingent français du drapeau des Nations unies. M. Mitterrand l'a rappelé mardi, aux Pays-Bas, lors de la conférence de presse qu'il a donnée à l'issue de sa visite officielle.

Refusant de commenter l'effondrement du régime Gemayel, le président de la République a cependant déclaré que « *la France n'est pas au Liban pour y rester indéfiniment* » car « *nous n'avons pas d'objectif territorial* ». M. Mitterrand a ajouté : « *Cela fait longtemps que j'ai dit que je demandais le relais le plus rapide possible par les forces internationales de l'ONU. La France ne veut pas se substituer à l'institution internationale. Elle aura fait la soudure. Mais je souhaite très vivement qu'au Conseil de sécurité des Nations unies, on s'entende sur une solution apaisée pour assurer le relais des quatre pays qui composent la force multinationale d'interposition.* »

Le président de la République devait sans doute préciser la position française au cours du conseil des ministres de ce mercredi. Dès le matin, cependant, on n'excluait pas un retrait au moins partiel du contingent français, la solution du recours à l'ONU comportant à court terme des difficultés quasiment insolubles. Selon ces analyses, la France estime aujourd'hui que le Liban est entré dans une guerre civile ouverte, dans laquelle le contingent français n'a pas à être impliqué et dans laquelle Paris ne prendra pas partie.

En conséquence, le contingent français restera sur place pour l'instant tant qu'il ne sera pas attaqué ou tant qu'on ne lui demandera pas de partir. Si cette analyse était confirmée au plus haut niveau, elle signifierait que la France ne s'estime plus engagée à l'égard du régime de M. Gemayel, et que, en cas d'attaque contre les positions françaises ou de demande d'évacuation émanant de l'opposition libanaise, Paris retirerait aussitôt son contingent sans même chercher à obtenir une « couverture onusienne ».

Les problèmes que pose un tel recours sont de toute façon extrêmement complexes. Le premier n'est pas le moindre : quelle autorité va demander au Conseil de sécurité la transformation des contingents de la force multinationale ou de ce qu'il en resterait en troupes de l'ONU, puisque le Liban n'a plus de gouvernement au sens politique du mot depuis la démission de M. Wazzan ?

Autre question : Washington est-il prêt à accepter une telle démarche alors que M. Reagan, en même temps qu'il annonçait le rembarquement des « marines », faisait savoir que les canons et les avions de la flotte américaine entreraient dorénavant en action non seulement pour protéger les « marines », mais aussi *lorsque le grand Beyrouth ferait* l'objet de bombardements ?

Le recours au Conseil de sécurité des Nations unies soulève enfin le problème du veto soviétique. Comment imaginer que Moscou puisse aider les Occidentaux à sauver la face sans poser des conditions très lourdes, dont le retrait de la flotte américaine et le retour de l'URSS, à part entière, dans le processus de paix au Proche-Orient ? Dès ce mercredi, d'ailleurs, l'agence Tass a commenté très sévèrement l'initiative de M. Reagan, l'accusant d'accentuer son « *ingérence militaire dans les affaires du Liban* » en autorisant « *en fait les unités américaines à choisir librement les objectifs à frapper sur l'ensemble du territoire libanais* ».

Il semble bien, donc, que Moscou exigera pour prêter ses « bons offices » la disparition de toute présence militaire américaine. Malgré la proximité des élections présidentielles américaines, on voit mal Washington procéder rapidement à une révision aussi profonde de sa politique au Proche-Orient à moins que la Syrie n'intervienne enfin pour faciliter une telle évolution. Le temps, en tout cas, avantage les adversaires de M. Gemayel. Le temps, mais aussi la situation militaire, car si les contingents de la force multinationale n'ont fait l'objet au cours des derniers jours d'aucune attaque en règle, aucune garantie n'existe à ce niveau. Or, le rembarquement des « marines » prendra un certain temps.

De source américaine, on affirme que ce « *redéploiement* » se fera par étapes et qu'il ne pourrait concerner d'ici la fin du mois qu'un tiers des 1500 hommes que les Etats-Unis ont actuellement à terre. C'est dire que Washington cherche plus pour l'instant encore à limiter ses pertes qu'à se retirer d'un conflit qui l'oppose, au-delà des adversaires libanais de M. Gemayel, à la Syrie et à l'URSS. Cette position pourrait d'ailleurs entraîner des divergences entre Washington et Paris. Ces sujets ont sans doute fait l'objet des discussions que viennent d'avoir à Washington deux hauts fonctionnaires français qui se trouvaient lundi et mardi dans la capitale américaine. Il s'agit de M. Marc Bonnefous, directeur du Proche-Orient au Quai d'Orsay et de M. Bruno Delaye, conseiller technique au cabinet de M. Cheysson.

JACQUES AMALRIC.

Les cent quinze soldats britanniques ont quitté Beyrouth

De notre correspondant

Londres. — Le retrait des cent *quinze soldats britanniques* postés à Beyrouth a commencé ce mercredi à l'aube. Cette mesure, prévisible depuis la veille, ne faisait plus guère de doute, après l'annonce du repli américain. De l'avis de plusieurs membres du Parlement, la décision a vraisemblablement été prise au début de la soirée du 7 février, mais Mme Thatcher n'aurait pas voulu être, parmi les autres dirigeants responsables de la force multinationale, la première à la faire savoir alors que, voici peu de temps encore, elle prônait le maintien de cette force ou son remplacement par des éléments de l'ONU (*le Monde* du 8 février). Le contingent britannique pourrait être transféré, dans un premier temps, sur un navire qui croise au large des côtes libanaises puis sur la base militaire d'Akrotiri, que la Grande-Bretagne possède encore à Chypre.

Les principaux membres du cabinet se sont réunis à trois reprises, mardi, pour définir leur position et, comme l'a précisé Mme Thatcher devant la Chambre des communes, pour consulter les gouvernements américain, français et italien, de même que pour entrer en contact avec le commandant de l'unité britannique à Beyrouth. Répondant aux questions de l'opposition qui, depuis des semaines, réclamait un retrait *immédiat*, Mme Thatcher a déclaré : « *La sécurité de nos troupes est le motif principal de notre réflexion.* » Elle n'en a pas dit davantage mais cela suffisait pour que son auditoire comprenne que la cause était entendue. Le leader du Parti travailliste, M. Neil Kinnock, n'a d'ailleurs pas insisté. Il s'est contenté de dire que la position des soldats britanniques était devenue trop « *dangereuse* » tandis que leur mission était désormais « *impossible* ».

Arrivé le dernier — il s'est installé à l'est de l'aéroport de Beyrouth au début de 1983, — le plus petit contingent de la force multinationale a été étonnamment épargné : pas une seule victime, hormis des blessés légers, alors que Américains et Français subissaient de lourdes pertes. Mais comme le soulignaient des députés conservateurs, partisans depuis longtemps d'un désengagement, l'opinion publique en Grande-Bretagne aurait peut-être moins bien admis ces pertes que les Américains ou les Français. Ces parlementaires estiment que Mme Thatcher, malgré la détermination dont elle a fait preuve jusqu'à ces derniers jours, a finalement appréhendé ce risque.

FRANCIS CORNU.

LA FORCE MULTINATIONALE

Deux missions successives

L'idée d'une « force internationale » à Beyrouth, lancée quelques semaines après l'invasion du Liban par Israël, en juin 1982, a été appliquée en septembre à la demande du gouvernement libanais. Sa mission a connu deux phases différentes.

A l'époque de sa création, cette force d'« interposition » comptait environ 3 800 hommes : 1 596 Français, dont 482 détachés de la FINUL (force de l'ONU stationnée au sud du Liban), 1 100 Italiens et 1 200 Américains auxquels s'ajoutaient 1 000 autres stationnés au large du Liban. Ces militaires devaient alors « s'interposer » entre les forces israéliennes, qui assiégeaient la capitale libanaise, et les combattants de l'OLP qui s'y trouvaient, pour permettre l'évacuation de ces derniers. Une fois cette opération menée à bien, la force multinationale était partie estimant sa mission accomplie.

Départ prématuré ? Probablement, puisque a eu lieu aussitôt après l'odieux massacre des camps palestiniens de Sabra et de Chatila (16-17 septembre 1982). Le gouvernement avait donc demandé le retour de la force multinationale. Elle devait désormais *« protéger la population civile »*, mais aussi *« aider à la restauration de l'autorité légale libanaise »*. Toutefois, un certain « flou » entourait cette nouvelle mission. D'abord, parce que le mandat précis de cette force, établi par accord entre le gouvernement libanais et les participants, n'a jamais été publié, ensuite parce qu'il n'était pas facile de préciser dans quelles proportions la situation au Liban relevait de la *« guerre civile »* ou d'un *« conflit international »*.

Dès lors, se posait une question : ces « soldats de la paix » devaient-ils ou non riposter s'ils étaient attaqués ? Encaisser les coups sans réagir était intenable et risquait d'encourager les adversaires du président Gemayel à en porter de nouveaux. Mais, en ripostant, la force multinationale entrait dans le cycle des représailles et de l'escalade de la violence. Quoi qu'il en soit, la FM, forte cette fois de quelque 4 500 hommes (dont 1 240 Français et une centaine de Britanniques, le reste étant composé d'Américains et d'Italiens), a payé un lourd tribut. Elle compte en effet, à ce jour, 344 morts, dont 259 « marines » américains, 84 Français et 1 Italien.

Ces pertes — dues principalement à des attaques de « commandos-suicides » d'inspiration islamistes — ont rendu impopulaire dans les pays d'origine la présence des soldats de la FM au Liban. En outre, l'escalade de la violence et la paralysie progressive du gouvernement libanais contribuaient à retirer son sens à la mission de la FM et rendaient son efficacité de plus en plus aléatoire. C'est dans ce contexte qu'est née l'idée de remplacer la FM par des Casques bleus.



Selon un sondage IFRES - « le Quotidien » antérieur aux derniers événements

47% DES PERSONNES INTERROGÉES ÉTAIENT HOSTILES AU MAINTIEN DU CONTINGENT FRANÇAIS

Selon un sondage IFRES, publié mercredi 8 février par *le Quotidien de Paris* (1), 47 % des Français étaient hostiles, il y a quelques jours, au maintien du contingent militaire français à Beyrouth, contre 39 %, qui y étaient favorables (16 % sont sans opinion).

Cette hostilité vaut aussi en ce qui concerne la présence des troupes françaises au Tchad : 47 % sont contre son maintien, alors que 32 % sont pour (21 % sont sans opinion). L'analyse des réponses montre que c'est dans les rangs de l'opposition que l'on trouve le plus de personnes favorables à la présence française au Liban et au Tchad. Pour Beyrouth, sont favorables au maintien du contingent français : PC, 24 % ; PS, 29 % ; UDF, 53 % ; RPR, 43 %. Sont hostiles : PC, 61 % ; PS, 59 % ; UDF, 37 % ; RPR, 44 %.

S'agissant du Tchad, sont favorables : PC, 9 % ; PS, 29 % ; UDF, 44 % ; RPR, 42 %. Sont hostiles au maintien du contingent : PC, 75 % ; PS, 48 % ; UDF, 39 % ; RPR, 48 %.

A la question : « *Les affrontements qui opposent la Libye au Tchad peuvent-ils dégénérer en un conflit majeur ?* » 39 % des personnes interrogées répondent par l'affirmative, 45 % par la négative.

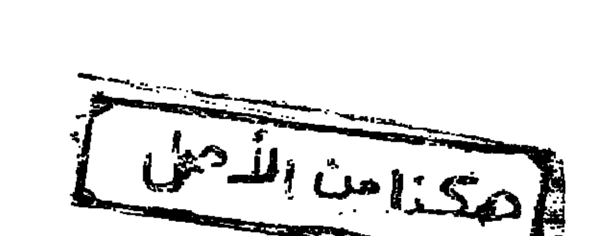
(1) Cette enquête a été réalisée du 2 au 6 février — c'est-à-dire avant que ne soit connue la décision des Etats-Unis de retirer leurs troupes de Beyrouth, et avant la nette aggravation de la situation sur le terrain, — auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes âgées de dix-huit ans et plus.

LE GÉNÉRAL BIGEARD PROPOSE LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE RAID DE BAALBEK

Le général Marcel Bigeard, député app. UDF de Meurthe-et-Moselle, a déposé, mardi 7 février, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête « *chargée d'apprécier les circonstances dans lesquelles s'est déroulé le bombardement effectué par l'aéronavale française sur un camp terroriste proche de Baalbek et les résultats de cette opération* ».

Pour le général Bigeard, il est indispensable que soient levées les « *zones d'ombre* » et les « *incertitudes* » quant aux « *circonstances dans lesquelles s'est déroulée l'opération* » et aux « *résultats de ce qui voulait être une action de représailles pour sanctionner le terrorisme* ».

La « *persistance* » de ces incertitudes « *pourrait, en France comme à l'étranger, nuire à la crédibilité de nos forces armées* », estime le député, pour qui une question — « *la plus grave* » — demeure : une erreur a-t-elle été commise ? Ou des indiscrétions ont-elles nui à l'efficacité de l'opération ?



DIPLOMATIE

LA FIN DE LA VISITE DE M. MITTERRAND AUX PAYS-BAS

Le président de la République a esquissé divers projets de nature à favoriser une relance de la Communauté

M. François Mitterrand a regagné Paris, ce mercredi matin 8 février, après un voyage officiel de deux jours aux Pays-Bas, pour y présider le conseil des ministres, qui avait été retardé pour la circonstance. Il devait faire dans l'après-midi une visite éclair au Luxembourg, afin d'y poursuivre le cycle de ses consultations avec les neuf partenaires de Paris au sein de la Communauté européenne, dans la perspective du prochain sommet réuni les 19 et 20 mars à Bruxelles et dont la France assurera la présidence.

Amsterdam. – Après avoir sacrifié lundi à l'exaltation des relations bilatérales franco-néerlandaises, qui en avaient bien besoin, le président de la République a surtout consacré la seconde journée de son séjour aux Pays-Bas aux questions européennes, après tout de même une visite au marché aux fleurs d'Aalsmeer. Visite dont on avait pris soin de préciser, dans son entourage, qu'il s'agissait davantage, de la part du chef de l'Etat, d'une manifestation d'intérêt à l'égard du génie commercial néerlandais que d'une soudaine passion pour les tulipes.

De notre envoyé spécial

Singulier spectacle, en effet, que ce marché aux fleurs. On s'attend, en vertu des clichés folkloriques, à d'aimables étals odorants le long d'un canal, et l'on pénètre dans des entrepôts immenses. On rêve d'un décor gentiment breughlien, et c'est Rungis en plus moderne, une usine gigantesque où l'électronique règne en maîtresse absolue, y compris dans ces salles en gradins ou d'étranges enchères à l'envers opposent les grossistes en de furieuses compétions presse-bouton.

L'arrivée du président français et de la souveraine néerlandaise a évidemment déconcentré quelque peu ces acheteurs d'ordinaire aussi attentifs que des joueurs de poker. Ces augustes visiteurs s'étant risqués à quelques achats, ils ont même entonné un chant hollandais plein d'à-propos, puisqu'il s'intitule : *Wie zal dat betalen ?* (« Qui va payer ça ? »). M. Mitterrand, poliment applaudi par les employés de ce marché, qui fait, dit-on, la pluie et le beau temps sur les cours mondiaux, en est ressorti muni de renseignements précieux *sur le cours de la tulipe en bouton* et la conservation des azalées.

Ni complaisance ni catastrophisme

Son étape de La Haye devait être plus nettement diplomatique. C'est finalement à l'occasion du déjeuner offert par le gouvernement qu'il a prononcé ce fameux « grand discours européen » qui faisait, depuis plusieurs jours, l'objet d'interrogations et d'indiscrétions contradictoires. Il avait tout d'abord prévu de le faire devant les parlementaires qui l'ont ensuite accueilli ; mais la reine Beatrix et le prince Claus, constitutionnellement, n'auraient pu alors assister à ce « numéro » – au demeurant assez brillant – d'éloquence communautaire...

M. Mitterrand n'a pas dévoilé les propositions précises de la présidence française de la CEE pour sortir de l'impasse où la Communauté semble s'être enfermée lors du sommet d'Athènes. Mais il a rendu, sur un sujet difficile à force d'être banal, une bonne copie (lire d'autre part). Après avoir brossé un historique de la construction européenne, qui avait pour lui commencé dans cette même salle des Seigneurs du Binnenhauf de La Haye en mai 1948, à l'occasion du premier grand congrès international du Vieux-Continent, après la deuxième guerre mondiale, il a dressé un constat sans complaisance, mais sans catastrophisme, des difficultés et blocages actuels. Et il a esquissé – esquissé seulement, comme il fallait s'y attendre – quelques pistes possibles pour les contourner, notamment par la création d'un espace européen de l'industrie et de la recherche, mais aussi d'un espace social, d'un espace culturel et même d'un espace... spatial. Et aussi par celle d'un secrétariat permanent du Conseil européen, *comme le chancelier Kohl l'avait déjà* suggéré en juin dernier au sommet de Stuttgart.

Le président de la République a eu en outre la prudence, comme il devait le confirmer peu après au cours de la conférence de presse conjointe avec *le premier ministre néerlandais,* M. Ruud Lubbers, de ne pas presser le gouvernement de La Haye de se lancer dans un processus de consulta*tions stratégiques avec la France.* Mais il a mis l'accent sur la défense européenne dans un registre futuriste et spatial qui a visiblement laissé perplexe son auditoire. Peut-être celui-ci avait-il encore à l'esprit les sarcasmes qui avaient accueilli, notamment à Paris, les déclarations du président Reagan sur la « guerre de l'espace »...

Après une visite à la Cour européenne de justice de La Haye, le chef de l'Etat a regagné Amsterdam pour assister à la représentation de *Carmen,* dans la mise en scène de Peter Brook, puis à une grande réception au Rijksmuseum – puisque ce voyage se veut décidément placé sous le double signe de l'Europe et de la culture. Du côté néerlandais, on semblait regretter que l'approfondissement des relations bilatérales n'ait pas fait l'objet d'un plan de campagne plus précis. Mais on se montrait résolu à ne pas ménager à Paris l'appui de La Haye. La France et les Pays-Bas auront au moins pu communier dans l'exaltation du passé (culturel) et la préparation de l'avenir (européen).

BERNARD BRIGOULEIX.

Un appel du chef de l'Etat

(Suite de la première page.)

Outre le fait que ce projet est techniquement ambitieux et qu'il n'est pas une panacée militaire, comme le soutient le Pentagone depuis plusieurs années déjà, un tel programme sera financièrement très coûteux – 9 milliards de dollars pour la station américaine – même s'il doit être partagé entre Européens. Comment la France pourrait-elle y consacrer un budget important, elle qui, sur le plan national, a décidé en 1982, par manque d'argent, de retarder la construction de son propre satellite d'observation militaire SANRO ? De plus, les missions militaires envisagées dans le discours de M. Mitterrand à La Haye peuvent être assurées par un réseau de satellites non habités, éventuellement lancés par Ariane, à l'exemple de ce que prépare, déjà, mais pour son propre compte, un autre pays européen, la Grande-Bretagne, avec l'aide de la NASA américaine...

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU et JACQUES ISNARD

UNE ATTAQUE CONTRE « LES DICTATURES SANGLANTES » D'AMÉRIQUE CENTRALE

M. Mitterrand a également évoqué dans son discours au Parlement néerlandais les problèmes de l'Amérique centrale. Les peuples de cette région, a-t-il dit, *« ont besoin d'être libres en face des oligarchies des grands propriétaires qui sont possesseurs de la totalité des terrains cultivables ».* Ils ont aussi besoin de *« se libérer de dictatures sanglantes »* et le rôle de l'Occident *« est de servir à cette double libération ».*

« Les révolutions libérales de la moitié du dix-neuvième siècle ont déjà prévu cela, elles n'ont pas attendu les révolutions socialistes », a dit encore M. Mitterrand, qui a révélé avoir exprimé ce point de vue à M. Reagan lors d'une rencontre avec lui à Washington. – *(AFP.)*

Le discours de La Haye : « Que l'Europe soit capable de lancer dans l'espace une station habitée... »

Voici le principaux extraits du discours prononcé mardi 7 février à La Haye par M. François Mitterrand :

● **Trois règles pour résoudre le contentieux communautaire.** – « Les ressources financières de la Communauté sont limitées et nous nous devons de les gérer le mieux possible. Or les crédits n'ont pas toujours été utilisés de façon rationnelle. En l'absence d'orientations précises, certaines politiques ont été victimes de leur propre succès. Je pense à la politique agricole. Grâce au traité qui lui a réservé, à juste titre, une place éminente, elle a assuré la survie et permis le développement d'un secteur capital pour nos économies, l'équilibre de nos sociétés, la puissance et le rayonnement de l'Europe dans le monde. Mais il n'est écrit nulle part qu'on laissera les productions s'accroître sans se soucier des débouchés (...).

» Quiconque analyse ces contradictions et cherche à les résoudre est *naturellement conduit à définir les* règles hors desquelles l'Europe continuera de s'égarer. La première est la maîtrise de la croissance budgétaire (...). La deuxième règle est que l'augmentation – indispensable – des ressources propres doit accompagner une gestion plus rigoureuse des ressources actuelles (...). La troisième règle n'aurait pas besoin d'être rappelée si l'on n'avait pris l'habitude d'y manquer : l'unité du marché et son double, la préférence communautaire. Le respect de cette règle facilitera le démantèlement rapide des montants compensatoires, lesquels faussent les mouvements naturels du commerce et condamnent injustement des centaines de milliers d'agriculteurs à la détresse et à l'angoisse. »

● **L'élargissement de la CEE.** – « *Je souhaite que* l'Europe *accueille* l'Espagne et le Portugal et qu'elle le leur dise sans tarder. Personne n'a le droit de tourner le dos à l'histoire. *Une discussion sérieuse,* respectueuse des intérêts en présence, évitera les faux semblants dont la Communauté a souffert lors des élargissements précédents. On imagine aisément que, dans l'exercice de mes fonctions de président de la Communauté et de président de la République française, j'y veillerai avec un soin tout particulier. »

● **Le « nouveau départ » de la Communauté.** – « Le Marché commun est né et a prospéré dans les derniers développements de la deuxième révolution industrielle, mais il n'a pas encore tiré parti de la troisième. Pour cela, l'Europe a besoin d'un élan intellectuel vigoureux, d'un tissu industriel rénové et de l'appui d'entreprises mobiles et créatrices. Toutes les initiatives méritent d'être tentées et, s'il le faut, à trois, à quatre, à dix, bref entre ceux que cela intéresse. (...) Mettons en place un espace européen de l'industrie et de la recherche. Si nous y parvenons, nous ferons en quelques mois des avancées considérables (...). Ce n'est pas tout. Rien de durable ne se fera dans ce domaine sans la participation active du monde du travail. Il n'y aura de réussite de l'Europe que si ces millions et ces millions de chômeurs retrouvent la dignité et la réalité du travail.

» *Un espace social européen* y contribuera grandement autour de quelques idées simples : aménagement concerté de la durée du travail, accélération et généralisation de la formation-emploi, développement des protections sociales, statut des travailleurs européens. Mais l'Europe n'est pas une manufacture. Alors que jamais les possibilités *d'échanges et de créations* n'ont été aussi grandes, alors que la puissance des médias modifie nos manières de vivre, d'imaginer, de sentir, accepterons-nous sans *réagir le* déferlement d'images venues d'ailleurs (...). Il est grand temps d'organiser l'espace culturel européen où se multiplieront les productions communes. »

● **La défense européenne.** – « Dans l'état présent des choses, l'Europe reste partagée entre la sécurité qui existe et la sécurité qu'elle espère. Nul doute qu'elle choisisse la première. L'alliance atlantique n'est pas près de se voir supplantée par une alliance européenne. Cela tient au fait qu'aucune force militaire n'est en mesure de se substituer à l'arsenal américain. La France, en tout cas, n'usera pas de sa capacité nucléaire autrement que pour sa stratégie propre de dissuasion, et l'Europe dans son ensemble ne prendra pas le risque de se trouver à découvert (...). La France n'a pas caché à ses alliés que, hors la protection de son sanctuaire national et des intérêts vitaux qui s'y rattachent, elle ne saurait prendre en charge la sécurité de l'Europe. Et pour des raisons stratégiques, et pour des raisons de politique inter*nationale qui résultent de la dernière* guerre, la décision d'emploi de l'arme nucléaire française ne peut se partager. »

● **Une Communauté européenne de l'espace.** – « Il faut déjà porter le regard au-delà du nucléaire si l'on ne veut pas être en retard sur un futur plus proche qu'on ne le croit. Que l'Europe soit capable de lancer dans l'espace une station habitée qui lui permettra d'observer, de transmettre et donc de contrarier toute menace éventuelle, et elle aura fait un grand pas vers sa propre défense (...). Une Communauté européenne de l'espace serait à mon sens la réponse la mieux adaptée aux réalités *militaires de demain.* »

● **La coopération politique et les institutions.** – « Le moment est venu d'accorder à nos institutions une cohérence qui leur manque. Ainsi, le conseil des ministres serait-il bien inspiré en épargnant aux chefs d'Etat et de gouvernement la disparate de décisions qui relèvent du quotidien. On éviterait de la sorte un encombrement dommageable qui a nui aux sommets de ces dernières années (...). Je verrais également avec faveur les Dix instituer un secrétariat permanent selon la formule présentée par le chancelier Kohl au conseil européen de Stuttgart. Une active concertation entre l'Assemblée et le conseil des ministres en matière de politique internationale, avec le concours de la Commission en ce qui la concerne, serait aussi la *bienvenue.* »

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LE GÉNÉRAL VIDELA INTERROGÉ PAR LA JUSTICE MILITAIRE. – Le général Jorge Videla, ancien chef de l'Etat argentin (1976-1981), a été entendu, le *mardi* 7 février, par le Conseil suprême des forces armées, qui enquête sur la disparition de milliers de personnes durant les quatre premières années du régime militaire. C'est le premier des neuf anciens membres des juntes de gouvernement de cette période à être ainsi interrogé par ses pairs. Auparavant, l'ancien chef de la police fédérale, le général Camps, avait également comparu devant le Conseil. – *(Reuter.)*

Corée du Sud

● LIBÉRATION D'ÉTUDIANTS. – Quarante-huit étudiants *sud-coréens, emprisonnés* pour activités antigouvernementales, bénéficiant d'une mesure de clémence, ont été libérés, ce *mercredi 8 février, et autorisés* à retourner dans leurs universités. Près d'une centaine d'étudiants restent toutefois emprisonnés en attendant *d'être jugés.* – *(AFP.)*

Chine

● MORT D'UN JÉSUITE EN DÉTENTION. – Citant des sources religieuses, l'agence Associated Press annonce de Hongkong le décès, dans le camp où il était détenu, du Père François-Xavier Zhu, jésuite d'origine chinoise, âgé de soixante-dix ans. Comme de nombreux religieux, le Père Zhu avait été arrêté en 1953 et condamné en 1960 à vingt années de détention dans un camp de la province de l'Anhui. Au terme de cette peine, il n'avait pas quitté ce camp, rendant seulement quelques visites à sa famille. C'est encore à l'intérieur du camp qu'il avait été à nouveau jugé l'été dernier et condamné le 10 juin à une peine supplémentaire de douze ans.

Inde

● GRÈVE GÉNÉRALE AU PENDJAB. – L'Etat du Pendjab était paralysé, mercredi 8 février, par une grève générale ordonnée par les autonomistes sikhs du parti Akalidal. Mardi soir, le premier ministre leur avait lancé un ultime appel pour qu'ils reprennent les négociations avec le gouvernement central afin que cesse l'agitation dans cet Etat du nord-ouest de l'Inde. Mme Gandhi avait reçu l'appui de quatorze formations de l'opposition. – *(AFP.)*

Philippines

● PROCES AJOURNE. – Le procès de deux missionnaires étrangers, d'un prêtre et de six laïcs philippins, accusés d'avoir participé, en 1982, à une embuscade meurtrière dans la région de Kabankalan (*le Monde* du 8 février), a été ajourné, le mardi 7 février, dès la première audience.

Union soviétique

● DISTINCTION POUR M. PLISSONNIER. – M. Gaston Plissonnier, membre du bureau politique du Parti communiste français et secrétaire du comité central, a reçu, *mardi* 7 février au Kremlin, l'ordre de la Révolution d'octobre qui lui avait été conféré en juillet dernier à *l'occasion de ses soixante-dix ans.* Cette distinction lui a été remise par M. Kouznetsov, premier vice-président du présidium du Soviet suprême. – *(AFP.)*

Le Monde

politique

POINT DE VUE

LA DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMEIL-BRÉVANNES

Une mesure illégale

par BERNARD MALIGNER (*)

POUR sortir de l'impasse dans laquelle on prétend se trouver à Limeil-Brévannes, des voix ont réclamé la dissolution du conseil municipal. Voilà, dit-on, une mesure *qui permettra une fois pour toutes de* surmonter l'imbroglio juridique résultant de deux décisions du Conseil d'Etat *relatives à l'élection municipale* d'une part, à l'élection du maire d'autre part, puisque le corps électoral sera appelé dans un délai relativement court à émettre un choix définitif.

Cette proposition recueille l'adhésion de la classe politique et emportera *certainement* celle des électeurs qui, non seulement ne comprennent pas que la plus prestigieuse juridiction du pays rende des décisions présentées comme contradictoires, mais encore voient dans cette sage recommandation autant une issue salvatrice que la plus déférente soumission que les hommes politiques font à leurs juges naturels... Et voici que le conseil des ministres du 1er *février, faisant droit à leur* demande, a consacré ce consensus en prononçant par décret la dissolution *du conseil municipal.*

Mais si elle est politiquement opportune, la dissolution est juridiquement contestable car elle porte atteinte au principe sacré et constant de l'autorité de chose jugée. Si blocage il y a, à Limeil-Brévannes, *c'est, dit-on, parce que deux maires* sont en place. Le premier se prétend d'autant plus légitimement investi *dans sa* fonction *que le Conseil* d'Etat a rejeté le recours de son adversaire contre son élection. Mais, comme on l'a déjà souligné, à aucun moment la haute assemblée n'a apprécié au fond la validité de son élection.

Au contraire, tout donne à penser *que sa désignation est fondamentalement* entachée d'illégalité depuis que, le 27 janvier dernier, l'assemblée du contentieux du Conseil d'Etat a jugé à propos de l'élection du maire de Villepinte que seule une majorité légalement investie contribuait à l'élection du maire et des adjoints. La solution ainsi posée par la jurisprudence devait à tout le moins conduire le pouvoir exécutif à inviter M. Berjal *à organiser l'élection du nouveau* maire. Le blocage aujourd'hui dénoncé n'aurait pas existé.

Mais il y a plus. La chose jugée par le Conseil d'État, le 21 décembre, à propos des élections municipales de Limeil-Brévannes impliquait non seulement que soit installé le nouveau *conseil municipal composé de vingt*-cinq membres de la liste de M. Bessière et huit membres de la liste de M. Berjal, mais encore que tout soit mis en œuvre pour que l'élection comme maire du premier nommé puisse régulièrement intervenir. La preuve eût été ainsi apportée que l'*assemblée communale fonctionnait* normalement et que sa dissolution n'avait pas à être prononcée.

C'est pourquoi, négligeant le principe posé par l'arrêt *« élection du maire de Villepinte »,* d'une part, méconnaissant la chose jugée pour l'élection municipale de Limeil-*Brévannes, d'autre part,* la *dissolution* est, selon nous, entachée d'illégalité. Tant et si bien que si, d'aventure, le Conseil d'Etat était saisi d'un recours dirigé contre le décret la prononçant, la dissolution serait vraisemblablement annulée tout comme seraient annulés et l'*arrêté instituant la délégation spéciale*, et — surtout — les élections à venir...

Ainsi, alors qu'on la croit salvatrice, la dissolution pourrait bien engendrer un nouveau contentieux qui n'aboutirait à rien d'autre qu'à un retour à la case départ, c'est-à-dire à l'*arrêt rendu en décembre.*

Un *« jeu de l'oie »* où l'électeur est *« le dindon de la farce » !* C'est ce que la dissolution veut éviter. C'est ce que l'autorité de la chose jugée pouvait empêcher.

(*) Ingénieur au CNRS, chargé de T.D. à l'université Paris-XII.

LE CONTENTIEUX ELECTORAL A ETAMPES

Le RPR a demandé, le 7 février, que l'élection municipale partielle d'Etampes, dans l'Essonne, prévue pour les 4 et 11 mars prochain — consécutive à l'annulation du scrutin de *mars 1983* par le Conseil d'Etat le 23 janvier dernier, — se déroule sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Dans un communiqué, le RPR estime que l'attitude du commissaire de la République du département de l'Essonne, M. Michel Lhuilier, *« semble (...) mettre en cause l'impartialité que l'on est en droit d'attendre du représentant de l'Etat »*. M. Lhuilier a décidé de saisir la Cour de cassation afin que celle-ci *« apprécie la décision du juge d'instance d'Etampes de réinscrire M. Xavier Dugoin (RPR, tête de liste de l'opposition à la mairie en mars 1983) et sa femme sur les listes électorales d'Etampes »*.

Le RPR proteste aussi contre le fait que la délégation spéciale nommée par le commissaire de la République compte deux membres sur trois *« connus pour leurs liens directs avec le Parti socialiste »*.

LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LA PRESSE

Le gouvernement retire de son texte toute notion d'autorisation préalable

L'article 14 du projet de loi sur la presse, examiné et voté le mardi 7 février par l'Assemblée nationale, constitue la pièce maîtresse du mécanisme mis au point par le gouvernement. Vouloir limiter la concentration de journaux est une bonne chose mais la non-application de l'ordonnance de 1944 a prouvé que, sans organisme pour veiller au respect de la règle fixée, l'objectif n'est *pas atteint.*

D'où la création de la commission pour la transparence et le pluralisme. Mais pour que les interventions de cette instance soient efficaces, il faut qu'elle puisse intervenir avant que l'opération de rachat d'un quotidien par un groupe de presse ne soit par trop engagée et qu'il soit devenu difficile de l'enrayer. D'où l'idée d'obliger l'éven*tuel acquéreur de prévenir la com*mission pour la transparence de son projet et de laisser un certain délai à celle-ci pour accorder ou non son autorisation.

Tel était, *grosso modo,* le mécanisme de l'article 14 du projet déposé par le gouvernement. Mais *n'était-ce pas rétablir l'« autorisation préalable »* supprimée par la loi fondamentale de 1881, dont le Conseil constitutionnel a établi en 1971, lors de sa décision sur la liberté de création d'association, qu'elle faisait parti des grands principes de notre droit ayant valeur constitutionnelle ?

Le gouvernement avait toujours répondu non, arguant que la liberté d'éditer ou de créer un journal n'était en rien limitée. L'opposition, au contraire, avait — avec force — répondu oui, faisant même de ce point l'argument central de ses critiques visant à démontrer l'inconstitutionnalité du projet de loi. Elle n'avait pas été la seule puisque cer*tains juristes socialistes* — et tout particulièrement M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) — n'avaient pas caché leurs réserves devant le dispositif du texte.

« Vous vous êtes déjà trompés deux fois »

Aidés par la crainte du Conseil constitutionnel, tous les députés socialistes, qui, fin décembre et début janvier, s'étaient efforcés d'amélio*rer le projet, avaient réussi* — *non* sans mal — à convaincre le gouvernement de la nécessité de revenir sur sa position. Finalement, avait été mis au point — en commission des affaires culturelles, mais avec l'accord du gouvernement — un processus qui, sans trop réduire les pouvoirs de la commission pour la transparence, faisait disparaître toute notion d'autorisation préalable.

Toute acquisition d'une entreprise de presse devait être déclarée à la commission *« à peine de nullité »* des actes civils. Cela fait, les *conséquences de l'achat pouvaient immédiatement* être tirées, mais la commission disposait d'un délai de trois mois pour *« s'opposer »* à l'opération ou *« mettre en demeure »* les intéressés de respecter les dispositions législatives limitant la concentration. Mais ainsi ce processus restait encore ambigu.

Le gouvernement, ayant fait ce premier pas, était prêt à en faire un second, d'autant que la polémique née autour de cette disposition lui faisait craindre une décision négative du Conseil constitutionnel. L'« effet d'annonce » des décisions de celui-ci (décrit dans nos colonnes par M. Olivier Duhamel, *le Monde* du 3 janvier) jouait à plein.

Aussi M. Georges Fillioud, *secrétaire* d'Etat aux techniques de la communication, a-t-il déposé, le lundi 6 février, à l'Assemblée nationale une nouvelle version de l'article 14 qui s'inspire du texte voté en commission mais s'en éloigne sur quelques points essentiels. Cette nouvelle mouture est ainsi rédigée :

« Toute personne qui cède ou acquiert la propriété ou le contrôle d'une entreprise de presse doit, avant que l'opération soit réalisée, en faire la déclaration à la commission instituée à l'article 15.

» Dans le délai de trois mois à compter de la date de la déclaration, la commission, si elle estime que l'opération envisagée est de nature à porter atteinte au pluralisme de la presse, au sens des articles 10 à 13 de la présente loi, et après avoir entendu les personnes intéressées, les en avertit.

» Si cette opération est néanmoins réalisée, il est fait application des dispositions des articles 18 et 19. »

Disparaissent ainsi la notion de *« nullité des actes »* en cas de non déclaration et les termes d'*« opposer »*, de *« mise en demeure »*, de *« prescription »*.

Qu'est-ce que cela signifie ? En cas de souhait de vente d'une publication, le vendeur et l'acquéreur doivent le signaler à la commission pour la transparence, sous peine des sanctions pénales prévues à l'article 33 du projet, mais l'opération peut immédiatement entrer en application. Si elle n'est pas conforme à la loi, la commission engage les procédures prévues *aux articles 18 et 19* du texte : dialogue avec les intéressés et, si nécessaire, mise en demeure de respecter la loi, enfin, en cas de non-respect, transmission du dossier à la justice.

Si l'acheteur et le vendeur attendent l'avis de la commission et que celle-ci ne trouve rien à redire, pas de difficulté. Si elle condamne l'opération et que celle-ci n'est pas réalisée, tout demeure en l'état initial. Si l'opération est réalisée quand même, on retrouve l'hypothèse précédente.

Ce nouveau processus n'a pourtant pas trouvé grâce aux yeux de l'opposition : *« Vous vous êtes trompés une première fois, puis une seconde fois, pourquoi pas encore maintenant ? »*, dit-elle. M. Michel Sapin (PS, Indre) eut beau expliquer que le système de « déclaration préalable » était semblable à celui existant pour les associations, M. François d'Aubert (UDF, Mayenne) parla d'un *« texte sur les suspects de la presse »*, et M. Jacques Toubon (RPR, Paris), soulignant l'emploi du mot « envisagé », et non pas « réalisé », ainsi que l'existence de l'adverbe *« néanmoins »*, maintint qu'il y aurait bien intervention *a priori* et non pas *a posteriori.*

Malgré cela, l'Assemblée refusa par 323 voix (PS, PC) contre 154 (RPR, UDF) de supprimer le membre de phrase *« avant que l'opération soit réalisée »*, puis, par 320 voix (PS, PC) contre 162 (RPR, UDF), adopta la rédaction *proposée par le gouvernement.*

Ensuite, l'opposition tenta sans succès de faire admettre que les difficultés de l'entreprise de presse achetée pouvaient permettre de ne pas appliquer la loi. La majorité, refusant que la commission soit soumise à un « chantage » à l'emploi, refusa par 326 voix (PS, PC) contre 156 (RPR, UDF) un amendement de M. Alain Madelin (UDF, Ile-de-France) qui allait en ce sens.

Th. B.

Le « ton » de M. Toubon

Quand le climat est à l'orage, il y a des mots, il y a des noms, qui appellent le tonnerre. Depuis la semaine passée, l'atmosphère est orageuse à l'Assemblée *nationale et, le mardi 7 février* au soir, le nom de Roger Salengro a suffi à faire éclater une tension latente depuis plusieurs jours.

Cet ancien ministre de l'intérieur de Front populaire, qui s'est suicidé au terme d'une campagne mensongère sur son passé *militaire, fait partie du martyrologe* de la gauche. Aussi, quand M. Jacques Toubon (RPR, Paris) évoqua l'héritage de Léon Blum dans la préparation de ce projet sur la presse, M. Jean-Jack Queyranne (PS, Rhône), rapporteur de la commission des affaires culturelles, réagit vivement : *« Il y a dans cette Assemblée une plaque à la mémoire de Salengro qui fut assassiné par une presse à scandale contre laquelle Léon Blum s'est insurgé, et, en ce sens, oui, nous sommes bien les héritiers de Léon Blum. »*

Malheureusement, M. Toubon parla de *« ce pauvre Salengro »* sur un ton qui pouvait prêter à confusion. Ce fut immédiatement le tumulte. M. Guy Ducoloné (PC, Hauts-de-Seine), *qui présidait la* séance, demanda alors au député RPR *« de ne pas parler avec commisération du « pauvre » Salengro ».* M. Toubon se défendit en affirmant qu'il n'avait pas parlé avec commisération, ajoutant, en s'adressant aux *députés socialistes* et communistes qui l'interpellaient : *« Mon père était un ami de Roger Salengro, bande d'imbéciles, bande de scandaleux, bande de maniaques ! »* Les invectives continuant de part et d'autres, M. Ducoloné affirma que M. Toubon avait *« le droit de dire ce qu'il veut »,* mais aussi le devoir *de permettre à ses collègues « de réagir comme ils le font ».* Puis il suspendit la séance.

Cela ne calma pas les esprits, une violente altercation opposant *même M. Pierre Joxe à M. Toubon.* Les députés socialistes, après quinze jours de difficiles débats, supportent manifestement de moins en moins la tacti*que d'attaques verbales tous azimuts* de l'opposition.

M. Ducoloné, lui-même, a été emporté par cette ambiance électrique, présidant d'une façon *qui ne lui est guère coutumière,* alors que tous les habitués du Palais-Bourbon se plaisent à souligner l'impartialité et la dignité dont il fait preuve quand il est au *« perchoir ».*

La majorité n'avait pas voulu laisser passer « le ton » des propos de M. Toubon, l'opposition n'a pas apprécié la façon de *présider de M. Ducoloné.*

Après la reprise de séance, dans un rappel au règlement, M. Emmanuel Aubert (RPR, Alpes-Maritimes) a accusé le président de séance d'avoir perdu *« son sang-froid »* et d'avoir déformé *« les propos tenus par Jacques Toubon, provoquant ainsi artificiellement le tumulte sur les bancs de la majorité ».* Au nom de l'UDF et du RPR, il a demandé que le bureau de l'Assemblée soit *saisi « immédiatement ».*

Il ne restait plus qu'à lever la séance et à faire prévenir M. Louis Mermaz. Mais cette fois, contrairement à l'incident sur le passé de M. Mitterrand, la sténographie des débats ne pourra faire éclater la vérité. L'écrit ne peut rendre compte du « ton ».

Th. B.

Une radiographie de l'opinion française

(Suite de la première page.)

Cette opinion, le recours périodique aux élections tend naturellement à la désunir : c'est le revers de la médaille de la démocratie. Mais ce n'est pas tout : ce livre montre en effet les limites dans lesquelles on peut croire à l'existence, dans la « France profonde », d'un consensus qui serait artificiellement dissimulé par les compétitions entre partis. Il faut lire, à cet égard, ce qu'écrit Olivier Duhamel sur le *« dissensus français »*, exprimant ainsi son désaccord avec ce que son homonyme Alain Duhamel avait soutenu ici même (2). En analysant, à propos des questions ayant obtenu l'apparence d'un consensus, les réponses des sympathisants des diverses formations politiques, Olivier Duhamel montre *bien quelles sont* les *limites* de ce consensus : car les pourcentages de réponses identiques sont très différents selon l'appartenance politique, même lorsque, au total, ces réponses obtiennent une large majorité.

Il est cependant un problème à propos duquel je dois confesser mon désaccord avec Olivier Duhamel. Dans ce qu'il écrit à propos d'un sondage concernant l'opinion des Français sur les institutions, il affirme : *« On voit mal comment le constitutionnaliste le plus hostile à la gauche pourrait démontrer le dysfonctionnement de nos institutions depuis 1981. »* Le « constitutionnaliste » sans doute, puis aucun *texte n'a été modifié et que tous* ont été appliqués; mais le « politiste » n'est-il pas fondé à porter un jugement différent, compte tenu du rôle qu'une instance à laquelle *la Constitution* ne confère aucune prérogative, le bureau exécutif du Parti socialiste, a joué, à plus d'une reprise, pour obtenir de ceux qui exercent le pouvoir qu'ils renoncent à certaines décisions, ou au moins qu'ils les ajournent ?

Le caractère véritable d'une opinion majoritaire ressort, en certains domaines, très clairement des sondages. Si 52 % des Français pensent que des alliances militaires (soit entre l'Europe et les Etats-Unis, soit dans le seul cadre de l'Europe) constituent le meilleur moyen d'assurer la sécurité de la France (contre 3 % qui sont partisans d'une alliance avec l'URSS, et 34 % d'une position de neutralité absolue), *c'est aux réponses* des sympathisants de l'UDF et du RPR, bien plus qu'à celles des sympathisants du PS, et naturellement du PC, qu'est due cette forte *majorité favorable à la politique* étrangère de François Mitterrand. Quant à l'implantation des fusées Pershing en Europe occidentale, les choses sont encore plus claires : en ce domaine, *les positions fermement* exprimées par le chef de l'Etat sont rejetées par 56 % des sympathisants du PS (contre 27 %) et par 65 % de ceux du PC (contre 13 %). Par contre, ceux de l'UDF les partagent (50 % contre 31 %), *ainsi que, un peu moins* nettement, ceux du RPR (48 % contre 37 %).

On pourrait multiplier les enseignements que comporte la véritable somme que constituent le rappel des réponses faites en 1983 aux enquêtes de la SOFRES et leur comparaison avec les résultats d'enquêtes plus anciennes. N'est-il pas notamment précieux de savoir *que, si les Français sont* aujourd'hui, en très nette majorité, favorables à une politique économique d'orientation libérale, ils n'en sont pas moins, en même temps, *fortement attachés à certaines des réformes sociales intervenues* depuis 1981 ? C'est en particulier le cas pour la possibilité de prendre sa retraite à soixante ans — bien que les classes d'âge les plus jeunes éprouvent de fortes inquiétudes quant au financement futur de cette possibilité.

Mais un des principaux mérites de ce livre, c'est de ne pas comporter suelement, si riches qu'ils soient, des tableaux chiffrés. Conscients de l'aridité qui aurait *été celle d'un ouvrage limité à ces* tableaux, ceux qui ont conçu la structure y ont introduit de nombreux chapitres de réflexion synthétique, dus à Jérôme Jaffré — *dont le texte sur* « Les douze leçons de 1983 » est un modèle de clarté et d'objectivité. — Alain Duhamel, Olivier Duhamel, Jacques Julliard, François de Closets, *Élisabeth Dupoirier et Alain Lancelot.* L'intérêt et la qualité de ces réflexions sont pour beaucoup dans ceux du livre lui-même, qui me paraissent exceptionnels, et non *seulement pour ses lecteurs* contemporains : combien les historiens ne seraient-ils pas heureux de disposer aujourd'hui d'une information et d'une documentation aussi précises et riches sur ce qu'était l'opinion française deux ans et demi après la victoire remportée par le Front populaire aux élections de mai 1936 !

FRANÇOIS GOGUEL.

(2) *Le Monde,* 8-9 mai 1983, sous le titre « Un consensus hexagonal éclatant », après la publication d'une *enquête de la SOFRES par l'Expansion.*

APRÈS LA LETTRE DE M. CHIRAC A M. MITTERRAND

M. Mermaz proteste M. Labbé persiste

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, répondant aux questions des journalistes mardi soir 7 février, a ainsi commenté la lettre que M. Jacques Chirac avait adressée à M. Mitterrand pour protester contre la gravité des sanctions infligées à trois députés de l'opposition : *« Cette lettre n'est admissible ni dans le fond ni dans la forme. Elle ne tient pas compte de la séparation des pouvoirs qui est une garantie fondamentale des libertés publiques. Elle est inutilement agressive à l'encontre du président de la République. Ce document est un brûlot politique. »*

Les présidents des groupes UDF et RPR, MM. J.-C. Gaudin et C. Labbé, afin de *« manifester leur pleine solidarité avec leurs collègues frappés de censure »*, avaient annoncé par un communiqué commun qu'ils ne participeraient pas à la conférence des présidents de ce jour. Les parlementaires des groupes de l'opposition ont décidé de verser eux-mêmes à leurs collègues sanctionnés le montant des émoluments qui leur est retenu pendant un mois. M. Emmanuel Hamel (UDF, Rhône) a calculé que cela représenterait *500* francs pour chaque membre du groupe UDF et 150 francs pour les élus RPR, ces derniers étant plus nombreux et n'ayant qu'une « victime » à dédommager. Joignant le geste à la parole, M. Hamel a aussitôt remis un chèque à M. Gaudin.

Au cours de son « point de presse » hebdomadaire, M. Claude Labbé avait de nouveau protesté contre le *« caractère exceptionnel et scandaleux »* de sanctions *« ne reposant sur aucun fondement juridique sérieux »*, prises par un bureau *« qui s'est érigé en véritable tribunal politique »*, qui fait qu' *« aujourd'hui un parlementaire a moins le droit de s'exprimer qu'un simple citoyen »*.

Le président du groupe RPR a poursuivi : *« M. Mermaz ne se comporte pas en défenseur impartial des députés. Il n'applique jamais le règlement à l'encontre de ses amis politiques. »* Il a ajouté : *« Nous avons bien connu François Mitterrand quand il était député de l'opposition. Nous l'avons toujours écouté avec respect, et nous nous rappelons les propos insultants qu'il a tenus contre le général de Gaulle. Malgré le respect que nous lui devons, M. François Mitterrand ne s'est pas sacralisé en devenant président de la République. Il est normal de mettre en cause l'inspirateur de la politique gouvernementale. Il faut pouvoir et savoir mettre en cause le président de la République, et personne ne nous empêchera, ici comme ailleurs, de poser des questions, de critiquer, et de mettre en cause celui grâce à qui la France est en situation de quasi-faillite. Dans toutes les grandes démocraties, il est admis que les plus hautes personnalités soient l'objet de questions. Le passé suit les hommes. Personne ne peut s'en dégager. La question posée par les députés était-elle si gênante, si offensante ? »*

● *TF1 et les débats au Sénat.* — Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité de l'audiovisuel, *répondant à une plainte de M. Alain* Poher, président du Sénat, indique qu'elle a demandé à M. Hervé Bourges, président de TF1, de *« veiller à ce que ne se produise aucun manquement à l'équilibre et au pluralisme de l'information ».*

La Haute Autorité a relevé que, lors du débat sur le budget de l'audiovisuel, le 8 décembre 1983, TF1 n'avait donné la parole qu'au représentant du gouvernement *« qui critiquait les travaux des rapporteurs sans que le principal d'entre eux, M. Cluzel, ait eu droit à l'antenne ».*

● *Le RPR et les attentats en Guadeloupe.* — M. Didier Julia, délégué national du RPR aux DOM-TOM, a déclaré, mardi 7 février, à propos des nouveaux attentats perpétrés en Guadeloupe : *« Le gouvernement a affirmé verbalement sa condamnation du terrorisme. Mais qu'a-t-il fait concrètement ? Rien (...). Par idéologie, le gouvernement veut marquer sa sympathie à l'égard des terroristes (...). Le gouvernement socialiste doit savoir que la démocratie est profondément en danger quand l'incapacité à gouverner touche au maintien de l'ordre et que la tolérance à l'égard du terrorisme est une incitation directe au contre-terrorisme. »*

● *M. Gaston Plissonnier décoré à Moscou.* — En visite à Moscou, M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du comité central du Parti communiste français, a été décoré, le mardi 7 février, de l'ordre de la révolution d'Octobre par M. Vassili Kousnetsov, premier vice-président du présidium du Soviet suprême de l'URSS. M. Kousnetsov a souligné la contribution de M. Plissonnier au développement de la coopération fraternelle entre le PCUS et le PCF. M. Plissonnier a relevé la continuité de l'amitié franco-soviétique.

RECTIFICATIF. — Un lecteur de Paris, M. D. Indjoudjian, nous fait observer que nous avons qualifié à tort Eugène Schueller, fondateur du magazine *Votre beauté,* du terme péjoratif de *« chevalier d'industrie »* (*le Monde* du 4 février). Il fallait lire : *« capitaine d'industrie ».*

L'assassinat à Paris du général Oveissy est revendiqué par deux groupes iraniens

Le général iranien Ali Ghulam Oveissy, ancien gouverneur militaire de Téhéran, et son frère Ghulam Hossein Oveissy, réfugiés l'un et l'autre en France depuis la chute du chah, ont été tués mardi 7 février, vers 14 heures, rue de Passy à Paris, par un homme qui a pu prendre la fuite.

L'attentat a été revendiqué quelques heures plus tard par le groupe JiHad islamique. Un correspondant anonyme, par un appel téléphonique au bureau de l'agence Associated Press de Londres, a déclaré que ce mouvement « *accepte l'entière responsabilité de cet assassinat* ». Il a ajouté : « *Nous tuerons le fils du chah. Nous tuerons tous les ennemis de l'islam et les soi-disants monarchistes où qu'ils soient, à Paris, à Rome, aux Etats-Unis ou en Angleterre.* »

Cependant une autre revendication a été faite le même jour à Washington au nom d'une organisation révolutionnaire iranienne pour la libération et la réforme, mouvement jusqu'alors inconnu.

L'attentat, dont la brigade criminelle de la police judiciaire de Paris a été chargée de retrouver le ou les auteurs, a suscité aussitôt plusieurs réactions. M. François Mitterrand, en voyage officiel à La Haye, a déclaré : « *Tous les opposants iraniens viennent, veulent venir ou sont venus en France. Toutes les couches successives de la géologie politique iranienne se retrouvent à Paris. L'ayatollah Khomeiny en sait quelque chose. Devons-nous être punis parce que nous respectons les lois de l'hospitalité ? Les réfugiés politiques doivent être respectés. La France est un pays assez grand et noble pour comprendre la position de son gouvernement à cet égard.* »

Réfugié lui aussi en France, le fils de l'ancien chah d'Iran, Reza II, a publié un communiqué, dans lequel il déclare : « *Combien d'hommes, de femmes devront-ils encore être victimes des forces du mal qui gouvernent aujourd'hui à Téhéran pour que le monde prenne conscience de la gravité de la situation en Iran et de la menace que représente pour tous les pays libres la République dite islamique. ?* »

De son côté, M. Abolhassan Banisadr, ancien président de la République iranienne, lui aussi réfugié en France, voit dans cet attentat le signe que le gouvernement iranien « *se trouve dans une impasse quasi totale* », ce qui le conduit à « *des actes destinés à faire peur à tous les opposants* ».

Une enquête difficile

L'enquête de la brigade criminelle de la préfecture de police de Paris se révèle difficile, car elle manque d'éléments matériels et il semble s'agir d'une action de professionnels.

Ali Gholam Oveissy et son frère, Hossein Gholam Oveissy, ont été tués chacun d'une seule balle dans la tête. Le premier résidait à Paris *depuis la chute de la dictature du* chah, tandis que le second était seulement arrivé en France le dimanche 5 février, en provenance d'Iran. Une troisième personne qui les accompagnait n'a pas été blessée, bien que l'une de ses manches ait été traversée par un projectile. Il s'agit d'un ancien fonctionnaire de la sécurité sociale iranienne, M. Rahmat Madjelessi, qui réside, avec le statut de réfugié politique, à Neuilly-sur-Seine.

Dans un premier temps, on a cru *que les tueurs étaient deux et qu'ils* s'étaient enfuis à bord d'une Renault-16 TS gris métallisé, immatriculée 624 SM 91, probablement volée. En fait, après confrontation des témoignages, il n'y auraient qu'un seul homme, qui, poursuivi par des passants, se serait tout simplement enfui en montant dans un autobus de la RATP.

Une information devait être ouverte dès mercredi, par le procureur de la République de Paris. *Aucun élément* provenant des services des Renseignements généraux ou de tout autre service spécialisé ne permettait de croire à l'existence de menaces précises à l'encontre des exilés partisans de la monarchie iranienne. « *Sympathisants antikomeinistes, nous n'avons aucune activité politique en France* », a assuré l'unique rescapé, M. Madjelessi.

Les services de la police de l'air et des frontières ont été *alertés* dès le *début de l'après-midi de mardi* afin de renforcer les contrôles. Outre le classique travail de confrontation des récits des témoins et d'exploitation des résultats de l'autopsie des victimes, sur le type d'arme employé, l'enquête policière devra d'abord compter sur d'éventuelles informations des services de renseignement.

E. P.

Le symbole de la répression

Agé de soixante-cinq ans, le général Oveissy, considéré comme l'un des officiers les plus « durs » de Mohamed Reza Chah, avait été surnommé par ses adversaires le « boucher de Téhéran » à la suite du massacre de 1963. Il avait à l'époque ordonné, en sa qualité de commandant de la gendarmerie et des forces terrestres, d'ouvrir le *feu sur les partisans de l'ayatollah* Khomeiny, qui marchaient sur Téhéran pour protester contre l'intervention de l'armée contre un institut islamique. Ce massacre avait, dit-on, fait quelque dix mille victimes.

Nommé en septembre 1978 gouverneur militaire de Téhéran et administrateur de la loi martiale, quelques mois avant la chute de la monarchie, le général Oveissy avait, au lendemain même de sa nomination, fait tirer, lors du « vendredi noir » (8 septembre), sur un groupe d'étudiants khomeinistes qui manifestaient en silence place *Jaleh, en plein centre* de Téhéran, déclenchant ainsi une journée d'émeutes qui avait été particulièrement sanglante. On a parlé à l'époque de cinq mille morts, mais, en réalité, il n'y en eut que quelques centaines.

Devenu le symbole d'une répression trop sanglante, le général Oveissy était devenu encombrant pour le régime, qui commençait à lâcher pied, et pour les Américains, qui obtinrent, au début de janvier 1979, son départ, précipitant ainsi l'effondrement de la monarchie dont il était l'un des piliers.

Réfugié aux Etats-Unis, il avait été, en mai 1979, condamné à mort par contumace par le nouveau régime islamique de Téhéran. Proche du Front pour la libé*ration* de l'Iran, de tendance monarchiste, le général Oveissy avait par la suite décidé de se fixer en France avec son frère Ghulam Hossein. Mais il continuait à faire de fréquents séjours aux Etats-Unis et avait été accusé, en 1980, par le *Sunday Times* d'avoir été à la tête d'un « complot » pour rétablir la monarchie.

Le général Oveissy avait également pris contact avec l'Irak et effectué plusieurs voyages à Bagdad *dans le but d'organiser* en Iran un maquis monarchiste. Mais il semble qu'il avait récemment cessé pratiquement toute activité politique, se consacrant entièrement à ses affaires.

J. G.

Le troisième attentat

Depuis l'arrivée au pouvoir de l'imam Khomeiny, deux autres attentats avaient été commis en France contre des personnalités de l'ancien régime.

Le 7 décembre 1979, le prince Chahryar-Mustapha Chafik, fils cadet de la princesse Achraf Pahlavi, sœur jumelle du chah, est tué de deux balles de revolver devant son domicile parisien, par un homme, seul, qui parvient à s'enfuir.

Le 18 juillet 1980, l'ancien premier ministre iranien Chapour Bakhtiar, réfugié en France depuis l'année précédente, échappe de peu à un commando *de cinq hommes* venus à son domicile de Neuilly pour l'assassiner. Lors de la fusillade, une habitante de l'immeuble et un policier sont tués et un autre policier est très grièvement blessé. Quatre membres du commando ont été, depuis, condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, le cinquième à vingt ans de réclusion.

Le premier de ces deux attentats avait été revendiqué, à la fois, par l'ayatollah Khalkhali, ancien responsable des tribunaux révolutionnaires iraniens, et par un certain « Front de libération musulman » jusque-là inconnu. Si l'attentat contre M. Bakhtiar n'a jamais été « officiellement » revendiqué, on devait l'attribuer par la suite à des intégristes islamiques téléguidés par Téhéran.

France, terre d'asile

S'il est très difficile de connaître précisément le nombre de citoyens iraniens vivant en France depuis la révolution islamique, on estime généralement à environ 40 000 leur effectif global. Ce chiffre semble n'avoir pratiquement pas varié depuis l'été de 1981 (*le Monde* du 29 juillet 1981), date à laquelle il est devenu toujours plus difficile pour les Iraniens de fuir leur pays, que ce soit régulièrement, avec un passeport en bonne et due forme, ou clandestinement, le plus souvent via la Turquie, au prix de mille dangers lors des passages de frontière.

Pour ce qui concerne Paris, la préfecture de police, se référant aux dernières statistiques qu'elle a fait établir voici plus de deux ans et demi, donne le chiffre de 6 944 personnes. Pour sa part, l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) ne possède dans ses fichiers que « *de 1 800 à 2 000 noms* » d'Iraniens de tous sexes et âges ayant demandé et obtenu un statut officiel de réfugié.

On notera que ce chiffre a considérablement augmenté depuis le début de cette année, l'OFPRA ne comptant encore dans les derniers jours de 1983 *que 800 inscrits. Augmentation* qui s'explique, nous a-t-on précisé, par le fait que la grande majorité des personnes recensées par l'OFPRA depuis le 1er janvier dernier sont des Iraniens ayant vu leur passeport arriver à expiration et n'ayant pu obtenir des services consulaires iraniens en France la prorogation souhaitée.

A ce propos, plusieurs réfugiés iraniens nous ont fait observer qu'il est désormais « *devenu extrêmement difficile, voire impossible, depuis maintenant six mois, d'obtenir un visa d'entrée en France* ». Heureux mais rares sont les Iraniens fuyant leur pays qui parviennent aujourd'hui à se faire délivrer un simple visa touristique de trois mois, susceptible d'être prolongé et, éventuellement, remplacé ensuite par une carte de séjour.

Si la France a été choisie dès l'été de 1978 par le monde poli*tique iranien en exil, les hommes* d'affaires et les scientifiques ont donné la préférence aux États-Unis, tandis que la petite et moyenne bourgeoisie s'installait en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale. Quant aux plus démunis, dont la situation matérielle déjà précaire aux premiers *jours de leur exil s'est considérablement* aggravée depuis lors, c'est en Turquie, au Pakistan et en Espagne qu'ils ont trouvé une terre d'accueil, sinon un vrai remède à cette « *espèce de longue insomnie* » qu'est l'exil, selon Victor Hugo.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

CORRESPONDANCE

Les étudiants islamiques

Après l'article « Les sergents recruteurs de l'imam Khomeiny (le Monde *daté 29-30 janvier*), *l'Association des étudiants islamiques en France nous a adressé la lette suivante.*

« Votre article mentionne l'Association des étudiants islamiques en France parmi les organisations qui appartiendraient « *au même mouvement* », où se retrouveraient « *les mêmes animateurs* » s'adressant « *au même public* », « *le plus souvent* ». Or, l'AEIF existe depuis 1966, et est officiellement reconnue puisque ses statuts sont déposés à la préfecture de police, et ses activités sont à caractère purement cultuel et culturel. Elle n'a pas vocation à commenter ce qui se passe dans le monde musulman, ni ce qui se produit en France. Ses activités sont assez comparables à celles des Groupes bibliques universitaires, avec le Coran comme référence, ce qui n'exclut nullement le dialogue souvent amical avec les autres religions. Il ne viendrait naturellement à l'esprit d'aucune personne bien informée et, surtout, voulant bien informer, d'assimiler la réflexion des GBU à l'action des disciples de Mgr Lefebvre ni, encore moins, aux opérations menées par les Kataeb au Liban du seul fait que les uns et les autres se réclament du Christ.

» Par ailleurs, le manque de précisions dans ce genre d'enquête risque de rendre la distinction entre musulmans vivant en France et ce que vous appelez les « islamistes » aussi difficile que la différence entre immigrés « réguliers » et immigrés « clandestins ». Or, la police, qui a plus de moyens que l'opinion d'être nuancée, commet à cet égard des erreurs régulières...

L'AMBASSADEUR DES ÉMIRATS ARABES UNIS EST GRIÈVEMENT BLESSÉ A PARIS

L'ambassadeur des Emirats arabes unis à Paris, M. Khalifa Ahmed Abdul Aziz Al Mubarak, a été grièvement blessé, mercredi 8 février, en milieu de matinée, lors d'un attentat commis devant son domicile privé, 22 avenue Charles-Floquet (Paris-7e).

L'ambassadeur venait de quitter sa résidence quand un homme jeune, vêtu d'un blouson de sport, s'est approché de lui et lui a tiré dans la tête deux balles de pistolet 7,65 avant de s'enfuir. En fin de matinée, M. Mubarak – dont l'état de santé était jugé « *très grave* » – était soigné avenue Charles-Floquet par le SAMU, alors que les policiers de la brigade criminelle, chargés de l'enquête, recueillaient les premiers témoignages.

● *Dix ans de prison pour Waldimar Zolotarenko.* – Waldimar Zolotarenko, cinquante-trois ans, chargé des travaux offset au groupe consultatif pour la recherche et les réalisations aéronautique (AGARD), *dépendant de* l'OTAN, a été condamné, le 7 février, à dix ans de détention criminelle par la cour d'assises de Paris. Il était accusé d'avoir renseigné, durant seize années, l'Union soviétique (*le Monde* du 11 novembre 1983 et du 8 février 1984).

Les résultats du recensement de 1982

(Suite de la première page.)

Tout n'est pourtant pas rose dans la déconcentration de la capitale. Des zones claires, où la densité atteint à peine 100 résidents à l'hectare, apparaissent dans les quartiers d'affaires (Champs-Elysées, Madeleine, Chaussée-d'Antin), et les logements vides se multiplient, on en compte environ cent mille, soit quinze fois plus qu'en 1954. Paris abrite aussi plus de cinquante mille résidences secondaires, notamment aux Champs-Elysées, avenue Foch, à Saint-Germain-des-Prés, dans l'île Saint-Louis et sur la butte Montmartre.

Ces appartements, occupés par intermittence, ne sont pas seulement les pied-à-terre d'hommes d'affaires étrangers. Un certain nombre de Parisiens ont choisi leur maison de province comme résidence principale. Sans doute, dit-on, pour profiter des aides accordées à l'amélioration de l'habitat, mais aussi, signe des temps, parce qu'ils ne considèrent plus Paris comme le cadre principal de leur existence. Leur joie de vivre est ailleurs.

Par la composition même de sa population, la capitale est une ville de plus en plus atypique, pour ne pas dire étrange. Les résultats du recensement de 1982 confirment, par exemple, que nulle part en France on ne rencontre autant de solitaires. Près de la moitié des Parisiens (47,5 %) sont des personnes seules, étudiants, célibataires endurcis, divorcés, veufs, veuves. Dans certains îlots du centre, on compte 70 % de personnes seules, notamment des dames du troisième âge.

C'est à Paris que l'éclatement de la famille traditionnelle s'observe avec le plus de netteté. Dans certains milieux, le mariage ne fait plus recette, le divorce est une formalité, et, dans les couples provisoirement constitués, chacun garde son chez-soi. Entre la famille que l'on quitte à l'adolescence, celle que l'on crée à l'âge mûr, puis qui se dissocie par le départ des enfants et le décès de l'un des conjoints, *les périodes de solitude* s'allongent dans toutes les villes du monde.

Avec 16,5 % d'étrangers, proportion qui ne cesse de croître, la capitale est encore une cité d'exception. C'est ici, dans le treizième arrondissement, que s'est constitué, par exemple, le premier Chinatown de France. Par sa composition socio-professionnelle, Paris ne ressemble *pas non plus au reste du pays. Parmi* ses éléments actifs, plus d'un sur cinq appartient aux cadres supérieurs et aux professions libérales. En revanche, les ouvriers, dont le nombre ne cesse de diminuer, ne représentent plus que 17 % de la population. La capitale s'embourgeoise.

Glissement vers le troisième âge

Le recensement de 1982 fait, semble-t-il, apparaître un renversement de la tendance au vieillissement de la population parisienne. Pour la première fois depuis 1970, la proportion des enfants de moins de quinze ans s'est, en effet, accrue, et la part «des plus de soixante-cinq ans» s'est amenuisée. Serait-ce le rajeunissement tant attendu ? Hélas, ces variations ne sont que les conséquences lointaines de mouvements démographiques datant des guerres de 1914-1918 et 1939-1945. Leurs effets devraient ensuite s'estomper progressivement. Si une vigoureuse politique de construction de logements ne vient y faire obstacle, on redoute pour demain un nouveau glissement vers le Paris du troisième âge.

M. Jacques Chirac, maire de Paris, et M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement, avaient ces résultats à l'esprit lorsque, tout récemment, ils ont enterré la hache de guerre pour signer une convention prévoyant l'édification en deux ans et au prix de 4 milliards de francs de dix mille logements sociaux dans la capitale. Les recensements ont parfois du bon.

MARC AMBROISE-RENDU.

La croissance de la population française s'est ralentie en 1983

« L'année 1983 a vu naître en France métropolitaine 750 000 enfant, mourir 558 000 personnes, se conclure 300 000 mariages », indique le bilan démographique 1983 que vient de publier l'INSEE. Trois données, trois confirmations.

La première concerne le nombre de naissances, inférieur de 47 000 à celui de 1982, faisant ainsi tomber aux environs de 1,8 l'indicateur conjoncturel de fécondité (1) qui dépassait 1,9 en 1982 (alors que le chiffre de 2,1 est nécessaire pour assurer le renouvellement des générations). Cette baisse paraît atteindre tous les types de familles, ou presque : en 1982 comme en 1981, on a constaté une baisse du nombre des enfants de « rang 1 » et de « rang 2 » (c'est-à-dire la première et la deuxième naissance dans une famille). En relation avec la baisse de la nuptialité, le nombre d'enfants naturels a continué – mouvement *amorcé en 1976 – de s'accroître* (113 398, contre 102 146 en 1981).

Fait nouveau : l'INSEE note que « *le redressement du nombre de naissances de rang 3 ou plus, qui a constitué un des faits marquants de l'évolution de la natalité de 1978 à 1981 a fait place à un nouveau déclin en 1982* ». Mais on reste nettement au-dessous des chiffres constatés au cours de la seconde moitié des années 70. D'autre part, le nombre de naissances de rang 4 et plus a continué de s'accroître, mais légèrement : ce « noyau » dur de familles nombreuses est formé en 1982 en bonne partie (41 %) d'étrangers. Dans un communiqué, Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargée de la famille, rappelle que la baisse de la natalité a atteint son maximum en 1976 – 720 000 naissances – les chiffres du dernier trimestre 1983 indiquant « *une stabilisation de cette baisse* ». Pour Mme Dufoix, le bilan 1983 est un résultat qui « *peut être encourageant bien que les indications conjoncturelles doivent être interprétées avec précaution* ».

L'épidémie de grippe du premier trimestre est en grande partie responsable de l'accroissement du nombre de décès en 1983 (presque 15 000 de plus qu'en 1982). Mais – et c'est la deuxième confirmation – celui-ci ne devrait pas, selon l'INSEE, signifier un arrêt dans la baisse de la mortalité qui a entraîné entre 1977 et 1982 un gain annuel *d'espérance de vie à la naissance* de 0,2 année. En particulier, le taux de mortalité infantile (9/1 000 en 1983) continue de s'amenuiser, se rapprochant du « record » détenu par la Suède (7/1 000).

Aussi la population française a-t-elle continué de s'accroître, même *si l'accroissement s'est ralenti* en 1983 par suite de la baisse des naissances et de l'augmentation des décès. Elle a augmenté de 192 000 personnes en 1983, et s'établit à 54 748 000 personnes au 1er janvier 1984. Cette croissance est toujours « *nettement supérieure* » à celle de la plupart des pays de la Communauté économique européenne, souligne l'INSEE.

Dernière confirmation : la baisse du nombre des mariages s'est accélérée en 1983 (– 12 400, contre – 2 700 en 1981). Elle laisse présager une nouvelle augmentation du nombre d'enfants naturels.

G. H.

(1) Cet indice est calculé à partir du rapport entre le nombre des naissances et celui des femmes en âge d'avoir des enfants.

TÉMOIGNAGES

Maurice Bellonte

Maurice Bellonte, prestigieux pionnier de l'aviation, est mort le 14 janvier dernier, à quatre-vingt-sept ans. *J'avais fait sa connaissance presque* par hasard, dans une sorte de magasin à Cachan, où un club avait organisé *une exposition de modèles* réduits. On m'y présenta un « Monsieur Bellonte »... « Bellonte... de Costes et Bellonte ?... ».

Maurice Bellonte éclata de rire en voyant *ma surprise.* Et puis nous avons pu échanger nos idées sur l'aviation d'hier et d'aujourd'hui, sur *le progrès, sur l'aventure, sur* la sécurité... Il savait allier la chaleur humaine dans les relations, la rigueur dans le comportement et une conception hautement morale et civique de l'existence.

J'ai pu vérifier aussi, à son contact, que les hommes les plus *courageux sont aussi les plus dis*crets, les plus simples. Si bien qu'à ces hommes-là, on ne peut jamais dire en face tout le *bien que l'on* pense d'eux. Il faut attendre qu'ils nous quittent, pour bien mesurer leur présence.

Faire l'éloge de Bellonte est facile. *Il suffit de rappeler les exploits qu'il* accomplit avec Costes, dans l'avion Breguet qu'ils avaient baptisé *Point d'interrogation, à commencer par la* première traversée Paris-New-York, les 1er et 2 septembre 1930. Ces jours-là, des millions de gens retinrent leur souffle pendant trente-sept heures et dix-sept minutes, des deux côtés de l'Atlantique, avant de leur faire une fête triomphale.

Il y eut aussi, en 1929, le record du monde sans escale, 7 905 kilomètres entre la France et la Chine, dans des conditions extrêmement périlleuses, que Bellonte a minutieusement reconstituées dans ses Mémoires. Sans oublier, au retour de ce vol, le record de vitesse en liaison *postale Hanoï-Paris.*

Il faut ajouter à ce tableau du courage, l'entrée de Bellonte dans la Résistance en juin 1940, l'organisation d'un groupe de combat en octobre 1941 dans les Pyrénées-Orientales, le passage de frontière *pour les résistants,* jusqu'à l'arrestation par la Gestapo en juin 1944.

A partir de février 1945, Maurice Bellonte développa son activité dans l'administration de l'aviation civile, au service des enquêtes sur les accidents et de la recherche pour renforcer la sécurité aérienne. Au-delà de ces exploits et de cette rectitude, qui lui ont valu tous les honneurs, c'est toute la vie de Bellonte qui me paraît *chargée d'une signification plus que* jamais précieuse.

Rien de grand ne se fait sans goût *de l'aventure. Et il en fallait* à ces pionniers pour défier les éléments dans leurs drôles de machines. Bellonte est tombé dans la Manche en 1925 avec le *Goliath* et, sur un talus de Bondy, avec le *Dragon-d'Annam*... Avec Costes, une nuit de 1929, il frôle la catastrophe au-*dessus du lac Baïkal : moteur arrêté,* avion givré en pleine tourmente. Pour communiquer, Costes et Bellonte se passent des petits *bouts* de papier qui en disent long sur leurs conditions de vol : *« Vide les poches de mon veston et tu me le passeras pour le mettre sur mon dos. »* Ou encore : *« On va geler, mais on va rester à 3 000, attache ton parachute. »*

En même temps, Bellonte fait partie de ces pionniers qui ont permis la transition entre la folle aventure et le risque calculé, entre l'exploit individuel et le service public quotidien de *l'aviation commerciale.*

Ce n'est pas par modestie ni par goût du paradoxe que Bellonte a écrit : *« J'ai toujours été attiré avant tout par la sécurité, je n'admets que les risques calculés. » Toute sa vie* l'illustre. C'est parce qu'il faisait déjà sienne la devise « sécurité d'abord » – règle d'or de l'aviation commerciale d'aujourd'hui, – qu'avec Costes, en juillet 1929, il renonce à la première tentative de traversée Paris-New-York. Après un long tra*jet, face aux conditions météorologi*ques, ils décident ensemble de faire demi-tour, décision la plus courageuse pour des hommes de cette trempe.

Conception moderne de la sécurité encore, lorsque Costes et Bellonte analysent tous les échecs, tous les accidents aériens, et en tirent soigneusement des leçons pour accroître leurs propres chances de succès.

Nous devons à des hommes comme Bellonte, à cette prise en charge du risque calculé, cette maîtrise sans précédent de l'espace et du temps que permet l'avion, ouvertes à des millions d'hommes.

Nous leur devons cet extraordinaire instrument de connaissance, de rapprochement des cultures et des peuples, que constitue aujourd'hui le transport aérien. Nous leur devons d'avoir fondé cette grande tradition *aéronautique française, que d'autres* poursuivent aujourd'hui, permettant à notre pays de se maintenir au premier rang dans le monde.

CHARLES FITERMAN,
ministre des transports.

Bernard Champigneulle

Bernard Champigneulle vient de s'éteindre à l'âge de quatre-*vingt-sept ans (le Monde* du 11 janvier). Le souvenir le plus vivant qu'il laissera sans doute à ses amis est celui de son action à la Ligue urbaine et rurale – fondée par Giraudoux – dont il devint secrétaire général. En cette qualité, il milita pour la préservation du patrimoine français et mena campagne contre un certain urbanisme sauvage qui sévit après la guerre et dont il dénonça le caractère inhumain. *Il n'était* pas pour autant contempteur de l'architecture moderne et admirait Gustave Perret, auquel il consacra un ouvrage. L'importance qu'il prit dans ce domaine le fit nommer membre de la commission des sites et plus tard, président d'Europa Nostra. *Son action culturelle se ma*nifesta aussi au foyer de Royaumont dont il fut le directeur, dès sa fondation. Son œuvre écrite est considérable et surtout consacrée à l'architecture, bien qu'on y trouve cinq livres sur l'histoire de la musique. Son admiration allait surtout à l'art du Grand Siècle ; *il consacra cinq ou*vrages à Versailles, un à Louis XIII et un autre à Louis XIV ; il fut aussi l'un des rares en France à étudier l'art des jardins.

Bernard Champigneulle était fort réservé sur certaines tendances de l'art contemporain, sans cependant le rejeter tout entier puisqu'il écrivit un livre sur Utrillo. En 1940, Giraudoux lui confia le chapitre « La France intellectuelle » dans ce livre appelé *la France en guerre »*, auquel j'ai collaboré moi-même pour *la France militaire »*, ouvrage mis au pilon sur ordre des Allemands à leur *arrivée à Paris et qui, aujourd'hui in*trouvable, constitue un bilan de la situation de la France au moment du conflit. *La traduction de plusieurs* de ses livres en diverses langues (anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, roumain, japonais, iranien) atteste que sa renommée avait atteint le niveau international.

GERMAIN BAZIN,
de l'Institut.

SPORTS

L'ouverture des XIVes Jeux olympiques d'hiver

Arrivée de la flamme olympique (commanditée par une marque de vêtements japonais) à Sarajevo et chute d'une plaque à vent sur la piste de descente femmes, dénouement de l'affaire des hockeyeurs professionnels avec l'ouverture du tournoi par les équipes favorites, scandale avorté du dopage de l'équipe française de ski : à la veille de l'inauguration officielle des XIVes Jeux olympiques d'hiver, mercredi 8 février, par le président de la République fédérative yougoslave, M. Mika Spiljak, le décor olympique était planté, à la couleur du temps sur la Bosnie-Herzégovine, grisâtre

Hockey sur glace : la riposte canadienne

De notre envoyé spécial

Sarajevo. – Les hockeyeurs américains et canadiens sont réputés pour leur agressivité sur la glace. Celle-ci a été décuplée, mardi 7 février, sur la patinoire Zetra, pour le premier match du tournoi olympique. Il y avait une ambiance *Règlement de comptes à OK Coral* entre les deux équipes, qui s'en sont donné à crosse rabattue.

En plus de leur rivalité traditionnelle, Américains et Canadiens finissaient de vider sur la glace une querelle commencée, plusieurs jours auparavant, sur le tapis vert de la commission d'éligibilité aux Jeux. Une mauvaise querelle, qui rappelait celle faite à l'Autrichien Carl Schranz en 1972. Elle avait été provoquée par une ambiguïté de l'accord passé entre le Comité international olympique (CIO) et la Fédération internationale de hockey sur glace, qui prévoyait que tous les joueurs sélectionnés aux championnats du monde pourraient participer aux Jeux s'ils n'avaient pas disputé dix matches dans les ligues professionnelles. Forts de cet accord, les Canadiens avaient retenu quatre *joueurs répondant* à ces critères. Toutefois, deux d'entre eux, Don Dietrich et Mark Morrisson, avaient de surcroît signé des contrats professionnels.

A la suite d'une réclamation des Finlandais, appuyés par les Américains, le CIO dut rappeler la règle 26 de la Charte olympique et demander aux équipes ayant des joueurs professionnels dans leurs rangs de ne pas les faire jouer. Un Autrichien, Holst, et deux Italiens, Corsi et Bragnolo (qui étaient, en fait, de nationalité canadienne) étaient également dans ce cas.

Après avoir menacé de ne pas renvoyer les joueurs éliminés, les Canadiens montèrent, mardi, sur *la glace* avec la ferme intention de prendre leur revanche. Les Américains furent pris dans une tornade qui leur coupa le souffle. Le gardien, Mario Gosselin, qui était l'un des joueurs dont l'amateurisme avait été mis en cause, contribua largement à la vic*toire (4-2) en arrêtant* une avalanche de tirs (18) décochés par les Américains en seconde période, lorsque l'agressivité des Canadiens en conduisit plusieurs « en prison ».

Subie dans le climat empoisonné par le problème des qualifications, *dont le CIO n'est pas sorti à son* avantage, cette défaite risque de faire perdre aux Américains le titre olympique conquis de haute lutte à Lake-Placid sans avoir été battus. D'autant que leurs principaux rivaux sont bien décidés à prendre une revanche : les Tchécoslovaques et les Soviétiques, dont les équipes ont été acceptées sans problème bien que, de notoriété publique, elles n'ont pas d'autre activité que le hockey sur glace, ont, en effet, fait valoir leurs prétentions dans un style inimitable. Les Norvégiens se sont inclinés (10-4) devant les Tchécoslovaques, et les Polonais ont essuyé une défaite encore plus lourde (12-1) face aux Soviétiques.

ALAIN GIRAUDO.

A la télévision

MERCREDI 8 FÉVRIER

16 h 35 (TF 1). – Cérémonie d'ouverture (en différé).

JEUDI 9 FÉVRIER

11 h 50 (TF 1). – Ski alpin : descente hommes (direct).
19 h 40 (TF 1). – Résumé de la journée.
22 h 10 (TF 1). – Hockey sur glace (direct).

VENDREDI 10 FÉVRIER

9 heures (A 2). – Ski de fond.
19 h 40 (TF 1). – Résumé de la journée.

SAMEDI 11 FÉVRIER

10 h 20 (A 2). – Ski alpin : descente dames.
14 heures (A 2). – « Les jeux du stade » : Jeux olympiques : bobsleigh ; hockey ; ski, descente dames.
19 h 40 (TF 1). – Résumé de la journée.

DIMANCHE 12 FÉVRIER

9 h 30 (A 2). – patinage de vitesse.
10 h 45 (A 2). – Ski de fond.
14 h 35 (TF 1). – « Champions » ; Jeux olympiques.
22 h 25 (TF 1). – « Sports dimanche » : Patinage de vitesse.
10 h 45 (A 2). – Ski de fond.

LUNDI 13 FÉVRIER

8 h 55 et 13 h 30 (A 2). – Ski de fond, patinage de vitesse, hockey sur glace.
11 h 50 (TF 1). – Ski alpin : slalom géant dames.
19 h 40 (TF 1). – Résumé de la journée.

MARDI 14 FÉVRIER

8 h 55 (A 2). – Patinage de vitesse, biathlon.
11 h 50 (TF 1). – Ski alpin : slalom géant dames.
19 h 40 (TF 1). – Résumé de la journée.
20 h 30 (A 2). – Patinage artistique.

MERCREDI 15 FÉVRIER

11 h 55 et 13 h 30 (A 2). – Ski alpin : slalom géant messieurs ; hockey sur glace.
19 h 40 (TF 1). – Résumé de la journée.
21 h 35 (TF 1). – Hockey sur glace.

JEUDI 16 FÉVRIER

8 h 55 (A 2). – Patinage de vitesse, ski-relais.
12 heures (A 2). – Ski alpin : slalom géant messieurs.
17 h 20 (A 2). – Patinage artistique.
19 h 40 (TF 1). – Résumé de la journée.
22 heures (TF 1). – Patinage artistique : figures libres messieurs.

VENDREDI 17 FÉVRIER

11 h 20 et 13 h 30 (A 2). – Ski alpin : slalom spécial dames.
19 h 40 (TF 1). – Résumé de la journée.

SAMEDI 18 FÉVRIER

9 heures (A 2). – Hockey sur glace, patinage de vitesse.
19 h 40 (TF 1). – Résumé de la journée.
22 heures (A 2). – Patinage artistique.

DIMANCHE 19 FÉVRIER

8 heures et 10 heures (A 2). – Ski de fond.
12 h 20 (TF 1). – *Ski alpin : slalom spécial messieurs.*
14 h 45 (TF 1). – Hockey sur glace.
18 h 30 (TF 1). – Patinage artistique.
22 h 35 (TF 1). – « Sports dimanche » (résumé).

Aux Six Jours de Paris

LES RUGISSEMENTS DU POB

Ils ont nom Moser, Vallet, Raas, Saronni, Thurau, Zoetemelk et Lecrocq. Depuis cinq jours, avec d'autres, ils tournent sur la piste safran du Palais omnisport de Bercy (POB). Ils chassent très fort entre vingt et une heure et une heure du matin. Même si, dit-on sur les gradins, *« Bepe Saronni n'en fait pas lourd ».* Qui pourrait suivre ce diable de Moser qui, soudain, accélère ? *Le peloton éclate alors.* Les fantassins sont largués. Les généraux prennent possession du champ de bataille. Au bout de la piste des milliers de francs.

Alors, Pijnen mouline, Zoetemelk grimace, Bondue se déhanche et « Didi » (Thurau pour *l'état civil) se déchaîne. Cela va* vite, très vite. Moser gagne du terrain. Il prend un mètre, deux mètres, trois mètres. *Il va ga*gner. Mais soudain Frank jaillit. Il est en tête des Six Jours avec Bernard Vallet. Il se lance à la poursuite de l'Italien. Les deux hommes sont au coude à coude dans le virage. Le public hurle, trépigne, agite des crécelles. Sur la *« pelouse », les dîneurs se* sont levés pour suivre le duel. Le POB rugit. Paris a retrouvé ses *Six Jours. Frank, l'Allemand, a* gagné d'un pneu. *« C'est bon pour Vallet »,* assure-t-on dans les tribunes. Repos. Spectacles.

Au restaurant, toutes les places *sont occupées. De vieilles* gloires de la petite reine. Des gens du spectacle. Jacques Goddet ballade ses soixante-dix-huit ans entre les tables. On dit qu'Antoine Blondin est fidèle au rendez-vous mais qu'il se cache. *« Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous ce soir le prince Albert de Monaco. »* Le public siffle. Ses princes, à lui, sont sur la piste. *Une voix, du haut des gra*dins, hurle : *« Caroline ! »* Paris sera toujours Paris. Indifférent, le prince dîne. Daniel Ceccaldi se prépare à aller donner le départ d'une « chasse ». Sacha Distel, lui, en revient. Au son de l'accordéon, la course est relancée. *Malgré l'heure qui s'avance,* les gradins restent bien garnis. *« C'est chouette, le truc à Chirac »,* dit un habitué *qui* était là hier et qui sera là le soir pour l'arrivée.

23 heures, il est temps, les oreilles un peu fatiguées, de quitter le POB. *Un petit sac à la* main, un homme vous accoste près du métro. *« Dites, je viens de gratter. Est-ce qu'il y a encore de la place ? Je voudrais voir tourner avant de me coucher »...*

JEAN PERRIN.

UNE LETTRE DE M. OLIVIER ROUJANSKY

M. Olivier Roujansky, après la publication il y a près d'un an d'un article titré « Une plainte contre le livre Suicide, mode d'emploi, *est jugée irrecevable » dans* le Monde *du 16 février 1983 nous écrit, au titre du droit de réponse :*

Le docteur Olivier Roujansky a fait un procès à Alain Moreau, éditeur du livre *Suicide, mode d'emploi*, devant le tribunal correctionnel de Strasbourg en *1983* et la presse a publié de nombreux articles à ce sujet.

Le docteur Olivier Roujanski, 39, rue de Colmar, 67300 Schiltigheim, fait le rectificatif suivant :

1) Le docteur Roujansky a été condamné par l'ordre des médecins à vingt et un ans de suspension puis deux fois la radiation à vie *(sic)* après qu'il eut aidé des malades victimes de fautes médicales gravissimes à se faire indemniser. Le tribunal correctionnel de Mulhouse, dans son jugement no 225/84 du 12/1/84, a dit : *« Il convient de souligner que l'intervention du docteur Roujansky a permis ou du moins hâté l'indemnisation de la victime. »* Le docteur Roujansky attend la dissolution promise de l'ordre des médecins pour retrouver le droit d'exercer la médecine.

2) Le 23 janvier 1984 a eu lieu devant la cour d'appel de *Colmar* le procès en appel de l'affaire Moreau. Celui-ci ne s'est pas présenté ; de ce *fait, son avocat n'avait pas le* droit de plaider et n'a pu être entendu. Le docteur Roujansky a expliqué à la cour que le livre *Suicide, mode d'emploi*, acheté par lui en 1982, contenait une tromperie. Il y était dit que, lors d'un empoisonnement par les barbituriques, en cas de réanimation il n'y avait pas de risque de séquelles neurologiques. Or le livre en vente actuellement reconnaît en page 246 le danger de séquelles neurologiques gravissimes. Le procureur général a déclaré ce livre abominable et requis de la cour l'application de la loi *« dans l'intérêt général »*. L'arrêt sera rendu le 27 février 1984.

EN BREF

Des homosexuels reçus par M. Defferre

Une délégation du comité d'urgence antirépression homosexuelle (CUARH) a été reçue, le 7 février, par M. Gaston Defferre, *ministre de l'intérieur. Les quatre* représentants du CUARH ont fait part de leurs préoccupations à propos des contrôles policiers visant les homosexuels. La délégation a également demandé à M. Defferre qu'un interlocuteur spécialement attentif aux problèmes des homosexuels soit désigné au ministère, ainsi que dans les préfectures de police. Le CUARH a enfin réaf*firmé sa volonté de voir dissoudre* la brigade des parcs et jardins de la Ville de Paris.

Deux réfugiés basques condamnés

Bayonne. – Les expulsions et les assassinats dont sont victimes les réfugiés politiques basques ont créé un climat de psychose : MM. Sebastian Orcajo, *trente-sept ans*, et *José* Gaston Zabada, cinquante ans, avaient remarqué depuis quelque temps la présence suspecte d'un homme autour de leur domicile de Saint-Jean-de-Luz. Craignant d'avoir affaire à un membre du GAL (Groupe antiterroriste de libération), organisation responsable du meurtre de quatre réfugiés, ils ont décidé, lundi 6 février, d'en avoir le *cœur net. Armés d'un fusil de* chasse, ils ont « contrôlé » le rôdeur : malheureusement – ou heureusement – pour eux, il s'agissait d'un inspecteur de la police de l'air et des frontières. Le tribunal correctionnel de Bayonne les a condamnés, mardi 7 février, à neuf mois de prison, dont six avec sursis, pour violence et voies de faits avec arme. *« Mieux vaut quelques semaines en prison que l'éternité dans un cimetière »*, ont-ils déclaré au terme de l'audience. – *(Corresp.)*

Un enfant tué par un maniaque sexuel

Valence. – Mardi 7 février, vers 15 heures, un passant a découvert, dissimulé dans un bosquet du parc Jouvet à Valence (Drôme), le corps nu d'un enfant. François Gérard, dix ans, originaire de la région parisienne, vivait à Pierrelatte (Drôme). Il était parti pour un week-end à ski avec des amis de sa famille. Le dimanche, dans la soirée, ces derniers l'avaient raccompagné en voiture à Valence. Là, l'enfant, qui devait *prendre un train, avait rejoint* en courant la gare. Mais, une heure plus tard, les parents de François donnaient les premiers coups de fil. Le lendemain, la presse locale publiait un avis de recherche. Selon les premières conclusions du médecin légiste, la mort de l'enfant, sodomisé et étranglé, *remontait à douze* heures lorsqu'on l'a trouvé. – *(Corresp.)*

Diffamation envers Longo Mai

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par Mme Jacqueline Clavery, s'est prononcée, le 7 février, sur les poursuites en diffamation engagées par la coopérative Longo Mai au sujet de la diffusion, les 20, 21 et 22 avril 1983, de prétendues rumeurs d'espionnage par plusieurs journaux *(le Monde* du 12 janvier).

Le tribunal constate que ces diffamations visant la coopérative ainsi que deux responsables – MM. Roland Perrot et François Bouchardeau, fils de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'État à l'environnement – ne résultent pas d'une enquête objective et sérieuse. Il condamne : MM. Emmanuel Allot, Guy-François Brigneau, directeur de *Présent*, et M. Jean-Claude Choffet et M. Guy Rolf-Muller, son collaborateur, à 5 000 F d'amende chacun et ensemble à 20 000 F de dommages-intérêts au total ; M. Jean-Claude Goudeau, directeur de *Minute*, à 4 000 F d'amende et 9 000 F de dommages-intérêts au total ; M. Guy Sallen, directeur de *Nouvelle Solidarité* et Mme Joëlle Lecomte à 3 000 F d'amende chacun et *ensemble à 5 000 F* de dommages-intérêts ; M. Daniel Filipacchi, directeur de *Paris-Match*, à 1 000 F d'amende et 1 000 F de dommages-intérêts.

L'indemnisation des victimes de la marée noire du « Tanio »

Saint-Brieuc. – Le président du conseil général des Côtes-du-Nord, M. Charles Josselin, les représen*tants des communes victimes de la* marée noire du pétrolier *Tanio* en mars 1981, ainsi que les personnes touchées à titre individuel ont signé, mardi 7 février à Saint-Brieuc, le protocole d'accord avec le Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL), ouvrant droit, dans les jours qui viennent, au versement d'une partie des indemni*sations, pour un premier montant* de 8,5 millions de francs.

Les collectivités locales des Côtes-du-Nord vont percevoir 5 068 111 F dont 1 651 807 F pour le département. Sept communes du Finistère recevront 1 037 362 F. S'y ajouteront 3 millions de francs pour les personnes privées, dont *la plu*part s'étaient groupées en une association des victimes de la marée noire. – *(Corresp.)*

Faits divers

Les « éperonneurs »

Marseille. – Des malfaiteurs ont innové en matière d'attaque de fourgon postal, le 7 février au matin, à Marseille. Ils ont percuté, à l'aide d'un poids lourd, le véhicule dont ils convoitaient le chargement. *Conduisant un* camion de travaux publics, volé le 3 février à une entreprise marseillaise, sur lequel avaient été soudées perpendiculairement aux côtés du camion deux poutrelles d'acier du type de celles utilisées pour la construction de *planchers d'immeuble, l'un* des malfaiteurs a lancé l'engin contre un fourgon postal qui montait une pente à forte déclivité sur la Nationale 113, au nord de Marseille, en direction du village des Cadenaux.

Les poutrelles ont éperonné l'habitacle du fourgon, qui a été détruit, tuant sur le coup le chauffeur et blessant grièvement un convoyeur. *Trois autres* personnes, dont un second convoyeur, et les occupants du véhicule qui a percuté le fourgon, ont été blessées. Le hold-up *a cependant échoué, la partie* blindée du fourgon postal ayant parfaitement résisté. – J. C.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« LA CHATTE ANGLAISE » A L'OPÉRA-COMIQUE

Masques victoriens

Ce mercredi 8 février, l'Opéra de Paris présente à la salle Favart la première française de *la Chatte anglaise*, de Hans Werner Henze, à peine huit mois après sa création dans le délicieux théâtre rococo de Schwetzingen, près de Heidelberg.

Cette aubaine rare représente un nouveau pari pour M. Bogianckino, car Henze est sans doute en France le plus méconnu des compositeurs importants de notre époque. De ses quinze opéras, un seul, *le Prince de Hombourg*, a été donné à Paris en 1962, et encore par l'Opéra de Francfort ! Les théâtres de Nice, Lyon, Marseille, Strasbourg, Avignon se sont montrés jadis plus curieux, mais depuis quatorze ans son nom a disparu des affiches.

Juste retour des choses : cette *Chatte* revient un peu au bercail. L'origine en est le conte que Balzac écrivit pour le dessinateur Grandville et l'adaptation qu'en fit en 1977 Geneviève Serreau sous le titre *Peines de cœur d'une chatte anglaise* pour le groupe TSE au théâtre Gérard-Philipe où Henze la vit. Cette *« histoire courte mais profonde, ces costumes et ces masques »* exercèrent sur lui une *« impression forte et fascinante »* et suscitèrent, au cours de la représentation, *« une musique apparentée aux mascarades, aux paraboles, au style de l'opéra-comique du milieu du XIXᵉ siècle »* pour laquelle il demanda à son ami Edward Bond d'*« inventer un livret s'inspirant librement de Balzac »*.

Cette satire féroce de la Londres victorienne de 1900 et du règne de l'argent ne devrait pas engendrer la mélancolie : *« Comme je crois aux forces révolutionnaires à l'œuvre dans l'être humain*, dit encore le compositeur, *il s'agit d'une musique optimiste qui entend rire et pleurer, et veut convaincre la très honorable société de rire et de pleurer. »*

Quel que soit le destin de cette nouvelle pièce à Paris, voilà une belle occasion de renouer connaissance avec le seul musicien allemand d'aujourd'hui d'une stature comparable à celle de Stockhausen, d'autant que son parcours esthétique en lignes brisées est un des plus singuliers et attachants qui soient.

Nous l'avons interrogé sur différents aspects de son œuvre, et reproduisons ses propos au cours d'une esquisse biographique qui ne sera peut-être pas inutile, car on trouve en français peu de documents sérieux (à part quelques textes d'Antoine Goléa), et la discographie est actuellement presque inexistante.

Il y a trente ans, Henze offrait l'image d'un jeune homme aux yeux impérieux, durci, comme abrasé, par la guerre et son apocalypse. Aujourd'hui la tête glabre pourrait être celle d'un officier ou d'un homme d'affaires d'outre-Rhin, mais une certaine tendresse jointe à une intériorité mystérieuse font songer au Siegfried de Giraudoux, et le sourire amusé qui naît au coin de la lèvre éclaire le visage ovale, délicatement sculpté, d'une finesse et d'une gaieté presque adolescentes.

J. L.



Les métamorphoses de Henze

HANS Werner Henze n'a jamais vécu longtemps dans les grandes métropoles, où il semble étouffer. Peut-être tient-il cela de son enfance dans la campagne westphalienne. Il est né en effet, le 1ᵉʳ juillet 1926, à Gütersloh, petite ville qu'il tient pour *« un village de paysans »*. Selon H.H. Stuckenschmidt, il n'avait guère d'affinités avec son père, instituteur, et s'intéressait peu aux événements politiques qui passionnaient celui-ci en cette période du triomphe nazi. Dès l'âge de douze ans, il compose et entre au conservatoire de Brunswick, où il étudie le piano et la percussion.

Mais, en 1944, il est mobilisé par le service du travail, puis l'armée. Fait prisonnier par les Anglais, il revient ensuite, pour peu de temps, non loin de chez lui comme répétiteur des chœurs au théâtre de Bielefeld.

L'année de ses vingt ans marque les débuts d'une carrière foudroyante : l'apprenti travaille la composition avec Wolfgang Fortner, découvre Stravinski et Hindemith (interdits par les nazis), et, tout de suite, rédige un brillant *Concerto de chambre pour piano, flûte et cordes* ; cette œuvre est créée dès le 27 septembre aux fameux Cours d'été de Darmstadt et, d'après Antoine Goléa, le révèle au milieu musical d'avant-garde comme à lui-même.

Pris de frénésie, il accumule en 1947 sa *1ʳᵉ Symphonie*, son *1ᵉʳ Quatuor* et son *1ᵉʳ Concerto pour violon*, qu'il écrit spontanément selon la technique sérielle, dont il étudiera les règles seulement les années suivantes avec René Leibowitz et aussi Josef Rufer, un élève de Schoenberg.

Sans cesser de composer à tour de bras, il acquiert une précieuse expérience comme directeur du Ballet de Constance, puis directeur artistique et chef d'orchestre des ballets de l'Opéra de Wiesbaden (1950-1953), pour lesquels il réalise de nombreuses partitions et où il se lie intimement avec Peter Van Dijk et Jean-Pierre Ponnelle.

En 1950, il passe plusieurs mois à Paris, *« pauvre comme un chat »*, rue Gît-le-Cœur, mais trouve la vie merveilleuse, éclairée par l'amitié de nombreux musiciens, dont sans doute ses camarades de chez Leibowitz (sa mémoire, sélective, ne cite plus aujourd'hui qu'Antoine Duhamel, Pierre Schaeffer, Pierre Henry et quelques autres).

« J'ai composé tout le deuxième acte de Boulevard Solitude *au premier étage du Café de Flore, où les garçons alors ne vous forçaient pas à consommer. Sartre et Simone de Beauvoir l'avaient déjà déserté, mais j'ai eu la fierté de leur céder, devant chez Lip, un taxi que j'avais longtemps attendu ! »*

Henze est alors un des grands espoirs du mouvement post-sériel européen, et sa renommée monte au zénith lors de la création, le 17 février 1952, de son opéra dodécaphonique, *Boulevard Solitude*, précisément, qui est la transposition de *Manon Lescaut* au quartier Latin, sur le Boul'Mich' à notre époque.

Cependant, au lendemain de ce triomphe, Henze tourne le dos à l'avenir promis. Il n'en peut plus de l'Allemagne, de sa province, des souvenirs de la guerre, et, brusquement, en 1953, il s'installe à Ischia.

« En quittant l'Allemagne, j'ai quitté aussi Darmstadt et la musique sérielle.

– Vous aviez déjà rompu avec l'école post-webernienne ?

– On n'a pas rompu, il n'y avait pas de contrat ! Webern ne m'a jamais beaucoup plu : je manque de lucidité pour déceler toute cette énorme sensibilité qui se cacherait dans des structures où chaque note a sa place obligée... Quand j'ai vu à Darmstadt que les ténors s'orientaient vers une sérialisation de tous les paramètres musicaux, je m'en suis désintéressé. Ce n'était pas pour moi. Je me sentais trop dans la réalité de la vie musicale par mon expérience de Constance et de Wiesbaden pour m'intéresser à ces jeux intellectuels ; le théâtre était mon vrai champ d'action. Je suis parti tout doucement ; ce sont plutôt les sériels qui ont rompu avec moi...

– *Boulevard Solitude* était pourtant dodécaphonique ?

– Oui et non : les amoureux y sont dodécaphoniques, mais la bourgeoisie est tonale. Ce qui a beaucoup déplu par exemple à Nono qui était venu à la création : il n'a pas aimé, parce que ce mélange manquait de « pureté ». Depuis je ne l'ai guère revu et même nos engagements politiques ne nous ont pas rapprochés.

– Et Stockhausen ?

– Pas davantage ; nous avons passé une fois une soirée fort amusante à Grinzing, mais c'est tout. »

En Italie, Henze partage la vie des paysans et des pêcheurs, avec des amis tels que William Walton, Truman Capote, Frédérick Ashton, Ingeborg Bachmann. Il jouit de la liberté et de la lumière, s'imprègne de musique populaire et ancienne, découvre sa propre voie, celle d'un immense lyrisme réfracté à travers toutes les complexités d'un musicien de notre temps.

De 1957 à 1961, il habite Naples, puis s'installe près de Rome, dans les monts Albins, où il se fait construire une maison, et compose alors ses grands opéras et ses plus belles pages vocales d'une envolée, d'une émotion et d'une intensité rares, tels les *Lieder napolitains*, les *Nachtstücke und arien*, *Being Beauteous*, la *Cantata della fiaba estrema*, *les Muses de Sicile*, sans compter nombre d'oratorios, ballets et œuvres de musique pure.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 12.)

Quand Boulez parlait de Henze

UNE des raisons qui ont pu contribuer à un certain ostracisme de Paris à l'égard de Henze réside sans doute dans les mots très durs que Pierre Boulez a eus à l'égard de son ancien collègue de l'avant-garde d'après guerre, dont trois œuvres avaient cependant figuré, en 1956, 1957 et jusqu'en 1962, aux programmes du Domaine musical. Si le nom de Henze ne figure ni dans *Relevés d'apprentis*, ni dans *Points de repères* (sauf une fois, sans commentaire), on n'a pas oublié la tonitruante interview de Boulez dans le *Spiegel* du 25 septembre 1967, *Dynamitez les Opéras*, dirigée en grande partie contre Rolf Liebermann, et qui avait fait trembler l'institution musicale en Allemagne.

Entre autres gracieusetés, il y disait qu'*« un disque des Beatles, c'est plus intelligent et par-dessus le marché plus court qu'un opéra de Henze »*. Les œuvres de ce dernier lui faisaient penser à *« un coiffeur qui mettrait sur les cheveux de son client une couche superficielle de laque moderne. Henze est comme le général de Gaulle : il peut faire n'importe quoi, il croit qu'il est toujours le roi »*. Pas plus gentil pour Zeffirelli, Boulez le traitait de *« Henze des régisseurs »* dont la mise en scène de *Rigoletto* était idiote.

Curieusement, Henze allait manifester le même dégoût pour les théâtres traditionnels : dix ans se passeront avant qu'il ne présente *We come to the River* à Londres – une œuvre révolutionnaire d'ailleurs, à *« dynamiter »* Covent Garden – et dix-sept ans avant qu'il revienne plus sagement au théâtre baroque de Schwetzingen. Depuis, Boulez s'est montré moins sévère pour Liebermann et l'Opéra, dirigeant la Tétralogie à Bayreuth et *Lulu* au Palais Garnier. Entre les frères ennemis, le silence et peut-être les passions sont depuis retombées.

Principales œuvres

Opéras : *Boulevard Solitude* (1951), *le Roi Cerf* (1952-1962), *le Prince de Hombourg* (1958), *Elégie pour de jeunes amants* (1959-1961), *le Jeune Lord* (1964), *les Bassarides* (1965), *Moralités* (1967), *El Cimarron* (1969-1970), *le Long Chemin vers la demeure de Natascha Ungeheuer* (1971), *la Cubana ou une vie pour l'art* (1973), *We Come to the River* (Nous arrivons au fleuve) (1974-1976), *Pollicino* (1979-1980)...

Ballets : *Jack Pudding* (1949), *Rosa Silber* (1950), *l'Idiot* (1952), *Marathon* (1956), *Ondine* (1956-1957), *Tancrède* (1964), *Orphée* (1978)...

Orchestre : *Six Symphonies* (1947-1969), *Antiphonie* (1960), *Los Caprichos* (1963), *Héliogabale empereur* (1971-1972), *Aria de la folia espagnola* (1977), *Barcarolla* (1979)...

Concertos : *Deux pour piano* (1950-1967), *Deux pour violon* (1947-1971), *Ode au vent d'ouest*, pour violoncelle (1953), *Tristan*, préludes pour clavier, bande magnétique et orchestre (1973), des doubles concertos, etc.

Musique de chambre : *Cinq Quatuors à cordes*, un *Quintette*, le *Concerto per il Marigny* (1956) et de nombreuses pages pour divers instruments.

Œuvres vocales : très nombreuses également, avec accompagnement instrumental, en particulier *Voices* (1973) ; parmi les œuvres chorales, la cantate *Novae de infinito laudes* (1962) sur un texte de Giordano Bruno et *le Radeau de la Méduse* (1968).

« LA CHATTE ANGLAISE » EN FRANCE

Les métamorphoses

(Suite de la page 11.)

« Ma passion pour le chant a certainement contribué à m'éloigner de l'école sérielle, du carcan mélodique où elle s'enfermait. Après la guerre, il y avait une conception très austère de la musique. J'avais horreur de ces sauts extrêmes auxquels on soumettait la voix. Je voulais une diction souple, comme à l'époque de Monteverdi, où la voix « récite » le texte, tandis qu'autour d'elle les instruments ajoutent des harmonies qui sont là pour illustrer le parcours mélodique et lui donner une substance sonore et expressive.

» Il est très important quand on écrit de la musique de se rappeler que ce sont des personnes *qui chantent ou jouent d'un instrument. On ne doit pas les exténuer à exécuter des choses impossibles ; si tout le monde déteste ce qu'il fait, l'exécution sera mauvaise. Je veux donner à mes interprètes du plaisir et même le plaisir de se surpasser. Je n'écris pas pour une flûte, mais pour un flûtiste, pour quelqu'un qui a un rôle, une personnalité, non pour un ordinateur. »*

Cette conception hédoniste de l'art, le mélange extrême des styles, la facilité de Henze qui lui permet de changer de genre et de composer les œuvres les plus diverses avec le même succès, sa fécondité aussi, extraordinaire pour notre époque (cent trente œuvres en quarante ans), provoquèrent, surtout en ces années, mauvaise humeur et sarcasmes. Mis au ban de ses anciens camarades, Henze n'en avait cure.

« Je ne crois pas au style. Il y a quantité de façons de parler, de métaphores dans la musique. L'artiste n'a pas besoin de perdre beaucoup son temps à créer et à formuler son style, ni à veiller jalousement pour en garder la pureté. Je crois à l'écriture personnelle, naïve et exigeante, mais qui garde sa liberté et exclut toute ritualisation. »



Rompre l'isolement social

Ce musicien libre et heureux dans une Italie idyllique semble avoir conjuré les cauchemars d'une enfance sinistre, les visions atroces de la guerre et le spectre d'un intellectualisme totalitaire, dans des œuvres aussi différentes que *le Jeune Lord, le Prince de Hombourg, Elégie pour de jeunes amants* et *les Bassarides*, où l'on découvre une affirmation du caractère dionysiaque de l'art, une prépondérance de l'imaginaire et du rêve. Pourtant le jeu théâtral reste pessimiste, et le baroque échevelé, le divertissement parodique, l'enchantement poétique débouchent presque toujours sur d'effroyables tragédies.

Cela explique peut-être le nouveau virage surprenant effectué par Henze en 1967, son engagement radical aux côtés de l'extrême gauche allemande et de Rudi Dutschke, sa participation à la lutte pour Cuba, pour le Vietnam. Dix années au moins marquées par de violents scandales : *le Radeau de la Méduse* à Hambourg, à la gloire de Che Guevara, *Essai sur les cochons* (pas moins), le très beau *El Cimarron*, célébrant la révolte d'un esclave cubain, *le Long Chemin vers la demeure de Natascha*, qui fustige les intellectuels de gauche, *We Come to the River*, à Londres, etc.

« En 1967, j'ai été enthousiasmé par les jeunes Berlinois contestataires et j'ai beaucoup travaillé pour eux. Avec le temps, l'enthousiasme est malheureusement retombé, et le système a pu opérer une récupération presque totale d'une révolte qui avait perdu son effet de surprise et sa force de frappe.

– Ne croyez-vous pas qu'une action théâtrale comme la vôtre est toujours vouée à cette récupération bourgeoise ou à une élimination pure et simple ?

*– Oui, surtout lorsqu'on est obligé de monter ces spectacles dans des lieux conventionnels. C'est pourquoi j'ai écrit des œuvres telles qu'*El Cimarron, *qu'on pouvait représenter partout, en plein air, sur les places publiques, avec quelques praticables et qui a eu un grand succès populaire, ou bien* Voices, *un répertoire de scènes et de chansons révolutionnaires que chacun peut adapter à sa guise selon l'usage qu'il doit en faire. Cependant je ne vois pas pourquoi, dans une démocratie, les communistes n'auraient pas les mêmes droits que les autres à un théâtre bien équipé, de grande qualité artistique, puisqu'il est payé par des deniers publics. »*

D'où peut-être le retour, avec *la Chatte*, à un édifice traditionnel. Toutefois, il semble bien par ailleurs que, depuis sept ans, l'idéal politique de Henze ait perdu de son caractère provocant.

« La critique sociale dans la Chatte *a la même présence que dans* les Noces de Figaro *ou* les pièces de Molière *: c'est une critique des mœurs qui vise finalement la société capitaliste, où l'argent régit toute chose. »*

Sans doute secrètement déçu par la politique, Henze consacre aujourd'hui une partie de son temps à la formation artistique de la jeunesse et des classes défavorisées.

« J'ai trouvé une solution personnelle en créant des « chantiers » (pas des festivals) à Montepulciano, en Toscane, puis en Styrie, où l'on recherche de nouvelles formes de communication et des méthodes didactiques pour réduire la distance entre le public et les créateurs. Cette action m'a donné une sorte de fondement social qui rompt mon isolement de compositeur.

» C'est ainsi par exemple que j'ai arrangé le Don Quichotte *de Paisiello et écrit* Pollicino *pour les enfants de Montepulciano, qui ont eux-mêmes réalisé les décors, qui chantent et jouent dans l'orchestre, et chaque année d'autres œuvres seront créées à leur usage. »*

La volonté de sortir de sa tour d'ivoire a sans doute incité aussi le musicien à s'intéresser de près à la musique de ses cadets (alors qu'il n'écoute guère celle de ses contemporains). Il a repris, en 1981, la classe de composition de Stockhausen à Cologne, à laquelle il consacre une semaine par mois. Et c'est même avec trois de ses élèves qu'il a composé la musique d'*Un amour de Swann*, le prochain film de Schloendorff, avec qui il avait déjà travaillé pour *Toerless* et *Katharina Blum* (après le *Muriel* d'Alain Resnais).

A cinquante-sept ans, Hans Werner Henze est peut-être au bout de ses métamorphoses, mais, de son œuvre, sûrement pas.

JACQUES LONCHAMPT.

APRÈS les Bassarides, je voulais abandonner les sonorités du grand orchestre, la polyphonie et le dodécaphonisme. Durant la nuit du premier de l'an 1966, j'entendis les Rolling Stones au Piper Club de Rome ; ils me firent une impression extraordinaire, et, pendant quelques semaines, j'essayais, mais sans succès, de transmettre cette impression à travers ma propre musique. Malheureusement, mon métier est très différent du leur ; il faudra provisoirement en tenir compte ; mais doit-on à jamais se résigner à cet état de fait ? Il serait important et nécessaire que l'on établisse les rapports de la pop music avec « notre » musique, combien plus ancienne, plus difficile ; nous pourrions ainsi profiter les uns des autres. Un jour, cette opposition sera entièrement levée.

En écoutant les Rolling Stones

Dans les Muses de Sicile, *j'ai voulu commencer quelque chose de neuf (dans ce genre), employer des formulations très simples, tourner autour des sons singuliers et des centres de tonalité. C'est avec plaisir qu'on doit chanter cette œuvre, même les chœurs d'amateurs, prendre plaisir aussi à jouer les parties des deux pianos, et éprouver pareil amusement à les écouter. Sur le chemin, j'ai rencontré un vieil ami, Erik Satie, et l'ai salué courtoisement.*

H.-W. HENZE (notice du disque Deutsche Grammophon).

JOINVILLE, CITÉ DU CINÉMA

Les surprises d'une exposition

DANS le hall d'entrée de l'hôtel de ville de Joinville-le-Pont – un grand bâtiment moderne, – des mannequins habillés en machinistes font semblant de préparer un décor à trois côtés. Des statues, des colonnes, des portes, des ornements, sont posés çà et là. C'est le magasin. Au premier étage, dans la salle des fêtes, dont les hautes parois de verre donnent sur la Marne, d'autres mannequins sont en train de tourner une scène d'un film inventé pour la circonstance. Les machinistes et les électriciens portent des culottes de golf, le metteur en scène un vêtement blanc et un casque colonial ; un rail de travelling est posé. Où sommes-nous ?

D'immenses vraies plantes vertes évoquent une forêt exotique. Près d'un kiosque en bois, un homme en habit noir de soirée regarde une femme en robe du soir beige qui tient en laisse un crocodile, faux bien sûr. Ce monde d'illusion volontaire justifie le titre de l'exposition, inaugurée mardi dernier : « Les métiers du rêve ». *La reconstitution* des constructions de décors et d'un plateau de tournage fait, ainsi, appel à l'imaginaire. Mais la municipalité et le CIRA (Centre de l'image et de la recherche audiovisuelle), qui ont conçu et préparé cette exposition, y ont aussi mis en place tout ce qui peut rappeler l'importance de Joinville, cité du cinéma. Des appareils anciens, tout le matériel qui servait à réaliser d'étonnants truquages cinématographiques, des maquettes qui, à l'écran, faisaient croire à des maisons, des rues, des villes, des photographies tirées de collections, des panneaux, clairs, bien lisibles, retraçant l'histoire des prestigieux studios de Joinville, établis, au fil des années, depuis le début d'un siècle *où la ville attirait les canotiers et* les promeneurs dans ses guinguettes au bord de l'eau, en divers points de la commune, jusqu'à Saint-Maurice.

Les années 20 ont été celles de la *société Cinéromans de Jean Sapène* et Louis Nalpas. Au début du parlant, la Paramount américaine a implanté, rue des Réservoirs, des studios pour versions européennes. La société Pathé-Natan a régné au cours des années 30. Puis il y eut un incendie ravageur en 1940, la reconstruction, la nouvelle société Pathé sous l'Occupation. Une longue histoire, mouvementée, la fusion Pathé-Gaumont après la guerre lorsque Joinville et Saint-Maurice devinrent Franstudio.

Marcel Lathière, qui dirigea l'entreprise de 1946 à 1956, en parle sans nostalgie. Le rôle des studios de Joinville dans l'histoire du cinéma français a été très important, mais c'est fini depuis longtemps. Sur les terrains de Saint-Maurice s'élèvent maintenant des habitations. A Joinville, un studio subsiste, qui fait partie de la SFP. D'autres témoins, plus anciens : le réalisateur Jean Dréville, les décorateurs Alexandre Trauner et Max Douy, par exemple, échangent des souvenirs. On ne dit pas : « C'était le bon temps », mais il y a, tout de même, au milieu des retrouvailles, de l'atmosphère de fête à laquelle participent les invités de l'inauguration, un arrière-goût de regret.

Joinville a longtemps vécu par et pour le cinéma, les studios employaient un nombreux personnel, tous les habitants se sentaient concernés, et même les jeunes générations, qui n'ont pas connu les temps d'activité intense, sont sensibles à ce rôle historique de leur petite ville. On ne peut pas empêcher les ombres du passé de revenir se promener à l'hôtel de ville. Pourtant, la réussite de cette exposition tient aussi à ce qu'elle pose un problème concernant, aujourd'hui, l'industrie cinématographique française. On ne peut pas se passer complètement de studios.

Quel est alors l'avenir du studio en France ? C'était le thème d'un débat qui a eu lieu après l'inauguration et la projection d'un reportage de Jean Dréville (son premier essai de cinéma), *Autour de l'argent*, sur le tournage de *l'Argent*, de Marcel L'Herbier (1928), dans la salle des congrès, devant une nombreuse assistance. Beaucoup de professionnels, des journalistes, quelques curieux.

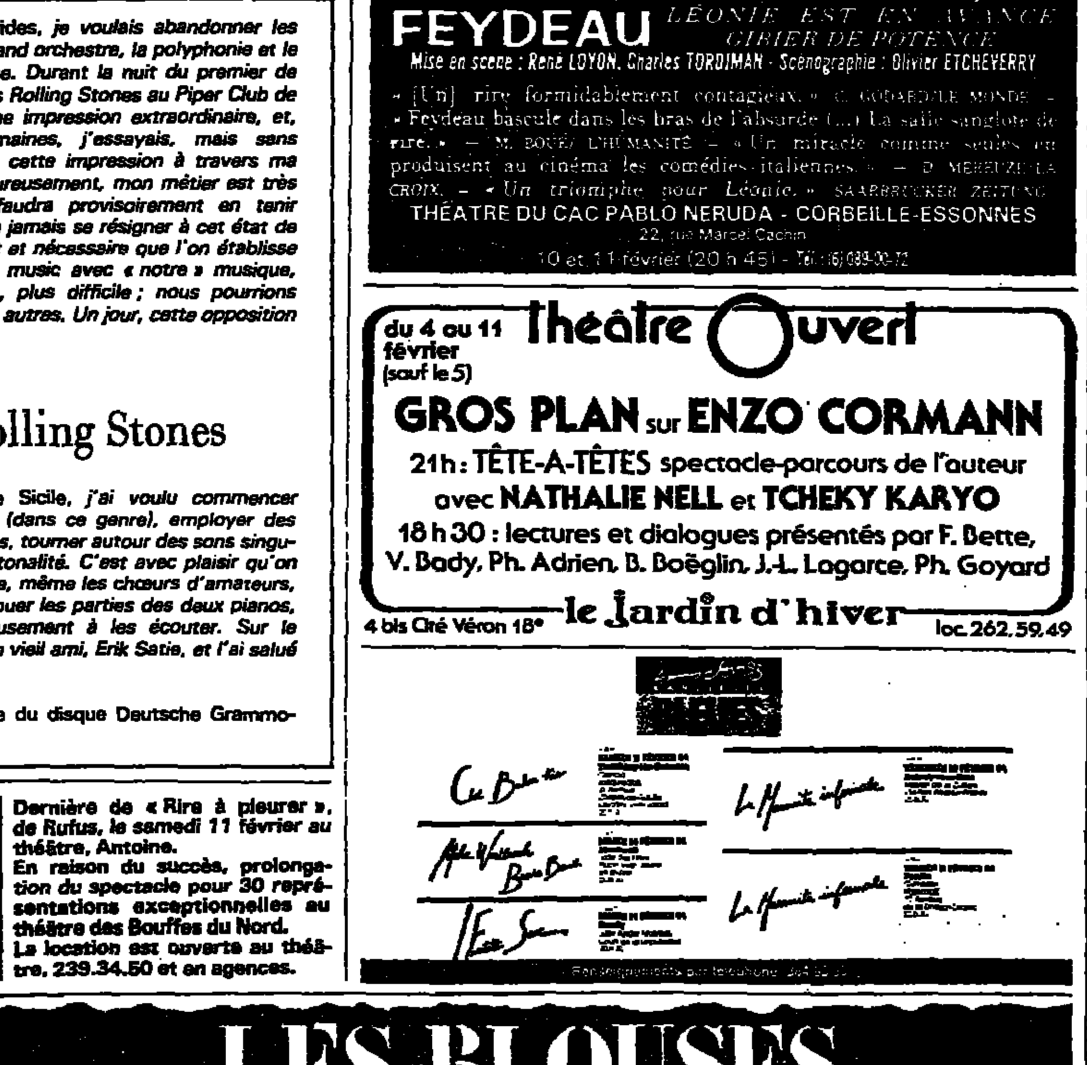
La situation contemporaine

Un débat d'une bonne heure, cela ne résout rien mais cela déblaie le terrain. Pourquoi a-t-on renoncé, peu à peu, à de grands tournages en studio ? Ce n'est tout de même pas la faute de la « nouvelle vague » et de ses tournages en décors naturels. Il y a eu des raisons économiques, le coût élevé des décors techniques et des installations, les transformations techniques. *« Le studio,* dit Francis Girod, *est indispensable à une véritable écriture cinématographique. »* Il semble que, *sur ce point*, tout le monde soit d'accord. Mais forme-t-on encore à l'IDHEC et à l'école de Vaugirard des techniciens, des professionnels qualifiés ? Les interventions se croisent, s'embrouillent un peu, dans la même préoccupation : l'avenir. Note d'optimisme : les grands studios de la Victorine, à Nice, longtemps en sommeil, ont été rachetés et vont reprendre leur activité. Et la région parisienne, où le cinéma est tout de même concentré ? Il y a les studios et les équipements de la SFP, et cela ne sert pas qu'à la télévision. Mais l'antenne de la SFP à Joinville est d'un entretien très coûteux et son avenir paraît incertain (*le Monde* du 21 janvier 1984).

La municipalité peut-elle agir ? *« Non,* dit M. Pierre Aubry, maire de Joinville et conseiller général du Val-de-Marne, *car le terrain de ce dernier studio n'appartient ni à la SFP ni à la ville, mais à des propriétaires privés qui en disposeront à leur guise. »* Il nous le confirme un peu plus tard dans la soirée : *« Joinville est maintenant une cité de 17000 habitants. Elle a gardé pour le cinéma un attachement sentimental. Nous n'avons pas, pour autant, les moyens d'acheter ce terrain, s'il était à vendre. D'ailleurs, est-ce notre rôle d'acquérir et de gérer un studio de cinéma ? Cette exposition est notre mémoire. Nous y avons apporté beaucoup de soins, beaucoup d'efforts. Je viens de la reparcourir. Est-ce qu'elle n'est pas un peu passéiste tout de même ? »*

Pas vraiment, à moins qu'on ne s'attache seulement à son aspect pittoresque et aux *trois* nuits de projections continues qui y ajouteront l'agrément du spectacle. Car cette manifestation historique, culturelle, pour grand public, si elle plonge forcément dans le passé, remet à flot, par ricochet, une situation contemporaine intéressant toute la profession cinématographique en France. Le débat du jour d'inauguration n'en est qu'un signe. Quel que soit « l'avenir du studio », d'une façon générale, il reviendra à tous les organisateurs de ce grand festival – qu'il faut absolument visiter – l'honneur d'avoir fait revivre des forces de création. A Joinville, on ne va pas au musée.

JACQUES SICLIER.



DU CONFLIT LIBANAIS

ROME : tout est prêt pour retirer le contingent

De notre correspondant

Rome. – « Tous prêts à quitter Beyrouth », titre le *Corriere Della Serra*. « Liban : prêts à la retraite », affirme en première page *la Repubblica*. Prudent, *l'Unita*, le quotidien communiste, titre : « Heures décisives pour la force de paix au Liban ». A en croire la presse italienne de ce 8 février, le plan d'évacuation des quelque mille quatre cents hommes du contingent italien restés au Liban peut être appliqué à tout moment. Deux frégates de la marine italienne sont déjà en rade de Beyrouth et d'autres unités auraient reçu l'ordre de se diriger vers la capitale libanaise afin d'être à même de recueillir les soldats commandés par le général Franco Angioni. Huit d'entre eux ont été blessés le 6 février, trois le 7 février. Tous par des balles perdues...

La décision appartient maintenant au gouvernement, qui se tient en contact permanent avec le quartier général des forces italiennes à Beyrouth, ainsi qu'avec les trois autres pays (France, Etats-Unis, Royaume-Uni) qui composent la force multinationale de paix. Le ministre italien des affaires étrangères, M. Giulio Andreotti, a envoyé, le 7 février de Belgrade, un message urgent à ses homologues français, américain et anglais pour que se tienne au plus vite une réunion au sommet afin de décider en commun de l'attitude à suivre. Qu'il s'agisse d'un retrait momentané des soldats de la force de paix – qui resteraient à l'abri sur les navires au large de la ville – ou de l'ébauche d'un véritable départ, le gouvernement de coalition de M. Bettino Craxi veut éviter en tout cas une initiative unilatérale.

Dans l'après-midi du 7 février, M. Craxi recevait de Washington une note urgente confirmant les mesures que le gouvernement américain entendait prendre pour « *garantir une meilleure sécurité du contingent* ». Le chef du cabinet italien, qui se tenait en contact permanent avec ses alliés « *pour maintenir une ligne de conduite commune dans la recherche des solutions les plus utiles* », a rendu public dans la soirée un communiqué officiel qui réaffirmait que Rome « *reste convaincu de la nécessité de recréer, dès que possible, les conditions pour une reprise du dialogue et de la négociation* » au Liban.

Interrogé à la télévision, M. Craxi déclarait toutefois : « *Devant la détérioration de la situation* (à Beyrouth et dans le Chouf), *il nous semblerait plus juste que la mission de la force multinationale s'inscrive dans le cadre des Nations unies, de manière à assurer une meilleure protection et à jouer un rôle de garantie et de paix qui, sous la bannière de l'ONU, ne donne lieu à aucun soupçon.* »

Peut-être plus encore que ses partenaires, l'Italie était convaincue depuis plusieurs mois de la nécessité d'un engagement de l'ONU à Beyrouth en remplacement de la force multinationale de paix. L'escalade militaire dans la capitale libanaise, les raids de représailles français et américains avaient, dès le début de décembre, amené le gouvernement Craxi à parler d'une « *redéfinition du rôle de la force de paix* » et à annoncer le retrait progressif de près de la moitié du contingent italien, qui fut d'ailleurs effectué au moment de Noël.

Le message de fin d'année du président de la République, M. Sandro Pertini, qui affirmait que « *si s'installent des conditions telles qu'un conflit devient inévitable, l'Italie devra retirer son contingent et ne laisser à Beyrouth que son hôpital militaire* », reflétait aussi de l'hostilité croissante de l'opinion italienne.

La totalité des forces politiques italiennes, même les plus traditionnellement atlantistes, est désormais favorable au retrait. L'éditorialiste d'*Il Popolo*, le quotidien de la démocratie chrétienne, écrit : « *S'il n'y a plus l'espoir d'un accord au Liban, nous devons considérer notre mission comme achevée* ». Il est significatif en outre que les petits partis laïcs du centre, et notamment le Parti républicain, semblent maintenant partager de telles positions, tout en insistant néanmoins sur la nécessité d'agir à tout prix de concert avec les alliés. Un éditorial du quotidien socialiste *l'Avanti*, le journal du parti du président du Conseil, affirme pour sa part : « *Il s'agit pour l'Occident de choisir une voie qui permette non seulement de soustraire la force multinationale de paix à toute implication dans la guerre civile en cours, mais aussi de sauver ce qui peut l'être au Liban.* »

(*Intérim.*)

● *Ajournement du sommet arabe.* – Le treizième sommet arabe, qui devait se tenir à Ryad le 31 mars, a été ajourné. Selon un communiqué du secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, diffusé par Radio-Ryad, cette décision a été prise à la demande de « *plusieurs pays* » membres et après une « *étude approfondie* » de la situation.

Jérusalem ne prêtera pas main-forte à un régime tenu pour condamné

De notre correspondant

Jérusalem. – Les Etats-Unis maintiennent une étroite concertation avec Israël à propos de la crise libanaise. Le premier ministre, M. Itzhak Shamir, s'est entretenu, mardi 7 février, avec l'ambassadeur américain à Tel-Aviv, M. Samuel Lewis, tandis que Washington informait son allié de son intention de transférer les « marines » sur les navires de la VIe flotte.

On a répété le même jour dans les milieux politiques de Jérusalem qu'Israël n'avait aucune intention d'intervenir au Liban pour prêter main-forte au président Gemayel, et qu'en tout état de cause, une telle requête ne lui avait pas été adressée par Washington. La position israélienne ne fait que refléter l'indifférence croissante de Jérusalem envers le gouvernement libanais, perceptible de longue date, et plus particulièrement, depuis le retrait de l'armée du Chouf, en septembre. Le refus de M. Gemayel de ratifier l'accord israélo-libanais du 17 mai n'avait fait qu'accroître le ressentiment de Jérusalem à son endroit.

Intervenant mardi devant la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset, le général Moshe Levy, chef d'état-major de l'armée israélienne, a déclaré que « *le président Gemayel avait perdu le pouvoir politique et le pouvoir militaire* » et souligné le renforcement des musulmans chiites à Beyrouth. Les débats de la commission furent d'ailleurs largement consacrés aux délicates relations entre Israël et la communauté chiite libanaise. Mme Géula Cohen, député du parti d'extrême droite Tehiya (Renaissance), a noté que « *les chiites, à la différence des Palestiniens (1) n'ont pas l'ambition de conquérir Tel-Aviv. Ils ne sont pas nos ennemis, bien qu'ils refusent notre présence au Liban* ».

On ne nourrit plus aucune illusion à Jérusalem sur la possibilité de conclure des « *arrangements de sécurité* » dans le sud du Liban avec l'autorité centrale libanaise. Bien que l'accord du 17 mai soit toujours resté lettre morte, les dirigeants israéliens y faisaient tout de même rituellement référence jusqu'à ces derniers jours. Ce n'est plus le cas. Israël semble résigné à voir le prochain gouvernement libanais, quel qu'il soit, annuler officiellement l'accord. C'est pour cela qu'on entend ici garantir la sécurité de la frontière par d'autres moyens.

Selon un député travailliste, M. Yossi Sarid, « *la seule solution pour Israël consiste à inviter la FINUL (2) à déployer ses forces dans tout le sud du Liban et à quitter totalement la région aussitôt après* ». L'opposition israélienne estime que les Etats-Unis ne défendront pas militairement le régime Gemayel. « *Ce que cherche Washington*, écrit, mercredi, le *Jérusalem Post*, *c'est un moyen élégant de partir du Liban.* » L'aggravation de la crise à Beyrouth risque, en tout cas, de bouleverser les divers plans de retrait mis au point par l'état-major et de contraindre Israël à maintenir au sud du Liban, pendant longtemps encore, une importante présence militaire.

J.-P. L.

(1) NDLR. Ceux-ci sont musulmans sunnites (orthodoxes) à raison de 90 %, les 10 % restants étant chrétiens.

(2) Force internationale des Nations unies au Liban, installée seulement dans une partie du sud de ce pays, et distincte de la Force multinationale déployée à Beyrouth.

Israël

PUBLIÉ VINGT MOIS APRÈS SA RÉDACTION

Le rapport Karp est accablant pour les colons juifs et les autorités des territoires occupés

De notre correspondant

Jérusalem. – Vingt mois après sa rédaction, un rapport officiel dénonçant les activités illégales – voire criminelles – de certains colons juifs dans les territoires arabes occupés et critiquant la complaisance des autorités israéliennes à leur égard a enfin été rendu public mardi 7 février à Jérusalem.

C'est le 29 avril 1981 que M. Menahem Begin, alors premier ministre, avait demandé à une commission gouvernementale d'enquêter sur les exactions et les abus perpétrés par des colons en Cisjordanie et à Gaza. Cette commission était dirigée par un haut magistrat, Mme Judith Karp, procureur général adjoint et assistante du conseiller juridique du gouvernement. Elle avait remis son rapport au premier ministre le 23 mai 1982.

Dans ce *document* de trente-trois pages, aux conclusions sévères, la commission Karp relevait les « *carences et manquements graves* » des autorités dans l'application des lois et invitait le gouvernement à prendre en compte une série de recommandations. Cette demande s'adressait plus précisément aux trois ministères responsables de la sécurité dans les territoires : défense, intérieur et justice. Près d'un an plus tard, les avis de la commission Karp n'avaient suscité aucune mesure gouvernementale. Sa présidente, déçue, *annonça sa démission en* avril 1983.

Le gouvernement Begin, embarrassé, nomma un nouveau comité chargé de mettre en œuvre les propositions du rapport Karp, dont des fuites avaient révélé les grandes lignes (*le Monde* du 28 mai 1983). Avec le changement de premier ministre et la priorité accordée à d'autres dossiers, le rapport fut plus ou moins oublié. Dimanche 5 février, le conseil des ministres, tirant, sans l'admettre ouvertement, certaines leçons du rapport, a publié une déclaration (*le Monde* du 7 février 1984) affirmant sa volonté d'imposer la loi avec une rigueur égale à tous les habitants des territoires, bien que juifs et Arabes relèvent de deux systèmes légaux de plus en plus distincts, l'un civil, l'autre militaire.

Publié et transmis mardi 7 février à la commission des lois de la Knesset, qui devait en débattre dès mercredi, le rapport Karp s'intéresse à des faits survenus entre mars 1981 et mars 1982. Pendant cette période, la police a traité soixante-dix dossiers concernant des Israéliens « *impliqués dans des cas d'agressions armées, d'abus de pouvoir ou de violences diverses envers la population arabe* ». Parmi ces dossiers, trente-trois ont été classés sans suite et vingt-deux sont restés en cours d'examen. Quinze affaires seulement avaient abouti à un procès et à une éventuelle condamnation.

C'est autour de ces quinze cas « *ayant entraîné mort d'homme ou blessures par armes* » que la commission a articulé son rapport. Celui-ci constate que « *les enquêtes ont été conduites de manière rudimentaire, voire erronée* ». Exemple : l'enquête sur le meurtre d'un jeune Arabe tué à Bani-Naïm, en mars 1982, fut ouverte avec six jours de retard. Dans l'intervalle, une délégation de colons s'était présentée à la police en affirmant qu'elle refuserait de collaborer avec elle.

Le rapport note que « *trop souvent les victimes de violences avaient été atteintes à la poitrine ou à la tête, alors que, selon leurs consignes, les soldats doivent viser les jambes et seulement quand ils sont dans l'obligation de faire usage de leurs armes pour se dégager* ». La commission Karp recommande aux autorités militaires de « *reconsidérer les consignes auxquelles les soldats israéliens doivent obéir avant d'ouvrir le feu sur des manifestants* ».

Raids punitifs

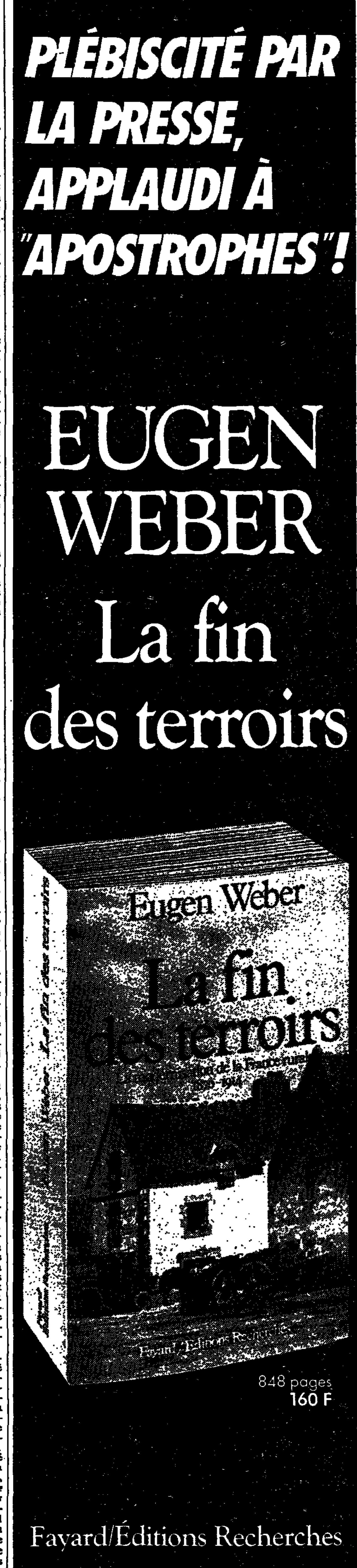
Lorsque des manifestants sont tués, souligne le rapport, les enquêteurs « *ne déploient pas beaucoup d'efforts et ne prennent guère d'initiative* » pour retrouver les meurtriers. Citant de nombreux témoins oculaires, le document mentionne des raids punitifs lancés par des colons choisissant de faire justice eux-mêmes contre des personnes et leurs biens (maisons, voitures, etc.) qui n'ont été suivis d'aucune inculpation. Le rapport évoque aussi des cas de vandalisme – par exemple contre un autobus à Ramallah – et de comportements violents attribués à des soldats israéliens.

Les carences relevées par la commission Karp dans les investigations policières s'expliquent, selon elle, par « *le manque de coordination entre la police et la police militaire* », « *la pénurie de personnel compétent* », « *l'absence de coopération de la part des civils israéliens* » et le fait que « *les enquêteurs ignorent souvent la langue arabe et doivent agir parmi une population hostile* ». Les obstructions imposées aux policiers par les autorités peuvent aller jusqu'à témoigner d'une véritable « *conspiration du silence* », expression employée par le commandant de la police d'Hébron qui a déposé devant la commission. Celle-ci recommande un accroissement des effectifs et des moyens policiers, ainsi qu'une rigueur accrue dans la conduite des enquêtes.

Avant même la publication du rapport, le ministre de l'intérieur, M. Josef Burg, avait qualifié ces conclusions d'« *unilatérales* », parce qu'elles ne prennent pas en compte les enquêtes ouvertes au sujet d'attaques contre des juifs – mais ce n'était pas la tâche assignée à la commission, – et que, selon le ministre, « *Mme Karp a cherché à y exprimer ses opinions personnelles* ». Officiellement soucieux de « *corriger les lacunes* » du rapport, le ministre de la justice, M. Moshe Nissim, a tenté d'en minimiser les révélations, en faisant publier mardi, en annexe du document, la liste des cinquante-quatre attaques ayant visé des juifs depuis six ans, à la fois en Israël et dans les territoires occupés, et dont les auteurs n'ont pas été retrouvés. Celles-ci ont fait vingt-trois morts et deux cent vingt-sept blessés. Selon le ministère, le rapport Karp « *ne reflète donc évidemment pas l'ensemble du problème* ».

Pour le « *conseil des implantations juives* », sorte de municipalité des territoires, le rapport est « *tendancieux et porte préjudice aux colons* ». Plusieurs députés travaillistes ont, quant à eux, demandé la démission de M. Nissim. Le mouvement La paix maintenant souhaite qu'on nomme une nouvelle commission d'enquête, qui déterminera pourquoi tant de dossiers ont été classés sans suite. Le président de la commission des lois de la Knesset, M. Elis Kulas, assure que « *l'ordre est désormais mieux respecté dans les territoires* ». Ce n'est apparemment pas l'avis de Mme Karp, qui, il y a quelques semaines, adressait au ministre de la justice une nouvelle lettre, où elle critiquait l'inaction de celui-ci et faisait état de carences policières plus récentes.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.



EUROPE

Pologne

La visite de M. Pierre Joxe est accueillie comme un signe de dégel par les autorités de Varsovie

M. Pierre Joxe se rend le jeudi 9 février en Pologne pour une visite de trois ou quatre jours. Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, indique-t-on dans son entourage, va à Varsovie en sa qualité de rapporteur du projet de ratification de l'accord signé en 1979 entre la France et la Pologne sur la création des Instituts français de Varsovie et de Cracovie et de l'Institut polonais de Paris. Ces trois instituts existent déjà, mais l'accord n'a *pas encore été ratifié par les Parlements.*

De Varsovie, l'AFP indique que, *selon des sources polonaises*, M. Joxe sera reçu par plusieurs responsables de haut rang, parmi lesquels le vice-premier ministre, M. Mieczyslaw Rakowski, et le ministre des affaires étrangères, M. Stefan Olszowski.

Bien que cette visite n'ait aucun caractère officiel, les autorités de Varsovie notent avec satisfaction que c'est la première fois depuis l'instauration de l'état de guerre, le 13 décembre 1981, qu'une personna*lité française, qui, de plus,* passe pour être proche du président Mitterrand, se rend en Pologne. Ce voyage a lieu, d'autre part, à un moment où les relations entre les deux pays sont au plus bas.

Le regret de « l'âge d'or »

Au fil des semaines, la presse polonaise fustige pêle-mêle le « *néo-colonialisme* » français en Afrique, la politique « *atlantiste* » et violemment « *anti-polonaise* » de Paris, ainsi que son « *alignement* » sur Washington en ce qui concerne les euromissiles. La politique intérieure du gouvernement français n'est pas épargnée, et la presse parle d'« *échec* » économique, de « *mécontentement croissant* » des classes moyennes en France. Lundi encore, le grand quotidien du soir de Varsovie, *Express Wieczorny*, n'a pas hésité à accuser le contre-espionnage français « *suicider* » des émigrés polonais à Paris (1).

Malgré ces attaques souvent virulentes, les dirigeants de Varsovie ne *cachent pas qu'ils restent désireux* de renouer le dialogue. L'ère Gierek, marquée par une coopération et des relations très étroites, ainsi que par des liens personnels entre l'ancien premier secrétaire du parti et l'ancien président Giscard d'Estaing, est souvent citée dans les milieux officieux polonais comme une période exemplaire, un « âge d'or » qui fait figure de référence.

Dans ces conditions, le voyage de M. Joxe est présenté dans certains milieux officieux de Varsovie comme le signe d'une amorce de dégel entre la France et le régime du général Jaruzelski, qui s'efforce de rompre son isolement.

Toute visite venue de l'Ouest est bonne à prendre, et Varsovie a remporté déjà quelques succès. Des délégations de parlementaires américains et italiens se sont succédé ces derniers mois en Pologne, où vient de séjourner un haut responsable du Parti social, démocrate ouest-allemand, M. Hans Juergen Wischnewski. M. Wischnewski avait été précédé, en juillet dernier, par M. Franz Josef Strauss, ministre-président de Bavière et chef de file des chrétiens-sociaux bavarois.

(1) A ce propos, on indique officieusement, au ministère français de l'intérieur, que l'article paru dans *Express Wieczorny* est de « *la mauvaise littérature, qui ne repose sur rien* ». On précise qu'aucun incident (éventuellement survenu entre services spéciaux français et polonais) ne peut expliquer une telle « réponse » par voie de presse.

LE ZLOTY A ÉTÉ DÉVALUÉ

Varsovie *(AFP, Reuter)*. – La Pologne a annoncé, le mardi 7 février, une dévaluation de 38,9 % du zloty, par rapport aux autres monnaies du Comecon. Désormais, un rouble vaut 60 zlotys contre 43,20 précédemment. Les nouveaux cours, appliqués depuis lundi, ont été fixés par le biais d'accords bilatéraux entre la Pologne et ses partenaires.

Cette dévaluation intervient au moment où se confirme la gravité de la situation économique et sociale de la Pologne. Ainsi, le porte-parole du gouvernement a-t-il fait état, le mardi 7 février, de débrayages qui ont affecté plusieurs entreprises du pays, notamment à Wroclaw et à Gdansk, le 30 janvier dernier, jour de l'entrée en vigueur des nouvelles hausses des prix alimentaires.

Pour M. Urban, il s'agissait plus d'interruptions de travail momentanées que de véritables grèves. Le porte-parole a cité quatre entreprises mais, dans les milieux syndicaux, on affirme qu'un nombre bien plus grand d'usines ont été touchées.

● *Relations avec le Vatican.* – Le porte-parole du gouvernement a déclaré, le mardi 7 février, que la Pologne était disposée à rétablir des relations diplomatiques avec le Vatican. Comme Mgr Luigi Poggi, nonce itinérant du pape, actuellement en visite officielle en Pologne, les autorités polonaises estiment cependant qu'un accord demandera beaucoup de temps et d'efforts. – *(AFP)*

● *Un gréviste de la faim dans un état critique.* – Le gouvernement polonais a confirmé, mardi 7 février, que M. Janusz Palubicki, ancien membre de la direction clandestine de Solidarité, se trouve dans un état critique en raison de la grève de la faim qu'il poursuit depuis deux mois. M. Palubicki, qui souffre de troubles cardiaques, a été transféré à l'hôpital de la prison de Wroclaw, où il est nourri artificiellement au moyen d'une sonde. – *(AFP.)*

Roumanie

A la suite d'une explosion *dans une raffinerie*
LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE A ÉTÉ DÉMIS DE SES FONCTIONS

Bucarest *(AFP)*. – M. Gheorghe Caranfil, ministre roumain de l'industrie chimique, a été libéré de ses fonctions, en raison d'un grave accident survenu dans la nuit du 6 au 7 décembre dernier dans la raffine*rie de Teleajen, à 70 kilomètres au* nord de Bucarest, a annoncé, le mardi 7 février, l'agence roumaine *Agerpres.*

L'explosion dans la raffinerie de Teleajen n'avait jamais été évoquée *dans les moyens d'information* roumains. Selon des bruits ayant circulé à Bucarest l'accident aurait fait une *trentaine de morts. Selon l'agence* roumaine, la commission chargée de l'enquête sur l'explosion a conclu que l'accident était dû notamment « *à des transgressions de la loi sur l'utilisation de l'outillage et des machines et à des graves manquements à l'ordre et à la discipline* ».

DIPLOMATIE

LA SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Il n'y aura plus de collusion entre l'Argentine et l'Union soviétique

Genève. – La présence à Genève d'une délégation de l'Argen*tine démocratique a constitué* le principal événement à l'ouverture, le 6 février, de la quarantième session de la commission des droits de l'homme de l'ONU, dont les travaux se poursuivront jusqu'au 16 mars.

La situation de l'Argentine avait, lors de précédentes sessions de la commission, été des plus équivoques. Aucun délégué ne pouvait ignorer qu'il s'agissait de ce pays lorsqu'il était question dans l'abstrait de « disparus » ; mais, grâce à l'Union soviétique, liée à Buenos-Aires par d'importants contrats commerciaux, la question argentine ne figurait pas à l'ordre du jour et son gouvernement n'a *jamais été mis en cause.* Après avoir rendu hommage à la démocratie restaurée en Argentine, la commission a, cette fois, désigné le nouveau chef de la délégation de

De notre correspondante

ce pays, M. Roberto Bianchi, à la vice-présidence de la réunion, la présidence revenant à un Néerlandais, le professeur Peter Kooijmans.

L'ordre du jour ne présente guère de surprise. « *La question des violations des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine* », figure en tête, s'étant vu attribuer depuis 1968 « *un rang de priorité élevé* ». Figurent ensuite les deux cibles également rituelles, à savoir le Chili et l'Afrique du Sud. D'autres pays seront visés, *mais à huis clos*, en vertu d'un article du règlement qui leur accorde une procédure confidentielle.

Au cours de sa précédente session, la commission avait approuvé *le principe d'un rapport sur la Pologne*; mais comme Varsovie refuse de coopérer, on ne s'attend guère à des résultats positifs. Les préoccupations marquées par la commission lors de sa précédente session quant aux « *témoignages faisant état d'exécutions sommaires et arbitraires, de tortures, de détentions sans jugement, d'intolérance et de persécutions religieuses* » en Iran risquent de demeurer sans réponse.

L'ONU se voit souvent reprocher deux poids deux mesures, car, ce qui importe aux yeux de la majorité de ses membres, n'est pas tant la gravité des violations des droits de l'homme que le jugement politique global porté sur les gouvernements qui les commettent. Cela explique notamment que, même lorsque la commission « *déplore* » *l'invasion de l'Afghanistan*, elle évite de nommer l'URSS. Ce suspect ne figure même pas parmi les vingt-six points de l'ordre du jour, dont une importante partie est consacrée, année après année, au Proche-Orient – sans toutefois qu'il soit question des combats *meurtriers qui* déchirent le Liban depuis 1975 ni des violations des droits de l'homme en Syrie ni de la guerre irako-iranienne et de ses enfants-soldats ou, plus généralement, de la condition de la femme dans les pays arabes.

Dans son discours, M. Kurt Herndl (Autriche), directeur du Centre des droits de l'homme et sous-secrétaire général de l'ONU, a eu une bien jolie litote : « *On pourrait réfléchir*, a-t-il déclaré, *à la manière de répondre à une inquiétude qui s'est souvent exprimée dans le passé, à savoir qu'il y a eu un certain manque d'égalité de traitement dans l'exploitation des situations et que toutes les situations de gravité semblable n'ont pas été sélectionnées en vue d'une action...* »

Les représentants de nombreuses minorités opprimées – qui n'ont pas droit de cité dans la salle de réunion et dont l'état de sujétion ou les persécutions dont elles sont victimes sont passées sous silence – voient dans cet aveu une sorte de promesse.

M. Herndl a estimé en outre qu'il convenait d'arriver à un consensus sur une convention internationale concernant la torture, question qui fait l'objet de travaux depuis 1978 et que ce texte devrait être adopté comme instrument de droit international. Rappelons que l'attitude négative de l'Argentine des généraux et celle des pays de l'Est avaient jusque-là freiné ces travaux. Or Buenos-Aires a décidé, il y a quelques semaines, d'assimiler la torture à un homicide.

ISABELLE VICHNIAC.

La France appuie les efforts de paix du groupe de Contadora en Amérique centrale

M. Antoine Blanca, ambassadeur itinérant de la France pour l'Amérique latine, poursuit une tournée dans l'isthme centre-américain. Il a apporté aux dirigeants du Nicaragua le soutien de son gouvernement en faveur d'élections démocratiques. (La date d'une telle consultation devrait être connue le 21 février ; mais des tiraillements sont perceptibles, au sein de la junte sandiniste, sur le principe même d'élections libres en 1985.)

Au Costa-Rica, le représentant français avait manifesté l'appui de Paris aux efforts de paix déployés dans la région par le groupe de Contadora (Mexique, Colombie, Venezuela, Panama). Les interlocuteurs de M. Blanca ont insisté sur la nécessité d'un soutien efficace de l'Europe aux pays de la zone, notamment en matière économique.

Au Nicaragua, cependant, les autorités font état d'affrontements, dans le sud-est du pays, avec des éléments contre-révolutionnaires. Soixante-trois *contras* auraient été tués. Les membres de l'ARDE (Alliance révolutionnaire démocratique) de M. Eden Pastora seraient en fuite en direction du Costa-Rica. A San-José-de-Costa-Rica, un porte-parole de l'ARDE a annoncé que le « commandant zéro » avait décidé d'entreprendre une tournée aux Etats-Unis et en Amérique latine, afin d'obtenir une aide nécessaire à la poursuite des activités du mouvement. Récemment, M. Pastora avait annoncé que, faute de vivres et de médicaments, les quelque trois mille hommes qu'il commande au Nicaragua devraient se replier au Costa-Rica. Mais il avait dû annuler cet ordre, devant la réaction très vive de San-José. Le Costa-Rica accueille, en effet, traditionnellement, les exilés politiques, mais s'efforce de se protéger des retombées militaires des conflits en Amérique centrale.

Salvador : plus de 10 000 morts en 1983

Au Salvador, le Secours juridique de l'archevêché a publié, le mardi 7 février, son rapport annuel sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Plus de 5 600 civils ont été exécutés en 1983. Le rapport attribue 3 658 de ces actes criminels aux forces armées, 1 596 aux Escadrons de la mort d'extrême-droite, tandis que la guérilla serait responsable de la mort de 67 civils. Au cours de la même période, 4 800 personnes ont été tuées lors de combats entre les forces armées et le Front Farabundo *Marti. Le Secours juridique* dénonce, par ailleurs, 1 265 détentions arbitraires, dont 53 imputées à la *guérilla.*

Aux États-Unis, cependant, la Chambre des représentants a approuvé, le 7 février, un projet de loi subordonnant le maintien de l'aide militaire au Salvador à l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans ce pays et à la disparition des Escadrons de la mort. En novembre, le président Reagan avait mis son veto à un texte similaire.

LES CONFÉRENCES SUR LES ARMEMENTS

Le fils de M. Andropov participe aux joutes oratoires soviéto-américaines

Les conférences sur les armements qui se déroulent simultanément à Stockholm (pour le désarmement en Europe) et à Genève (la conférence du désarmement sous l'égide de l'ONU) continuent de donner lieu à des joutes oratoires entre Soviétiques et Américains.

● A STOCKHOLM, c'est M. Igor Andropov, fils du chef du parti et du gouvernement soviétiques et n° 2 de la délégation de l'URSS à la CDE, qui a accusé l'OTAN, dans un discours prononcé le lundi 7 février, de se livrer à une escalade de la course aux armements avec l'idée de déclencher une guerre nucléaire en frappant en premier. « *Cela rend d'autant plus importants les efforts déployés pour éviter la menace réelle d'une guerre qui est délibérément planifiée* ».

M. Andropov a encore reproché aux Occidentaux de donner la priorité à des accords techniques au lieu de s'engager à renoncer au recours à la force, comme le propose l'URSS : « *La forêt risque d'être cachée par les arbres* », a-t-il dit, avant de noter tout de même qu' « *il existe, même aujourd'hui, des possibilités d'arrêter la nouvelle étape de la course aux armements pour établir des relations plus justes entre les gouvernements.* »

Répondant à M. Igor Andropov, M. Goodby, chef de la délégation américaine, a déclaré à la presse que les accusations communistes contre les Etats-Unis « *commencent à suffire* ». Auparavant, il avait déclaré en séance : « *les allégations selon lesquelles certains pays présents à cette conférence se prépareraient à déclencher une guerre nucléaire sont déplacées, erronées, détériorent le climat politique et jettent le discrédit sur cette conférence* ».

● A GENÈVE, M. Israelian, délégué soviétique a accusé à son tour les Etats-Unis d'avoir « *anéanti les plus importants canaux de dialogue sur les problèmes du désarmement* » et qualifié les appels à la négociation lancés par M. Reagan de « *rhétorique prétentieuse* ». De même un commentaire de l'agence Tass compare le président américain à un « *réaliste des cavernes* » pour qui « *le canon est le meilleur arbitre dans les relations internationales* » et les traités « *ne sont qu'un chiffon de papier* ». L'auteur voit dans le gouvernement américain actuel « *un partenaire peu solide et irresponsable pour n'importe quelle négociation* ».

On relève encore un éditorial du journal bulgare *Rabotnitchesko Delo*, qui, après avoir accusé M. Reagan de vouloir mener une guerre nucléaire limitée écrivait mardi 7 février : « *Il est évident qu'un arsenal militaire puissant est nécessaire non seulement pour anéantir les fauteurs de guerre mais aussi, si besoin était, pour leur donner le coup de grâce et s'assurer de la victoire.* » – *(Reuter, AP Tass)*.

M. SHULTZ RELANCE LA COOPÉRATION MILITAIRE AVEC LE BRÉSIL

Le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, a quitté Brasilia le mardi *7 février après une visite de trois* jours au Brésil, qui a contribué à réchauffer les relations économiques entre les deux pays. Un accord important a été signé dans le domaine militaire, qui prévoit des transferts de technologie vers le Brésil et la production conjointe d'armements pour leur exportation vers des pays tiers.

Le Brésil est le premier fabricant et exportateur d'armes du tiers-monde, avec une recette annuelle de 4 milliards de dollars. Sa production va du fusil-mitrailleur jusqu'aux avions, en passant par le célèbre char Cascavel. Elle s'est beaucoup développée depuis 1977, année où le gouvernement Geisel dénonça l'accord de coopération militaire avec les Etats-Unis, en représailles contre les pressions exercées par le gouvernement Carter sur le problème des droits de l'homme.

Le secrétaire d'Etat américain a fait ensuite une escale de six heures à la Grenade, où il s'est déclaré favorable à l'achèvement de l'aéroport de Point-Salines, commencé par les Cubains. Le président Reagan avait justifié en partie l'intervention militaire américaine dans l'île le 25 octobre dernier en affirmant que les Cubains pourraient se servir du nouvel aéroport à des fins militaires. – *(AFP, Reuter.)*



DAUMIER ET ROUAULT A LA VILLA MÉDICIS

La comédie humaine

LES Romains qui voient leurs musées fermer les uns après les autres pour cause de vétusté et de manque de crédits – dernier en date la Galeria d'Arte Moderna – sont nombreux à prendre la direction de la butte qui domine le paysage de la capitale, entre les jardins Borghèse et la place d'Espagne. Partout dans la ville, de grands calicots annoncent *« Daumier et Rouault »*. Deux peintres que tout sépare et que tout rapproche. Le caricaturiste pugnace de la monarchie de Juillet et l'intense peintre des clowns, des saintes et des prostituées, cernés de noir, sont deux artistes majeurs, mais, dans une certaine mesure, méconnus. Rouault, ses thèmes religieux l'ont rangé à part. Ces trente tableaux, dont la moitié proviennent de la famille de l'artiste, d'où ils sortent pour la première fois, sont l'occasion de découvrir une peinture tendue, avec ses soleils incandescents entourés d'un halo d'ombre, puis d'un autre halo rouge ou nacre, sali de grisaille.

Ses filles de Montmartre regardant leur chair bleue au miroir situent le peintre entre Cézanne et Matisse fauve. Elles ont le même regard que les saintes. Mais, au-delà de l'image d'icône, quelle tempête du pinceau ! Un pinceau qui trace largement les figures au charbon avant de barbouiller l'entre deux traits noirs de claires et violentes couleurs. De temps à autre, une large brosse, d'un coup péremptoire, trace la jambe d'un christ, ses bras, ses pectoraux, qui ont le chaud et froid de l'acier. Rouault est, selon Léon Bloy, *« peintre comme on est lion ou requin »*. Son art est dur et déchiré. Né en 1871, à Belleville, il dit avoir gardé au plus profond de la mémoire les images de mitraille sur les insurgés de la Commune.

Daumier, son devancier, né à Marseille en 1808, connut trois révolutions à Paris, où son père était venu chercher une fortune littéraire qu'il n'a pas eue. Autant le père est monarchiste, écrivant des odes à Louis-Philippe que nul ne lisait, autant le fils se révèle un « républicain enragé ». Il commence par le dessin politique et finit par la peinture poétique.

Daumier, « les Fugitifs ».

Un dessin de sculpteur

Reconnu à l'instant où il apparaît sur le front de la caricature, Daumier peintre est ignoré par ses contemporains. Il reste un inconnu dont on n'a pas encore évalué l'importance. Nos musées nationaux ne lui ont pas encore consacré la rétrospective qui s'impose. Jean Leymarie, le directeur de la Villa Médicis, a tout de même réussi à réunir une trentaine d'œuvres provenant de collections françaises et étrangères. Il a fait un travail d'orfèvre, rapprochant les œuvres – toujours de petit format – par leurs thèmes, les opposant par leurs compositions. Sa présentation nous ouvre l'univers de Daumier, nous incite à aller en profondeur dans sa manière de traiter le dessin en petits traits cursifs, très proche de Rembrandt, que, jeune, il allait copier au Louvre, plutôt que d'aller lambiner dans les académies.

L'Homme à la tête de côté, tout tremblant de fièvre graphique, est à la fois une œuvre puissamment picturale et un dessin de sculpteur, tout en volume.

Daumier est plus raide, classique, dans le drame de *la Rue Transnonain* (l'actuelle rue Beaubourg), où il montre cet ouvrier mort tel un auguste gisant, son fils sous lui, dans un intérieur pauvre, où l'armée, voulant venger un capitaine tué d'une balle partie d'un pâté de maisons, se livra à un massacre d'innocents en chemise de nuit. Ce plébéien tué *« c'est Marat assassiné »*, de David, dira Baudelaire, pourtant pas suspect de républicanisme révolutionnaire.

Le trait de Daumier s'agite dans *l'Emeute*, où il tente de suivre, par un rythme interne flamboyant, la révolte des soyeux en colère. Et son *Clown* tragique, ayant pris la route avec sa famille, expulsé, évoque un autre thème du malheur, *les Émigrants*, gens déplacés par la révolution, qu'illustrent deux plâtres du Louvre, pré-cézanniens en diable. Lui-même vécut dans la hantise d'être expulsé par son propriétaire, lorsque la gêne s'était installée dans sa vie finissante.

La gloire du caricaturiste mordant et blessant de ses traits, Daumier la doit en partie à Philipon, autre « enragé républicain », qui le découvre alors qu'il gagnait sa vie dans la lithographie. Propriétaire de feuilles politiques, caricaturiste à ses heures, débordant d'idées, il lui arrivait de les faire réaliser par d'autres pour mener sa guerre contre le régime de Juillet. C'est lui qui lui suggère l'idée d'un Louis-Philippe la tête en forme de poire. Daumier en fait un *Garguantua* avaleur de gros budgets, ce qui lui vaut aussitôt six mois de prison. Il en sort avec une solide hargne contre les hommes de justice et surtout les défenseurs, les avocats, princes de l'époque, dont la corporation était un vivier d'hommes politiques. L'avocat était tout en ces années : la justice et le pouvoir, qu'il servait lorsqu'il ne le détenait pas, étant devenu député ou ministre. L'admirable dessin de *la Poignée de main des avocats* en dit long sur le cynisme et la fourberie des *maffiosi* du droit qui s'entendent sur le dos des justiciables.

C'est eux – sinon, ce sont leurs frères ! – qu'on retrouve dans la ménagerie de trente-trois bustes de ministres et notables que Daumier sculpte cette fois encore à la demande de Philipon, qui les exposait dans sa vitrine du passage Vero-Dodat, pour édifier les passants sur leurs dirigeants. Ils sont là, exposés en deux vitrines, les Montalivet, les Delort, les Royer-Collard, les Guizot... leurs grosses têtes posées sur une montagne de cravates et de cols cassés, comme un fruit trop avancé sur un plateau. Daumier les avait sculptés de mémoire, pétrissant de ses doigts dans la glaise ce que ses yeux ont vu. Ce sont ces sculptures grotesques qui, par la suite, lui servirent de modèle pour ses caricatures et lithographies. Il en fit plus de quatre mille en vingt ans, de 1831 à 1851. C'est l'histoire de la comédie humaine de son époque, dont il donne les images sarcastiques, à l'instar de Balzac, qui lui trouvait *« du Michel-Ange sous la peau »*.



L'intimité des amateurs d'art

En 1860, après trente années de fièvre de caricature politique, Daumier est licencié du *Charivari*. Son rire plébéien ne convient pas à la bourgeoisie du Second Empire, notables ventrus, partisans de la paix sociale à tout prix. Il ne peut guère finasser avec la censure sur la presse. Et l'effet de synergie de sa collaboration avec Philipon était passé. Daumier abandonne son crayon de guérillero et prend un pinceau avec lequel il pénétrera le monde feutré de la peinture intimiste. Plus particulièrement, le petit monde des peintres où il a toujours vécu, du côté de l'île Saint-Louis, où il avait son réduit. Voici *le Peintre devant son tableau, les Amateurs* considérant des toiles, penchés sur un carton de Raffet, la silhouette silencieuse de l'amateur en cache-col fouillant un carton à dessins, éclairé par une lumière dorée qui rappelle Rembrandt, comme est doré le halo qui entoure *le Peintre debout devant son chevalet*. Il fait penser à Chardin, qui, sous des apparences tranquilles, menait sa révolution picturale du réalisme. Ce climat tendu, mystérieux, presque religieux, se retrouve chez *les Joueurs de cartes* ou de dominos, thème de la communion, de la concentration, commun à Cézanne et au Caravage.

Daumier était un peintre de peintres. Les trois versions de ses illustrations pour *Don Quichotte* appartenaient à Degas, Nadar, Daubigny. Ses amis lui organisèrent une exposition en 1878, chez Durand Ruel, quelques mois avant sa mort à Valmondois, dans la maison que lui avait donnée Corot, dix ans auparavant, *« pour embêter son propriétaire »*. Sa peinture était si peu cotée que sa veuve vendit 1 500 F la totalité de l'atelier, pour réparer son poulailler.

JACQUES MICHEL.

AUTOUR DE PÉRUGIN A CAEN

Le linceul de pourpre

UNE expérience intelligente et sympathique, c'est celle que tente un groupe d'enseignants de l'académie de Caen et dont les résultats sont exposés (jusqu'au début de mars) au Musée des beaux-arts de la ville ainsi qu'à l'hôtel d'Escoville et à la bibliothèque municipale. Après deux expositions consacrées aux codex de Léonard et à Valerio Adami, la cible est cette fois-ci l'une des œuvres les plus glorieuses des collections caennaises, le *Mariage de la Vierge* de Pérugin. Etudié dans son histoire et ses intentions, le tableau fait l'objet d'une série d'analyses et d'exercices pédagogiques menés en commun par les professeurs et les élèves des établissements secondaires de la région.

D'abord l'histoire de l'œuvre, telle qu'elle est racontée, documents d'archives à l'appui, dans un catalogue remarquablement informé. Commandé en 1499 pour la chapelle de l'Anneau de la cathédrale de Pérouse, commande peut-être liée aux efforts que fait alors l'Eglise pour imposer comme sacrement le mariage religieux, le chef-d'œuvre de Pérugin coulait depuis trois siècles des jours tranquilles lorsque les armées de la Révolution se déversent sur l'Europe qu'elles veulent délivrer du joug des prêtres et des « tyrans ».

Arrive alors Bonaparte et commence cette formidable razzia d'œuvres d'art que le Prétoire, en toute bonne conscience, entend faire *« passer en France pour affermir et embellir le règne de la liberté »* d'autant que la victoire impose de *« joindre à l'éclat de trophées militaires le charme des arts bienfaisants et consolateurs »*.

Désigné pour faire partie de l'équipe consolatrice au même titre que les chevaux de Venise et la *Transfiguration* de Raphaël, embarqué à Livourne, débarqué à Marseille, le *Mariage de la Vierge* remonte le Rhône, la Saône, le canal de Briare, la Seine, arrive enfin à Paris dix-sept mois après son départ de Pérouse. Promené en triomphe lors du fameux cortège qui vit défiler dans les rues de la capitale les dépouilles opimes et culturelles des campagnes d'Italie, le tableau est attribué en 1802 au musée de Caen, où il est installé deux ans après. Il n'en bougera plus, puisqu'il échappe, on ne sait trop comment, aux inquisitions et ordres de restitution lancés en 1815 par les alliés.

Voilà pour l'histoire. Passons au tableau. Il se présente comme une tentative quasiment didactique pour résoudre de façon scientifique le problème de l'espace tel qu'il se posait aux artistes italiens depuis près d'un siècle. Au premier plan la frise des personnages, à l'arrière-plan un temple de forme octogonale qui est un hommage à l'architecture nouvelle (celle de Brunelleschi, bientôt de Bramante), en même temps que ses ouvertures permettent de suggérer un horizon quasiment infini. la transition sans rupture de plan entre la frise et le temple est assurée par les dallages du parvis où sont posés de petits personnages qui permettent mesure et appréhension progressive de la distance et de la fluidité de l'espace.

Au pied de Cortone

Comparée aux œuvres précédentes traitant du même sujet qui montraient la scène à l'intérieur de l'édifice ou timidement avancée sous le portique du temple, la tentative parut si convaincante qu'elle fut reprise peu après par Raphaël dans l'adorable *Mariage de la Vierge* aujourd'hui conservé à Milan (Brera). La comparaison entre les deux œuvres est un « topos » de l'histoire de l'art, mais nos amis caennais ont su le renouveler en étudiant avec grande précision la manière dont Pérugin et Raphaël ont établi de façon différente la perspective, les points de tuile, l'ancrage des plans et le rapport des différents éléments de la composition. Raphaël paraît d'ailleurs avoir été moins dévot géomètre que Pérugin, mais ce qu'il perd sur le plan « scientifique », il le compense par une souplesse d'harmonie et de rythme, qui fait ressortir le caractère un peu archaïque et figé du style de son maître.

D'autres recherches sur l'espace nous sont présentées, recherches pour lesquelles on s'aidait volontiers d'instruments plus ou moins rudimentaires, chambres optiques et autres, dont certains ont été reconstitués par les élèves du lycée d'enseignement professionnel.

A ces mêmes élèves on doit les très convaincantes maquettes du temple qui gouverne la composition de Pérugin. Le temple du *Mariage de la Vierge*, comme il arrive fréquemment dans la peinture du quinzième siècle, rappelle plus ou moins le temple de Jérusalem (c'est-à-dire la coupole du rocher) tel que le souvenir en avait été transmis par les voyageurs revenus de Terre sainte. Il réalise en même temps ce type d'édifice à plan centré et côtés identiques qui fut l'idéal des architectes de la haute Renaissance, même s'ils n'ont eu que très rarement l'occasion de le mettre en pratique. Sinon à Montepulciano, à Todi, dans le frais vallon qui est au pied de Cortone, ô lieux sublimes et toujours présents à mon cœur !

L'exposition étant consacrée à l'espace, elle se continue par une évocation de la manière dont celui-ci s'est désintégré au vingtième siècle et reconstitué dans certaines œuvres contemporaines en général fort bien choisies : Christian Fossier et Assadour pour la gravure ; Vieira da Silva, Cremonini, Velickovic pour la peinture.

Quelques gâteries encore, dont l'exécution grandeur nature par une modiste de Caen du chapeau du grand-prêtre. Et si les œuvres commandées à huit artistes d'aujourd'hui en référence avec le *Mariage de la Vierge* ne nous ont pas paru trop convaincantes, c'est tout de même beaucoup moins agaçant que l'exposition « Bonjour M. Manet », de sinistre mémoire, ou que les mignardises dont les manifestations du Louvre s'agrémentent de plus en plus fréquemment en fin de parcours. Aujourd'hui, où on ne parle que de sensibilisation au patrimoine (sans que d'ailleurs l'on voie rien venir), l'exposition de Caen indique une voie à suivre, dans la mesure où elle part de la base, rapproche le passé du présent, permet de déchirer le linceul de pourpre où dorment les dieux morts.

ANDRÉ FERMIGIER.





FORMES

Denise Esteban

Ne pas confondre... Pour les visiteurs, admiratifs, certes, mais superficiels, les natures mortes et les paysages de Denise Esteban se contentent de ressembler à des bouteilles, à des fruits, à des dunes. D'où viendrait alors leur musique obsédante ? L'aura qui enveloppe ces objets ? Il faut refaire en esprit la très longue marche d'approche qui a précédé des réalisations d'apparence si simple. Sur le plan technique, c'est l'égale maîtrise, enfin conquise, dans le maniement de l'huile et du pastel ; sur le plan émotif, c'est la re-création des choses vues de l'intérieur. Peinture de la « furtive présence », dit Roger Munier dans le pénétrant essai consacré à Denise (*Solaire*, cahier 43), qui s'attache à restituer dans leur éternité lumineuse des fragments du monde visible non choisis d'avance, imposés par d'heureuses rencontres. Telle carafe émerge du mystère, telle fleur soudain éclôt et éclate, telle enfilade de portes s'enfonce dans l'inconnu. Formes fluides qui pudiquement s'effacent, et pourtant si nettes (1).

Jappé

La mer, la mer toujours recommencée... Pardon pour ce dizain trop ressassé, fût-il de Paul Valéry. Mais comment mieux définir, en bloc, les œuvres sur papier de Jean-Paul Jappé, mieux les situer (mettons, à l'île de Sein), même si l'océan se retire parfois devant la houle végétale ? Tous les procédés, purs ou mixtes, lui sont bons pour perpétuer les sensations vécues dans ce tête-à-tête, ce cœur-à-cœur avec une nature et une lumière toujours changeantes. Peut-être certaines de ces visions, prises sur le vif, se transformeront-elles en toiles, comme celles que naguère j'ai beaucoup aimées. Seulement, elles ont été réalisées avec une spontanéité qui utilise toute la gamme de la palette, du grave à l'aigu. Et il y a une admirable grisaille : la mer en furie, bien sûr (2).

Michèle Katz

Pour Michèle Katz, cette exposition assez spectaculaire au *ministère des droits de la femme* est une sorte de consécration — consécration qu'on espère temporaire d'un travail en progrès constant. Nous en avons suivi les étapes. Plus d'une fois, la peinture y fut remise en question, profondément, lucidement, savamment méditée dans sa fin et ses moyens. Elle avance, cette peinture. Ses imperceptibles références au réel, au corps, semblent avoir disparu. C'est la réalité picturale toute nue qu'elle représente sur les assemblages irréguliers de panneaux en bois « préparé », encollé (*Angulaires, Portes*...). C'est encore, mais avec une autorité grandissante, confirmée, le départ du *Point gris*, le passage du vide au plein (*Derrière le ciel il n'y a rien*), du clair au foncé. Le dialogue des tonalités intenses et des teintes légères, évanescentes, crée un climat de haute tension (3).

Duport

Cette même rupture du format conventionnel, ce découpage du support en panneaux inopinés, ce cloisonnage qui épouse le rythme de la pensée créatrice, on les retrouve chez Michel Duport, dont j'ai, l'été dernier, louangé les alliances de couleurs vives et tendres, un peu celles de la fresque. Cette fois, elles jouent en contrepoint avec des figures reproduites au pochoir d'œuvres de Raphaël, ou plus exactement de gravures de Raimondi d'après Raphaël. Images de *Galatée*, de *Lucrèce*, du *Massacre des innocents*. Pochoirs répétitifs à la manière des motifs décorant les anciens papiers peints, et aussi obsédants. Au moment où l'on célèbre avec éclat le cinquième centenaire du maître, voilà sans doute le véritable hommage à Raphaël, parce qu'il en propose une lecture instructive et en démontre la vertu fécondante (4).

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné.

(2) Galerie Jacob, 28, rue Jacob.

(3) Ministère des droits de la femme, 53, avenue d'Iéna, sauf samedis et dimanches, de 12 h 30 à 19 heures.

(4) Bellint, 28 *bis*, boulevard de Sébastopol.

SÉLECTION

CINÉMA

Reprises

Et d'abord *Fenêtre sur cour*, d'Alfred Hitchcock, le pur chef-d'œuvre du génie malin. Ensuite, *Prix de beauté*, d'Augusto Genina, parce que Louise Brooks transgresse les lois du mélo et qu'elle est *à elle seule un chef-d'œuvre*. Enfin *le Gouffre aux chimères*, de Billy Wilder, *qui ne fait pas le détail*, mais sa description du *fait-divers-spectacle-commerce* est redoutablement efficace.

— ET AUSSI : *To be or not to be*, de Mel Brooks, et l'original d'Ernst Lubitsch (à comparer). *Et vogue le navire*, de Fellini (le rêve de notre temps) ; *A nos amours*, de Maurice Pialat (à quoi rêvent les jeunes filles) ; *le Bon Plaisir*, de Francis Girod (Secrets d'alcôve).

THÉATRE

« Gertrude morte cet après-midi » aux Déchargeurs

Une jeune fille, Alice Toklas, va voir chez elle, rue Vavin, l'écrivain américain Gertrude Stein : elle en *tombe amoureuse, d'un coup*. La pièce est faite de « moments » de la *vie des deux femmes : trois pas au* jardin du Luxembourg, un verre de champagne, *deux tours de valse*. Mise en scène par Rachel Salik, jouée par Monique Lepeu et Elisabeth Magnin, c'est une heure de théâtre d'une rare intelligence, d'une exceptionnelle beauté.

— ET AUSSI : *Les Blouses* à la Bastille (les trois cloportes de la famille Deschiens sont de retour) et *Dis Joë* dans la petite salle (Beckett). *Henri IV* — à la Cartoucherie — (les virées du prince de Galles et du gros Falstaff dans un Orient méditerranéen). *Le Journal d'un homme de trop*, au Petit Montparnasse, en alternance avec *Simon le voyeur*. Serge Maggiani, comédien rare.

MUSIQUE

Pour les amateurs de contemporain

Riche semaine à Paris pour les amateurs de musique contemporaine. Outre le dernier opéra de Hans Werner Henze, *la Chatte anglaise*, à l'Opéra-Comique (les 8, 11, 13, 16, 18, 21 et 23 février), ils pourront suivre le Trio à cordes de Paris dans la rétrospective « *Quinze années de créations* », qui se poursuit à Radio-France le *9 février* à 18 h 30 *au studio* 106 *et* le 11 février à 14 h 30 au grand auditorium, où figurent des œuvres de Ballif, Taïra, Ibarrondo, Ton That Tiet, Denisov, etc. (entrée libre). Dans le même temps, les solistes de l'Ensemble orchestral de Paris ont inscrit à leur programme une sérénade de Jolivet et *Stream*, d'Ohana (le 9 février à la salle Gaveau). Deux concerts-manifestes du Groupe d'études et de réalisations musicales se succéderont les 13 et 14 février : œuvres de J.J. Dunki et Louis Couperin le 13, de *Cage*, Kagel, *Feldman et Pousseur* le 14 (Porte de la Suisse, 11 bis rue Scribe). *L'ensemble* 2e2m propose de découvrir notamment un jeune compositeur anglais, Walter Benjamin, et un Français, Gérard Garcin (Radio-France, studio 106, le 14 février).

VARIÉTÉS-ROCK

Jacques Villeret

Retour à la scène de Jacques Villeret pour une série de cinquante représentations à l'Espace Cardin avec des sketches de Jean-Loup Dabadie et Jean-Michel Ribes, et aussi des *textes* écrits par lui-même en essayant d'avoir des moments moins composés, moins théâtraux.

— ET AUSSI : *Maria Farandouri, Maria del Mar Bonet* et *Maria Carta* au Théâtre de la Ville (jusqu'au 11 février) ; *Fabienne Thibeault* à Bobino ; *Tom Novembre* au Déjazet ; *J.-M. Cabriol* et *La Mafia* au Phil'One les 9, 10 et 11 février ; *Jango Edwards* au Palais des glaces ; *Judas Priest* à Grenoble (Alpexpo) le 8, à Lyon (Palais des sports) le 9, à Strasbourg (Hall Tivoli) le 10, à l'Espace Balard le 11 ; *Blue Oyster Cult* le 8 à Strasbourg (Hall Tivoli) ; *Toure Kunda* le 9 à Limoges, le 10 à Marseille (chapiteau), le 11 à Rodez (salle municipale), le 13 à Toulon (chapiteau), le 14 à Nice (Théâtre *de Verdure*) ; *Scorpions*, le 11 à Metz (Parc des expositions), le 12 à Mulhouse, le 14 à Nantes (La Beaujoire) ; *Elvis Costello*, le 13 à Strasbourg, *le 14 à Clermont-Ferrand* ; *Rock au Forum des Halles* (jusqu'au 12) avec Taxi-girl, Bill Baxter, Stocks, Paul Personne, Tales, Zéro de Conduite, Alligators, Fils de joie, Kreuners.

DANSE

Partout des jeunes compagnies

Actives et proliférantes, les jeunes compagnies ont un besoin vital de montrer leurs créations. Elles *font ce mois-ci* une véritable offensive en province et en région *parisienne* :

A Avignon, on dansera pendant tout le mois de février dans de multiples lieux et de multiples façons, samba, comédie musicale, spectacles vidéo, stages, et participation de jeunes groupes : soirée consacrée aux chorégraphes de la région (10 février), Elinor Ambash et le Gail Conrad Tap Dance Theater (le 11) ; Enrique Pardo, les jeunes *danseurs de* l'Opéra (le 12) ; Dominique Dupuy (le 13) ; la compagnie Ecchymose, la compagnie NTN Corsino (le 14) ; Andy Degroat et un spectacle de claquettes (le 16) ; la compagnie Alain Germain (le 17) et, pour couronner le tout, une grande fête de la danse (le 18) avec l'école de samba de *Mistere Bouffa*. (Renseignements : Maison Jean-Vilar (90) 86-59-64.)

A Saint-Quentin-en-Yvelines, 4e Rencontres de danse contemporaine au CAC de Saint-Cyr, avec des créations des compagnies Les Abbesses et Aby Dance Trio (jeudi 9, 21 h), Jacques Patarrozi (vendredi 10, 21 h), Dominique Petit (samedi 11, 21 h) et quatre indépendants, G. Rossi, I. Duboulozi, P. Doussaint (dimanche 12, 17 h).

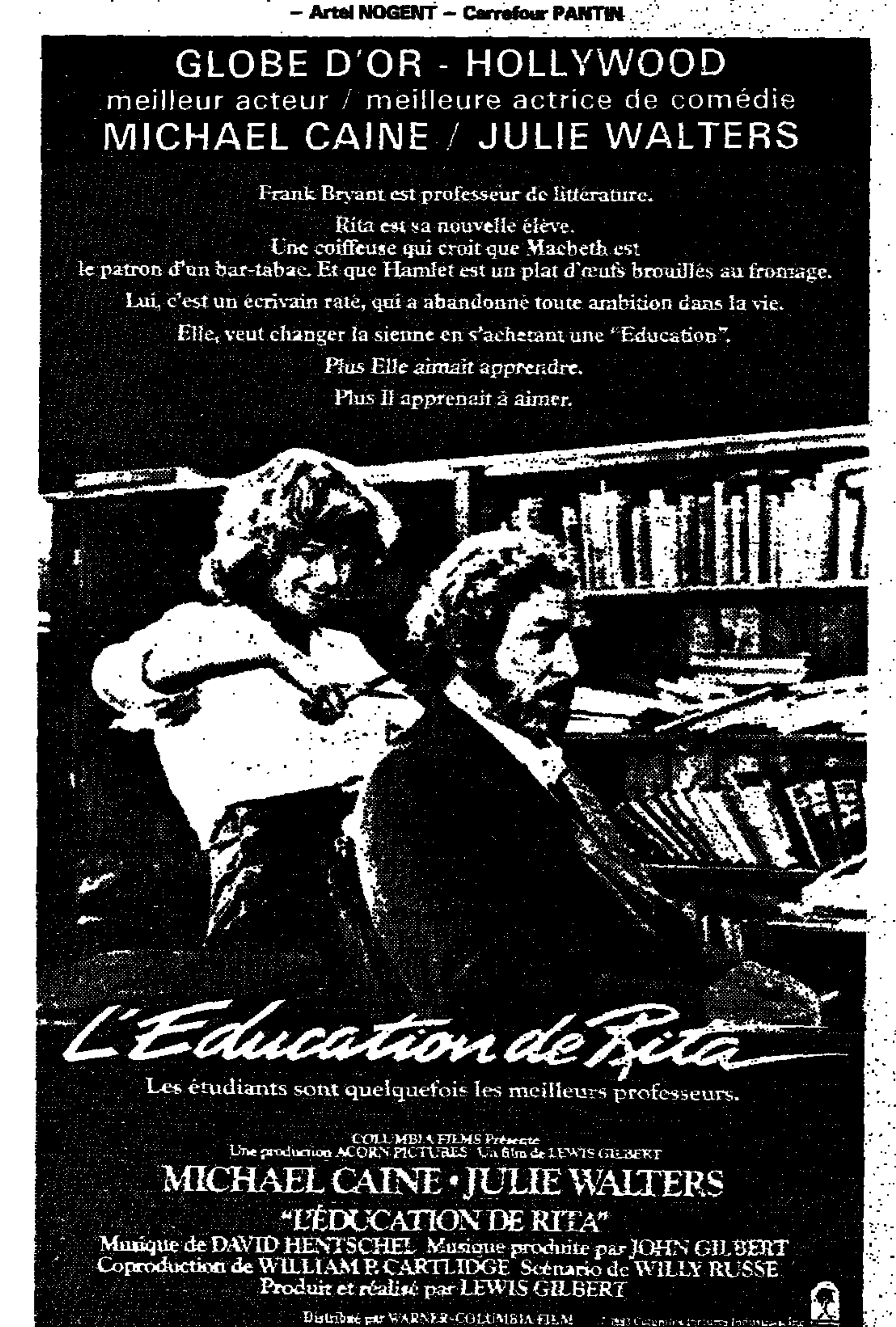
A Paris, les compagnies Incidence et Motus au Théâtre Déjazet, *la compagnie* Tamar au Théâtre 18, la compagnie Anne Dreyfus au Théâtre de Plaisance.

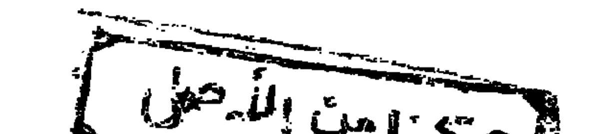
EXPOSITIONS

Arnulf Rainer et Christian Boltanski au Centre Georges-Pompidou

Deux parcours qui ne se ressemblent pas, et qui sont d'ailleurs séparés par un mur dans l'espace des galeries contemporaines du Centre. Celui de l'Autrichien Arnulf Rainer se déroule sur fond *d'expressionnisme exacerbé* et est hanté par l'image de la mort, de la *souffrance du corps crucifié*. Celui de Christian Boltanski se déroule sur fond de rêves et de merveilleux et s'est fixé sur l'image de l'enfance. Dans les *deux* cas il est question de l'homme, de peinture et de photographie.

— ET AUSSI : *Caspar David Friedrich*, au Centre culturel du Marais. *Annette Messager, Jacques Monory, Sarkis, Pierre Weiss*, à l'ABC. *Georges Noël*, à l'American Center, 261, boulevard Raspail. *Louise Nevelson*, à la Galerie des Femmes. *Francis Bacon*, à la galerie Maeght.





EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

CHRISTIAN BOLTANSKI. Jusqu'au 26 mars. (Visites-animations, les lundis et jeudis, à 17 h ; le 8 février, à 18 h 30, rencontre avec l'artiste).

ARNULF RAINER. Mort et sacrifice. Jusqu'au 26 mars.

HANS BELLMER, photographe. Jusqu'au 27 février.

MARC LE MENE. Jusqu'au 12 février.

ILES FLOTTANTES. Un parcours à travers les œuvres de Boris Tissot. Atelier des enfants. De 14 h à 18 h. Jusqu'au 14 avril.

C.C.I.

TEXTILE DU NORD : Culture et industrie. — **CULTURE TECHNIQUE EN NORD/PAS-DE-CALAIS.** Jusqu'au 23 avril.

LES ENFANTS DE L'IMMIGRATION. Jusqu'au 23 avril.

LE C.C.I. EDITE. Jusqu'au 20 février.

B.P.I.

CARNAVALS ET FETES D'HIVER. Jusqu'au 23 avril.

THEATRES D'AFRIQUE NOIRE. Jusqu'au 21 mai.

ALEXANDRE FASSIANOS. Jusqu'au 13 février.

Musées

AUTOUR DE RAPHAËL, dessins et peintures du Louvre. Jusqu'au 13 février.

NOUVELLES ACQUISITIONS du département des peintures 1980-1982. Jusqu'au 2 avril. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 12 F (gratuite le dimanche).

RAPHAEL et l'art français. RAPHAEL dans les collections françaises. Grand Palais, entrée place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Billet jumelé : 19 F ; samedi : 13 F. Jusqu'au 13 février.

SALON COMPARAISON 1984. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (706-54-02). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Du 10 février au 4 mars.

SALON DE LA « JEUNE PEINTURE ». Grand Palais, avenue Winston-Churchill (262-99-66). Tous les jours, de 11 h à 19 h. Du 11 février au 4 mars.

SALON DU DESSIN ET DE LA PEINTURE A L'EAU. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (548-84-64). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Du 11 février au 4 mars.

WILLIAM BOUGUEREAU, 1825-1905. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 12 F. Jusqu'au 6 mai.

ANNETTE MESSAGER. Les pièges à chimères — **JACQUES MONORY.** Toxique — **SARKIS.** La fin des siècles, le début des siècles — **PIERRE WEISS — LA POESIE ET LES PETITES MAISONS D'EDITION.** ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 11 mars.

LE PRINCE EN TERRE D'ISLAM. CHAPITEAUX ROMANS. NOUVELLES ACQUISITIONS. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F.

LES FOUQUET. Bijoutiers et joailliers à Paris, 1860-1960. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 heures à 18 heures ; sam. et dim., de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 26 mars.

LES PETITS LU. L'art et les biscuits. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 18 mars.

AFFICHES DE PRESSE. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 mars.

PASTELS DU MUSEE CARNAVALET. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 29 avril.

SAINT-SÉBASTIEN. Rituels et figures. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 9 F ; samedi : 7 F (gratuite le 12 mars). Jusqu'au 16 avril.

DANTE ET VIRGILE AUX ENFERS. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'au 27 février.

FAN TCHUN-PI. Soixante tableaux et soixante ans de peinture. Musée 7, avenue Velasquez (563-50-75). Sauf lundi, de 10 heures à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 11 mars.

TREMOIS A LA MONNAIE DE PARIS. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 avril.

DESSINS D'ÉCRIVAINS FRANÇAIS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-56-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 26 février.

CESAR. Bronzes. Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf dim., de 10 h à 17 h. Jusqu'au 10 mars.

LA MEMOIRE MURALE POLITIQUE DES FRANÇAIS, de la Renaissance à nos jours. Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (354-30-06). De 10 h à 17 h. Jusqu'au 19 février

INDISPENSABLES ACCESSOIRES. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Iᵉʳ-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 23 avril.

VAUBAN RÉFORMATEUR (1633-1983). Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F, dim. 4,50 F. Jusqu'au 27 février.

LE MASQUE AU LONG COURS. Océanie. Musée de la marine, palais de Chaillot (553-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 27 février.

POUPÉE JOUET, POUPÉE REFLET. Musée de l'homme, palais de Chaillot (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 16 avril.

L'ŒUF ET LA PLUME. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66). Tous les jours, de 14 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 avril.

Centres culturels

GER DEKKERS. Perspectives du Nord — **GRAVEURS HOLLANDAIS DU XVIIᵉ SIÈCLE.** Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 19 février.

ANDRE VLADIMIR HEIZ. Fréquence et miroir. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 31 mars.

OMBRES ET LUMIÈRES. Photographies du cinéma allemand 1919-1933. Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 24 février.

LES FRESQUES SERBES MÉDIÉVALES (copies). Centre culturel de la RSF de Yougoslavie (272-50-50), 123, rue Saint-Martin. Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 29 février.

GEORGES NOEL. Tableaux blancs. Itinéraire 1960-1983. American Center, 261, boulevard Raspail (321-42-20). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 3 mars.

CASPAR DAVID FRIEDRICH. Le tracé et la transparence. Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 10 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 1ᵉʳ mai.

NORDESTE DU BRÉSIL. Dix artistes de Recife. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (278-25-49). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 25 février.

AVE ALIX. Chapelle de la Sorbonne (329-12-13). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 23 février.

ENFANTS DU PASSÉ. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 18 mars.

DES OUTILS ET DES HOMMES. Collection Guy Thebault-Claude Ponty. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lun., de 13 h 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 mars.

FORME DE LA VILLE ET PROTECTION DU PAYSAGE EN TOSCANE. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 25 mars.

FRANCE : Une nouvelle génération. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 15 mars.

LES COSTUMES INDIENS AU MEXIQUE. Centre culturel du Mexique, 47 bis, avenue Bosquet (555-79-15). Sauf dim., de 10 h à 18 h ; sam., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 3 mars.

ALAIN COUTRET - BARBARA DEBARD - FRANÇOISE FRUGIER - JACQUES VERNIÈRE. Galerie ADAC, 21, rue Saint-Paul (277-96-26). Jusqu'au 16 février.

REVES D'EMPIRE. Le Canada avant 1900. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Sauf lundi, de 10 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 26 février.

ASPECTS DE LA PEINTURE CONTEMPORAINE. MJC Les Hauts de Belleville, 43, rue du Borrego (364-68-13). De 15 h à 19 h ; dim., de 15 h à 18 h. Du 9 au 29 février.

JEUNE PHOTOGRAPHIE en Wallonie et à Bruxelles. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 mars.

MICHELE KATZ. Peintures. Ministère des droits de la femme, 53, avenue d'Iéna (501-86-56). Sauf sam. et dim., de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 21 février.

PIER LUIGI PIZZI. Décors et costumes. *Théâtre du Rond-Point*, avenue Franklin-Roosevelt (256-70-80). Jusqu'au 18 février. — Dessins d'opéra. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 3 mars.

GROUPE SIX. Œuvres récentes. Centre culturel du Xᵉ, 31, rue de Château-Landon (208-84-12). Sauf dim. Jusqu'au 16 février.

Galeries

PIERRE BRUEGEL LE JEUNE et les paysagistes de son époque. Galerie de Jonckheere, 21, quai Voltaire (261-38-79). Jusqu'au 17 mars.

BERARD-COCTEAU-PICASSO. Peintures, gouaches, tapis, céramiques. Galerie Lucie Weill, 6, rue Bonaparte (354-71-95). Jusqu'à fin février.

HOMMAGE AUX ANNÉES 1950-1960. Artistes de l'École de Paris. Galerie F. Boulakia, 20, rue Bonaparte (326-56-79). Jusqu'au 25 février.

SEPT GRAVEURS DE LA CASA DE VELASQUEZ. Galerie M. Broutta, 31, rue des Bergers (577-93-71). Jusqu'au 10 mars.

LA JEUNE VAGUE DE LA SCULPTURE. Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 3 mars.

REFLEXION REFLECHIE. Livres d'artistes/Livres objets. NRA, 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 15 avril

GALLI - MAX NEUMANN - WALTER STOHRER. Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 25 février

JACQUES POLL. Fusains — **WALTER STOHRER.** Galerie Adrien Maeght, 42, rue du Bac (548-45-15). Jusqu'à la mi-février.

ATELIER ISCAN/LACOMME. Galerie de la maison des beaux-arts, 11, rue des Beaux-Arts. Jusqu'au 17 février.

LA PRESENCE AUTRICHIENNE : Anzinger, Mosbacher, Schmalix. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36). Jusqu'au 2 mars.

AFFICHES D'AUJOURD'HUI. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (277-37-92). Jusqu'au 25 février.

CAVALLO — MENETRIER — TRAQUANDI. Œuvres récentes. Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 10 mars.

PATRICE ALEXANDRE. Galerie P.-Lescot, 153, rue Saint-Martin (887-81-71). Jusqu'au 18 février.

NASSER ASSAR. Peintures. Galerie G.-Fall, 57, quai des Grands-Augustins (633-52-45). Jusqu'au 18 février.

FRANCIS BACON. Peintures récentes. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 25 février.

BERROCAL. Vingt ans de sculptures éditées. Artcurial, 9, avenue Matignon (299-16-16). Jusqu'au 24 mars.

CHRISTIAN BOLTANSKI. Galerie Crousel-Hussenot, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 7 mars.

BERNARD BUFFET. Galerie M. Garnier, 6, avenue Matignon (225-61-65).

DANIEL BRANDELY. Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 18 février.

JACQUES BRISSOT. Galerie J. Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 25 février.

BUHLER. Sculptures 1972-1984. Galerie Jean Camion, 8, rue des Beaux-Arts (633-95-63). Jusqu'au 18 février.

PIERRE BURAGLIO. Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (277-32-31). Jusqu'au 29 février.

CAPIELLO, 1875-1942. Originaux et inédits. Ile des arts, 66, rue Saint-Louis-en-l'Ile (326-02-01). Jusqu'à la fin février.

EUGENE CARRIERE, 1849-1906. Galerie P. Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (634-15-01). Jusqu'au 31 mars.

DADO. Peintures 1983. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 29 février.

MICHEL DUPORT. Peintures avec pochoirs. Figures d'après Raphaël. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 20 février.

DENISE ESTEBAN. Peintures et pastels. L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 26 février.

FREDERIQUE GALEY-JACOB. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (354-58-79). Jusqu'au 3 mars.

HÉLÈNE GAUTHIER. Sculpture. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 28 février.

DENIS GODEFROY. Nouvelles vagues. Galerie F. Palluel, 91, rue Quincampoix (271-84-15). Jusqu'au 18 février.

JEAN-PAUL JAPPE. Œuvres sur papier. Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 3 mars.

ALAIN KLEINMANN. Le Parvis Saint-Merri, 84, rue Saint-Martin (271-93-03). Jusqu'au 20 mars.

GEORGE KOSKAS. Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 mars.

LANDAIS. Galerie Râ, 7, rue de Turbigo (236-45-74). Jusqu'au 17 mars.

BERTRAND LAVIER. Peintures et sculptures modernes. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 18 février.

PHILIPPE LEPEUT. Naufragés. Galerie G. Lavrov, 40, rue Mazarine (326-84-35). Jusqu'au 29 février.

ANGE LECCIA. Galerie L. Durand, 19, rue Mazarine (326-25-35). Jusqu'au 26 février.

JEROME MESNAGER. Toute l'histoire des corps blancs. Galerie Moulin Rouge, 6, cité Véron. Jusqu'au 20 février.

JEAN MESSAGIER. Revoir la Nouvelle-Guinée. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 18 février.

MINAS. Peintures. Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (261-19-07). Jusqu'au 3 mars.

LOUISE NEVELSON. Sculptures et collages. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 3 mars.

NICOLE NICOLAS. Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 25 février.

PIERRE NIVOLLET. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (277-19-61). Jusqu'au 18 février.

CHANA ORLOFF. Sculptures. Galerie Vallois, 41, rue de Seine (329-50-55). Jusqu'au 15 février.

ARNULF RAINER. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 3 mars.

MAX REITHMANN. Au fond de la cour, 40, rue du Dragon (544-68-34). Jusqu'au 18 février.

JEAN REMLINGER. Gestes. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (329-32-37). Jusqu'au 19 février.

TORAL. Galerie Isy-Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 18 février.

VAN HOVE. Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 14 avril.

CHARLES WALCH. Toiles et gouaches. Galerie J.-P. Joubert, 38, avenue Matignon (562-07-15). Jusqu'au 28 février.

En région parisienne

BOBIGNY. Fernand Léger, un primitif des temps modernes. Maison de la culture, boulevard Lénine (831-11-45). Sauf lundi et jeudi, de 16 h à 19 h 30. Entrée libre. Jusqu'au 29 février

COURBEVOIE. Portraits de poupées. Musée Roybet-Fould, 178, boulevard Saint-Denis (333-30-73). Sauf lundi, mardi, vendredi, de 14 h à 18 h. Février.

CRÉTEIL. A vif... François Lunven et ses amis. Maison des arts, place Salvador-Allende (899-94-50). Jusqu'à fin mars.

LA DEFENSE. Vingt sculpteurs et leurs fondeurs. Galerie de l'Esplanade (796-25-49). De 11 h à 18 h. Jusqu'au 11 mars.

LE VESINET. Itinéraire d'une galerie. Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). De 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au 19 février.

PONTOISE. Montgolfières et ballons, 1783-1983. — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 février. **Pontoise et ses alentours au XIXᵉ siècle.** Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 février.

VILLEPARISIS. Gérard Pascual. CAC Jacques Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 15 avril.

En province

AMIENS. Vincent Vasseur : la nomine humlais — Fonds régional d'art contemporain : achats 82/83. Maison de la culture, place Léon-Gontier (91-83-36). Jusqu'au 26 février.

ANNECY. « Blanc sur blanc », seize artistes contemporains, sculpteurs, céramistes, peintres, tisserands. Musée du château, place du Château (45-29-66). Jusqu'au 28 février.

BEAUVAIS. Cueco, œuvres sur papier. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Du 9 février au 30 mars.

BESANÇON. Simon Vouet-Eustache Le Sueur. Dessins du musée de Besançon. Musée des beaux-arts, 1, place de la Révolution (81-44-47). Jusqu'au 5 mars.

BLOIS. Vues dare-dare. Huit semaines d'exposition : huit artistes, 9, rue Robert-Houdin. Jusqu'au 31 mars. (J.-L. Johannet, jusqu'au 13 février.)

BOULOGNE-SUR-MER. Trésors des musées du nord de la France. Musée des beaux-arts, 34, Grande-Rue (80-51-55). Jusqu'au 8 avril.

CAEN. Le Pérugin : exercices sur l'espace. Musée des beaux-arts, rue des Fossés-du-Château (85-28-63). Jusqu'au 18 mars. — Hôtel d'Escoville. Jusqu'au 11 mars - Traités de perspective et d'architecture à la Renaissance. Bibliothèque municipale. Jusqu'au 29 février.

CASES-DE-PENE. Alain Clément. Fondation du château de Jau. Jusqu'au 19 février.

CASTRES. Pierre Dory. Peintures. Musée Goya (59-12-43). Jusqu'au 20 février.

CATEAU-CAMBRÉSIS. « Jazz », de Matisse. Musée Matisse, palais Fénelon (84-13-15). Jusqu'au 26 février.

CHAGNY. Gilberto Zorio. Sculptures (1ʳᵉ partie). Au fond de la cour à droite, 6, rue de Beaune (87-27-82). Février.

CHANTILLY. Hommage à Raphaël. Raphaël au musée Condé. (457-03-62). Sauf mardi, de 10 h 30 à 18 h. Jusqu'au 13 février.

CHOLET. Paysages : tendances françaises du XIXᵉ siècle à l'impressionnisme. Musée des arts, 46, avenue Gambetta (62-21-46). Jusqu'au 27 février.

COMPIÈGNE. — L'Art pariétal préhistorique. Musée Vivenel, 2, rue d'Austerlitz (440-26-00). Jusqu'au 27 février.

DIJON. Yves Guillot. Photographies — Gaspard R. : Les étoiles. Musée des Beaux-Arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11).

DUNKERQUE. Arman. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (65-21-65). Jusqu'au 6 mars.

GRENOBLE. Fabrizio Plessi : Water video projects. Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 20 février.

LYON. Edmardo Ponce. Bois gravés. Artothèque, 23, place des Terreaux (839-29-67). Jusqu'au 25 février.

MARCQ-EN-BAROEUL. Teilhard de Chardin, homme planétaire. Fondation Septentrion (46-26-37). Jusqu'au 26 février.

MARSEILLE. Des Burgondes à Bayard, mille ans de Moyen-Age. Musée d'histoire, centre Bourse (90-42-22). Jusqu'au 11 février. — Trois peintres... un sculpteur : Antoniucci, Sorg, Traquandi, Milner. Arca, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'au 10 mars.

METZ. Le vitrail en Lorraine, du XIIᵉ au XXᵉ siècle. Musée d'art et d'histoire, 2, rue du Haut-Poirier (775-10-18). Jusqu'au 25 mars.

NIMES. Art contemporain à Nîmes. Préfiguration d'une collection. Galerie des Arènes et Musée des beaux-arts, rue Cité-Foule (67-38-21). Jusqu'au 10 mars.

NIORT. Guillermo Nunez. C.A.C., 50, avenue de La Rochelle (79-29-27). Jusqu'au 29 février.

RENNES. Dessins tchèques du XXᵉ siècle. Musée des beaux-arts, 20, quai Émile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 19 mars.

ROCHEFORT-SUR-MER. Pierre Loti. Dernier voyage et Voyages. Musée des beaux-arts, 63, avenue de Gaulle (99-83-99). Jusqu'au 10 mars.

SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY. Christoforou. Œuvres sur papier. Centre Jean Prévost, le Château Blanc. Jusqu'au 19 février

TROYES. Parvine Curie. Sculptures et dessins. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (80-57-30). Jusqu'au 6 avril.

VERNON. Tomi Ungerer. Musée A.-G. Poulain, 12, rue du Pont (21-28-09). Jusqu'au 26 février

VILLEURBANNE. Giulio Paolini. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 18 mars

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

STRATÉGIE POUR DEUX JAMBONS - Lucernaire (544-57-34), 20 h 30 (8).

ENFANCE - Th. du Rond-Point, petite salle (256-70-80), 20 h 30 (8) : dim. 15 h.

LES CHAUSSURES DE MADAME GILLES - Athénée (624-03-83), 21 h (8).

COSY CORNER n° 2 - Beaubourg (277-12-33), les 9, 10, 11, à 18 h 30.

LONG VOYAGE VERS LA NUIT - Théâtre 13 (588-16-30), 20 h 30 (9), dim. 15 h.

LES MARCHANDS DE GLOIRE - Comédie de Paris (281-00-11), 21 h (10).

LUMIÈRE DE BOHEME - Odéon (325-70-32), les 11, 13, 14, à 20 h 30 (en espagnol).

LE PARADIS DU CATASTROPHE - A. Dejazet (887-97-34), les 12, 13 à 21 h.

LES PERSES - Carré Silvia Monfort (531-28-34), le 13, à 21 h.

PH. SOUPAULT - *Maison de la poésie* (236-27-53), le 13, à 20 h 30.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (742-57-50). Les 8, 10 à 19 h 30 : l'Enlèvement au sérail.

SALLE FAVART (296-06-11). Les 8, 11, 13, à 19 h 30 : la Chatte anglaise ; concert : le 9, à 20 h : concert Bach (solistes de l'opéra P. Donkan, L. Debray, R. Daugareil, G. Simonot).

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 9, 10, 13, à 20 h 30 : le 8 à 14 h : la Critique de l'école des femmes ; l'Ecole des femmes ; le 14 à 20 h 30 ; le 12 à 14 h 30 : Est-il bon, est-il méchant ? : les 11, 12 à 20 h 30 : l'Avare.

CHAILLOT (727-81-15). Théâtre Gémier : Relâche ; Grand Foyer : (jeu., ven., dim., mar.) le 8 à 14 h 30 ; le 11 à 15 h : Il était une fois et il n'est plus... ; le 13 à 20 h 30 : *Rendez-vous de poésie* avec B. Delvaille ; Grand Théâtre : (mer., lund., mar.) les 10, 11 à 20 h 30 ; le 12 à 15 h : la Mouette.

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), (lun.) les 8, 9, 10, 11, 12, 14 à 18 h 30 : Bons offices.

TEP (364-80-80), jazz : le 8 à 20 h 30 : Cl. Barthélémy, J. Mahieux, J.-L. Ponthieux ; le 9 à 20 h 30 : E. Le Lan, C. Alvim ; A. Ceccarelli ; les 10, 11 à 20 h 30 ; le 12 à 17 h : D. Lokwood ; Ch. Escoudé ; Ph. Catherine ; Cinéma : le 11 à 14 h 30 ; *le 13 à 20 h : les Contrebandiers de* Moonfleet ; Barbe d'or et les pirates ; Théâtre : le 14 à 20 h 30 : Don Juan et *son valet Polichinelle*.

BEAUBOURG (277-12-33), (mar.) Débats Rencontres-musée : le 8 à 18 h 30 : Entretien avec Ch. Boltanski ; à 19 h : la revue « Legomotives » ; 21 h : Analyse de formes ; le 9 à 18 h 30 : *Le corps en douceur* ; 18 h 30 : Quête de l'œuvre totale ; le 13 à 18 h 30 : De quoi parle-t-on : de l'art ou de l'information sur l'art ? : Concerts-animation : le 9, Espace libre : à 18 h 30 : P. Griffiths présente l'œuvre de J. Harvey ; à 20 h 30 : les musiciens de l'IRCAM (dernières compositions) ; le 13 à 18 h 30 : l'Ecole de Vienne (D. Jameux : Schoenberg) ; Cinéma-Vidéo : les 8, 9, 10, 11, 12, 13 à 13 h : Picasso à Antibes ; *Je sais que j'ai tort mais demandez à mes copains ils disent tous la même chose* ; 16 h : Châteaux du Val de Loire ; *19 h : Boris Vian : le 8 à 14 h 30 : Aventures fantastiques* ; à 15 h : Les images racontent, les auteurs vous rencontrent... ; à 18 h : Profession agricultrice ; Cochon qui s'en dédit ; les 8, 9, 10, 11, *12, à 15 h : Dorothée Tanning* ; à 18 h : Collection du musée ; Théâtre/Danse/Chant : le 8 à 15 h : Les enfants d'Aïcha ; *le 9 à 15 : Séjour de rêve* (poèmes) ; le 10 à 19 h : El Mtarouache « le Dérangé » ; le 11 à 15 h : Ballet Théâtre du Vietnam ; 19 h : Jah Youth (musique) ; le 12 à 15 h : Iznaguen (musique berbère).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Opéra : les 9, 14 à 19 h 30 ; le 12 *à 14 h 30 : La Khovanstchina* ; *Concerts* : le 13 à 18 h 30 : V. Cortez ; A. Garcin ; J. Johnson (Donizetti ; Ravel ; Poulenc...) ; le 13 à 20 h 30 : R. Kollo ; I. Gage (Wolf, Strauss, Schubert) ; le 10 à 20 h 30 : F. Aguessy, N. Bera-Tagrine ; Y. Henry ; J.-M. Galperine ; A. Roussin ; D. de Williencourt (Balakirev ; Borodine ; Rimski-Korsakov...) ; Poésie : Festival de poésie de Paris : le 11 à 20 h 30 : l'Ame russe, de Pouchkine à Evtouchenko.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), les 11, 12 à 14 h 30 : les 8, 9, 10, 11, 14 à 20 h 30 : Tartuffe ; les 8, 9, 10, 11 à 18 h 30 : Maria Del Mar Bonet ; le 14 à 18 h 30 ; Maria Carta.

Les autres salles

A DÉJAZET (887-97-34) (D. soir, L.), 20 h 30 : Tchouk Tchouk Nougah (à partir du 14) ; 22 h 30, dim. 15 h : le Voyage à Berlin.

ALIS (357-42-14) (L.), 20 h : Grand Magasin.

ALLIANCE FRANÇAISE (544-72-30) *(D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : le Livre* des délectations et du plaisir partagé.

ANTOINE (208-77-71) (L.), 18 h 30 : Hamlet : 21 h, dim. 15 h : Rufus.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), le 8 à *18 h 30 : les Arbres de l'homme* ; le 8 à 21 h, le 11 à 18 h 45 et 22 h : le Président Hautecœur ; les 10, 13 à 18 h 30 : Spec*tacle La Fontaine ; le 10 à 21 h : le Pain* de ménage, Monsieur Vernet ; les 12, 14 à 15 h, le 13 à 21 h : Oncle Vania ; le 14 à 21 h : Revenu de l'Etoile.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), mer., mar. 20 h 30 : les Bonnes : ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. *15 h* : la Bagarre.

ATHÉNÉE (742-67-27), salle L.-Jouvet, mer. 20 h 30, sam. 14 h : Andromaque ; jeu. 20 h 30, sam. 17 h 30 : Bérénice ; ven. 20 h 30, sam. 21 h : Phèdre (dernière le 11) ; salle Ch.-Bérard, mer., jeu. 18 h 30 ; ven., sam. 20 h 30 : le Passeport (dernière le 11).

BASTILLE (357-42-14) (D., L.), 20 h: Dis Joe.

BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30, sam. 15 h : Hamlet (dernière le 11).

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) (D., L.), 21 h : les Trois Jeanne.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (372-00-15) (D. soir. L., mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Ferdaous... une voix en enfer.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), mer., jeu., vend., 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Tempête (328-36-36), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Albatros : Théâtre du Soleil (374-24-08), le 10 à 18 h 30 : la Nuit des rois ; le 11 à 18 h 30 : Richard II ; le 12 à 15 h 30 : Henri IV.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie (D., L.), 20 h 30 : Sourire oblique : Resserre *(D., L.), 20 h 30 : la Mère* confidente : Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h 30 : le Cercle de craie caucasien.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), *(mer., D. soir), 21 h, dim., 15 h 30 : Re*viens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam., 18 h 45 et 21 h 45, dim., 15 h 30 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Manie de la villégiature.

DAUNOU (261-69-14) (mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 19 h : les Eaux et Forêts ; 20 h 30 : Gertrude, morte cet après-midi ; *22 h : Roubaud poèmes*.

ÉDOUARD VII (742-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h : Désiré.

*ÉPICERIE (329-46-78), 20 h 30 : la Pen*dule (dernière le 10).

ESSAION (278-46-42) (D., L.), I : 20 h 30 : les Chaises ; II : 20 h 30 : Chant dans la nuit.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (237-41-56) (D., L., mar.), 20 h 30 : Biographie, un jeu.

FONTAINE (874-74-40) (D., L.), 22 h : Batailles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, sam, dim. 15 h : Grand-Père.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Who's Afraid of Virginia Woolf ?

HUCHETTE (326-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon : 21 h 30 : les Cerises rouges.

JARDIN D'HIVER (262-59-49), les 8, 9, 10, 11 à 21 h : Tête-à-têtes.

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.). 21 h., dim. 15 h : William Ier.

LIERRE-THÉATRE (586-55-83) (D.) 20 h 45 : Prométhée enchaîné.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I. *22 h 15 : Un autobus pour Mathilda.* — II. 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : le Frigo. — Petite salle, 18 h 30 : Pique et pique et follet drame ; 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.

LYS MONTPARNASSE (327-88-61) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Labiche de poche ; 22 h, mat. dim. 17 h : Enfantines.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir), 20 h 45, sam., dim., 15 h : les Serpents de pluie (dern. le 12).

MAISON DE L'ASIE (580-04-73), ven., sam. 21 h : les Gugus.

MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80) (D. soir, L.) 22 h, dim. 16 h 30 : Poivre de Cayenne.

MARIGNY, Grande salle (256-04-41) (L.) 20 h 30, dim. 14 h : Autant en emporte *le vent ; salle Gabriel (225-20-74)* (D. soir), 21 h, sam. 18 h 30 et 21 h 45, Dim. 15 h : le Don d'Adèle.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : la Femme assise.

MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 15 et 21 h 30, dim. *15 h 30 : On dînera au lit*.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : Banco.

MOGADOR (285-45-30) (*D. soir, L.*) 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, dim. *16 h 30* : Cyrano de Bergerac ; *Mer. 14 h* et 16 h 30, sam. et dim. 14 h : l'Histoire du cochon qui voulait maigrir.

MONTPARNASSE (320-89-90) (*D. soir*, L.), 21 h, sam. 17 h, Dim. 15 h 30 : Tchin tchin. — Petite salle, mer., sam., mar. 20 h 30, dim. 15 h : le Journal d'un homme de trop ; les 9, 10 à 20 h30 : Saint-Simon le voyeux ; 22 h, dim. 17 h : Chant du cygne.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J., D. soir) *20 h 30, sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim.* 15 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52) mer., jeu., ven. 20 h 30 : sam. 22 h, dim. 14 h 30 : Sarah (dern. le 12) : lun., mar. 20 h 30 : sam. *19 h 30*, dim. 17 h : l'Extravagant Mister Wilde.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) *20 h 45, sam. 18 h 45 et 22 h, dim.* 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) *(mer. soir, D. soir, L.)* 20 h 30, mer., sam. 15 h, dim. 14 h 30 et 18 h 15 : Un homme nommé Jésus.

PARC DE LA VILLETTE, sous chapiteau (240-27-78) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Patience... Patience dans l'azur.

PLAISANCE (320-00-06) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Coup de grisou.

POCHE (548-92-97) (D.) 20 h 30 : le Pharaon.

PORTE-SAINT-MARTIN (*607-37-53*) (D. soir, L.) 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h : K 2.

QUAI DE LA GARE (585-88-88) (D.) 20 h 30 : la Différence de nos cieux.

RENAISSANCE (*208-18-50*) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. et dim. 15 h : Vincent et Margot.

SAINT-GEORGES (878-63-47) mer., ven., lun., mar., 21 h ; sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Théâtre de Bouvard.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.) 21 h ; sam. *19 h et 21 h 30, dim. 15 h 30* : Agnès.

STUDIO FORTUNE, le 10 à 21 h : la Petite Bouffe ; le 11 à 21 h : Dans un siècle ou deux.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. jeu., ven., sam., 20 h 30, dim. 15 h *: le Horla* ; mer., lun., mar. 20 h 30, dim. 17 h : l'Ecume des jours. — II. (D., L.), *20 h 30 : Huis clos*.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), J., V., S. 20 h : J'paye, j'veux voir ton truc ; (D.) 21 h 15, sam. 16 h 45 : Y'en marr... ez vous ; 22 h 15 : les Reconvertis.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h : Un milieu sous la mère ; 21 h : Fils de butte ou les Seigneurs de Montmartre.

TH. DE LA MER (589-70-22) (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : L'Etau.

THÉATRE DE PARIS, Petite salle (280-09-30) (D.) 20 h 30 : Rayon femmes fortes.

TH. PRÉSENT (203-02-55) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : Vers Damas.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80) ; les 8, 14 à 20 h 30 : Angelo tyran de Padoue ; les 9, 10 à 20 h 30, le 12 à 15 h : Savannah Bay ; le 11 à 20 h 30, le 12 à 18 h 30 : les Affaires sont les affaires.

TH. 7 (262-80-81) (D.), 21 h : la Visite.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88) (D., L.) 21 h : Médée.

THÉATRE DE LA VILLA (542-80-72) les 10, 14 à 21 h : Tailleur pour dames ; le *12 à 17 h, le 13 à 21 h : Arlequin valet de* deux maîtres.

TOURTOUR (887-82-48) (D. soir, L.) 21 h 45, Dim. 17 h : les Elles et les Eux.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. *soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Jamais deux...* sans toi.

TROIS SUR QUATRE (327-09-16) (D.), 22 h : Acteur... est acteur... est acteur.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.) *20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 45, dim.* 15 h 30 : l'Etiquette.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : On perd les pétales.

DEUX-ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : l'Impôt et les Os.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 45 : Le boa voit rouge ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (L.), 19 h 30 : la Spécialité.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D., L.), I : 20 h 15 : Areuh=MC2 ; 21 h 30 + S., 24 h : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service, D., 22 h 30 : Fouillis.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D.), 20 h : Chant d'épandage : (L., Mar.), 22 h 15, dim., 21 h : l'Auvent *du* pavillon 4.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton cupidon.

LE PETIT CASINO (*278-36-50*) (D.), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : les Surgelés ; 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi, je craque, mes parents raquent.

PROLOGUE (575-33-15) (J., V., S.), *20 h 30 : Automobilocratie*.

RESTO-SHOW (508-00-81) (D., L.), 20 h 30 : « Soirée privée » ; 22 h : J. Avelines.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : la Folle Nuit érotique de Roméo et Juliette.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 21 h : M. Boujenah.

LA TANIÈRE (337-74-39) (D, L, Mar.), 20 h 45 : P. Meige.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 + S., 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse na ; 22 h 30 : le Céleri jaune, spectacle branché.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : P. Miserez ; 22 h 30 : les Soliloques du pauvre.

En région parisienne

ASNIÈRES, CCA (790-63-12), le 13 à 20 h 45 : G. Bedos.

AULNAY-SOUS-BOIS, MC (831-11-45), le 10 à 20 h 30 : la Marmite infernale.

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (833-16-16), (D. soir) 20 h 30, dim. 17 h : le Marionnettiste de Lodz (dern. le 12).

BOBIGNY, MC (831-11-45), les 8, 9, 10, 11, *14, à 20 h 30* ; le 12 à *16 h 30* : Homme pour homme.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (603-60-44), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Roi Victor.

BOURG-LA-REINE, CAEL (663-76-96), le 10 à 21 h : Orchestre J. Boual.

BRETIGNY, Ciné 220 (084-95-75), le 14 à 21 h : B. Haller ; Salle G.-Philipe (084-38-68), le 11 à 21 h : G. Midonet.

BURES-SUR-YVETTE, Église (907-74-70), le 10 à 21 h : Trio Euterpe (Beethoven).

CACHAN, CCC (664-12-15), le 14 à 20 h 45 : Le mal court.

CHATILLON, CCC (657-22-11), (D., L.) 21 h : Chagrin zoologique.

CHELLES, CC (426-10-96), le 10 à 20 h 45 : Orchestre de chambre de Vienne, dir : Ph. Entremont (Britten, Bartok).

CHOISY, Th. P.-Eluard (890-89-79), les 10, 11 à 20 h 30 : M.-A. Estrella, Cuarteto Cedron.

CLICHY LA GARENNE, Salle des Fêtes (731-11-53), le 12 à 14 h 45 : My Fair Lady.

CORBEIL-ESSONNES, CC P.-Neruda (089-00-72), les 10, 11 à 20 h 45 : Léonie est en avance.

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), les 9, 10 à 21 h : l'Enfant de la haute-mer ; le 11 à 21 h : S. Alexander.

CRÉTEIL, *Maison des Arts A.-Malraux* (899-94-50), le 9 à 20 h 30 : Mac Coy Tyner ; (J., D. soir, L.) 20 h 30, dim. *15 h 30* : Els Comedians ; Petite salle, le 11 à 20 h 30 : Ballet-Théâtre de l'Arche ; Comédie de Créteil, (339-21-87), jeu., ven., sam. *20 h 45 : la Balade de Monsieur Tadeuz*.

DRANCY, Salle des Fêtes le 8 à 21 h : Workshop de Lyon.

ENGHIEN Th. du Casino (412-90-00), le *9 à 20 45 : Ballet-Théâtre du Silence*.

FONTENAY-LE-FLEURY, CC P.-Neruda (460-20-65), le 11 à 21 h : A. Wonicki (Bach, Beethoven, Chopin...).

GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : la Cruche cassée.

MAISONS-ALFORT, Th. Cl.-Debussy (375-72-58), le 10 à 20 h 45 : Ballet-Théâtre du Silence.

MALAKOFF, Th. 71 (655-43-45), le 8 à 20 h 30 : le Messager boiteux.

MEUDON, CCM (626-41-20), le 10 à 20 h 45 : Los Machucambos ; Église St-Martin, le 14 à 20 h 45 : R. Urch, B. Lefeivre (Bach, Purcell, Couperin...).

MONTREUIL, Salle des Fêtes (858-91-49), le 14 à 21 h : Mike Westbrook Quintet ; CC J.-Lurçat (287-50-08), le 10 à 20 h 30 : Fiction Trio.

NANTERRE, Th. des Amandiers (721-18-81), (D. soir, L.) 20 h, dim. 17 h : Terre étrangère ; MJC D. Féry (721-74-09), le 11 à 21 h : Fest-Noz.

NEUILLY, Salle St-Pierre (551-55-39), le 11 à 20 h 30 : Treize à table.

PONTOISE, Th. des Louvrais (030-33-33), les 8, 10, 11 à 21 h : l'Oiseau vert.

RIS-ORANGIS, Salle R.-Desnos (906-72-72), le 11 à 20 h 45 : Ballet-Théâtre du Silence.

ROMAINVILLE, Salle des Fêtes (845-19-83), le 11 à 21 h : Adama.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (243-00-59), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : Exquise banquise ; les 10, 11 à 22 h 30 : M. Hermon.

SAINT-MAUR, Rond-Point Liberté (889-22-11), *le 10 à 21 h : La vie est trop courte*.

SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-77), les 9, 10, 11, 14 à 21 h : Échafaudages.

SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), le *11 à 17 h 45 et 20 h 45 : Trio Risler* (Beethoven, Schumann, Schubert) ; le 14 à 21 h : Tom Novembre.

SURESNES, Th. J.-Vilar (772-38-80), le 11 à 21 h : Orchestre de chambre de Vienne, Dir. : Ph. Entremont (Britten, Mozart, Bartok).

STAINS, Th. P.-Eluard (821-61-05), le 11 à 21 h : Ballet-Jazz Alzetta.

TREMBLAY-LES-GONESSE, Cinéma J.-Tati le 11 à 21 h : Chet Baker Trio.

VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), le *9* à 21 h : Orchestre de chambre de Versailles, Dir. : B. Wahl (Haydn, Mozart) ; le 10 à 21 h : Fils de personne ; le 11 à 21 h : Madame, pas dame ; le 14 à 21 h : Golden Gate Quartet.

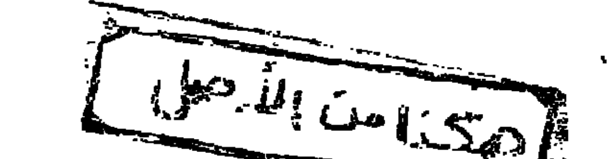
LE VESINET, CAL (976-32-75), le 14 à 21 h : P. Burgel, G. Sety, M. Horg.

VINCENNES, Th. D.-Sorano (374-81-16), (S., D. soir, Mar.) 21 h, dim. 18 h : Semiramis ou la fille de l'air ; Château de Vincennes, Tour du Village (365-63-63), (L., Mar.) 21 h, dim. 17 h : Siècle enchaîné à un ange du monde.

VILLIERS-LE-BEL, Salle M.-Pagnol (990-54-86), le 14 à 20 h 30 : G. Bedos.

YERRES, CEC (948-38-06), le 8 à 15 h : H. Samba ; le 10 à 20 h 30 : A. Ionatos ; *le 11 à 18 h* : Tran Quang Hai ; à 21 h : J. Guidoni.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 8 FÉVRIER

15 h : Le secret des sélénites, de J. Image; 19 h, Venise au cinéma : Ne vous retournez pas, de N. Roeg; 21 h : Tempête, de Bernard Deschamps.

JEUDI 9 FÉVRIER

15 h, Une gosse sensass, de R. Bibal; 19 h, Venise au cinéma : le Cavalier mystérieux, de R. Freda; 21 h, Cinéma japonais : les Enfants dans le vent, de H. Shimizu.

VENDREDI 10 FÉVRIER

15 h, Sapho, de L. Perret; 19 h, Venise au cinéma : Sait-on jamais ? de R. Vadim; 21 h, Cinéma japonais : Pauvres humains et ballons de papier, de S. Yamanaka.

SAMEDI 11 FÉVRIER

15 h, Un ami viendra ce soir, de R. Bernard; cinéma japonais : 17 h, les Cinq Eclaireurs, de T. Tasaka; 19 h, les enfants du soleil, de Y. Abe; 21 h, Venise au cinéma : Don Giovanni, de J. Losey.

DIMANCHE 12 FÉVRIER

15 h, Zouzou, de M. Allégret; Cinéma japonais : 17 h, la Classe de composition, de K. Yamamoto; 19 h, les Fleurs tombées, de T. Ishida; 21 h, Venise au cinéma : Casanova, de Fellini.

LUNDI 13 FÉVRIER

21 h, Hommage à B. Fosse : Star 80.

MARDI 14 FÉVRIER

15 h, Le Puits, de L. Popkin et R. Rouse; Venise au cinéma : Chi lavora e perduto, de T. Brass; 21 h, Cinéma japonais : la Clan Abe, de H. Kumagai.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 8 FÉVRIER

15 h, Cabaret, de B. Fosse; 17 h 15, Schlock, de J. Landis; 19 h, Cinéma de la RDA : Les assassins sont parmi nous, de W. Staudte.

JEUDI 9 FÉVRIER

15 h, Lenny, de B. Fosse; 17 h, A l'ouest de Zanzibar, de H. Watt; 19 h, Cinéma de la RDA : Affaire Blum, de E. Engel.

VENDREDI 10 FÉVRIER

15 h, Que le spectacle commence, de B. Fosse; 17 h 15 : Pitié pour le prof, de S. Narizzano; 19 h, Cinéma de la RDA : Rotation, de W. Staudte.

SAMEDI 11 FÉVRIER

15 h, Sweet Charity, de B. Fosse; 19 h, Cinéma de la RDA : Pour le roi de Prusse, de W. Staudte; 21 h, l'Etrange Incident, de W. Wellman.

DIMANCHE 12 FÉVRIER

15 h, Ma sœur est du tonnerre, de R. Quine; 17 h, Pique-nique en pyjama, de S. Donen et G. Abbott; 19 h, Cinéma de la RDA : le Capitaine de Cologne, de S. Dudow; 21 h 15 : la Femme au gardénia, de F. Lang.

LUNDI 13 FÉVRIER

15 h, le Bataillon de la mort, de V. Pogacic; 17 h, Comment faire partie de l'orchestre ?, de H. Carlsen; 19 h, Cinéma de la RDA : Mère Courage et ses enfants, de B. Brecht.

MARDI 14 FÉVRIER

Relâche.

Les exclusivités

LES ANGES DU MAL (A.) (**) (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

A NOS AMOURS (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LE BAL (Fr.-It.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

LE BON PLAISIR (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59); Fauvette 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

BRAINSTORM (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action Rive gauche, 5e (354-47-62) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George V, 8e (562-41-46). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

CANICULE (Fr.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

CARMEN (Esp., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LE CHOIX DES SEIGNEURS (A., v.f.) : Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LES COMPÈRES (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).

CONCILE D'AMOUR (All., v.o.) (**) : Movies, 1er (260-43-99) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

CHRISTINE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

2019 APRÈS LA CHUTE DE NEW-YORK (A., v.f.) (*) : UGC Ermitage, 8e (359-15-71).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; Rialto, 19e (607-87-61).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

LA FOIRE DES TÉNÈBRES (A., v.o.) (*) : UGC Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Lumière, 9e (236-49-07).

FRÈRES DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

JACQUES MESRINE (Fr.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Logos, 5e (354-42-34) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18).

LE JOLI CŒUR (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE JOUR D'APRÈS (A) V.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic, 14e (545-35-38). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

JOY (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58).

LOUISIANE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (570-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (548-24-24) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Images, 18e (522-47-94).

LE MARGINAL (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

MEGAVIXIENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

MI-FIGUE, MI-RAISIN (You., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-42-34).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.), Marbeuf, 8e (225-18-45).

NUAGES FLOTTANTS (Jap., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; St-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet Bastille, 11e (700-21-65) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; St-Charles Convention, 15e (579-33-00).

P'TIT CON (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LA QUATRIÈME DIMENSION (A.) V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; George-V, 8e (562-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Murat, 16e (651-99-75). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

RETENEZ-MOI OU JE FAIS UN MALHEUR (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LE ROI DES SINGES (Ch. v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RONDE DE NUIT (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

RUE BARBARE (Fr.) (*) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE SACRE DE LA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : Tourelles, 20e (364-51-98).

LE SPECTRE DE LA DANSE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

STAR WAR, LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des étoiles, L'empire contre-attaque, le Retour du Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

TO BE OR NOT TO BE (A.) V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Bienvenüe, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V.f. : Gaumont-Berlitz, 9e (742-60-33) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé-Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) versions Delavault ; Gal ; Saurova : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

TRAHISONS CONJUGALES (Angl., v.o.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97). – V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

WARGAMES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

ZELIG (A.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES FILMS NOUVEAUX

CHARLOT'S CONNECTION, film français de Jean Couturier : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; St-Charles Convention, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

CLASH, film français de Raphaël Delpard (*) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71).

DON CAMILLO, film italien de Terence Hill, v.f. : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

L'EDUCATION DE RITA, film anglais de Lewis Gilbert, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Murat, 16e (651-99-75) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

GWENDOLINE, film français de Just Jaeckin : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Saint-Charles Convention, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

KRULL, film américain de Peter Yates, v.o. : Forum Orient-Express, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (32983-11) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94).

LES PARENTS NE SONT PAS SIMPLES CETTE ANNÉE, film français de Marcel Jullian : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

TRICHEURS, film français de Barbet Schroeder : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LA VILLE BRULÉE, film espagnol d'Antoni Ribas (v. esp.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; (v. cat.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

GUY DEBORD : Studio Cujas, 5e (354-89-22), mer., jeu., ven., sam. : la Société du spectacle ; dim., lun., mar. : In girum imus nocte et consumimur igni.

FELLINI (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 18 h 30 : Casanova ; jeu., ven., lun., mar. 13 h 30 : la Cité des femmes ; jeu., ven., lun., mar. 13 h 40 : I Vitelloni ; jeu., ven., lun., mar. 16 h : Huit et demi ; 17 h 45 : Fellini-Roma.

JEAN-LUC GODARD Olympic, 14e (545-35-38), mer., jeu. : Masculin-féminin ; ven. : Week-end ; sam. : la Chinoise ; dim. : Sauve qui peut (la vie) ; lun., mar. : Deux ou trois choses que je sais d'elle.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer., jeu. : la Mort aux trousses ; ven., sam. : Sabotage ; dim., lun., mar. : Agent secret. – Studio Bertrand, 7e (783-64-66), mer., sam. 17 h ; jeu., ven. 16 h ; lun., mar. 15 h 30 : Soupçons ; mer., sam. 18 h 45 ; ven., jeu. 18 h ; lun. 17 h 15 : Mr and Mrs Smith.

ROBERT MITCHUM (v. o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94), mer., jeu., ven. : le Paradis des mauvais garçons ; sam., dim., lun. : Ça commence à Vera-Cruz ; mar. : la Vallée de la peur.

L'OPÉRA RUSSE : Cosmos, 6e (544-28-80) : mer., sam., dim. : le Prince Igor ; jeu. : la Fiancée du tsar ; ven., lun. : la Khovantchina.

PROMOTION DU CINEMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07), mer. : Ma femme est dingue ; jeu. : la Fugue (v.o.) ; ven. : Quand faut y aller, faut y aller (v.o.) ; sam. : la Nuit des juges ; dim., mar. : Onibaba.

SHAKESPEARE PAR LAURENCE OLIVIER (v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), mer. 21 h 30, ven. 19 h, dim. 15 h : Hamlet ; mer. 19 h, jeu. 21 h 30, sam. 15 h : Richard III ; jeu. 19 h, ven., sam. 21 h 30, dim. 17 h 30 : Henri-V.

LES FILMS SINGULIERS DE 1983 : Studio 43, 9e (770-63-40), mer. 20 h, jeu. 18 h, sam. 20 h : le Destin de Juliette ; ven. 18 h, sam. 22 h, dim. 14 h : Liberty Belle ; jeu. 20 h : sam. 16 h, dim. 18 h : l'Argent ; mer., dim. 22 h, jeu., ven. 16 h 30, sam. 18 h, lun. 20 h : Faux-fuyants ; jeu. 22 h, ven. 20 h, dim. 16 h, lun. 18 h : Poussière d'empire ; mer. 18 h, sam. 14 h, dim. 20 h : Un jeu brutal.

FESTIVAL L'AFRIQUE FILMÉE

Republic cinéma, 11e (805-51-33) : mer., 14 h, 18 h : Moi, un Noir ; 16 h, 22 h : les Ecuelles ; Jom ; 20 h : Sambizanga. Jeu., 14 Soleil O ; 16 h, 20 h : Finye (le Vent) ; 18 h, 22 h : Bako, l'autre rive. Ven., 14 h, 18 h : la Chapelle ; 16 h : le Certificat d'indigence ; Djeli ; 20 h : Paris c'est joli ; Cabascabo ; 22 h : Sambizanga. Sam., 14 h : Safrana ; 16 h : le Certificat d'indigence ; Caméra d'Afrique ; 18 h : Bienvenue en métropotamie ; Toubi Bouki ; 20 h : Afrique sur Seine ; Femme noire, femme nue ; 22 h : Bako, l'autre rive. Dim., 14 h : Finye (le Vent) ; 16 h : Nous sommes tous coupables ; 18 h : Ceddo ; 20 h : Sambizanga ; 22 h : la Chapelle. Lun., 14 h, 20 h 30 : Finye (le Vent) ; 16 h : Ceddo ; 18 h : la Récolte de trois mille ans ; 22 h 15 : N'Diangane. Mar., 14 h : Mueda, mémoire et massacre ; 16 h, 20 h 30 : Moi, un Noir ; 22 h : le Certificat d'indigence : Tiyabu Biru. – Escurial, 13e (707-28-04), I, dim., 12 h : la Règle du jeu (sous-titres angl.) ; Get Crazy (v.o.) ; 24 h : Eraserhead (v.o.) (**) + le Bunker de la dernière rafale ; sam., 24 h : Dix ans de cinéma fantastique (v.o.) ; mer., 14 h, dim., 16 h, mardi, 20 h : Poltergeist ; mer., 16 h, ven. et sam., 20 h : The Thing ; mer., 18 h, jeu., 20 h : Furie ; mer., 20 h, lun., 18 h : Hurlements ; mer., 22 h, Lun., 14 h : Scanner ; jeu., 14 h, dim., 20 h, lun., 16 h : Terreur sur la ligne ; jeu., 16 h, lun., 20 h : le Cercle infernal ; jeu., 18 h : Phantom of the Paradise ; jeu., 22 h, ven., 14 h : Carrie ; ven., 16 h, sam., 22 h : Fog ; ven., 18 h : Dark Star ; ven., 18 h : Hallowen : sam., 14 h, lun., 22 h : le Loup-Garou de Londres ; sam., 16 h, lun., 16 h, mar., 18 h : Inferno ; dim., 14 h : la Dernière Vague ; dim., 18 h, mar., 14 h : Fondu au noir ; dim., 22 h : Wolfen ; mar., 22 h : Phantasm. – Denfert, 14e (321-41-01), carte blanche à Claude Beylie, mer., 19 h : le Grand Inquisiteur ; 21 h 30 : Now. The Connection ; jeu., 19 h : Tableaux d'une exposition ; les Sept Péchés capitaux ; 21 h 30 : le Trésor de la diligence : les Conducteurs du Diable ; ven., 19 h : Opération béton ; Paris vu par... ; 21 h 30 : le Mystère du château du de ; Police spéciale ; sam., 19 h : Kung Mangarap ; 21 h 30 : Fioretti ; Suicide manqué ; Femmes entre elles ; dim., 18 h : la Tour ; le Million ; 20 h : les Huîtres en folie ; Une riche affaire ; 22 h : Gaie Afrique ; Yamile sous les cèdres ; lun., 19 h : la Ligne de Sceaux ; Gipsy ; 21 h 30 : Nuits rouges ; mar., 19 h : Haute Lisse ; les Derniers Hivers ; la Ferme à Montfaucon ; 21 h 30 : film-surprise.

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71).

LA CLÉ DE VERRE (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LES CONTES DES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Ciné 13, 18e (254-15-12).

DEUX OU TROIS CHOSES QUE JE SAIS D'ELLE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ERASER HEAD (A., v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).

EUROPE 51 (It., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (325-65-04); Acacias, 17e (764-97-83).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83).

FENÊTRE SUR COUR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (579-75-75). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

GERTRUD (Dan.) : Marais, 4e (278-47-86).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

LE GOUFFRE AUX CHIMÈRES (A., v.o.) : Logos Quartier Latin, 5e (354-42-34).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

L'HOMME DE NULLE PART (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

L'HOMME DE LA RUE (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (329-19-08); Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA HORDE SAUVAGE (A.,v.o.) (*) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

JAMES BOND 007 CONTRE DOCTEUR NO (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

LOLITA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

MARK DIXON DÉTECTIVE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOLIÈRE (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

LE MINISTÈRE DE LA PEUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

NEW-YORK, NEW-YORK (vers. intég.) : Calypso, 17e (380-30-11).

ONIBABA (Jap., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (233-34-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE PARRAIN (1re et 2e parties) (A., v.o.) : Olympic, 14e (545-35-38).

LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

PRIX DE BEAUTÉ : St-André des Arts, 6e (326-48-18).

RAGING BULL (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-33).

LE SEPTIÈME SCEAU (Suéd., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

SHINING (A., v.o.) (×) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18).

THE ROSE (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

TUEURS DE DAMES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11).

Les grandes reprises

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

BARRY LINDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

BLANCHE-NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Napoléon, 17e (755-63-42).

BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

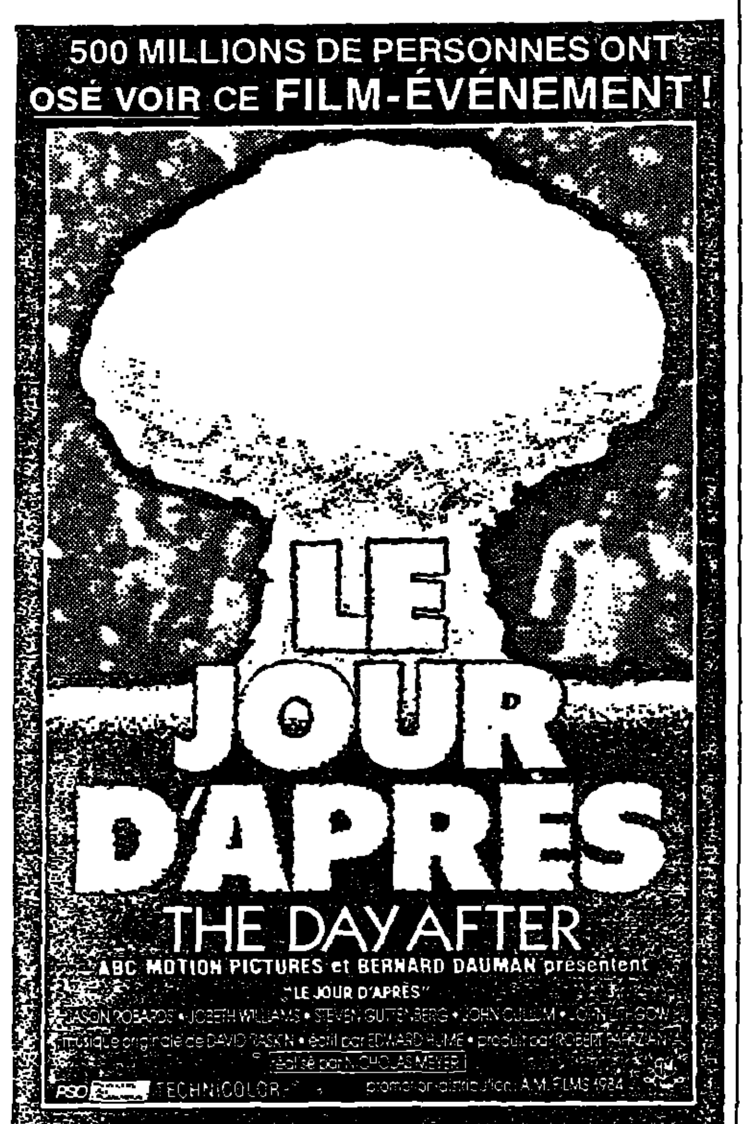
Les festivals

FESTIVAL MARX BROTHERS : Action Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Un jour au cirque ; jeu. : Plumes de cheval ; ven. : Une nuit à l'Opéra ; sam. : Chercheurs d'or ; dim. : Monkey Business ; lun. : la Soupe aux canards ; mar. : Un jour aux courses.

FESTIVAL COMÉDIES MUSICALES (v. o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer., sam., dim. : Gay divorcée ; jeu., ven. : Amanda ; lun., mar. : En suivant la flotte.



En V.O. : GAUMONT COLISÉE – SAINT-GERMAIN STUDIO – GAUMONT HALLES OLYMPIC ENTREPOT
En V.F. : LE GRAND BRETAGNE (sur écran géant) – GAUMONT SUD – BERLITZ – GAUMONT RICHELIEU – PATHÉ CLICHY – U.G.C. GARE DE LYON – Alpha ARGENTEUIL – Gaumont EVRY – Aviatic LE BOURGET – Club MAISONS – ALFORT – Lux BAGNEUX – Les 3 Orangeries DRAVEIL



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 8

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : R. Narayan, Z. Hussain (musique de l'Inde du Nord).
Salle Gaveau, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. R. Brydon (Strauss, Mozart, Britten...).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. Ch. Von Dohnanyi (Bach, Saint-Saëns, Stravinsky).
Fondation de l'Allemagne, 20 h 30 : G. Haase.
La Forge, 20 h 30 : Y. Hernandez, C. Cebro (Ginastera, Guastavino, Villa-Lobos...).
Eglise Saint-Jean-Baptiste, 20 h 30 : Trio Fontanarosa (Brahms).
Salle Cortot, 20 h 30 : S. Couture, D. Ferrand-Teulet, R. Ducrocq, J.-Y. et M. Fourmeau, G. Ibanez, G. Kasic, M. Douvrain (Britten, Calmel, Ferrand-Teulet...).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h 45 : Chœur et Orchestre F. Poulenc, dir. C. Chauvet (Fauré, Vivaldi).
Salle Debussy/Pleyel, 21 h : S. Marotto.

JEUDI 9

Lucernaire, 21 h : J. Voguet.
Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 8.
La Forge, 20 h 30 : Camerata de Paris (Telemann, Bach, Haendel...).
Salle Gaveau, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris (Mozart, Jolivet, Ohana).
Centre Mandapa, 20 h 30 : V.-P. Toccoli (chant grégorien).
Institut Autrichien, 19 h : Osterreichischen Ensemble für neue Musik (Webern, Ager, Kaufmann...).
Salle Cortot, 20 h 30 : D. Cade (Beethoven).
Centre culturel canadien, 20 h 30 : L. Melnyk (Melnyk).
Salle Debussy/Pleyel, 21 h : voir le 8.

VENDREDI 10

Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre du Conservatoire, dir. J. Pesi (Ravel, Paganini).
La Forge, 20 h 30 : A. Woronicki (Bach, Busoni, Beethoven, Chopin...).
Lucernaire, 21 h : voir le 9.
Sorbonne, amphi Richelieu, 12 h 30 : O. et Cl. Delangle (Vinci, Voirpy, Dutilleux...).
Salle Rossini, 20 h 45 : Trio Raffard, Quatuor de saxophones J.-Y. Fourmeau, D. Ferrand-Teulet, E. Magnan, C. Resnel, Ch. Satton, B. Eidi, A. Jacquon (Bernaud, Challine, Ferrand-Teulet...).
Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 20 h 45 : Orchestre de chambre de la Communauté française de Belgique (Corelli, Haendel, Hindemith...).
Salle A. Marchal, 21 : J.-Ch. Benoit, C. Delaporte, Ch. de Buchy (Kosma, Poulenc, Satie...).
Centre Mathis, 20 h 30 : Musique instrumentale du Moyen Age.
Salle Debussy/Pleyel, 21 h : voir le 8.
FIAP, 20 h 30 : G. et Ch. Andranian, F. Gneri (Schubert, Schumann, Goltz...).

SAMEDI 11

Lucernaire, 21 h : Voir le 9.
La Forge, 20 h 30 : K. Drafi (Beethoven, Liszt, Schumann).
Salle Gaveau, 17 h : Musikverein Quartet (Mozart, Ravel, Dvorak) ; 20 h 30 : G. Souzay, D. Baldwin (Beethoven, Schubert, Debussy...).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Academy of Saint-Martin-in-the-Fields (Beethoven, Mozart).
Théâtre des Champs-Elysées, 17 h : Orchestre national de France, dir. : J. Conlon (Haydn, Mahler).
Eglise Saint-Merri, 21 h : Orchestre Ad Artem de Paris, dir. : D. Fanal, sextuor J. Loriod (Vivaldi, Tisné, Yoshida...)
Eglise américaine, 18 h 30 : Ensemble de guitares Ars Nova (Bach, Haendel, Rameau...) ; 20 h 30 : The Zephyr Ensemble (Glinka, Françaix, Villa-Lobos...)
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Le Tourdion (Musique anglaise des XVIe et XVIIe siècles).
Salle Cortot, 20 h 30 : Ch. Brière, G. Defurne, C. Dourthe, J.-Cl. Henriot, A. Mehaye (Haydn, Hoffmeister, Mahler...)
Heure musicale de Montmartre, 18 h : M. Mercier, J. Parennin, G. Schwartz, M. Piquemal (Fauré).

DIMANCHE 12

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : La Mézangère (musique baroque).
Théâtre des Champs-Elysées, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. : G. Garbarino (Rossini, Brahms, Schubert).
Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux (Sauguet, Ravel, Saint-Saëns) ; 21 h : Academy of Saint-Martin-in-the-Fields (Haydn, Mozart, Mendelssohn).
Salle Gaveau, 17 h 30 : Orchestre de la RATP.
La Forge, 17 h 30 : Pianistes du cours d'O. Skroski.
Théâtre du Rond-Point, 11 h : B. Pasquier, J.-C. Pennetier (Beethoven, Bartok).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 17 h 30 : J.-L. Etienne (Cornet, Bach, Messiaen).
Eglise des Billettes, 17 h : Ensemble 12, Ph. Bride (Lantier, Mozart).
Eglise Saint-Louis-des-Invalides, 17 h : Ch. Schoner (Bach, Mendelssohn, Liszt).
Chapelle Saint-Louis-de-la-Salpêtrière, 17 h : Chorale Boieldieu (Mouton, Dumont, Rameau).
Confluences, 18 h 30 : Collectif musical contemporain (Giner, Hurel, Durville...).
Eglise luthérienne Saint-Pierre, 16 h : L. Pernot, B. Kowalska, E. Flee (Weiss, Bach, Purcell...).
Eglise réformée de Pentemont, 16 h : Musique de l'Armée du salut (chœur d'hommes).

LUNDI 13

La Forge, 20 h 30 : J. Malafronte, D. Abramovitz (Tosti, Chausson, Fauré...)
Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre symphonique de la garde républicaine, dir. : R. Boutry (Bondeville, Bondon, Boutry...)
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : S. Weill, E. Ferre (Musique baroque).
Radio-France, Grand auditorium, 20 h 30 : Quatuor Ivaldi (Lekeu, Weber, Brahms).
Lucernaire, 21 h : Voir le 9.
Cité internationale universitaire, 20 h 30 : Ch.-A. Linale, J. Koerner (Schumann, Debussy, Chostakovitch).
Porte de la Suisse, 20 h 30 : J.-J. Dunki (Couperin).

MARDI 14

Porte de la Suisse, 20 h 30 : G. Fremy, B. Geyer (Cage, Kagel, Feldman...).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre de chambre de Bâle (Mozart, Prokofiev).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Le Muzerin (Musique italienne et allemande des XVIIe et XVIIIe siècles).
Salle Gaveau, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : E. Krivine (Grieg, Rodrigo, Mozart).
La Forge, 20 h 30 : A. Liebermann, E. Cooper (Schumann, Brahms, Chostakovitch).
Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Chorale E. Brasseur, dir. : M. Aunay, Orchestre français d'oratorio, dir. : D. Rouits (Schubert).
Centre Bösendorfer, 20 h 30 : J.-P. Millow, B. Job (Stravinsky).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 20 h 45 : M.-Cl. Alain (Bach).
Salle Cortot, 20 h 30 : M. Mornay, H. Guillard (Scarlatti, Leo, Schubert...).
Radio-France, Studio 106, 20 h 30 : Ensemble 2e2m, dir. : B. de Vinogradov (Condé, Garcin, Benjamin...).
Centre culturel canadien, 20 h 30 : Ph. Thomson (Ravel, Chopin, Liszt).
Théâtre de la Plaine, 20 h 30 : Ensemble Fitzwilliam (Dornel, Scarlatti, Corelli...).

Jazz, pop, rock, folk

A. DEJAZET (887-97-34) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h 30 : Tom Novembre (dern. le 12).
AMERICAN CENTER (321-42-20), le 12, à 16 h 30 : Quartete B. Altschul.
ARC (723-61-27), Grand Auditorium, le 9, à 20 h 30 : D. Friedman, M. Richmond, D. Humair. Petit Auditorium, le 13, à 20 h 30 : F. Jeanneau.
ATSMOPHERE (249-74-30), les 8, 9, 10, 11, à 23 h : Sammy Massamba.
CASINO DE PARIS (874-26-22), le 13, à 21 h : Urban Sax.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Wally Walters.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 22 h 30 : Ray Lema (dern. le 11), à partir du 14 : Carnaval Macumba.
CITHEA (357-99-26), le 14, à 20 h 15 : RFC, Rock, Alcool.
DÉPOT-VENTE (624-33-33), 22 h 30, le 10 : V. Leed ; le 11 : C. Guyot Jazz Band.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : les 10, 11 : M. Mechali, P. Favre, M. Magnoni ; le 12 : D. Barbier, F. Couturier, J.-P. Celea, P. Gritz, N. Trassante ; le 13, Nana and Co.
ESPACE BALARD, le 11, à 20 h : Ted Nugent, Judas Priest.
FNAC MONTPARNASSE, le 9, à 17 h 30 : O. Hutman, M. Bertaux, T. Rabeson.
FORUM (297-53-47), 21 h, le 8 : Stunners/Little Bob Story ; le 9 : Alligators/P. Personne ; le 10 : Wild Child/Rois fainéants ; Marc Minelli ; le 11 : Tales/L. Sainclair ; Ex. Taxi Girl ; le 12 : Zéro de conduite/Bill Baxter ; le 14 : Einstuerzende Neubauten/Movement.
GALERIE A.-OUDIN (271-83-65), le 8, à 20 h 30 : D. Lazro.
GEORGE KILLIAN'S TAVERN (354-96-91), les 9, 10, 11, à 22 h : Shamrock.
MANU MUSICALE (238-05-71), le 11, à 20 h 30 : J. Sicard, M. Conan, W. Dizier, R. Penand.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), mer., 23 h : J. Kahn, L. White, Sonya ; jeudi, 23 h : M. Anconina ; ven., 22 h : Y. Chelala ; 24 h : Worthy ; sam., 22 h : Y. Chelala ; 24 h : A. Lauwman ; dim. 23 h : A. Lauwman ; lundi, 23 h : L. Ralka.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, les 8, 9, 10 : G. Adams, Don Pullen ; le 11 : Pau Brasil ; les 12, 13 : S. Lacy, G. Evans ; le 14 : G. Badini.
PHIL'ONE (776-44-26), les 9, 10, 11, à 22 h : J.-M. Cabrimol, Mafia.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h : mer. : Lavelle ; jeu. : Watergate Seven + One ; ven. : JCJB 6 Old Finest Stompers ; sam. : Quintette de Paris ; lun. : Hollywood Swing Boys ; mar. : Music Image Trio.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : S. Woodyard, M. Zanini, F. Rilhac, M. E. Nabe, M. Gaudry (dern. le 13) ; à partir du 14 : Little Big Horn.
RADIO-FRANCE, Auditorium 105 (524-15-16), le 9, à 20 h 30 : V. Lespagnol/F. Couturier.
SAVOY (277-86-88), 21 h : les 8, 9, 10, 11 : E. Barret, A. Hervé, M. Benita, P. Grits ; les 13, 14 : Ch. Canavese, H. Sellin, P.-Y. Saurin.
SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h 30 : les 8, 9 : Cl. Luter ; les 10, 11 : J. Lacroix ; le 14 : Zanini Jazz Session, S. Woodyard.
SUNSET (261-46-60) (D., L.), 23 h : Ph. Mace, S. Lazarevitch, D. Pifarely, N. Fizman, F. Laizeau (dern. le 11) ; à partir du 14 : E. Le Lann, A. Hervé, A. Romano.
THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), les 8, 9, 10, à 20 h 15 : J.-J. Mirteau Group et Mauro Serri.
TWENTY ONE (260-40-51) (D.), 21 h : Trio Greg Hunter.
VIEILLE HERBE (321-33-01), le 9, à 20 h : Senda Nueva.

Le music-hall

ATMOSPHERE (249-74-30) (D., L., Mar.), 20 h 30 : C. Zarcate.
BAINS DOUCHES (887-34-40), le 9 à 21 h : « Soirée spéciale chiens ».
BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : F. Thibeault.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), le 10 à 20 h 30 : B. Merlino ; le 11 à 20 h 30 : R. Bahr ; le 13 à 20 h 30 : G. Oryema ; le 14 à 20 h 30 : E. Temo.
CASINO DE PARIS (874-26-22) : F. Lalanne (à partir du 11).
CITHEA (357-99-26), le 8 à 20 h 30 : Fascination ; J., V., S., à 20 h 15 : Dorian Express.
EGLISE SAINT-MERRI (271-93-93), le 12 à 16 h : Quetzal.
ESPACE CARDIN (266-17-30) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. 16 h : J. Villeret.
FONTAINE (874-82-34) (D. soir, L.), 20 h 15, dim. 17 h : P. Desproges.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : Font et Val.
LUCERNAIRE (544-57-34), les 9, 10, 11 à 19 h 45 : V. Duarte.
MAISON DES AMANDIERS (201-56-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 45, Dim. 15 h : Breant Revue.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 20 h 30, dim. 17 h : F. Cabrel (dern. le 12) ; à partir du 13 : P. Bachelet.
PALAIS DES CONGRES (758-13-73), le 8 à 21 h : Nana Mouskouri (dern.).
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.) 20 h 30, dim 17 h : J. Edwards.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), le 11 à 15 h : T. Le Goff.
TH. DE DIX HEURES (606-07-48) (D.) 20 h 30 : L. Rocheman.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h : Carrasco'H'Trio (dern. le 11).

La danse

AMERICAN CENTER (321-42-20), les 9, 10, 11 à 21 h : J. Watts.
PALAIS DES CONGRES (758-13-73), le 14 à 20 h 30 : Ballet du XXe siècle (Messe pour le temps futur).
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Pilobolus (dern. le 11) ; le 14 à 20 h 30 : Carmen, Ballet A. Gades.
TH. DE LA PLAINE (250-15-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Cie A.-Dreyfus.
TH. 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 20 h, Dim. 16 h : A. Denis, S. Holzer ; (D. soir) 22 h, dim. 18 h : R. Pook (dern. le 12) ; le 14 à 22 h : Latin sous la lune.
TEMPLIERS (278-91-15) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h 30 : Distorsion.

Opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), Mer. 14 h 30, Ven., Sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : L'Amour à Tahiti.

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

LE BISTRO ROMAIN		Le Bistro de la Gare à l'italienne, nouvelles suggestions, menu 37,50 F, s.n.c. Les fameux CARPACCIO et aloyaux sur le grill, nouvelle grande carte des desserts. Ouv. ts les jrs j. 1 h. 122, Champs-Élysées ; 9, av. des Ternes ; 103, bd du Montparnasse ; 9, bd des Italiens.
LE JARDIN DU LOUVRE 2, pl. Palais-Royal, 1er	261-16-00 T.L.J.	DÉJEUNERS, DINERS, SOUPERS jusqu'à 23 h 30. Le Spectacle, la Politique, les Célébrités s'y retrouvent. CUISINE DE FÊTE ET LÉGÈRE. VOITURIER.
VISHNOU Angle rue Volney et rue Vaunou, 2^e	297-56-54	GASTRONOMIE INDIENNE. La cuisine des Maharadjahs à Paris dans un décor authentique. AGRÉÉ par le MINISTÈRE DU TOURISME INDIEN. P.M.R. 120 F. Salles pour réception, cocktail, mariage. Fermé le dimanche.
ORPHIE 8, rue d'Artois, 8^e	F/dimanche 256-31-39	Nouveau : la dernière création de Patrick EYMARD, dans un décor chaleureux. Spécialités de poissons classiques (rougets grillés, dorade en papillote, turbot à la vapeur d'algues). Sce assuré jusqu'à 23 h.
CHEZ DIEP 22, rue de Ponthieu, 8^e	256-23-96 Ouv. t.l.j.	Nouvelles spécialités thaïlandaises, dans le quartier des Champs-Élysées. Gastronomie chinoise, vietnamienne. P.M.R. : 90 F.
LES TROIS LIMOUSINS 8, rue de Berry, 8^e	562-35-97 T.L.J.	Dans un cadre nouveau, GRANDE CARTE DES VIANDES DE BŒUF. Menu 130 F s.n.c. Ouvert après le spectacle. MENU CLUB-AFFAIRES : 150 F s.b.c.
AUB. DE RIQUEWIHR 12, rue du Fg-Montmartre, 9^e	770-62-39 Ts.l.jrs	De 12 h à 2 h du matin. SPÉCIALITÉS ALSACIENNES. Vins d'Alsace. Sa CARTE DES DESSERTS. Salons de 20 à 80 couverts. Son BANC D'HUITRES.
AUBERGE DES TEMPLES 74, rue de Dunkerque, 9^e	874-84-41 M^o Anvers	Tous les jours. Restaurant cambodgien unique à Paris. Spécialités chinoises, japonaises, thaïlandaises et vietnamiennes.
AU PETIT RICHE 25, rue Le Peletier, 9^e	770-68-68, 770-86-50 F/dim.	Son étonnant MENU à 100 F service compris. Vins de Loire. Décor centenaire. Salons de 6 à 50 personnes. Déjeuners, diners, soupers de 19 h à 0 h 15. Parking Drouot.
PALAIS DU TROCADÉRO 7, avenue d'Eylau, 16^e	727-05-02 Tous les jours	Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor feutré. Cuisine faite par le patron. Air conditionné. Service et livraison à domicile. Plats à emporter.
IN DE NOI 156, rue Cardinet, 17^e	226-43-81 F/dim.	Jusqu'à 1 h du matin. SPÉCIALITÉS CORSES : charcuterie, courgettes et sardines au BROCCIU. CABRI. FROMAGES. GUITARE ET CHANTS.
LE SAINT-SIMON 116, bd Pereire, 17^e	380-88-68 F/sam. midi, dim.	Ses spécialités de poissons. MENU à 110 F s.n.c. et CARTE. Propriétaire et chef de cuisine B. FERRAGU. Parking : 210, rue de Courcelles.
CHEZ GEORGES 273, bd Pereire, 17^e	574-31-00 Porte Maillot	Maison cinquantenaire. Accueil jusqu'à 23 h 30. Ses plats cuisinés à l'ancienne, tranchés et servis devant vous. Gigot, train de côtes et ses vins de propriétaire. OUVERT TOUS LES JOURS, MÊME LE SAMEDI.
EL PICADOR 80, bd des Batignolles, 17^e	387-28-87 F/lundi, mardi	Déj., diner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES : zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. P.M.R. : 120 F. 2 formules : 62 F s.n.c., 75 F s.n.c. av. spéc. SALONS.
L'ORÉE DU BOIS Porte Maillot, Bois de Boulogne	747-92-50 T.l.j.	Déj. d'aff. Menu 150 F. Diner-spectacle dansant, jeudi, vendredi, samedi, menu 250 F. Orch. Jean SALA. Salons pour réception 10 à 800 p. Parking assuré.

RIVE GAUCHE

DUQUESNOIS 30, rue des Bernardins (angle bd St-Germain), 5^e	F/dim. 354-21-13	Du nouveau à Paris... Ex-propriétaire et chef de cuisine à l'Hostellerie de Pont-Sainte-Marie (10), dans l'Aube, CLEF D'OR GAULT-MILLAU 81 et 2 étoiles Michelin 82. MENU à déjeuner à 140 F s.n.c. et carte. Parking assuré.
LE MAHARAJAH 15, rue J.-Chaplain, 6^e	325-12-84 F/mardi	Jusqu'à 23 h 30. CARREFOUR MONTPARNASSE-RASPAIL, venez déguster les spéc. de TANDOOR. Egal. 72, bd St-Germain, 354-26-07. F/lundi. Spéc. BIRIANI.
TAN DINH 60, rue de Verneuil, 7^e	F/dimanche 544-04-84	Restaurant vietnamien. PRIX MARCO POLO 1979. 600 Grands Crus, dont 160 Pomerol. Service assuré jusqu'à 23 h 15. Parking : Bac-Montalembert.
CHEZ FRANÇOISE 705-49-03 Aérogare des Invalides, 7^e	551-87-20	C'est votre fête aujourd'hui, Madame, ou vous, Monsieur ? Valable toute l'année, FRANÇOISE vous offre gracieusement, pour commencer votre repas, son foie gras frais maison. Et aussi son menu à 90 F. Exposition permanente des peintures d'Y. Maubert. Parking privé : entrée face au n° 2, rue Faber.



DESSIRIER Ts les jrs. 227-82-14, 9, pl. Pereire
LE SPÉCIALISTE DE L'HUITRE
POISSONS, SPÉC. GRILLADES

PALAIS DE L'EST T.L.J. 241-09-99, 186, Fbg-St-Martin, X^e
En fév., 30 % de moins pr cde après 23 h
Salle rez-de-chaussée uniquement

LA TOUR D'ARGENT
6, place de la Bastille. 344-32-19
Cadre élég. et confort. - Tous les jours de 12 h à 1 h 15 mat. Grill., poissons
BANC D'HUITRES

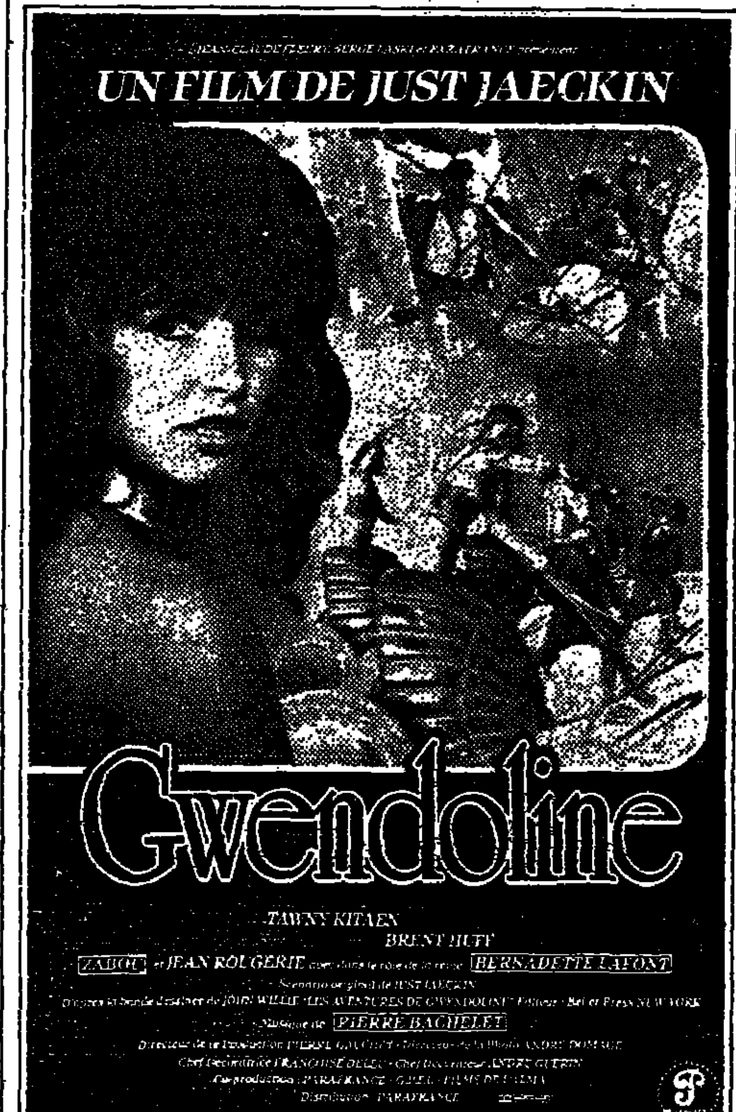
LA CLOSERIE DES LILAS
171, boulevard du Montparnasse
326-70-50 et 354-21-68
Au piano : Yvan MEYER

AU PETIT RICHE 770-68-68/86-50, 25, r. Le Peletier
Fermé dim. Serv. ass. jusqu'à 0 h 15
Banc d'huîtres - Menu à 100 F s.n.c.

LE BISTRO DE LA GARE
Nouvelles suggestions, menu 37,50 F s.n.c. Les fameux aloyaux sur le grill. Nouvelle grande carte de desserts. Ouvert tous les jours jusqu'à 1 h.
73, Champs-Élysées - 59, bd du Montparnasse
38, bd des Italiens - 30, rue Saint-Denis

En Dolby stéréo : PUBLICIS CHAMPS-ÉLYSÉES – PARAMOUNT CITY TRIOMPHE – MARIGNAN PATHÉ – PARAMOUNT OPÉRA – PARAMOUNT MARIVAUX – PARAMOUNT ODÉON – PARAMOUNT MONTPARNASSE – BRETAGNE – WEPLER PATHÉ – FAUVETTE – FORUM LES HALLES – PARAMOUNT MAILLOT

PARAMOUNT MONTMARTRE – PARAMOUNT BASTILLE – MAX LINDER – U.G.C. OPÉRA – MAXÉVILLE – PUBLICIS SAINT-GERMAIN – PARAMOUNT GALAXIE – PARAMOUNT ORLÉANS – CONVENTION SAINT-CHARLES – Paramount LA VARENNE – PARLY 2 – VÉLIZY – C2L SAINT-GERMAIN – Club COLOMBES – Ariel RUEIL – La Pléiade CACHAN – Les Flanades SARCELLES – Aviatic LE BOURGET – Domino MANTES – Artel VILLENEUVE SAINT-GEORGES – Artel MARNE-LA-VALLÉE – Parinor AULNAY – Arcel CORBEIL – Artel ROSNY – Alpha (Dolby stéréo) ARGENTEUIL – Pathé (Dolby stéréo) BELLE-ÉPINE – 4 Temps (Dolby stéréo) LA DÉFENSE



Mercredi 8 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 **Feuilleton : Dallas.**
Que compte faire J. R. de tout le pétrole ? Voilà qui intéresse bien du monde.

21 h 25 **L'histoire à la Une : Ces malades qui nous gouvernent.**
D'après le livre de Pierre Accoce et Pierre Rentchnick, réal. Claude Vajda.
Première émission d'une série qui sera programmée le deuxième mercredi de chaque mois. Le principe de l'émission : de Chamberlain à Pompidou, en passant par Hitler et Mussolini, il s'agit de faire la preuve que le sort de quelques millions d'hommes dépend de quelques malades ; à partir de documents d'époque, d'interviews de médecins. Mais la démonstration n'est pas toujours convaincante.

23 h 40 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Téléfilm : Battling le ténébreux.**
D'après A. Vialatte, réal. J.-L. Roncoroni et L. Grospierre. Avec T. Tremouroux, M. Gelin, B. Brieux...
Dans une atmosphère proche de celle du « Grand Meaulnes », l'histoire de trois jeunes gens confinés dans l'ennui provincial d'un collège. La caméra immobile observe les jeux cruels des adolescents, leur impassibilité de façade et leur violence intérieure. La musique de Portal, discrète, accompagne ce téléfilm d'une violence qui fouette le visage.

22 h 5 **Magazine : Les jours de notre vie.**
Cancer et vie normale, pourquoi pas ? Réal. D. Thibault.
C'est un peu comme s'ils étaient marqués au fer rouge. Ils ont vécu un moment difficile, ils se sont battus contre la maladie, la mort, l'angoisse, ils sont prêts à reprendre leur place, mais l'entourage — inconsciemment ou non — les rejette ou les empêche de vivre normalement. Le témoignage de ceux qui ont réussi malgré les obstacles, aidés par leur famille, une association, un employeur ou un médecin.

22 h 55 **Cyclisme : Les Six Jours de Paris.**
(En direct de Bercy.)

23 h 25 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 **Variétés : Ring Parade-Cadence 3.**
Nouvelle formule avec concours et cadeaux avec Sacha Distel, Pierre Bachelet, la Compagnie créole, Angelo Branduardi, etc.

21 h 15 **Journal.**

21 h 35 **Cadence 3 (suite).**

22 h **Feuilleton : Exil.**
De R. Müller et E. Günther, d'après le roman de L. Feuchtwanger, adapt. G. Lionel, avec K. Löwitsch, L. Martini, V. Glowna...
Sixième épisode. Les jeunes se révoltent contre la passivité qui règne chez les émigrants. Pirkheimer, un camarade de classe de Hans, décide de se rendre en Allemagne pour assassiner Hitler. Un feuilleton sur la résistance allemande, hélas pas très réussi.

22 h 55 **Prélude à la nuit.**
Troisième Sonatine en sol mineur, *de F. Schubert par les solistes J. Manzone au violon, E. Pitti au piano.*

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 **Dans les mains du magicien.**
17 h 12 **Dessin animé : Belle et Sébastien.**
17 h 40 **Feuilleton : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.**
18 h 4 **Renart** (d'après *le Roman de Renart*).
18 h 20 **Mon ami Guignol.**
18 h 55 **Gil et Julie.**
19 h **Informations.**
19 h 35 **Feuilleton : Le 16 à Kerbriant.**
19 h 50 **Feuilleton : Gédéon.**

FRANCE-CULTURE

20 h **Chopin après Chopin** : évolution des interprétations ; à 21 h 35, l'orchestre dans l'œuvre de Chopin.
22 h 30 **Nuits magnétiques** : Saint-Domingue.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Concert** (en direct du théâtre des Champs-Elysées) : récital Ram Narayan (musique traditionnelle d'Inde).
22 h 30 **Fréquence de nuit** : Feuilleton « la Guerre des pianos » ; à 23 h 10, Ecriture et mouvance.

Jeudi 9 février

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 30 **Vision plus.**
11 h 50 **Jeux Olympiques d'hiver.**
Descente hommes (direct).
12 h 50 **Dessin animé.**
13 h **Journal.**
13 h 45 **Objectif santé.**
Les conventions fébriles.
13 h 55 **Série : Amicalement vôtre.**
14 h 50 **Les choses du jeudi** (et à 15 h 55).
Collection de BD, de documents sur l'histoire de Paris, des invités et des conseils pratiques (pour redonner fraîcheur à des gravures piquées ou des journaux jaunis).
16 h 30 **Images d'histoires.**
Une nouvelle série consacrée à la première guerre mondiale. Images d'archives de l'établissement cinématographique de l'armée.
17 h **Croque vacances.**
Dessins animés ; l'invité de Clémentine et Isidore ; variétés, informations et le feuilleton : Salty.
18 h **Feuilleton : Le neveu d'Amérique.**
18 h 15 **Le village dans les nuages.**
18 h 40 **Variétoscope.**
18 h 55 **7 heures moins 5.**
19 h **Météo première.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Jeux Olympiques d'hiver** (résumé).
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : La chambre des dames.**
D'après le roman de J. Bourin, adaptation F. Verny, réalisation Y. Andrei, avec H. Virlojeux, N. Jamet.
Agnès et Thomas qui ont trouvé refuge dans un cimetière sont enlevés par des Lombards qui les séquestrent et exigent une rançon. Suite d'un feuilleton médiéval filmé dans la tradition des Buttes-Chaumont. Qualité des images, classicisme.
21 h 35 **Bravos.**
Magazine culturel de J. Artur et C. Garbisu.
Au Palais des congrès : Messe pour le temps futur, *de Maurice Béjart ; au Théâtre Marigny :* Autant en emporte le vent, *de M. Mitchell ; au Théâtre Sacha Guitry :* Désiré ; *de l'Espace Cardin :* Jacques Villeret ; *au Théâtre des Champs-Elysées :* Lorin Maazel.
22 h 10 **Jeux Olympiques d'hiver.**
En direct de Sarajevo, hockey sur glace Tchécoslovaquie-USA.
22 h 50 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **ANTIOPE.**
12 h 00 **Journal** (et à 12 h 45).
12 h 10 **Jeu : L'académie des neuf.**
13 h 35 **Feuilleton : Les amours romantiques.**
13 h 50 **Aujourd'hui la vie.**
Comment vous défoulez-vous ?
14 h 55 **Cinéma : Treize jours en France.**
Film français de C. Lelouch et F. Reichenbach (1968), avec M. Goitschel, J.-C. Killy, P. Fleming, et le public.
Février 1968. Les Jeux olympiques d'hiver à Grenoble. Un aperçu des grandes épreuves sportives, les spectateurs et leurs réactions, les à-côtés de la manifestation. Reportage qui n'a rien d'officiel. Chasse aux détails insolites, aux anecdotes, au pittoresque. Un brillant « magazine » où Lelouch, Reichenbach et leurs nombreux opérateurs se sont livrés au plaisir de filmer en liberté.
16 h 45 **Magazine : Un temps pour tout.**
De M. Cara et A. Valentini.
Suivez le guide.
17 h 45 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord, pas d'accord. (INC).**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 35 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Marco Polo.**
De D. Butler, V. Labella et G. Montaldo. Avec K. Marshall.
Marco Polo est chargé de plusieurs ambassades de paix, mais celle qu'il engage auprès du général mongol Nayan échoue, celui-ci refusant l'hégémonie chinoise du grand Khan. Dernier épisode d'une série d'actions et d'aventures dans l'ancienne Chine.
21 h 40 **Magazine : Musiques au cœur.**
D'Eve Ruggieri et P. Camus, réal. P. Jourdan.
Le diable dans la musique. Vaste sujet, superbe mythe que celui de Faust, l'un des plus féconds de ceux auxquels l'art occidental a eu recours depuis plusieurs siècles. De Joseph Strauss (avec la Vie et les actes de Faust, premier ouvrage lyrique inspiré de Goethe) à Richard Wagner (avec son cycle de sept compositions pour le Faust de Gœthe) en passant par Gounod, Berlioz, Boito, Massenet, Schumann, Liszt, Malher et... Charles Trenet : Un jour le diable fit une java...
22 h 55 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h **Télévision régionale.**
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 **Dessin animé : Inspecteur Gadget.**
20 h 05 **Les jeux.**
20 h 33 **La minute nécessaire de M. Cyclopède :**
Sachons reconnaître un centaure d'un percheron.
20 h 35 **Au bord de la mer.**
Une émission de la BBC. Réal. A. J.-W Bell.
Une famille d'excentriques part pour un week-end au bord de la mer.
21 h 25 **Cinéma sans visa.**
Emission de J. Lacouture et J.-C. Guillebaud.
21 h 50 **Cinéma : Traversées.**
Film tunisien de M. ben Mahmoud (1982), avec F. Jaziri, J. Negulesco, E. Darlan, V. Grass (v.o. sous-titrée).
Deux exilés, un Arabe et un citoyen d'un pays de l'Est, sont refoulés à Douvres. Ils passent la nuit de la Saint-Sylvestre sur le bateau qui les a amenés d'Ostende, espérant pouvoir rentrer en Belgique. Premier long métrage, inédit en France, d'un jeune réalisateur tunisien. Non pas un plaidoyer pour le tiers-monde, mais une œuvre sur l'exil (politique) et les infortunes de la liberté. Atmosphère étrange, attachante, style original.
23 h 20 **Témoignages.**
Le racisme, avec la participation de Mahmoud ben Mahmoud, réalisateur, Tahar ben Jelloun, écrivain, et Gérard Deuil, président du Syndicat national des petites et moyennes entreprises.
23 h 50 **Prélude à la nuit.**
Mélodie : Misero, osogno, o sou desto K 431, *de Mozart par le ténor L. Alva.*

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 **Dans les mains du magicien.**
17 h 12 **Les conteurs :** le champ du feu.
17 h 55 **Pierre Luccin raconte : Le marin en smoking.**
18 h 5 **Feuilleton : Dynasty.**
18 h 55 **Gil et Julie.**
19 h **Informations.**
19 h 35 **Feuilleton : Le 16 à Kerbriant.**
19 h 50 **Feuilleton : Gédéon.**

FRANCE-CULTURE

10 h 45 **Marguerite Yourcenar** ou l'amour de la terre.
11 h 2 **Musique** : « Auprès au loin » le domaine... (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5 **Agora.**
12 h 45 **Panorama.**
14 h **Sons.**
14 h 5 **Un livre, des voix** : « Correspondance de Romain Rolland et A. de Chateaubriand » et « Choix de lettres 1906-1914 ».
14 h 47 **Les après-midi de France-Culture** : à *15 h 20*, la responsabilité.
18 h 30 **Feuilleton** : Nos ancêtres les jeunes filles.
19 h 25 **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30 **Les progrès de la biologie et de la médecine** : la nouvelle anatomie pathologique.
20 h **Au perroquet vert**, d'A. Schnitzler ; avec R. Bret, C. Aufaure, W. Coryn...
21 h **La Mission**, d'H. Muller ; avec L. Terzieff, D. Ivernel, A. Weber...
22 h 30 **Nuits magnétiques** : Saint-Domingue.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 20 **Le matin des musiciens** : Figures de Ravel ; œuvres de Couperin, Schœnberg, Ravel, Fauré, Schmitt.
12 h **Le royaume de la musique.**
12 h 35 **Jazz** : Tout Duke.
13 h **Concours international de guitare.**
13 h 30 **Poissons d'or.**
14 h 4 **L'après-midi des musiciens** : portrait-puzzle de Hans Von Bülow ; œuvres de Liszt, Berlioz, Mendelssohn, Wagner, Bülow.
17 h 5 **Repères contemporains.**
18 h **L'imprévu.**
19 h 5 **Concert** : Jazz en Finlande.
20 h **Jazz** : Le bloc-notes.
20 h 30 **Concert** : « La défense d'aimer », opéra de Wagner par les chœurs et l'Orchestre du Bayerisches Staatsoper, dir. W. Sawallisch, chef des chœurs G. Schmidt-Bohlaender, sol. H. Prey, F.-W. Fassier, F. Lenz...
23 h 30 **Fréquence de nuit.**

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 8 FÉVRIER

— *M. Pierre Mauroy*, premier ministre, répond aux questions des journalistes à propos des projets économiques et sociaux du gouvernement évoqués en conseil des ministres, au journal de 20 heures d'Antenne 2.

JEUDI 9 FÉVRIER

— *Mme Lucette Michaux-Chevry*, présidente du conseil général de Guadeloupe, est invitée sur France-Inter à 19 h 40.

Huit « radios libres » parisiennes menacées de retrait d'autorisation

La commission consultative des radios locales privées, que préside M. Galabert, doit se réunir, jeudi 9 février en séance spéciale pour étudier le cas de *huit stations parisiennes menacées de retrait* d'autorisation d'émettre par la Haute Autorité. Il s'agit de Radio-Classique, la Voix du lézard, Radio-Nova-Ivre, Radio-Ask, Radio-Gilda, Radio-Express, Radio-NRJ et Radio-Solidarité, accusées de n'avoir pas respecté, malgré plusieurs rappels à *l'ordre*, leur cahier des charges en matière de puissance, de regroupements ou de recours à la publicité.

Irréalisme

La législation de 1982 sur les « radios libres » se révèle généreuse, maladroite et irréaliste, inapplicable et inappliquée, quotidiennement bafouée. Jusqu'où, demandent les responsables de ces radios, faudra-t-il s'enfoncer dans l'illégalité pour émouvoir le pouvoir et le législateur ?

Retournons en arrière. A l'hiver 1980 d'abord : à l'époque des pirates, du brouillage, des poursuites; en mai 1981, ensuite, au temps de l'espoir et de l'euphorie; et en été de la même année, quand des centaines de radios se mirent à fleurir dans toute la France. Quelle confiance alors, malgré le désordre apparent, dans le nouveau gouvernement et dans le Parti socialiste, *interlocuteur privilégié des « radios* libres », le seul parti, en fait, qui se soit engagé à les défendre. Pouvait-on donc imaginer contexte plus favorable ? Car ces radios et leurs fédérations, malgré leurs divergences, ont étonné par leur autodiscipline et leur sens des responsabilités. Oui, admettaient-elles, une réglementation s'impose, et le plus rapidement possible; les radios FM devaient être locales et de petite taille ; l'indépendance de chacune devait être protégée, la publicité limitée, les réseaux surveillés.

Allait-on profiter de cette bonne volonté ? L'occasion fut manquée. On refusa d'entendre ce que tout le monde criait, et on crut infléchir le cours du mouvement en décidant que les radios seraient associatives ou ne seraient pas. De cet axiome découlait la loi : statut associatif, interdiction de ressources publicitaires, puissance d'émission très limitée. Les radios devaient se contenter d'être les émanations du *mouvement associatif français, une* sorte de miroir des communautés.

Le projet était cohérent mais il était naïf et trop réducteur. Il méconnaissait la diversité des aspirations auxquelles répondaient les différentes radios et les leçons des expériences étrangères. S'il était judicieux de protéger les stations à vocation associative, pourquoi nier les autres, celles qui aspirent à faire de la radio comme on exerce un métier, qui souhaitent se voir reconnaître un statut d'entreprise de communication, créer des emplois et s'autofinancer, par l'appel à la publicité ? Pour toutes celles-là, les plus nombreuses, la loi était inadaptée. Elle l'est plus que jamais, et le fait que la plupart aient tout de même pu passer entre les mailles du filet n'est dû qu'à une interprétation laxiste de la législation.

L'esprit de la loi ? Il y a longtemps que l'on ne s'y réfère plus. Comment, sinon, aurait-on pu autoriser Radio-Chirac à Paris (RSTE), Radio-Giscard à Chamalières (RCL), Radio-Labarrère (des Gaves) à Pau, Radio-le-Provençal (fréquence Marseille), Radio Sud-Ouest (Radio 100) à Bordeaux, ou Radio-Télégramme de Brest (Radio Gram) à Brest ?

La lettre de la loi ? Quelle imagination n'a-t-on pas déployée pour s'y conformer, sans la suivre. Que signifie encore le statut associatif, cet écran de fumée masquant tantôt un parti politique, tantôt une secte, tantôt un journal, tantôt un centre commercial ? La radio n'est que rare*ment l'émanation d'associations*, comme le prévoyait la loi ; c'est elle, au contraire, qui crée l'association — alibi susceptible de faire oublier la SARL montée parallèlement !

Quant à la publicité, il est peu de radios qui peuvent s'en passer. Si la plupart se contentent de peu et jonglent avec le spot, l'information promotionnelle ou le reportage de complaisance, les tables des tarifs de quelques grosses stations circulent depuis des mois chez les publicitaires, qui, dans leurs programmes, réservent désormais une ligne budgétaire aux « radios locales privées ». Les réseaux multiplient les offres : aux radios, des programmes souvent sponsorisés ; aux publicitaires, des radios, des tranches d'auditeurs ou des régions de France... Enfin, l'enjeu suprême est déjà la régie : Bélier de chez Havas, Europe 1, RMC... L'Etat lui-même, par un curieux retour du sort, pointe le nez.

La situation est parfaitement hypocrite : elle est néfaste surtout pour les professionnels, mais aussi pour les auditeurs. Tour à tour, le BVP (Bureau de vérification de la publicité), le SOP (Service d'observation des programmes), l'UDA (Union des annonceurs), les associations de radios et même la presse régionale se sont officiellement alarmés des dangers et des dérapages de la situation. La Haute Autorité menace de sévir. Mais comment va-t-elle faire ? La délation, dit-on, va bon train. Au nom de quelle justice va-t-elle sanctionner pour l'exemple ? Un coup ici, un coup là ?

Les perspectives du câble et du satellite excitent beaucoup l'imagination des parlementaires. On les comprend. Pourtant, c'est probablement l'irruption des radios locales privées qui représentera, dans le domaine de la communication, l'apport le plus spectaculaire, le plus important. Elles sont plus d'un millier, auxquelles sont désormais fidèles plus de cinq millions d'auditeurs (*le Monde* du 26 janvier) et autour desquelles gravitent en moyenne une quarantaine de bénévoles, des jeunes, animateurs ou techniciens, qui y consacrent leur temps et leur imagination. Ce n'est donc plus une entité abstraite, un phénomène marginal, qu'on peut supprimer d'un trait de plume. Ce pourraient être, en revanche, de petites entreprises, créatrices de plusieurs milliers d'emplois. A condition d'amender enfin la loi. A condition que TDF accepte de collaborer et et abandonne sa politique du secret — faudra-t-il recourir à la procédure d'accès aux documents administratifs pour avoir connaissance du fameux plan de fréquence ? A condition, enfin, de vouloir des « radios libres » adultes et... libres. Mais y tient-on vraiment ?

ANNICK COJEAN.

POINT DE VUE

Des sanctions mal graduées

par
JEAN-LOUIS BESSIS (*)

LA procédure de retrait que la Haute Autorité s'apprête à engager contre huit radios locales privées parisiennes n'est pas la première alerte du genre. Les précédentes ne furent jamais suivies d'effet. Sans doute la Haute Autorité entend-elle cette fois donner plus de solennité à la menace, jusqu'ici entourée d'un flou certain. A sa décharge, *il faut dire que le* législateur n'a montré l'exemple ni de la clarté ni du réalisme.

Le monde des radios libres est entre les mains de trois autorités : le législateur utopiste d'un idéal vers lequel les radios devraient tendre ; la Haute Autorité donnant ou retirant après avis de la commission Galabert les autorisations en oubliant, à juste titre, les contraintes les plus insupportables de la loi ; la justice, enfin, saisie par le procureur en liaison avec *le gouvernement auquel revient d'ail*leurs le dernier mot puisque c'est de lui que dépend la décision d'engager ou non des poursuites judiciaires contre les exclus récalcitrants.

Les opérations de répression sont ainsi subtilement réparties entre Haute Autorité et autorité judiciaire. Le sort des « pirates » dépend directement de l'autorité judiciaire, celui des « autorisées » d'abord et avant tout de la Haute Autorité ; la loi n'ayant pas prévu de sanction pénale *à l'encontre d'une radio officielle*ment autorisée, la révocation de l'autorisation est la toute première sanction qui menace les radios reconnues en infraction, contrairement à ce que la Haute Autorité a laissé entendre.

Une station FM gêne-t-elle le service public ? La loi, cette fois, sera plus sévère, les contrevenants risquent même des peines de prison ; mais la procédure n'en sera pas moins la même, et rien ne justifiera que des poursuites pénales puissent être engagées avant le retrait décidé par la Haute Autorité.

Système absurde que celui qui impose comme première sanction la punition suprême qu'est le retrait d'autorisation. Mme Cotta le reconnaît implicitement lorsqu'elle déclare pudiquement répugner à l'arme du retrait, qu'elle qualifie même de *« bombe atomique »* et préférer que d'autres se chargent de la répression. Cette maladresse du législateur exclut toute sanction graduée ou individualisée et risque même de paralyser toute discipline, quand il aurait fallu faire de ce retrait plutôt le châtiment ultime à l'égard d'un multirécidiviste qu'un préalable à la plus faible des sanctions pénales.

Une seule exception : le cas de recours à la publicité. La diffusion de messages publicitaires a bien été éri*gée par le législateur en infraction* spécifique et peut ainsi donner lieu immédiatement à des sanctions pénales. Des sanctions minimes cette fois — de simples contraventions — qui touchent à la fois l'annonceur et le diffuseur. Détail croustillant : cette sanction modeste disparaît même lorsque les messages sont diffusés sur une radio non autorisée. Vous avez bien lu : le texte est ainsi rédigé que les anonnceurs ne commettent pas d'infraction en *s'adressant à une station exclue* alors qu'ils en commettent en s'adressant à une station autorisée, aussi légaliste soit-elle par ailleurs. Autre maladresse législative...

Si elle doit intervenir, la répression ne peut être que sélective. Une distinction pourrait être faite entre violations nécessaires à la survie, c'est-à-dire celles que le législateur devrait dépénaliser (notamment publicité en quantité raisonnable et puissance permettant d'être correctement reçue en stéréophonie dans la zone de service), et violations non indispensables, ayant pour résultat la concurrence déloyale. Comme la publicité — dont les effets pervers de l'interdiction sont désormais notoires, — la question des puissances impose une solution modérée : ne reprocher que les excès les plus criants. C'est celle que la Haute *Autorité semble avoir retenue.* Ne vient-elle pas de fixer à 3 kW la barre au-delà de laquelle l'autorisation d'une radio pourra être retirée ? Ce qui est navrant, c'est que la norme parisienne — utopique — de 500 W a été arrêtée non par le législateur mais la Haute Autorité elle-même ! Sans doute a-t-elle, comme la commission consultative, l'excuse d'être, en ce domaine technique, tributaire de TDF dont la passion pour les radios libres n'a jamais été excessive...

Il n'empêche qu'il n'est pas heureux pour la crédibilité de la Haute Autorité que ses normes ne paraissent pas plus coller à la réalité que celles du *législateur.*

En s'appuyant enfin sur une réglementation réaliste, la Haute Autorité ne serait pas contrainte, comme prochainement les tribunaux, de se livrer à des acrobaties pour obtenir une discipline de la bande FM. Le législateur doit se ressaisir d'urgence s'il souhaite que l'opinion n'oublie pas totalement qu'à l'origine des troubles se trouve la consécration d'une nouvelle liberté publique.

(*) Avocat, enseignant du droit de la communication à l'université Paris-I, membre de la commission Galabert.

● *Le morcellement de l'imprimerie Oberthur.* — Le tribunal de commerce de Rennes a autorisé, lundi 6 février, le syndic de la liquidation des biens de l'imprimerie Oberthur à céder le secteur labeur à M. Jacques Lopes pour 1,2 million de francs payable en cinq ans. Les frais de déménagement du matériel sont à la charge du syndic et payables immédiatement à concurrence de 1,2 million de francs. La « solution Lopes » entraîne un éclatement en trois parties du secteur labeur (impression, reliure et photocomposition), et bénéficie de 6,5 millions de francs de subvention de la part de l'Etat au titre *« de la relance des exportations »*.

L'autorisation de vente a été donnée du bout des lèvres par le tribunal, qui estimait l'offre de M. Lopes insuffisante et a rejeté *« avec regret »* deux propositions de reprises partielles présentées par d'anciens salariés d'Oberthur devant l'insistance des pouvoirs publics. — *(Corresp.)*

● PRÉCISION. — La direction de TF 1 nous prie de signaler à propos de la conférence de presse réunie par M. Hervé Bourges à Monte-Carlo (*le Monde* du 8 février) que celui-ci n'a pas estimé la formule du journal de 13 heures *« condamnée par Antenne 2 »*, comme une erreur de transmission nous l'a fait écrire, mais *« talonnée par »* l'édition de la deuxième chaîne, qui commence un quart d'heure plus tôt. C'est cette concurrence qui justifie l'étude entreprise par TF 1 en vue d'une refonte de la tranche horaire 12 heures-14 heures et non la formule du journal d'Yves Mourousi à proprement parler.

CARNET DU Monde

Réceptions

– A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur d'Australie et Mme Curtis ont donné une réception précédée d'un concert du Sydney String Quartet.

Décès

– Mme Jérôme Braine,
Charles et Xavier,
Mme Francis Braine,
sa mère,
M. et Mme Bernard Caloni,
ses beaux-parents,
Mme Jean Braine,
Mme André Darrasse,
Mme Pierre Caloni,
M. Charles Loiseau,
ses grands-parents,
Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, alliés et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Jérôme BRAINE,

survenu le 5 février 1984 à Caen,

et prient d'assister ou de s'unir d'intention à la cérémonie religieuse qui aura lieu le vendredi 10 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique à Paris-7e.

Ni fleurs ni couronnes.

– Les associés
Et les collaborateurs de Bernard *Montagne. André Amic et associés,*

ont le regret de faire part du décès, survenu *le 5 février,* de

M. Louis CALTOT,

père de M. Jacques Caltot, associé.

128, boulevard Haussmann,
75008 Paris.
71, rue François-Mermet,
69160 Tassin.

– Marie-Christine et Bruno Chevalier,
Etienne,
M. et Mme Jean Chevalier,
M. et Mme Louis Daudré,
ont la douleur de faire part du décès de

Florent CHEVALIER,

leur fils, frère et petit-fils,

survenu le 2 février 1984, à Paris, dans sa quatrième année.

La *célébration religieuse a eu lieu* dans l'intimité en l'église Saint-Jean de Péronne.

Si vous souhaitez participer à la lutte contre le cancer, vous pouvez adresser vos dons au service pédiatrique du professeur Lemerle, institut Gustave-Roussy, rue Camille-Desmoulins, 94800 Villejuif.

– Mme Pierre Lejeune
et ses enfants,
font part du retour à Dieu du

docteur Pierre LEJEUNE,
ancien interne
des hôpitaux de Paris,
ex-chef de clinique à la faculté,

le 7 janvier 1984.

Une messe sera célébrée à son intention le mercredi 15 février, à 18 h 30, en l'église de Notre-Dame d'Auteuil.

15, rue Chanez, 75016 Paris.
03360 Saint-Bonnet-Tronçais.
13000 Aix-en-Provence.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 29 janvier, de

Mme Jean MAJORELLE,
née Simone Alexandre,
chevalier de la Légion d'honneur.

De la part de
Mme Jules Mény,
M. et Mme Robert Alexandre,
M. et Mme Pierre Alexandre.

Les obsèques ont été célébrées dans la stricte intimité familiale.

195, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

– Mme Jean Paléologue,
née Duthilleul, son épouse,
Le docteur et Mme François Paléologue,
Mme Forgent-Paléologue,
ses enfants,
Alexandre, Thomas, *Constantin et* Alexis, ses petits-fils,
Toute sa famille et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

médecin général
Jean PALÉOLOGUE (C.R.)

commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 5 février 1984, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu en la chapelle du Val-de-Grâce *le vendredi* 10 février, à 10 h 30.

L'inhumation se fera dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

37110 Château-Renault.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– M. et Mme Pierre Perdigon,
M. et Mme François Ponceau,
M. et Mme Henri Pochat,
M. et Mme François Perdigon,
M. et Mme Vincent Perdigon,
M. et Mme Bernard Pichon,
Et tous leurs enfants,
Sœur Marie Saint-Louis Eyssautier,
M. et Mme Louis Eyssautier,
La famille Stiegler,

font part du décès de

Mme Jean PERDIGON,
née Cécile Eyssautier,

survenu à Annecy, le 4 février 1984, dans sa soixante-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) et l'inhumation au cimetière d'Antibes, le 7 février 1984.

– Le docteur Germain Philippe,
Le docteur et Mme Francis Detourbet
et leurs enfants,
M. et Mme Ghislain Philippe
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Michel Thibault
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à *Dieu de*

Mme Germain PHILIPPE,
née Hélène Jeanson,

endormie dans la paix du Seigneur le 6 février 1984, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 9 février 1984, à 10 h 45, en la chapelle de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Ni fleurs ni couronnes, des prières.
17, rue de Noailles,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– *Mme* François Ragueneau
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François RAGUENEAU,

survenu le 6 février 1984 à son domicile, à l'âge de cinquante-huit ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 9 février, à 10 h 45, en l'église Saint-Wandrille, avenue du Pavillon-Sully au Pecq (Yvelines) :

Résidence Bernadotte,
33, boulevard Folke-Bernadotte,
78230 Le Pecq.

– Marcel Bleustein-Blanchet
Et le groupe Publicis,
sont attristés de la disparition de leur collaborateur

François RAGUENEAU

et présentent leurs sincères condoléances à sa famille.

Anniversaires

– L'Union fédérale des Associations françaises d'anciens combattants, 1, rue de Brissac, 75004 Paris, soucieuse de perpétuer le souvenir de

René CASSIN,
prix Nobel de la paix,

invite tous ses amis et tous ceux qui se *préoccupent de la défense des droits de* l'homme, à se recueillir sur sa tombe le lundi 20 février 1984, à 11 h 15, au *cimetière du Montparnasse,* 3, boulevard Edgar-Quinet, 75014 Paris.

– *Au dixième anniversaire de la mort* de

EBEAU de LOMENIE,

une pensée est demandée aux amis du grand historien indépendant.

Remerciements

– Mme Marcel WAILLE,

très touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été adressées pendant la maladie et lors du décès de son mari, remercie vivement tous ceux *qui l'ont ainsi réconfortée pendant cette* cruelle épreuve.

Soutenances de thèses

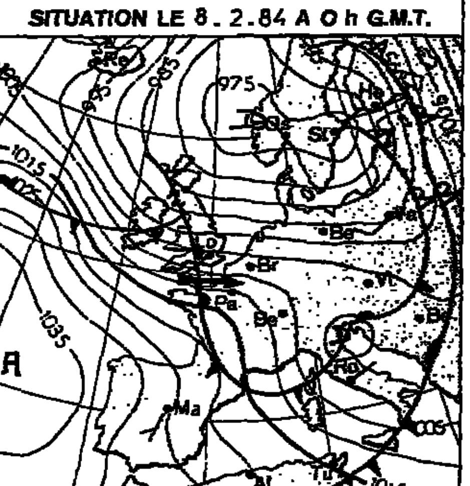
DOCTORAT D'ÉTAT

– *Université de Paris-II,* vendredi 10 février, à 9 heures, salle des Commissions, M. Auguste Iloki : « Le licenciement individuel en droit congolais et en droit français ».

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8.2.84 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 9.2.84 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ∼ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 9 FÉVRIER 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 8 février à 0 heure et le jeudi 9 février à 24 heures.

La perturbation active qui a traversé la France mercredi est suivie d'air *humide, instable et plus frais qui circule* rapidement dans un flux de nord-ouest. Une hausse du champ de pression par *l'ouest atténuera jeudi cette instabilité.*

Jeudi matin : un temps instable avec succession d'éclaircies et de passages nuageux parfois accompagnés d'averses prédominera sur les régions de la moitié est du pays, ainsi que sur les Pyrénées ; les régions méditerranéennes seront protégées par le mistral et la tramontane qui souffleront très fort. Les averses (de neige au-dessus de 500 m environ) seront plus fréquentes sur le Jura et le nord des Alpes.

Le vent de nord-ouest soufflera assez fort en moyenne, mais de fortes rafales accompagneront encore les averses. Les températures minimales, généralement *positives, pourront* atteindre la faible gelée sur les régions de l'est et du centre ; elles avoisineront l'après-midi 4 à 12 degrés du nord au sud.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 février ; le second le minimum de la nuit du 7 février au 8 février) :

Ajaccio, 14 et 7 degrés ; Biarritz, 12 et 12 ; Bordeaux, 12 et 10 ; Bourges, 11 et 5 ; Brest, 11 et 9 ; Caen, 10 et 7 ; Cherbourg, 8 et 6 ; Clermont-Ferrand, 13 et 5 ; Dijon, 11 et 4 ; Grenoble-St-Martin-d'Hères, 7 et 4 ; Grenoble-Saint-Geoirs, 8 et 4 ; Lille, 7 et 3 ; Lyon, 9 et 4 ; Marseille-Marignane, 14 et 8 ; Nancy, 9 et 0 ; Nantes, 13 et 9 ; Nice-Côte d'Azur, 20 et 10 ; Paris-Montsouris, 11 et 5 ; Paris-Orly, 10 et 5 ; Pau, 11 et 11 ; Perpignan, 18 et 15 ; Rennes, 11 et 8 ; Strasbourg, 9 et 0 ; Tours, 11 et 8 ; Toulouse, 11 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 10 degrés ; Amsterdam, 5 et 1 ; Athènes, 15 et 8 ; Berlin, 4 et 2 ; Bonn, 6 et 1 ; Bruxelles, 6 et 3 ; Iles Canaries, 21 et 15 ; Copenhague, 3 et 1 ; Dakar, 27 et 18 ; Djerba, 18 et 12 ; Genève, 7 et 3 ; Jérusalem, 9 et 6 ; Lisbonne, 14 et 10 ; Londres, 8 et 4 ; Luxembourg, 6 et 0 ; Madrid, 20 et 4 ; Moscou, – 10 et – 12 ; Nairobi, 30 et 13 ; New-York, – 2 et – 8 ; Palma-de-Majorque, 20 et 15 ; Rome, 16 et 6 ; Stockholm, 2 et – 2 ; Tozeur, 19 et 8 ; Tunis, 16 et 11.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 8 février :

DES ARRÊTÉS

● Fixant les limites des tranches du tarif de la retenue à la source applicable aux salaires, pensions et rentes viagères versés en 1984 à des personnes domiciliées hors de France.

● Approuvant la création du groupement d'intérêt public dénommé Gemonod (Groupement pour la mise au point des moyens nécessaires à l'exploitation des nodules métalliques).

UNE DÉCISION

● Relative à l'application du *régime des prix des produits pétroliers* de 1984.

EN BREF

AUVERGNE

ASSURANCE ET HANDICAP. – Le Centre régional pour la jeunesse inadaptée en Auvergne (CRJIA) organise, du 27 au 29 février, un stage qui abordera tous les problèmes des assurances dans les institutions de handicapés.

★ **CRJIA, 10, rue André-Moinier, 63000 Clermont-Ferrand. Tél. : 16 (73) 37-25-52.**

SALON

RÉTROMOBILE A LA PORTE DE VERSAILLES. – *Le parc des* expositions de la porte de Versailles, à Paris, reçoit du 10 au 19 février, dans son hall no 5, Rétromobile, le neuvième Salon de *la voiture ancienne. Cette exposition*-vente de voitures de collection regroupe cette année quelque cent cinquante exposants. Des Ferrari, des américaines de tous âges mais aussi, évidemment, des françaises dont une Delahaye de 12 cylindres, sont présentées à côté de camions et de voitures de rallye.

Des objets d'art et des jouets inspirés par l'automobile sont également exposés.

★ **Ouverture le vendredi 10 de 18 à 23 heures, le week-end, de 12 à 20 heures les autres jours. Nocturnes les 14 et 17 février. Prix d'entrée : 30 F, enfants 15 F.**

BIBLIOGRAPHIE

Les publications de la Documentation française

La Documentation française a publié les ouvrages suivants :

COLLECTION
DES RAPPORTS OFFICIELS

Recherche en éducation et en socialisation de l'enfant. – Rapport de Roland Carraz, député de *la Côte-d'Or, au ministre de* l'industrie et de la recherche. Forces et faiblesses de la recherche en éducation. Propositions pour un nouvel essor, de nouveaux moyens, et de nouveaux espaces de recherche. 423 p., 16 × 24, 100 F.

Des illettrés en France. – Rapport de Véronique Espérandieu, Antoine Lion et Jean-Pierre *Benichou au premier ministre.* L'analphabétisme chez les adultes métropolitains français : évaluation du phénomène, réponses actuelles, propositions d'action. 157 p., 16 × 24, 45 F.

Savoir et savoir-faire en informatique. – Rapport de Maurice Nivat aux ministres de l'éducation nationale, de l'industrie et de la recherche. Analyse des *moyens nécessaires à une meilleure* intégration de l'informatique par la société française : formation des informaticiens et utilisateurs professionnels, développement de la recherche en informatique, effort global de pédagogie de l'informatique. 74 p., 16 × 24, 35 F.

Bureautique : quelle politique sociale pour quelle technologie ? – Rapport au ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Étude du développement de la bureautique et de ses conséquences à l'égard du travail. Propositions visant à contenir les risques. 190 p., 16 × 24, 59 F.

COLLECTION DES NOTES
ET ÉTUDES DOCUMENTAIRES

Publicité et environnement. – Par J. Desandre, D. Hochedez et J.-P. Delannoy. Étude de la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes. Objectifs, moyens, champ d'application et portée du texte devenu totalement applicable le 29 juin 1983. 144 p., 16 × 24, 45 F, no 4733-4734.

Nationalisations et dénationalisations en Grande-Bretagne. – Par F.-E. Dangeard. Aspect politique. Performances économiques et financières du secteur *nationalisé. Gestion par l'État de ce secteur.* 144 p., 16 × 24, 45 F, no 4739-4740.

La protection sociale aux États-Unis. – Par J.-J. Chaban-Delmas et J. F. Pons. Description du système de protection sociale et de son évolution au cours des vingt dernières années aux États-Unis. 128 p., 16 × 24, 45 F, no 4743-4744.

Le Japon et son système éducatif. – Par Jean-Michel Leclercq. L'évolution historique du système, son rendement. La relation enseignement/formation *professionnelle. La fonction* d'éducation dans la société japonaise. 120 p., 16 × 24, 45 F, no 4747-4748.

OUVRAGES DIVERS

Comment vivrons-nous demain ? – Rapport du groupe « changements des modes de vie » pour la préparation du IXe Plan. Rappel des transformations de la société française depuis 1944 suivi de réflexions et d'hypothèses sur les mutations en cours et à venir. 203 p., 16 × 24, 60 F.

Éléments de télé-informatique. – Aide-mémoire pour comprendre le sens des principaux concepts de la téléinformatique et des mots techniques couramment employés. 144 p., 21 × 29,7, 75 F.

REVUES

Revue française des affaires sociales. – numéro spécial : Recherches et Familles: Rapports préparatoires et principales interventions du colloque de janvier 1983. 255 p., 16 × 24, 35 F.

Problèmes économiques no 1848. – Science économique : naissance et développement de la pensée économique moderne selon Georges J. Stigler. *Une interprétation* schumpétérienne de la crise actuelle. 31 p., 21 × 29,7, 7 F.

Regards sur l'actualité no 97. – Presse : pluralisme et concentration. Sciences : élus et choix technologiques. Le logement social depuis 1820 : HLM et stratégie sociale. 64 p., 16 × 24, 16 F.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 10 FÉVRIER

« Les automates », de J. Damiot, et « le Musée de la femme », dans *l'hôtel Arturo-Lopez, 14 h 45,* Musée de Neuilly, 12, rue du Centre, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Chapiteaux romans », 15 heures, Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Mme Saint-Girons (Caisse nationale des monuments historiques).

« Raphaël », 17 h 30, Grand Palais, Mlle Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Ateliers de fabrication de l'Hôtel de la Monnaie », 14 h 30, 11, quai Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels de l'ancien et du nouveau Marais », 14 h 30, métro Pont-Marie (les Flâneries).

« Passages couverts de la Grange-*Batelière », 14 h 30, métro Le Peletier* (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels du Marais », 14 h 30, place des Vosges, métro Saint-Paul (*Résurrection du passé*).

« Palais du Luxembourg et Sénat », 14 h 30, 15, rue de Vaugirard (Approche de l'art).

« Collections de *l'Ermitage et du* Prado », 14 h 30, salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V (Paris et son histoire).

« Le musée Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau (Paris et son histoire).

« Les passages », 14 h 30, métro Palais-Royal, sortie place Colette (Arts et promenades).

« L'Opéra », 14 heures, dans le hall, Mme Rojon.

CONFÉRENCES

14 heures, *Centre culturel du Marais,* 28, rue des Francs-Bourgeois, M. D. Bouchard : « Kaspar-David Friedrich et *le romantisme allemand* ».

16 h 15, hall du Grand Palais, M. D. Bouchard : « Raphaël dans les musées français ».

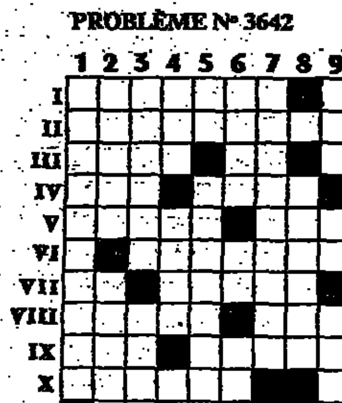
19 h 30, amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, Mme M. Flak : « Le tantrisme ».

18 h 30 et 21 heures, Centre Chaillot-*Galliera,* 28, avenue George-V : *Tunisie, l'Orient du Maghreb,* film et récit de J.-F. Poirot-Valencourt.

20 h 45, salle Adacop, 46, rue Gabriel-Péri, à Cormeilles-en-Parisis : *la Strada,* film de F. Fellini, avec la participation de M. E. Gelpi, sociologue à l'UNESCO.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 3642



HORIZONTALEMENT

I. Minute, elle couve mais ne pond pas. – II. Femme cloîtrée ayant pris le voile. – *III.* Titre plus difficile à gagner par le cœur que par le ventre. Participe passé. – IV. Souvent violé malgré la défense. Bœuf passé de mode. – V. Ne sort de l'ombre *qu'après sa mort.* Certains attendent pour la violer qu'elle sorte de la Chambre. – VI. Nids de poules. – VII. Possessif. Personne ne tient à y mettre même un pied. – VIII. Lance et pique. Vallée maritime. – IX. Marqua le « pas ». Espèces de Chinois. – X. Téléphone de brousse. – XI. Spécialistes des bonds et des faux bonds.

VERTICALEMENT

1. Porte parfois sur un revers la marque de sa victoire. – 2. Il faut avoir du nez pour le découvrir. Tintouins ou douces musiques. – 3. Se *battent souvent dans les cafés.* La « mère » de Florence. – 4. Echo des gradins de Grenade. Poire, pomme ou fraise. Personnel. – 5. Pris en entier. Il faut être gonflé pour voyager dans un tel engin. – 6. Conseil superflu pour une star. Abréviation. Peut être sensible ou avoir un caractère d'acier. – 7. Chacun de nous le trouve dans son assiette. – 8. Notre apathie est à la mesure de son ardeur. – 9. Peut désigner l'endroit, mais pas le lieu. Carrefour ferroviaire. *Dieux nordiques.*

Solution du problème no 3641

Horizontalement

I. Cédille. – II. Elire. Noé. – III. Nevada. Un. – IV. Tao. Assis. – V. Etre. Et. – VI. Nécropole. – VII. Esus. – VIII. If. Etique. – IX. Pareur. – X. Enoue. A-EF. – XI. Eux. Visa.

Verticalement

1. Centenaire. – 2. Eléate. Ne. – 3. Divorce. Pou. – 4. Ira. Erseaux. – 5. Léda. Outre. – 6. Asepsie. – 7. En. STO. Quai. – 8. Oui (oui). Liures. – 9. Pensée. Fa.

GUY BROUTY.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

Cette offre d'emploi s'adresse à des universitaires arabisants pour enseigner à l'université AL FATEH, Tripoli, Libye.



عن حاجتها لأعضاء هيئة التدريس شريطة حصولهم على درجة الدكتوراه او ماجستير في مجال التدريس الجامعي وذلك للعام الجامعي ٨٣/١٩٨٤ في التخصصات الدقيقة التالية

١. علم نفس تربوي
٢. اختبارات ومقاييس
٣. صحة نفسية
٤. طرق بحث
٥. علم النفس العام
٦. احصاء تربوي
٧. توجيه ارشاد
٨. قياس وتقويم

المرتبات لاعضاء هيئة التدريس بعقود

الدرجة	بداية المربوط السنوي للوظيفة	نهاية المربوط السنوي للوظيفة	العلاوة السنوية	عددها
استاذ	٨٦٤٠ د.ل.	٩٧٢٠ د.ل.	١٨٠ د.ل.	٦
استاذ مشارك	٧٥٦٠ د.ل.	٨٦٤٠ د.ل.	١٨٠ د.ل.	٦
استاذ مساعد	٦٨٤٠ د.ل.	٧٥٦٠ د.ل.	١٢٠ د.ل.	٦
محاضر	٦٢٤٠ د.ل.	٦٨٤٣ د.ل.	١٠٠ د.ل.	٦
محاضر مساعد	٥٢٦٥ د.ل.	٦٢٢٧ د.ل.	١٦٢ د.ل.	٦

أهم شروط التعاقد

١ – تعتبر السنة الاولى من العقد سنة تجريبية لكل من الطرفين .

٢ – تبدا السنة الدراسية عادة في اول سبتمبر وتنتهي بنهاية اغسطس مع بداية العطلة الصيفية التي تحدد من قبل الكلية .

٣ – تدفع الجامعة تذاكر سفر بالطائرة وبالدرجة السياحية لعضو هيئة التدريس وزوجته و (٤) من اطفاله دون سن الثامنة عشر ويكون الحجز من بلد التعاقد الى طرابلس او دفع ثمنها في حالة عدم الحصول عليها لاول مرة .

٤ – تدفع الجامعة ٢٥٪ من قيمة التذكرة للعفش الزائد مرتين في اول العقد وعند انتهائه .

٥ – تعفى تذاكر السفر من الضرائب .

٦ – يخضع مرتب عضو هيئة التدريس للضرائب المعمول بها داخل الجماهيرية .

٧ – تتكفل الجامعة بتوفير السكن لعضو هيئة التدريس سواء متزوجا او اعزب طيلة فترة التعاقد .

٨ – يستحق عضو هيئة التدريس كل سنة تذاكر سفر على حساب الجامعة له ولاسرته حسب بند (٣) .

٩ – يمنح عضو هيئة التدريس عند انتهاء علاقته الوظيفية مكافاة شهرين عن سنتي الخدمة الاولتين وثلاثة اشهر عن السنوات اللاحقة عند انتهاء العقد .

١٠ – لعضو هيئة التدريس وزوجته واولاده حق العلاج الطبي مجانا في المستشفيات العامة بالجماهيرية ومستوصف الجامعة .

١١ – في حالة انهاء العقد اثناء السنة التجريبية يستحق عضو هيئة التدريس مكافاة وتذاكر له ولاسرته مع ٢٥٪ من قيمة التذاكر للعفش الزائد .

١٢ – في حالة انهاء العقد من طرف عضو هيئة التدريس قبل موعده ودون اخطار الجامعة بذلك لا يستحق اية مكافأة او تذاكرسفر .

١٣ – على عضو هيئة التدريس الذي يتم التعاقد معه احضار شهادة الخلو من الامراض المعدية وشهادة الخلو من السوابق .

١٤ – علاوة السكن لا تتجاوز مائة دينار ليبي .

١٥ – ٥٠٠ دينار مصاريف تعليم الاطفال اذا كانوا يدرسون بمقابل خارج الجماهيرية دون سن الثامنة عشر وبمراعاة ان يحضروا ما يثبت ذلك مصدقا عليه من المكاتب الشعبية او مكاتب الاخوة .

١٦ – يقدم المتعاقد كتابيا بما يفيد عدم تعاقده مع اية جهة اخرى داخل الجماهيرية ويتحمل نتائج ذلك اذا ما اخل بهذا الشرط .

الكتابة الى ادارة الجامعة او الاتصال بالمكاتب الشعبية ومكاتب الاخوة العربية الليبية

OFFRES D'EMPLOIS

INGENIEURS ELECTRONICIENS/ ELECTROMECANICIENS

en FRANCE et en EXTREME ORIENT

CGA ALCATEL, 800 personnes, 450 MF de CA dont 50 % à l'export propose, à trois jeunes ingénieurs décidés à changer d'horizons, de rejoindre des équipes dynamiques et performantes à Hong Kong, PUSAN ou tout simplement en France.

De formation ENSI ou équivalent, les candidats que nous désirons intégrer, seront des cadres responsables, curieux de techniques et de relations nouvelles. Ils pourront justifier d'une expérience de quelques années dans la conduite de chantiers à l'étranger et si possible dans la maintenance.

Nous leur confierons des tâches variées allant de la conduite de travaux d'installations à la coordination des sous-traitants en passant par le contrôle des recettes et de la maintenance.

Outre des qualités techniques, ces postes exigent une bonne adaptabilité, le sens du contact et de réelles aptitudes au commandement.

Les séjours prévus à l'étranger sont de durée variable.

La maîtrise de l'anglais est bien évidemment indispensable.

*Si vous pensez être l'homme de la situation, écri*vez sans plus tarder avec CV et rémunération actuelle à P. MARIE JOSEPH - CGA ALCATEL Direction du Personnel BP 57 - Le Plessis Pâté 91220 BRETIGNY S/ORGE.

CGA Alcatel

KELLER FRANCE
ETT recrute
ANALYSTES-PROGRAMMEURS
COBOL ASSEMBLEUR PL1
Gros systèmes I.B.M., série 43. CII H.B.
minimum 1 an d'expérience. formation supérieure. Tél. pour R.-V. 562-81-06.

Importante Société Internationale
M° Porte d'Orléans
recherche
AGENT DE RECOUVREMENT

Le candidat retenu sera responsable des actions en recouvrement, ainsi que du suivi et de la mise à jour de dossiers crédit.

Un bon niveau de formation complété par une expérience du crédit permettra à ce collaborateur d'être opérationnel rapidement dans ce poste qui demande rigueur et persévérance.

L'anglais parlé est un atout.

Adr. lettre manuscrite, C.V., *photo et prétentions à :* N° M. 72.076 BLEU, 17, rue Lebel, 94307 VINCENNES Cedex qui transmettra.

Rech. INSTITUTEUR (TRICE) pr partir en ITALIE 1 mois 1/2. Cours fillette 10 ans 1/2, niv. CM2. Départ le 9 février 1984. URGENT. 225-90-75.

IMPORTANT BUREAU DE CONTROLE, recherche pour son développement
INGÉNIEUR ASSURANCE DE QUALITÉ

Expérience 4 ans minimum, dont 2 ans dans le domaine nucléaire indispensable, avec connaissances en essais non destructifs et destructifs. Anglais courant. Rémunération et responsabilité motivantes.

Adresser C.V. prétent. n° 9.008 *Parfrance*, 4, rue Robert-Estienne, 75008 PARIS qui transmettra.

LE CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
Etablissement Public à caractère industriel et commercial, recherche
UN INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE CONFIRMÉ
(X, PONTS ET CHAUSSÉES, MINES, CENTRALE...)
pour effectuer des recherches et des études dans le domaine de la THERMIQUE DU BATIMENT avec comme thème principal l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les systèmes de chauffage.

Envoyer C.V., prétentions, à STATION DE RECHERCHE de MARNE-LA-VALLÉE Service Conception thermique des Bâtiments et des Equipements, 84, av. Jean-Jaurès, CHAMPS-SUR-MARNE, 77421 Marne-la-Vallée, Cedex 2.

Groupe de Presse
recherche
Jeune Journaliste (H ou F)
– Ecole de journalisme.
– Goût pour l'informatique et les jeux vidéo.
– Bonne connaissance de l'anglais appréciée.
Envoyer C.V., photo et prétentions.
Ecr. s/n° 7.484 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SOCIÉTÉ TRANSPORT recher. CHEF DU PERSONNEL exp. Env. 30 ans, niv. licencié en droit. Spécialisé droit du travail. Not. comptabilité du personnel et informatique. Ecrire NOVATRANS JD 21, rue du Rocher, 75008 PARIS.

VILLE D'ARGENTEUIL (96.045 hab., VAL-D'OISE)
RECHERCHE
pour sa Direction aménagement urbain
UN (E) ATTACHÉ (E)
chargé (e) d'études.

Mission :
Sous la direction du responsable de l'atelier d'urbanisme, il/elle assurera la constitution et la rédaction des rapports justificatifs des opérations d'urbanisme engagées par la Ville (POS, études d'impact, procédure H.V.S., et îlot sensible...)

Profil :
Licence/maîtrise d'urbanisme ou équivalent.
– le/la candidat (e) aura un bon esprit de synthèse et le *goût de la rédaction,*
– il/elle devra par ailleurs largement prendre en compte le contexte local et les objectifs municipaux en matière d'urbanisme.

Adresser curriculum vitae et lettre motivée à
Monsieur le Député-Maire
HOTEL DE VILLE
(Service du Personnel)
12-14, bd Léon-Feix, B.P. 721
95107 ARGENTEUIL CEDEX.

ANALYSTE-PROGR.
sur microprocesseur 80.86.
Référ. exigées – 784-74-52.

représentation offres

Cherchons
REPRÉSENTANTS
Qualifiés prêt-à-porter.
Téléphone : 200-24-52.

Recherche VRP multicartes toutes régions, introduits détail articles de pêche et grands magasins pour diffusion articles nouveaux sans concurrence. Ecrire à F.D.B. 11, rue Léon-Hollier, 51100 Reims. Tél. : 16 (26) 88-41-93.

ÉDITEUR
DIFFUSEUR DE LIVRES pratiques et littéraires
recherche
REPRÉSENTANTS (ES)
EXPÉRIMENTÉS (ES) OU NON

Pour animation et visites librairies et grosseires (salaire + commission + frais).

– Cours déplacements en province.
– Possibilité promotion.
– Libre rapidement.

Env. C.V. + photo à l'attention de M. MAGNIEZ 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris.

emplois régionaux

CABINET EXPERTISE COMPTABLE offre Poste Responsabilité
A
JEUNE EXPERT
OU
MÉMORIALISTE
Proche région lyonnaise
Téléphone : (7) 836-06-94
ou écr. HAVAS ANNONCES 5151, 81, R. RÉPUBLIQUE 69002 LYON.

Association privée
loi de 1901 œuvrant dans le domaine sanitaire et social, gestionnaire d'une dizaine d'établissements, employant 1.400 agents, recherche
un (e) secrétaire général (e) collaborateur (trice) direct (e) du président de l'Association, chargé de veiller à la bonne application des décisions du conseil d'administration, de coordonner, animer et développer les actions de l'Association.
Envoyer curriculum vitae détaillé et prétentions.
Réponse urgente.
Ecr. s/n° 7.482 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ORGANISME TOURISME ASSOCIATIF RÉGION PROVENCE
recherche
1 ATTACHÉ CCIAL
pour promotion centres de vacances. Exp. de la vente indispensable. Connaissances section tourisme souhaitées.
Adresser C.V. + photo sous n° T 044.217 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, Paris 2e.

formation professionnelle

CLÉ = 1 7 14
1 MICRO APPLE 2/ELEVE
7 ELEVES/COURS
14 SEMAINES (9 h/SEM.)
Basic Pascal progiciels info gestion prochaines sessions 10 mars 1984, renseignements et inscriptions
Provost Informatique
149, rue Montmartre

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme.
Demandez une documentation sur notre *revue* spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402.09 PARIS.

Homme d'affaires de langue *anglaise cherche jeune dame* PROFESSEUR DE FRANÇAIS disposée à l'accompagner dans ses voyages en EUROPE pour une durée indéterminée.
Faire offre sous n° P 115.029 à PUBLICITAS 1002 LAUSANNE, SUISSE.

Les responsabilités d'emplois à l'ÉTRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291.09 PARIS.

BANQUE PRIVÉE

Banque privée, filiale d'un groupe bancaire international important, recherche :

Responsable du SERVICE ÉTRANGER
(6 personnes)

Niveau I.T.B., ayant une parfaite maîtrise de l'ensemble des opérations et de la réglementation des changes, expérience bancaire similaire de 7 ans minimum. Anglais écrit indispensable.

Poste à pourvoir à Paris rapidement.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous N° 7.468, *le Monde* Publicité - Service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

TRÈS IMPORTANT GROUPE DE PRESSE FRANÇAIS
recherche
PROFESSIONNEL CONFIRMÉ et DISPONIBLE
Capable d'assurer de MANAGEMENT de Régie de PÉRIODIQUES NATIONAUX de premier plan dans l'OUEST. Implantations prévues à : NANTES, RENNES, ANGERS, TOURS, POITIERS.
Ecrire N° 282.346 M, RÉGIE PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

BANQUE PRIVÉE
Banque privée, filiale d'un groupe bancaire international important, recherche

Responsable du « Secteur OPÉRATIONS »
Diplômé d'études supérieures, I.T.B. ou C.E.S.B.

Possédant une excellente connaissance du fonctionnement d'un département administratif.

Expérience bancaire dans poste similaire exigée.

Anglais indispensable.

Poste très évolutif pour candidat à fort potentiel.

Poste à pourvoir à PARIS rapidement.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous n° 7.467, *le Monde* Publicité - Service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F., 22 ans, B.E.P.C., C.A.P. *stén. dact.*, exp., bon. orthogr., ch. emploi st. Libre de suite.
Ecrire sous le n° 635 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. Fmme, juriste, diplôme IEP, 14 ans exp. organisation internationale de domaines économiques, anglais, allemand courant, cherche emploi dans organisme international, banque, organisme professionnel ou autre proposition, travail temporaire ou partiel également étudié.
Ecrire sous le n° T044.249 M
RÉGIE-PRESSE
85 *bis*, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. Fme exp. marketing, enseignement traduction de langue maternelle polonaise, étudierait ttes propos., tous secteurs d'activités.
Ecrire sous le n° T044.281 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

H., 33 ans, spécialiste du Tiers-Monde, a travaillé au C.N.R.S., *dans l'édition et a publié, prof.* histoire, géographie, économie + formation pour adultes, étudierait ttes propositions. Tél. de 16 à 19 h au 222-32-96.

Expert-comptable mémorialiste, 35 ans, 10 ans d'exp. cabinet + *P.M.E.*, bonne pratique informatique, ch. poste à responsabilité. Paris ou banlieue Sud. Dispon. le 1/03/84.
Ecrire sous le n° T 044.252 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Voulez-vous les Services *d'Ephraïm NSengiyumva qui* parle et écrit bien FRANÇAIS et ANGLAIS. Pr contact, ch. 24, 157, av. d'Italie, 75013 PARIS. Tél. : 586-24-92.

Responsable catering air-terre collectivités expér. inter. parl. langues dont arabe cherche poste France étranger.
Ecr. s/n° 2.829 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 51 ans, autodidacte, esprit décision, volonté créative, rech. situation en rapport avec activité artistique.
Ecr. s/n° 2.795 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune diplômée de l'enseignt supérieur commercial, trilingue début d'exp. EXPORT ch. à devenir PRO de ce secteur et à faire profiter la Sté accueil de ses atouts.
Ecrire sous le n° T044.280 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CHEF DE CUISINE, franc. 38 ans, conn. cuis., française et arabe pouv. voyag. cherche place chez particulier ou restaurant. M. GRÉGOIRE GUY, LA BERGERIE DE LA LIMOUSINE, 83340 LE THORONET.
TÉL. (94) 73-84-71.

Conducteur d'engin de chantier – spécialité bouteur – cherche emploi France ou étranger.
Téléphone : 955-25-27.

Le Monde

économie

LES RESTRUCTURATIONS

Les mesures d'accompagnement coûteront de 5 à 6 milliards de francs

Le conseil des ministres du mercredi 8 février devait mettre la dernière main au cadre global des restructurations industrielles. Pour l'essentiel, ce cadre global est maintenant connu (*le Monde* du 8 février).

Il a été communiqué aux organisations syndicales (lundi 6) et patronales (mardi 7).

Trois secteurs sont concernés au premier chef : la sidérurgie, les charbonnages et la construction navale, auxquels le gouvernement a ajouté deux autres : l'automobile et les télécommunications, qui posent un problème différent de « *mutation technologique* » (et non de « restructuration »).

Le volet strictement industriel de la restructuratin a été complété par un volet social et un volet économique d'aide à la douzaine de bassins particulièrement touchés et dénommés « *périmètres de renaissance* ». Parmi ces mesures économiques destinées à favoriser la création d'entreprises, la plus importante est la reprise du déficit passé d'une entreprise par une autre en cas de rachat (voir encadré).

Ces deux volets additionnels devraient, au total, coûter 5 à 6 milliards de francs en 1984, mais, dès 1985, ces dépenses devraient être équilibrées par un moindre déficit dans les secteurs en question, en partie restructurés.

On estime que, pour recouvrer leur équilibre, les trois secteurs principaux devraient « perdre » entre 40 000 et 60 000 emplois d'ici quatre à six ans : 20 000 à 30 000 dans la sidérurgie d'ici à 1988, 17 000 à 27 000 dans les charbonnages d'ici à 1990, et 4 000 à 5 000 dans la construction navale. Etant donnés les départs « naturels » en retraite ou préretraite et les transferts, ces suppressions d'emplois ne posent pas toutes des problèmes aigus.

On estime ainsi que seuls 10 000 à 15 000 emplois seront concernés dans les deux premières années par les congés de reconversion.

REÇUS PAR M. MAUROY

Le CNPF et la CGPME prônent une relance du bâtiment et des travaux publics

M. Yvon Gattaz, président du CNPF, qui était reçu par M. Mauroy le 7 février à propos des restructurations industrielles, n'a pas caché sa « *déception* ». Les mesures envisagées sont « *insuffisantes* », elles s'attaquent « *aux effets et non aux causes* » des restructurations ; enfin, il s'agit d'« *une occasion manquée de procéder à des expérimentations* ». Le CNPF a redit son opposition aux « *périmètres de renaissance* », « *discriminatoires* », « *arbitraires* » et qui vont « *introduire des rigidités là où il faudrait plus de souplesse* ». De même, l'organisation patronale n'est-elle pas favorable aux contrats de conversion, eux aussi discriminatoires et dont on ne sait pas qui va les payer.

Il s'agit, pour le CNPF, de « mesurettes » qui ne peuvent avoir d'effets positifs à court terme. Mais à « *circonstances exceptionnelles, il faut des mesures exceptionnelles* », a dit M. Gattaz. Il a proposé au gouvernement d'étudier la création d'« *emplois nouveaux à contraintes allégées* » (ENCA).

Enfin, M. Gattaz a vivement plaidé en faveur de la relance du bâtiment et des travaux publics.

Tel est aussi le souhait exprimé dans la matinée de mardi à M. Mauroy par M. Bernasconi, président de la CGPME. Ce dernier, s'il s'est félicité de « *l'approche plus réaliste du gouvernement* », a aussi réclamé la mise en œuvre de solutions qui créent rapidement des emplois dans les zones en difficulté, et notamment une relance du batiment.

Les mesures fiscales prévues en faveur des entreprises

Plusieurs mesures fiscales devaient être décidées en faveur des seules zones de reconversion (les « *périmètres de renaissance* ») au conseil des ministres du mercredi 8 février. Ces mesures visent évidemment à attirer des entreprises dans les zones très touchées par les suppressions d'emplois : sidérurgie, chantiers navals...

La première, peut-être la plus importante, est la possibilité donnée à une entreprise reprenant une autre entreprise, déficitaire, d'imputer sur ses résultats les déficits de la firme rachetée. Cette possibilité, qui ouvre *a priori* des perspecties intéressantes pour des entreprises dynamiques et en bonne santé, ne sera pas automatique. Il y faudra, à chaque fois, un *agrément de l'Etat qui, le plus souvent*, sera accordé au travers du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI, ancien CIASI) et de l'administration fiscale.

L'entreprise « repreneuse » pourra, dans le meilleur des cas, déduire de ses bénéfices les déficits des cinq dernières années de l'entreprise rachetée. Mais cette reprise du *déficit devra être négociée et pourra* ne porter que sur deux ou trois ans, par exemple.

L'Etat demandera à l'entreprise « repreneuse » de faire un effort sous forme d'apport en fonds propres. En échange, l'administration pourra accorder soit une subvention, *soit, le plus souvent, un prêt participatif*.

Cette procédure de reprise du déficit n'existe pas actuellement dans le *système fiscal français. Simplement*, dans le cas de fusion ou de scission de sociétés, le problème du partage des déficits se pose souvent ; il est résolu par certaines dispositions. De même, le système envisagé par le gouvernement pour les zones de reconversion est-il différent du *carry back* en usage aux Etats-Unis et dont l'introduction – après adaptation – en France est demandée par le patronat. Le *carry back* prévoit en effet des déductions de pertes entre exercices d'une même entreprise, alors que le projet gouvernemental prévoit explicitement le cas d'une entreprise reprenant une autre entreprise.

● Autre mesure importante : les *exonérations* d'impôts *sur* les sociétés et de taxe professionnelle (après agrément de la commune) prévues pendant trois ans dans la loi de finances de 1984 (1) pour les entreprises qui viennent de se créer seront plus facilement accordées dans les zones de reconversion. En règle générale, on exige qu'il y ait moins de 50 % de personnes morales dans la société créée. Cette proportion sera portée à 75 % dans les zones de reconversion.

● *Les fonds communs de placement* à risques, formule collective de placements (les porteurs détiennent des parts), ne bénéficient actuellement d'aucune disposition fiscale favorable. Simplement, la gestion de transactions courantes (achats et reventes) n'est pas soumise à l'imposition des plus-values (le fonds, comme personne morale, n'est pas taxé). En revanche, les personnes physiques participant au fonds sont imposées à l'IRPP lorsqu'elles revendent leurs parts.

L'avantage offert dans les zones de reconversion serait d'exonérer de tout impôt (revenus et plus-values) les sommes investies dans ces fonds pourvu qu'elles soient bloquées pendant cinq ans, et que les coupons soient réinvestis.

Ces avantages seraient accordés à deux conditions : que les sociétés non cotées, qui doivent déjà représenter 40 % du portefeuille du fonds, agissent en zone de reconversion ; que les actions de ces sociétés non cotées correspondent en partie à des augmentations de capital.

(1) L'impôt est réduit de moitié les quatrième et cinquième années de l'exercice. La loi de finances de 1984 ne concerne que l'IS.

INDUSTRIELLES

« Adhésion raisonnée » et inquiétude parmi les députés socialistes

MM. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche, et Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, sont venus présenter au groupe socialiste de l'Assemblée nationale, mardi 7 février, les lignes directrices du plan d'accompagnement des restructurations industrielles proposé par le gouvernement aux partenaires sociaux.

Sur le fond, ce plan a suscité chez les députés du PS, au mieux, une *« adhésion raisonnée »*, selon la formule de M. Bernard Schreiner (Yvelines). Sur la forme, la méthode employée par le gouvernement, qui consiste à envoyer des ministres présenter aux députés ce que ces derniers ont appris auparavant en lisant les journaux, a suscité, une nouvelle fois, la grogne des parlementaires socialistes.

Le contenu du plan tel que les députés peuvent, pour le moment, l'apprécier, a suscité de nouvelles interrogations chez des parlementaires qu'inquiète, le plus souvent, la perspective des mutations industrielles.

Première interrogation : la systématisation, prévue par le plan, de mesures dérogatoires qui portent en germe, selon les députés socialistes, le risque d'instauration d'un certain « dualisme » économique et social, compte tenu des différences de traitement des problèmes qu'il introduit, selon les régions et les secteurs industriels. Les socialistes redoutent l'apparition de *« bons et mauvais chômeurs »*, selon l'expression de M. Michel Sapin (Indre), ou de *« chômeurs plus chômeurs que d'autres »*, selon la formule employée par Mme Véronique Neiertz (Seine-Saint-Denis), porte-parole du groupe.

M. André Billardon (Saône-et-Loire), responsable du groupe de travail sur la politique industrielle mis en place au sein du groupe socialiste (*le Monde* du 2 février), estime que ces mesures dérogatoires *« permettent de combler les handicaps, mais doivent s'arrêter au moment où elles deviennent des injustices »*.

Les socialistes ont voulu rappeler aussi au gouvernement que, sur le terrain, ce sont les députés qui sont *« en première lige, et non pas les préfets ou les collectivités territoriales ou locales »*, comme l'a rappelé Mme Neiertz. Le porte-parole du groupe a souligné que, pour cette raison, *« les députés veulent être informés, au moment des prises de décision, et non pas après, ou par la presse, et associés à tous les stades du dispositif – quel qu'il soit – mis en place »*.

Deuxième interrogation : la cohérence de ce plan avec l'ensemble de la politique économique du gouvernement. L'inscription du plan dans la politique de rigueur – *« carcan légitime »*, selon M. Sapin – conduit certains députés à renouveler des craintes déjà formulées au sein du PS sur la possibilité, notamment dans le budget 1985, de rendre compatibles entre elles toutes les contraintes que s'est imposées le gouvernement, compte tenu de l'engagement pris par M. François Mitterrand d'une baisse de 1 point des prélèvements obligatoires.

Le caractère limité du plan gouvernemental a, d'autre part, surpris, voire choqué, certains députés socialistes, qui attendaient des mesures d'une autre ampleur. En privé, certains membres du groupe de travail chargé, parmi les députés, d'examiner cette question regrettent aussi que le IXe Plan, dont la deuxième loi a été votée à l'automne, n'ait pas pris en compte de façon plus explicite des mutations dont l'impérieuse nécessité apparaît maintenant.

Dans son intervention, M. Bérégovoy a maintenu une attitude réservée à l'égard du financement – partiel et indirect – des mesures par l'UNEDIC. Pour sa part, M. Fabius a expliqué aux députés que ce plan n'est pas toute la politique industrielle du gouvernement, mais qu'il s'agit de mesures ponctuelles d'aide à des secteurs en difficulté.

C'est aussi ce que M. Pierre Mauroy a plaidé, dans la soirée, en recevant à l'hôtel Matignon les membres du groupe de travail socialiste, qui seraient, comme ils le souhaitaient, qu'associés à la phase de négociations qui va s'ouvrir. Le premier ministre, qui devrait venir s'expliquer lui-même devant les députés socialistes, lorsque ce plan, actuellement *« document de proposition »*, sera opérationnel, a donné un ordre de grandeur de 5 milliards de francs seulement pour l'incidence du financement du volet social du plan sur le budget 1984.

M. Mauroy a tenté de dissiper les inquiétudes des députés à propos des risques de « dualisme » en citant notamment l'expérience positive d'exonération partielle de charges déjà menée dans le textile. Le premier ministre a aussi émis l'idée qu'un dispositif tel que celui des congés de reconversion pourrait ne pas être limité à ce seul plan et aux seuls secteurs des charbonnages, de la sidérurgie et de la construction navale.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

La nomination d'un nouveau président va débloquer la situation à l'IDI

La nomination à la présidence de l'Institut de développement industriel (IDI) de M. Claude Mandil, son directeur général depuis le début de 1983, lève l'hypothèque qui pesait sur l'avenir de cet organisme.

Il semble que ce soit l'intervention de M. Mauroy, dont M. Mandil fut l'un des collaborateurs à Matignon, qui ait emporté la décision à l'Elysée.

Outre les noms de MM. Dalle, PDG de L'Oréal, et Lagrange, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ceux de MM. Deconinck, PDG de Sommer-Allibert, Nébot, directeur général de l'IDIA, et même Valbon, ancien président des Charbonnages de France, avaient circulé.

Il semble que la désignation de M. Mandil, « poulain » de M. Dominique de la Martinière, qui reste administrateur de l'IDI au terme de neuf ans de présence comme directeur général,puis PDG, recueille l'assentiment, non seulement du gouvernement (l'Etat détient 49,95 % du capital), mais de l'équipe de l'IDI (trente-cinq chargés de mission), de ses autres actionnaires (essentiellement les banques) et du monde industriel.

Dans ces conditions, les négociations avec la Compagnie française de Suez et son PDG, M. Jean Peyrelevade, qui sont terminées, pourraient déboucher sur la création d'une filiale commune au capital de 400 millions de francs, avec la participation d'autres investisseurs institutionnels.

Il se trouve, on le sait, que Suez, dont les actifs industriels sont relativment légers, a des ambitions dans ce domaine. Doté de ressources financières appréciables, mais ne disposant pas d'une équipe de gestion et d'analyse dans le secteur des entreprises, cet établissement trouve tout avantage à se marier avec l'IDI, riche de son potentiel en hommes, mais privé d'apport en capital depuis 1980.

Dans l'immédiat, l'IDI, bénéficiaire de 20 millions de francs en exploitation, va afficher un déficit de 90 millions de francs en 1983 après avoir provisionné l'ensemble de ses pertes en puissance pour 1984 et pour 1985, avec, à l'actif, 200 millions à 250 millions de francs de *plus-values réalisables : 190 millions* de francs sur Salomon (fixations et chaussures de ski), 80 millions de francs sur Gaz et Eaux, dont M. de la Martinière reste président, et 30 millions de francs sur le champagne Veuve Clicquot. Il va revendre toutes les participations où il se trouve majoritaire, position peu confortable et en contradiction avec sa mission initiale, à savoir la prise d'une part minoritaire dans le capital d'entreprises moyennes en développement.

Ainsi, Minelli (distribution de chaussures) vient d'être cédé aux Chaussures André, et la Société d'éditions Robert Laffont, au quatrième rang français derrière Hachette, CEP-Larousse et les Presses de la Cité, dont la situation a été redressée après 20 millions de pertes en 1981, est courtisée par plusieurs candidats, dont RTL.

Pour les Constructions Méca-Métalliques châlonnaises, seul producteur français et principal fabricant mondial de pressoirs à vin horizontaux pour crus de qualité, dont l'activité est satisfaisante, un acquéreur est recherché.

En revanche, la société Équipements mécaniques spécialisés (pour le plastique et le caoutchouc), « boulet » de l'IDI, presque depuis sa fondation il y a treize ans, et auquel il a coûté plus de 300 millions de francs, elle est, actuellement, « vendue par appartements ».

Enfin, l'IDI négocie aec plusieurs constructeurs européens de matériels agricoles la cession de sa participation majoritaire (99,99 %) dans Braud, qui, après de nombreux déboires, a dû abandonner la fabrication de moissonneuses-batteuses, faute de dimension suffisante, pour devenir le premier fabricant mondial de machines à vendanger. Selon l'IDI, que certains accusent de brader à l'étranger un atout bien français, l'industrie de la machine agricole en Europe, si elle ne veut pas être presque totalement sous la coupe d'intérêts étrangers, notamment anglo-saxons, riches de leur expérience dans le Middle-West, doit être communautaire.

Ainsi, pour Braud, dont Renault ne veut pas, l'hypothèse Fiat paraît la meilleure : le constructeur italien réalise déjà 4 milliards de francs de chiffre d'affaires dans la machine agricole (Fiat Trattori et Laverda) et n'a pratiquement pas de références dans la machine à vendanger, que son réseau international pourrait diffuser, notamment dans les pays du pourtour méditerranéen.

F. R.

Boussac-Saint Frères a besoin de 180 millions de francs avant la fin de février

Un nouveau conseil d'administration – extraordinaire celui-là – de la Compagnie Boussac-Saint Frères (CBSF) est convoqué pour le 21 février. Les administrateurs, qui étaient réunis le 7 février, n'ont pas pu prendre de décisions quant à l'avenir industriel de la compagnie, les pouvoirs publics n'ayant toujours pas avalisé le plan présenté par la direction et, donc, ne s'étant toujours pas engagés sur l'effort financier qu'ils seront décidés à faire. Au total, c'est plus de 1 milliard de francs en trois ans dont aura besoin l'entreprise, du moins si le projet de restructuration défendu par la direction est retenu par le gouvernement. La première échéance est de 180 millions de francs à la fin du mois.

Il paraît exclu que les pouvoirs publics refusent d'avancer cette somme. Reste à savoir le montant des capitaux qu'ils s'engageront à verser au-delà de cette date. Une première réunion interministérielle s'est séparée le 6 février sans qu'ait été arrêtée la politique à suivre dans « l'affaire » Boussac.

De plus, les accords passés en juillet dernier par la direction de la compagnie et MM. Willot sont pratiquement devenus caducs. Alors que la CBSF prévoyait de pouvoir sortir prochainement de la location-gérance (son statut juridique actuel), MM. Willot ont fait récemment appel contre un jugement autorisant la confusion des patrimoines de la CBSF et de la Société foncière et financière Agache Willot (SFFAW), ce qui bloque toute proposition prochaine d'un concordat (*le Monde* du 31 janvier). De nouvelles offres devront être faites pour le rachat des titres de la SFFAW que détiennent MM. Willot (42 %).

A. T.

LA MARINE NATIONALE CHOISIT LA HIFI FRANÇAISE D'AUDIO-ANALYSE

Le fabricant français de matériels hifi, Audio-Analyse, va équiper quinze navires de la *Marine nationale* (essentiellement les porte-avions et les porte-hélicoptères) avec ses chaînes haute fidélité. Le contrat porte sur 150 000 F, et représente 2 % du chiffre d'affaires de cette jeune entreprise de Trouy, dans le Cher, née sur le pari lancé en 1976 par trois jeunes gens : fabriquer du matériel entièrement français.

Pour se développer, Audio-Analyse avait reçu un prêt de l'Etat de 2,5 millions de francs, versables par tranches jusqu'en 1985, à condition d'accroître ses ventes de 50 % à 100 % l'an et d'embaucher du personnel. Engagement tenu : en 1983, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 7 millions de francs (+ 75 %). Une prouesse, si l'on songe que le marché de la hifi a été en baisse (– 12 % à – 15 %).

Pour tenir son pari, Audio-Analyse, spécialisé dans le matériel haut de gamme « ésotérique », a dû aborder le marché grand public et aussi *lancer un lecteur de disque* à laser – compact disc – de la seconde génération. Mais, cette fois, c'est un fabricant japonais, Kyocera, qui lui fournit ce matériel. – A. D.

● *L'agence de publicité américaine Nozell and Jacobs ouvre un bureau européen à Paris.* – Avec un chiffre d'affaires de 625 millions de dollars, l'agence de publicité américaine Nozell and Jacobs se situe au dix-huitième rang des agences américaines. Elle n'était jusqu'ici installée qu'en Grande-Bretagne. En ouvrant un bureau international européen à Paris, elle envisage de s'implanter sur les marchés français, belge, allemand et italien. Le bureau de Paris sera dirigé par M. Florian Chollet, vice-président international, qui a été directeur général adjoint d'UNIVAS (réseau international d'EUROCOM, filiale de l'agence Havas) jusqu'en novembre 1983. Il y a un peu plus d'un an, Havas, qui cherche, on le sait, à s'implanter aux Etats-Unis, avait été en conversation à ce sujet avec Nozell and Jacobs.

2,2 millions de salariés sont pour la loi de démocratisation du secteur public

Six cent quarante-trois entreprises représentant plus de 2,2 millions de salariés entrent dans le champ d'application de la loi de démocratisation du secteur public. Dans un rapport remis ce mercredi 8 février au président de la République, le *Haut Conseil du secteur* public, présidé par M. Michel Charzat, député (PS) de Paris, a recensé, à la demande du premier ministre, la liste des entreprises visées par la loi de démocratisation du 27 juillet 1983 (1).

Cette loi avait fixé un certain nombre de conditions pour que les représentants élus des salariés siègent aux conseils d'administration. Sont ainsi visés les établissements publics de l'Etat dont le personnel est soumis aux règles du droit privé ; les entreprises et sociétés nationales, sociétés d'économie mixte, anonymes ou mutuelles nationalisées dont l'Etat détient directement plus de la majorité du capital ; les sociétés anonymes dans lesquelles plus de la moitié du capital est détenue directement ou indirectement depuis plus de six mois par une ou plusieurs des entreprises mentionnées ci-dessus, et dont le nombre des salariés employés au cours des vingt-quatre derniers mois est égal au moins à 200.

Pour les banques et compagnies financières, *seules leurs filiales* bancaires entrent dans le champ de la loi. Les participations que ces établissements détiennent dans les entreprises industrielles ne sont pas prises en compte.

La liste – indicative – dressée par le Haut Conseil a été établie en date du 1er décembre 1983. Elle comporte 122 maisons mères, employant 1 291 000 personnes, 482 filiales (865 000 personnes), dont 320 de moins de 1 000 salariés). et 11 entreprises codérenues (13 500 personnes). Enfin, 38 sociétés (31 700 personnes), dont Matra et ses filiales, la Banque de France, la Comédie-Française, ont un statut particulier.

Le rapport du Haut Conseil examine également les cas particuliers pour lesquels subsistent des divergences d'interprétation. Ainsi l'Office national des forêts n'a pas été inclus dans la liste, une partie de son personnel relevant du droit public. La Société auxiliaire de crédit et le Crédit électrique et gazier ont été provisoirement maintenus dans le champ de la loi, bien que leur maison mère (la Société générale) et le ministère de tutelle considèrent qu'ils devraient en être exclus.

Le cas le plus épineux, qui n'est *toujours pas tranché, est celui de la* société Technip, dont le capital est détenu à 40 % par l'Institut français des pétroles, la SNEA (25 %) et Saint-Gobain (15 %). L'IFP et le ministère de tutelle considèrent que, l'Institut étant un établissement professionnel (et donc non public), sa participation dans Technip ne saurait être prise en compte pour faire basculer cette dernière société dans le champ de la loi. Tel n'est pas l'avis du rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale et du comité central d'entreprise. Le Haut Conseil ne s'est pas prononcé sur ce cas, qui va faire l'objet d'une concertation entre tous les intéressés.

Les 643 entreprises et les 2,2 millions de salariés visés par la loi vont entrer en campagne pour l'élection des représentants des salariés aux conseils d'administration. Tout doit être terminé d'ici le 30 juin 1984. Les nouveaux conseils devront lors de leur première séance élire leur P-DG, qui sera nommé ensuite par décret. Une procédure de pure forme pour la plupart des entreprises, *les « patrons » actuels devant* être confirmés dans leurs fonctions. Toutefois quelques surprises ne sont pas à exclure, y compris parmi les grands groupes industriels.

J.-M. Q.

(1) Le document est disponible au Haut Conseil du secteur public, 72, rue de Varennes, 75700 Paris.

Les ventes de ciment ont baissé en France de 7,3 % en 1983

Les ventes de ciment en France, en 1983, ont baissé de 7,3 % par rapport à 1982, où l'on avait déjà enregistré un recul de 8,7 % par rapport à 1981. Le tonnage commercialisé retrouve ainsi, avec 22,8 millions de tonnes, le niveau qui était le sien en 1965.

Les exportations, de leur côté, ne compensent plus les pertes du marché intérieur, avec un fléchissement de 3,6 % sur 1982 : avec 2 950 000 tonnes, elles représentent 11,5 % de l'ensemble des livraisons.

Le total des ventes (ciment et clinker, en France et à l'étranger) se monte ainsi à 25 746 000 tonnes, contre 27 665 000 tonnes en 1982, soit une baisse globale de 6,9 %.

Pour 1984, *le Syndicat national* des fabricants de ciments et chaux s'attend à une nouvelle dégradation des ventes intérieures, de l'ordre de 6 % à 7 %, et l'ensemble des entreprises envisage que sa production reste durablement à un niveau très bas, avec un excédent de capacité de cuisson d'environ 30 %.

SOCIAL

LA « RELANCE » DE L'UNITÉ D'ACTION

Lever de rideau manqué dans la métallurgie

Tout en haussant le ton contre *le gouvernement lors de ses dernières* interventions, M. Henri Krasucki n'a pas manqué une occasion – le 6 février notamment – d'appeler à l'unité d'action *« la plus grande », évitant soigneusement* de polémiquer avec la CFDT. De son côté, fidèle à l'orientation adoptée au congrès confédéral de Metz en mai 1982, M. Edmond Maire *prônait* une unité d'action sur des objectifs *« précis »* récusant tout duo privilégié avec la CGT. Mais discourir sur la nécessité de l'unité est autre chose *que la réaliser sur le* terrain.

Le conflit Talbot avait sévèrement opposé les fédérations CGT et CFDT de la métallurgie. Face aux restructurations, l'une et l'autre développent des logiques *antagonistes*, la CGT *niant*, contrairement à sa partenaire, tout sureffectif. A la suite d'un appel adressé par la CFDT, le 31 janvier, à toutes les fédéra*tions de la métallurgie, les deux* organisations se sont retrouvées face à face le 7 février. Un face-à-face qui a vite tourné au dialogue de sourds. *« Nous avons conclu,* a expliqué M. Granger à la presse, *sur un accord consistant à dire que nous ne pouvons pas être d'accord. »* Dans un *communiqué, la fédération cégétiste* affirme qu' *« elle s'est heurtée à une succession de préalables qui ne visaient en fait qu'à masquer un refus d'agir en commun ».*

Chacun organisera donc une *action séparée* : la *métallurgie* CGT proposera une journée nationale – avec des arrêts de travail de deux heures minimum le 15 février, – la CFDT prévoit *une journée à la fin mars dans les* secteurs touchés par les restructurations, avec la participation de syndicalistes allemands, belges, *hollandais*, axée sur la revendica*tion des trente-cinq heures*. La fédération cédétiste, qui va poursuivre les contacts avec FO, la CFTC et la CGC, accuse la CGT d'inverser les priorités en mettant en avant *le pouvoir d'achat* et non l'emploi, *« d'évacuer »* les problèmes de compétitivité, M. Granger se demandant même si cégétistes et communistes n'ont pas *« la volonté d'aider certains ministres à l'intérieur du gouvernement pour faire que le changement soit le bon ».* La relance unitaire à peine esquissée a déjà du plomb dans l'aile.

M. N.

Le chômage en Europe a augmenté de 6,5 % en 1983

Les neuf pays de la Communauté européenne (moins la Grèce) comptaient 12,4 millions de chômeurs en décembre 1983, au lieu de 11,68 millions un an auparavant, indiquent les statistiques de la CEE. En un an, l'augmentation du chômage aura été de 6,5 % (le taux de chômage s'élevant à 11,1 % de la population active).

En 1983, le chômage s'est développé plus rapidement pour les femmes (+7,3 %) que pour les hommes (+6 %). D'une année sur l'autre, en décembre, le chômage a augmenté de 15,7 % en Irlande, de 15,4 % au Luxembourg, de 11,9 % aux Pays-Bas, de 9,6 % en Italie, de 5,7 % en Allemagne fédérale, de 4,5 % en France, en Belgique et en Grande-Bretagne et de 4,3 % au Danemark.

Le taux de chômage est le plus élevé en Irlande avec 16,4 %, suivi des Pays-Bas avec 15,8 %, de la Belgique avec 14,8 %, de l'Italie avec 12,6 %, de la Grande-Bretagne avec 11,9 % et du Danemark avec 10,1 %. Viennent ensuite la France, avec 9,8 %, l'Allemagne fédérale avec 8,7 % et le Luxembourg avec 1,8 %.

La Grèce, qui ne calcule pas de la même façon, annonce 87 500 chômeurs, en augmentation de 6,1 % par rapport à décembre 1982, et un taux de 2,4 %.

FAITS ET CHIFFRES

Énergie

● **La Conférence mondiale de l'énergie aura lieu en France en 1986.** – Le treizième congrès de la *Conférence mondiale de l'énergie* se tiendra en 1986 en France. La dernière conférence s'est tenue en septembre 1983 à Delhi (Inde). M. Marcel Boiteux, président d'EDF, a été nommé président du comité d'organisation de la prochaine conférence.

Social

● **Rencontre entre FO et le CNPF.** – Le deuxième entretien de la série des conversations engagées entre le patronat et les syndicats, ouvertes par la CFDT, le 31 janvier, a eu lieu le 7 février entre une délégation de FO, conduite par M. André Bergeron et une délégation du CNPF, conduite par M. Yvon Gattaz. A sa sortie, le secrétaire général de FO a souligné *« son attachement à la politique contractuelle »*, et indiqué qu'il avait demandé au CNPF de faire *« preuve de moins de rigorisme en matière de négociation salariale et de durée du travail ».*

● **Inculpation de deux sidérurgistes de la Chiers.** – Deux des trois manifestants de l'usine sidérurgique de la Chiers, à Vireux-Molhain (Ardennes), interpellés à la suite d'une manifestation, le 7 février, ont été inculpés de divers délits et laissés en liberté en attendant leur procès, qui aura lieu le 14 mars prochain à Charleville-Mézières.

Des barrages avaient été établis à la sortie de la ville pour réclamer la mise en place d'un centre de formation destiné au reclassement des six cents salariés travaillant encore dans l'usine qui doit cesser ses activités le 31 mars. Le centre de formation avait été promis, il y a un an, par M. Pierre Mauroy, et l'intersyndicale de la Chiers (CFDT, FO, CGT) *multiplie les manifestations* depuis le 1er février.

● **Journée régionale d'action CGT à Marseille.** – Plus de dix mille personnes (trente mille selon les organisateurs) ont défilé le 7 février sur la Canebière à l'appel du comité régional CGT sur le thème « Pour que vive la région ». Tous les secteurs de la vie économique régionale étaient réprésentés : fonction publique, chimie, métallurgie, construction navale et mine.

Transports

● **United Airlines : résultats améliorés en 1983.** – *La compagnie* américaine United Airlines, qui réalise le plus gros trafic aérien du monde occidental, a fait l'an passé un bénéfice net de 142 millions de dollars (1 200 millions de francs) pour un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 6 milliards de dollars (environ 51 milliards de francs). En 1982, United Airlines avait enregistré un résultat net déficitaire de 10,7 millions de dollars (environ 90 millions de francs).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,4425	8,4450	+ 165	+ 200	+ 350	+ 400	+ 1010	+ 1130
$ can.	6,7745	6,7760	+ 110	+ 165	+ 260	+ 330	+ 800	+ 925
Yen (100)	3,6120	3,6150	+ 160	+ 190	+ 345	+ 385	+ 1065	+ 1130
DM	3,0710	3,0725	+ 150	+ 175	+ 330	+ 360	+ 940	+ 1005
Florin	2,7200	2,7210	+ 130	+ 150	+ 280	+ 310	+ 830	+ 895
F.B. (100)	14,9975	15,0050		+ 150	+ 10	+ 240	+ 80	+ 600
F.S.	3,7880	3,7910	+ 275	+ 300	+ 580	+ 620	+ 1630	+ 1710
L (1 000)	4,9910	4,9940	– 240	– 220	– 490	– 415	– 1290	– 1170
£	11,9500	11,9600	+ 280	+ 335	+ 580	+ 675	+ 1695	+ 1895

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 3/8	9 7/8	9 9/16	9 15/16	9 5/8	10	9 13/16	10 3/16
DM	5 1/2	5 7/8	5 9/16	5 15/16	5 5/8	6 3/16	5 7/8	6 3/8
Florin	5 3/8	5 3/4	5 5/8	6 1/4	5 3/4	6 1/4	5 3/4	6 3/8
F.B. (100)	9	10	10 1/2	11 1/2	11 1/4	12 1/4	11 3/8	12 3/8
F.S.	1 7/8	2 3/8	2 7/8	3 1/8	2 15/16	3 5/16	3 9/16	3 15/16
L (1 000)	16	17	16 3/8	17 3/4	17	17 7/8	17 1/8	18 1/8
£	8 13/16	9 7/16	9	9 9/16	9 1/16	9 11/16	9 1/4	9 7/8
F. franç.	12 1/4	13	13	13 3/4	14	14 3/4	14 1/2	15 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AGRICULTURE

EN ASSOCIATION AVEC UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE

Rhône-Poulenc fait son entrée dans le secteur des semences végétales

Rhône-Poulenc s'introduit dans le secteur des semences. Rhône-Poulenc Agrochimie, filiale à 100 % du groupe, va créer une filiale commune, à égalité avec Seedtec International, société de recherche américaine spécialisée dans le tournesol, et elle-même filiale du groupe huilier Kay Corp. (613 millions de dollars de chiffres d'affaires en 1982).

Dans un premier temps, la nouvelle société utilisera les deux centres de sélection de Seedtec aux Etats-Unis, à Woodland, en Californie, et à Fargo, dans le Dakota du Nord. Elle s'implantera ensuite en Europe. Rhône-Poulenc compte en effet créer, d'ici un an, un centre de recherche dans le sud de la France, et peut-être ensuite d'autres centres dans d'autres pays. Le développement des nouvelles variétés sera assuré par chacun des deux partenaires sur son propre marché.

Ainsi, après plusieurs années d'hésitations le groupe chimique français, présent dans l'agriculture à divers titres, franchit le pas que d'autres sociétés pétrochimiques et pharmaceutiques américaines, suisses ou britanniques ont fait il y a plusieurs années en s'intéressant au secteur des semences végétales. En France, seuls, jusqu'alors, ELF-Aquitaine *et Lafarge-Coppée ont* pénétré ce marché. Rhône-Poulenc était déjà présent dans la distribution de semences en Italie, où il vendait les produits de la société française *Limagrain, et au Portugal.*

A plus longue échéance, c'est la pénétration dans le domaine du génie génétique et des biotechnologies qui est visée. En investissant dans une firme de sélection américaine, Rhône-Poulenc paie, en quel*que sorte, le ticket d'entrée dans un* secteur où il est nécessaire d'acquérir le savoir-faire des sélectionneurs classiques et d'avoir accès également aux collections de gènes, avant de penser aux retombées industrielles des recherches de pointe. En ce sens, sa démarche n'est pas différente de celles des autres grands groupes.

Rhône-Poulenc a choisi de faire son entrée dans ce secteur des semences *par le tournesol, parce que* c'est une culture en expansion dans toute l'Europe et surtout en France, où l'on est passé de 70 000 hectares en 1979 à 450 000 hectares en 1983, et parce que c'est, dans les diffé*rentes variétés de semences,* l'une de celles qui permet de dégager le plus de marge, du fait de l'hybridation (les hybrides sont des semences plus productives mais dont l'achat est *obligatoire chaque années par les* agriculteurs car elles ne se reproduisent pas) (1). Rhône-Poulenc devrait s'intéresser ensuite, dit-on, au maïs et au sorgho.

L'association avec une société américaine s'explique par le fait que les entreprises disposant d'un important matériel génétique dans ce *domaine sont peu nombreuses,* Seedtec étant l'une des premières avec Seedco, Red River Valley et Cargill, qui détient 50 % du marché du tournesol au Etats-Unis et a pris, en *1973, le contrôle de la société française* Lesgourgues (aujourd'hui Gavadour-Cargill), dont la recherche sur le tournesol était une spécialité.

Pour Rhône-Poulenc, le détour par les Etats-Unis n'était pas obligatoire, mais il semble qu'il n'y ait pas eu d'opportunité à saisir, ni même, *plus simplement*, d'accord possible avec des entreprises françaises. Au total, l'entrée du groupe Rhône-Poulenc dans le secteur des semences est une étape importante, *puisqu'elle peut déboucher,* au hasard des retombées technologiques des bio-industries, sur une réorientation des activités du groupe dans les années à venir.

J. G.

(1) Les premières variétés hybrides ont été commercialisées en 1972. En *1977, elles remplaçaient les variétés* traditionnelles. En cinq ans, de 1975 à 1979, les surfaces consacrées au tournesol ont été multipliées par six aux Etats-Unis, passant de 400 000 hectares à 2,4 millions d'hectares.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SODEXHO

L'assemblée générale ordinaire de SODEXHO *se réunira le 24 février* 1984 à 10 h 45 à l'hôtel Méridien, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris.

Le rapport annuel, qui sera soumis à l'approbation des actionnaires, peut être obtenu en écrivant au secrétariat général, 3, avenue Newton, 78390 Bois-d'Arcy.

SIMCO

Le montant des loyers émis par la société au cours du quatrième trimestre de l'année 1983 *s'élève* à 39 879 695 F contre *37 172 207* F pour le quatrième trimestre 1982.

Ces montants ne tiennent pas compte des indemnités compensatrices dues par l'Etat.

GRANDS MOULINS DE PARIS

	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES (en milliers de francs)	
	Minoterie	Aliments du bétail
1er trimestre 1983	531.891	81.008
2e trimestre 1983	471.254	84.875
3e trimestre 1983	404.921	78.223
4e trimestre 1983	446.456	90.377
TOTAL	1.854.522	334.483
1er trimestre 1982	534.206	68.472
2e trimestre 1982	539.506	72.152
3e trimestre 1982	461.141	73.342
4e trimestre 1982	526.116	76.688
TOTAL	2.060.969	290.654

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE - *Obligations 12,50 % février 1980*

Les intérêts courus du 25 février 1983 au 24 février 1984 sur les obligations Caisse Nationale de l'Énergie 12,50 % février 1980 seront payables, à partir du 25 février 1984, à raison de 562,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 4 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 62,50 F (montant global : 625 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complé*ment de prélèvement libératoire* sera de *93,71 F, auquel* s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 6,25 F, faisant ressortir un net de 462,54 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE - *Obligations 14,80 % février 1981*

Les intérêts courus du 16 février 1983 au 15 février 1984 sur les obligations Caisse Nationale de l'Énergie 14,80 % *février* 1981 seront payables, à partir du 16 février 1984, à raison de 666 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 3 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 74 F (montant global : 740 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 110,95 F auquel *s'ajoutera la retenue de* 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 7,40 F, faisant ressortir un net de 547,65 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes *visées au III de l'article 125 A* du code général des impôts.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE - Obligations 9,80 % 1979

Les intérêts courus du 26 février 1983 au 25 février 1984 sur les obligations Caisse Nationale de l'Énergie 9,80 % 1979 seront payables, à partir du 26 février 1984, à raison de *176,40* F par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 5 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 19,60 F (montant global : 196 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 29,38 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 1,96 F, faisant ressortir un net de 145,06 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

A compter de la même date, les 13 493 obligations comprises dans les séries de numéros 567 525 à 569 232 et 569 236 à 581 020 sorties au tirage du 28 décembre 1983 cesseront de porter *intérêt et seront remboursables,* à 2 000 F, coupon n° 6 au 26 février 1985 attaché.

Ci-après, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sorties aux tirages antérieurs :

– Amortissement 1982 : 450 756 à 461 947
089 800 à 102 088

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

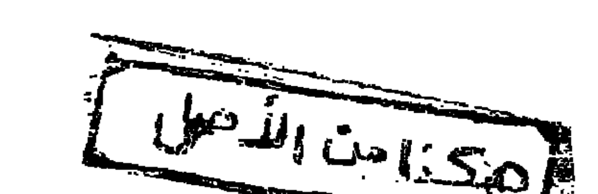
SAPAR - Obligations à taux variable août 1982

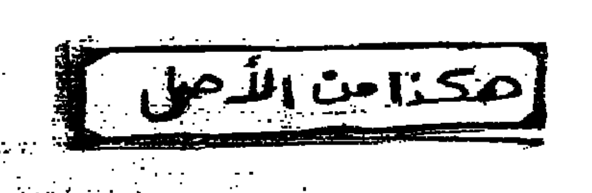
Les intérêts courus du 17 février 1983 au 16 *février* 1984, sur les obligations SAPAR à taux variable août 1982, seront payables, à partir du 17 février 1984, à raison de 648,90 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 2 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 72,10 F (montant global : 721 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 108,10 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 7,21 F, faisant ressortir *un net de 533,59 F.* Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Le paiement des coupons est effectué sans frais aux caisses des *comptables directs* du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances, trésoreries principales et perceptions), à la Caisse Nationale de l'Énergie, à Paris, 18 *bis*, rue de Berri, à la Caisse Nationale ainsi qu'aux caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel, aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Banque Paribas, Crédit Commercial de France, Crédit Industriel et Commercial et Banques affiliées, Banque Indosuez, Caisse Centrale des Banques Populaires et toutes les Banques Populaires de France, Crédit du Nord, Banque Vernes et Commerciale de Paris.





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

7 février

Légère baisse

Après avoir chuté de 2,2 % la veille, à l'instar du mouvement de retraite observé lundi sur l'ensemble des places mondiales, conséquence de la baisse de New-York, vendredi soir, le marché parisien a encore perdu du terrain mardi midi.

Toutefois, une amorce de redressement était constatée en cours de séance, conformément à l'amélioration intervenue dans la matinée sur les principales bourses européennes, à commencer par le London Stock Exchange.

A Paris, le net recul initial (– 1,5 %) a progressivement fait place à un effritement et à l'approche du son de cloche final, cet indice n'accusait plus qu'un repli inférieur à 1 %, signe que des poches de résistance avaient réussi à contenir un courant vendeur au demeurant peu vigoureux.

Exception faite de chantier France-Dunkerque dont les écarts de cours (– 38 % mardi, après deux séances où le titre n'a pu être coté) sont simplement du ressort de l'anecdote pour un titre qui vaut à peine plus de 10 F, les autres baisses apparaissent modérées. Citons toutefois Damart, Maisons Phénix, Locafrance, Majorette et DMC avec des écarts limités de 3 % à 6 %.

Bonne tenue d'Alsthom-Atlantique (+ 5 %), tandis que Esso, Schneider, CFDE, Creusot-Loire, Dassault gagnent 2 % à 3 %.

Sur le marché de l'or, le métal fin est retombé de 380,40 lundi midi à 379,50 dollars l'once. Le lingot a gagné 150 F, à 103 600 F, mais le napoléon n'a pas varié, à 655 F.

Dollar-titre : 11,35 F environ.

Par ailleurs, on apprend que la société Sofigest, filiale de Codec-Una, a acquis les participations détenues par M. Jacques Amsellem dans diverses sociétés non cotées, ce qui lui permet, par participations croisées, de détenir 21,7 % de l'entreprise Sogar auxquels s'ajoute une participation directement acquise auprès de M. Amsellem au prix de 250 F coté le 7 février sur la bourse de Marseille, conférant à Codec-Una un intérêt total de 50,02 % dans Sogar.

NEW-YORK

Amélioration

Tombé vingt-quatre heures auparavant à son plus bas niveau depuis six mois sur d'abondants dégagements, Wall Street s'est un peu redressé mardi. Mais l'attention s'est surtout portée sur les « Blue Chips », de sorte qu'à la clôture l'indice des industrielles enregistrait une hausse modeste de 6,18 points à 1 180,48. Mais le bilan de la journée est demeuré négatif. Sur 2 003 valeurs traitées, 688 seulement ont monté, alors que 932 ont encore baissé, 383 reproduisant leurs cours précédents. Une très forte activité a continué de régner et, pour la onzième séance consécutive, plus de 100 millions de titres ont changé de main (107,6 millions, contre 109 millions la veille).

L'annonce par General Motors d'un bénéfice record en 1983, qui plus est accru de 287 %, a favorisé le mouvement de reprise auquel a également contribué le raffermissement d'IBM, en liaison avec le lancement par la firme d'une nouvelle imprimante ultra-rapide.

Mais le redressement a surtout revêtu un caractère technique, et des revendeurs à découvert se sont rachetés. « *Le marché est survendu* », disaient les professionnels autour du Big Board, ajoutant cependant qu'en raison du climat toujours mauvais entretenu par la crainte de déficits budgétaires élevés, il allait mettre un certain temps pour récupérer. Les opérateurs ont pris connaissance des déclarations faites à ce sujet par le président du Fed et cherché à en apprécier la portée.

VALEURS	Cours du 6 fév.	Cours du 7 fév.
Alcoa	38 1/2	39
A.T.T.	64 7/8	65 1/8
Boeing	42	44
Chase Manhattan Bank	50 3/4	51 1/4
Du Pont de Nemours	47 1/2	48
Eastman Kodak	69 7/8	70 7/8
Exxon	37 5/8	37 1/4
Ford	38 3/8	38 1/4
General Electric	52 7/8	53 7/8
General Foods	48 1/4	48 1/4
General Motors	69	69 1/4
Goodyear	27 7/8	27 5/8
I.B.M.	108 1/2	110 1/2
I.T.T.	40 7/8	41
Mobil Oil	29 3/4	29 5/8
Pfizer	36 3/4	37
Schlumberger	44 3/8	45 1/2
Texaco	39 7/8	39 1/8
U.A.L. Inc.	33 7/8	34 1/2
Union Carbide	52 5/8	53 1/2
U.S. Steel	27 1/4	27 3/4
Westinghouse	50	49 3/4
Xerox Corp.	41 5/8	42 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

PLUS DE 30 MILLIARDS DE FRANCS DE BÉNÉFICES POUR GENERAL MOTORS EN 1983. – General Motors a annoncé un bénéfice record de 3,7 milliards de dollars (31,45 milliards de francs) l'an dernier, en progression de 287 %. En 1978, GM avait dégagé 3,51 milliards de bénéfices.

PEINTURES CORONA. – L'offre publique d'achat (OPA) lancée, en décembre dernier, par la firme américaine PPG Industries Inc, sur les actions de la société Peintures Corona au prix unitaire de 580 F, a comporté une suite positive. Alors qu'un minimum de 74 229 actions était requis par la firme américaine, ce sont 114 646 titres qui ont été présentés à l'OPA, soit 35,70 % du capital de Peintures Corona, précisent les autorités boursières. Corona est désormais entièrement contrôlé par PPG.

VIA BANQUE. – Cette société, qui a récemment informé les autorités boursières que la participation du groupe de la Compagnie de navigation mixte dans le capital de la société Jeumont-Industrie avait franchi la barre des 10 %, va prochainement être transférée du marché hors-cote à la cote officielle. Via Banque est détenue à hauteur d'un peu plus de 85 % par la Compagnie de navigation mixte et à quelque 11 % par la Financière du groupe Victoire.

A l'issue de ce transfert, qui devrait permettre d'offrir au public 25 % du capital de cette société (sur la base d'un cours voisin de 250), la Navigation mixte détiendra encore plus de 60 % du capital de Via Banque.

BAYERISCHE VEREINSBANK. – Pour sa première année d'activité, Bayerische Vereinsbank SA (BV France), filiale française de la Banque ouest-allemande, a réalisé, au titre de l'exercice 1983, un bénéfice net de 3,4 millions de francs, après amortissement des frais de constitution et affectation d'une provision de 2,1 millions à l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

CYCLES PEUGEOT. – Le premier fabricant français de deux-roues, filiale du groupe Peugeot, a enregistré, en 1983, une progression de 11 % de son chiffre d'affaires, qui a atteint 2,3 milliards de francs. La société a amélioré ses parts de marchés sur la bicyclette (plus 0,3 %), malgré la baisse générale des livraisons (moins 13 %), et dans le motorisé (plus 3,2 %).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 30 déc. 1983)

	6 fév.	7 fév.
Valeurs françaises	106,9	106,4
Valeurs étrangères	107,6	105,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	6 fév.	7 fév.
Indice général	165,2	163,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 8 février .... 12 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7 fév.	8 fév.
1 dollar (en yens)	233,28	233,87

BOURSE DE PARIS Comptant 7 FÉVRIER

Obligations convertibles — Actions au comptant — Étrangères — SECOND MARCHÉ — Hors-cote — SICAV 7/2

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 447	8 498	8 260	8 660
Allemagne (100 DM)	306 870	307 030	294	314
Belgique (100 F)	14 990	14 999	14 100	15 200
Pays Bas (100 fl.)	272 020	272 030	258	279
Danemark (100 krd)	84 490	84 480	80	88
Norvège (100 k)	108 400	108 700	106	112
Grande-Bretagne (£ 1)	11 996	12 010	11 650	12 460
Grèce (100 drachmes)	8 280	8 272	6 250	8 500
Italie (1 000 lires)	4 998	4 996	4 700	5 200
Suisse (100 fr.)	381 110	380 700	369	390
Suède (100 krs)	104 180	104 350	101	108
Autriche (100 sch)	43 530	43 540	42 700	44 700
Espagne (100 pes.)	5 405	5 407	4 900	5 500
Portugal (100 esc.)	6 190	6 190	5 600	6 800
Canada ($ can 1)	6 772	6 813	6 580	6 920
Japon (100 yens)	3 616	3 634	3 480	3 640

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/2
Or fin (kilo en barre)	103500	103600
Or fin (en lingot)	103450	103600
Pièce française (20 fr)	655	655
Pièce française (10 fr)	451	.....
Pièce suisse (20 fr)	652	653
Pièce latine (20 fr)	631	625
Souverain	774	774
Pièce de 20 dollars	4400	4500
Pièce de 10 dollars	1920	1940
Pièce de 5 dollars	1077 50	.....
Pièce de 50 pesos	4170	4150
Pièce de 10 florins	660	662

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

ÉCONOMIE

● *Grève au Théâtre national de Chaillot.* – La première représentation de *la Mouette*, de Tchekhov, dans la mise en scène d'Antoine Vitez, qui devait avoir lieu au Théâtre national de Chaillot, le 9 février, est annulée et reportée au *10 à 20 h 30*, après le préavis de grève déposé pour le 9 par les syndicats CGT des personnels. Les billets vendus peuvent être validés pour une autre date. Renseignements : 505-14-50.

SUSPENSION DES VISITES AU « MONDE »

En raison des travaux d'installation de son nouvel atelier de photocomposition, *le Monde* est contraint de suspendre jusqu'en octobre 1984 les visites techniques de l'imprimerie qu'il organisait en faveur de groupes de lycéens, d'étudiants ou d'associations.

LA NÉGOCIATION AGRICOLE EUROPÉENNE

M. Rocard cherche à démontrer que les propositions de la Commission sont irréalistes

Tandis qu'à Bruxelles les ministres de l'agriculture procédaient à un premier recensement des contradictions de la politique agricole commune, la situation s'est brusquement tendue dans les ports de la Manche où des agriculteurs français ont entrepris depuis dimanche 5 février de contrôler les importations de produits alimentaires.

***Des heurts se sont produits à Cherbourg, mardi 7 février, entre paysans et forces de l'ordre ; il y a eu trois blessés. Au Havre, des agriculteurs venus de la Sarthe, qui venaient remplacer ceux de l'Orne, ont retenu pendant quelques heures quatre chargements de viandes irlandaises destinées aux Etats-Unis, à l'Italie, au Gabon et à la Tunisie.* M. Austin Deasy, ministre irlandais de l'agriculture, est intervenu à ce sujet auprès de M. Rocard à Bruxelles. Les chargements ont été « libérés » par les forces de l'ordre mardi dans la nuit.**

A Toul (Meurthe-et-Moselle), *M. Guillaume*, président de la FNSEA, a déclaré le 7 février que *« c'est avec quelque surprise »* qu'il avait *« entendu le président de la République tancer les agriculteurs en leur demandant s'ils voulaient être dans la Communauté ou en dehors ». « Ce ne sont pas les agriculteurs qui sont en marge du traité de Rome,* a dit M. Guillaume, *mais les gouvernements des pays membres de la Communauté. »*

Bruxelles. – Comment tirer parti d'une situation où le débat agricole est complètement bloqué, où la négociation européenne, comme confisquée, est pilotée par la présidence française à son plus haut niveau ? M. Rocard, après avoir entendu, durant deux jours, ses collègues s'exprimer sur les propositions qui sont faites par la Commission européenne sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) et sur les ajustements annuels de prix, a décidé de procéder, à l'intention des chefs de gouvernement, mais aussi des opinions publiques, à une démonstration : celle du caractère absurde et irréaliste des propositions de « quasi gel » des prix de la Commission.

Le président français du conseil agricole s'est bien gardé de s'exprimer de la sorte. Sa position est neutre. Le conseil, sur son initiative, a chargé ses meilleurs experts de recenser les positions exprimées par chacune des délégations sur les trois points-clés du débat agricole (le plafonnement de la production laitière, la résorption des montants compensatoires monétaires (MCM) et les ajustements de prix), puis d'évaluer, dans chaque cas, les conséquences financières des positions ainsi exprimées.

L'exercice va immanquablement révéler que les crédits qui sont affectés au soutien des marchés agricoles dans le budget de la Communauté pour 1984, à savoir 16,5 milliards d'ECU ou 170 milliards de francs, sont insuffisants. Même si l'on considère les solutions préconisées par les représentants des gouvernements affichant le plus grand souci de rigueur (la RFA, les Pays-Bas, voire le Royaume-Uni), tous problèmes confondus (prix + MCM + lait), on aboutit à des montants supérieurs à ceux inscrits dans ce budget. Si tel est bien le résultat des calculs des experts, une ambiguïté, ou plutôt une hypocrisie, sera levée : les propositions de la Commission sont politiquement et économiquement injouables. Le dépassement budgétaire est inéluctable, du moins si l'on veut éviter la dislocation de l'Europe verte. *« Il faut bien avoir en tête que la PAC peut disparaître »*, a souligné à deux reprises M. Rocard au cours de la conférence de presse tenue à l'issue de la réunion.

L'augmentation des crédits budgétaires agricoles n'est pas une opération absolument impossible comme la Commission cherche à en accréditer l'idée. Il est tout simplement grotesque, sans abus de mots, de considérer comme une donnée sur laquelle on n'a pas de prise que l'épuisement, au reste circonstanciel, des ressources de la Communauté paralyse la PAC. Même dans l'hypothèse où le conseil européen de mars s'achèverait sans un accord sur l'ensemble de la négociation en cours, il existerait diverses possibilités pour dégager les crédits nécessaires au fonctionnement à peu près normal du Marché commun agricole.

De notre correspondant

Les décisions à prendre, c'est exact, ne seraient pas commodes, mais il revenait assurément au conseil agricole, puisque la Commission a failli dans cette tâche, d'informer les chefs de gouvernement, pour qu'ils s'y préparent, que, sauf accord d'ensemble, ces décisions devront être prises.

PHILIPPE LEMAITRE.

RECTIFICATIF. – Dans notre information sur le conseil des ministres de l'agriculture des Dix publiée dans *le Monde* du 8 février, la fin du dernier paragraphe : *« Le conseil des ministres de l'agriculture est en attente. Il étudie, il ne négocie pas »* a été attribuée à tort à M. Michel Rocard. Il s'agissait en fait d'un commentaire de notre correspondant Philippe Lemaître.

● *Les déchets nucléaires ouest-allemands en Chine ?* – Le gouvernement de Bonn conteste la validité de l'accord signé le 15 janvier entre des sociétés nucléaires ouest-allemandes et la China nuclear energy industry corporation sur le stockage des déchets nucléaires européens en Chine (*le Monde* du 8 février). La question du retraitement des combustibles irradiés et du stockage des déchets nucléaires est *« du domaine du gouvernement et leurs explorations nécessitent donc un accord entre les gouvernements »*, a déclaré le 7 février un porte-parole du ministère de l'intérieur ouest-allemand chargé de l'environnement. *Il a ajouté que son pays ne* prévoyait pas de stocker des déchets nucléaires en Chine. – *(AFP.)*

Le numéro du « Monde » daté 8 février 1984 a été tiré à 465 191 exemplaires

SELON LE PRÉSIDENT DE LA RÉSERVE FÉDÉRALE

Les Etats-Unis seraient débiteurs mondiaux en 1985

M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis, déposant, mardi 7 février 1984, devant le Congrès, a lancé un avertissement d'une vigueur et d'une franchise inhabituelles. Non seulement l'ampleur des déficits budgétaires présent et à venir risque d'étouffer l'investissement productif du fait d'une hausse des taux provoquée par les appels répétés du Trésor (75 % de l'épargne nouvelle), mais elle risque d'accroître la dépendance financière des Etats-Unis vis-à-vis de l'étranger. M. Volcker s'attend à un doublement à 80 milliards de dollars des investissements étrangers sur le sol américain, soit 2 % du PNB.

En 1985, estime-t-il, *« l'économie la plus grande et la plus riche du monde risque de devenir emprunteuse net à l'échelle internationale et, peut-être, si les statistiques sont correctes, le plus grand emprunteur »*.

Il a souligné que le gouvernement, comme le Congrès, ne pouvaient ignorer les réactions des marchés financiers à l'ampleur des déficits. *« Ces marchés ont leur propre entendement et n'ont jamais attendu, pour se décider, ni des élections ni du bon vouloir des rois ou des parlementaires. »* M. Volcker a encore réaffirmé qu'il n'était pas question, pour la Réserve fédérale, de peser sur les taux sous l'influence de considérations électorales. Pour lui, il reste *« bien peu de temps » « il est même bien tard »* pour prendre les mesures de redressement nécessaire.

Sur le marché des changes, en dépit de l'aggravation de la situation au Liban, facteur traditionnel de tension pour le dollar, les cours de la monnaie américaine sont retombés, mercredi 8 février, à leur niveau de l'avant-veille, revenant de 8,48 F à 8,44 F à Paris, et de 2,7630 DM à 2,7475 DM à Francfort. Selon les milieux financiers internationaux, le retrait des « marines » à Beyrouth et le repli sur les bateaux de la flotte affaiblissent et les Etats-Unis et le dollar.

Un mouvement de grève perturbe le trafic SNCF

Arrêts de travail à la RATP le 9 février

Le mouvement de grève pour des négociations salariales lancé à l'appel de la fédération CGT, auquel s'est jointe la FGAAC (Fédération générale autonome des agents de conduite), a eu d'importantes répercussions, le 8 février, sur le trafic SNCF.

Sur les grandes lignes, la situation était normale sur le réseau Paris-Nord et Paris-Est, mais un train sur trois seulement circulait en début de matinée sur les réseaux des gares Saint-Lazare, Montparnasse, d'Austerlitz et de Lyon (y compris pour le TGV). Localement, FO et la CFDT ont participé à des arrêts de travail.

Pour le trafic banlieue, le mouvement des trains était assuré à 50 % pour la gare de l'Est et pour la gare de Lyon, à 30 % pour la gare Montparnasse et à 20 % pour la gare d'Austerlitz (ligne C du RER), où la circulation était interrompue à la station Boulevard-Victor, en direction de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Sur les lignes de la gare Saint-Lazare, un train sur trois circulait avant 7 h 30, puis un *train sur deux ensuite. Le trafic* était également perturbé sur les lignes de la gare du Nord, avec quatre trains sur cinq en direction de Creil, et un train sur dix en direction de Pontoise et de Mitry.

Les transports en commun de la région parisienne seront également perturbés *le 9 février*, puisque plusieurs organisations syndicales de la RATP (CGT, CFDT, FO, autonomes) ont appelé à un arrêt de travail de deux heures en début ou en fin de service pour des négociations salariales. Les autobus, le métro et le RER seront affectés par ce mouvement, notamment aux heures de pointe, et de 5 h 30 à 7 h 30.

LE PREMIER « SATELLITE HUMAIN »

« C'est du gâteau ! »

Paraphrasant Neil Armstrong, qui fut le premier homme à marcher sur la Lune, l'astronaute Bruce McCandless a déclaré, alors qu'il quittait la soute de la navette américaine Challenger, assis dans son fauteuil : *« Cela a peut-être été un petit pas pour Neil, mais c'est une sacrée marche pour moi. »*

Pour cette première sortie, le *mardi 7 février, dans l'espace* sans cordon ombilical, sans câble de sécurité pour ramener l'astronaute en cas de panne de son équipement, la Nasa a pleinement réussi son programme, effaçant ainsi une partie des déceptions que lui avait causées la perte des deux satellites de télécommunications, lancés ces derniers jours depuis Challenger.

C'est vers 14 h 10 (heure française) que Bruce McCandless est devenu, selon ses propres termes, *« le premier satellite humain en orbite autour de la Terre »*. Auparavant, après une longue période de préparation, il s'était rendu, vêtu d'un scaphandre, dans la soute de Challenger. *Là, en compagnie de Robert Stewart*, toujours relié par un câble de sécurité à la soute du véhicule, il s'est équipé de son fauteuil (*le Monde* daté 5-6 février) dont une partie reste sur la navette et l'autre, ressemblant à une sorte de sac à dos, lui permet de se déplacer dans l'espace. Ce n'est qu'une fois harnaché que McCandless s'est détaché en disant au Centre spatial de Houston (Texas) : *« Avec votre permission, je sors. »*

Pour cette première spatiale (1), McCandless et Stewart ont fait preuve de prudence et *n'ont pas utilisé toutes les possi*bilités de vitesse de leur nouvel engin, ne dépassant jamais *3,2 kilomètres à l'heure*. Après une heure et demie de vol libre, qui lui a permis de s'éloigner de Challenger d'une centaine de mètres, McCandless a réintégré la soute de la navette et a laissé les commandes de son engin à Stewart en lui disant : *« Vas-y, amuse-toi ! »*

Stewart n'y a pas manqué, ajoutant même : *« C'est du gâteau ! »*, et démontrant à son tour que l'opération spectaculaire de récupération du satellite scientifique SMS (Solar Maximum Satellite), prévue pour le mois d'avril, pouvait devenir une réalité. Après avoir passé cinq heures en tout dans l'espace, les deux hommes sont rentrés dans la navette. Mais rendez-vous est pris pour de nouvelles sorties jeudi.

(1) Une soixantaine d'astronautes *sont sortis dans* l'espace avant McCandless et Stewart, mais ils étaient toujours attachés par un câble à leur vaisseau.

Sur le vif

Transports

J'ai déjeuné hier avec mon ami Crafougnat. Il est dans un état... A ramasser à la cuiller. Dès que je l'ai vu assis là, au fond de la salle, les coudes sur la table, la tête dans les mains, j'ai compris que ça n'allait pas. « Qu'est-ce qu'il y a ?

– Elle est partie.

– Partie, partie ?

– Elle doit repasser à la fin de la semaine pour ramasser ses affaires. C'est cuit, c'est sûr : elle a complètement perdu la boule, elle est folle de ce Berliet.

– Je le connais ?

– C'est un poids lourd.

– Alors là, tu n'as que ce que tu mérites. Regarde-toi : un pauvre gringalet. Tu devrais te muscler un peu. Tu te laisses aller, je te l'ai toujours dit. Tu ne feras jamais le poids.

– J'aurais du mal ! C'est un 38 tonnes.

– Qu'est-ce que tu me racontes ? Comment il est ?

– Je te dis : énorme. Un monstre. A côté de lui elle se sent terriblement féminine et fragile, tu vois. Et pourtant elle en fait ce qu'elle veut. Il se laisse conduire comme un enfant. Il va la faire voyager, la Grèce, la Turquie, tout ça... Avec lui, c'est l'aventure, c'est Yves Montand, c'est la route, le long ruban qui défile, qui défile...

– Attends une minute, c'est pour un mec ou pour un camion qu'elle t'a quitté ?

– Pour un semi-remorque, ça fait une heure que je te le dis.

– Ne t'énerve pas comme ça, je ne pouvais pas deviner, ce n'est pas évident... Mais si c'est ça, tu vas lui rendre la monnaie de sa pièce à Ginette. J'ai vu une annonce dans le Monde. C'est une Citroën plaquée après un amour qui n'a duré qu'un seul été. Aucun rapport avec la Plymouth du film, Christine, une vicieuse, complètement détraquée, jalouse, une vraie tueuse. Non, celle-là est très douce, très soumise, un peu chienne sur les bords, tu vois le genre... Elle cherche un type. Tu lui téléphones et...

– Non, mais ça ne va pas ? Tu me vois sortant avec une petite Citroën pendant que madame se tape un Berliet géant ? J'aurais l'air de quoi ? »

CLAUDE SARRAUTE.

SELON SES DIRIGEANTS

Air Inter va connaître des années difficiles

« Il apparaît que l'exercice 1983 est moins profitable que le précédent. » En présentant, mercredi 8 février, à Paris, les résultats de son entreprise pour l'année passée, M. Marceau Long, président-directeur général d'Air Inter, n'a pas cherché à se glorifier de chiffres dont se contenterait pourtant plus d'un transporteur aérien.

Divers indicateurs *témoignent* pourtant que la compagnie intérieure, bien qu'en bonne santé, entre dans une phase nouvelle *marquée* par une moindre expansion et des résultats financiers plus modestes que par le passé. Ainsi, par exemple, le trafic a augmenté en 1983 de 8,6 % – franchissant pour la première fois le seuil des dix millions de passagers transportés dans l'année – mais son niveau se situe légèrement en-dessous (à quinze mille passagers près) des prévisions formulées il y a un an. Le bénéfice net – car la compagnie continue de gagner de l'argent – est de 20 millions de francs, après impôts et versement de l'intéressement des salariés ; mais un an plus tôt, il atteignait 40,2 millions. Quant à la marge brute d'autofinancement, elle est de 391 millions (8,2 % du chiffre d'affaires), contre 374 millions (8,9 % du chiffre d'affaires en 1982). M. Long voit trois raisons à cette situation : la baisse du coefficient de remplissage des avions ; une augmentation des tarifs inférieure à l'inflation et une évolution plus lente de la productivité.

Toutes ces constatations inclinent à la prudence, selon M. Long. Ainsi, pour 1984, il prévoit un accroissement du trafic de *5 %*. Avec une augmentation moyenne des tarifs de 4,75 %, une hausse du carburant de 7,5 %, un taux d'érosion monétaire de 6,1 % en moyenne annuelle, 320 millions de francs d'investissements et 74 millions de remboursements d'emprunts, explique-t-il, *« il faudra porter notre taux de remplissage à 65,6 % si nous voulons dégager une marge brute d'autofinancement qui ne soit pas trop au-dessous de celle de cette année, tout en équilibrant nos résultats »*. Mais M. Long se refuse à tout pessimisme excessif. D'ici à 1988, la politique de l'entreprise sera centrée sur deux axes :

– Le développement dans l'équilibre qui revient à mettre l'avion à la portée du plus grand nombre *« à condition que les recettes dégagées couvrent les coûts »*.

– La modernisation de la flotte. Dans quatre ans devraient arriver les Airbus A-320 pour cent soixante et onze passagers qu'Air Inter a commandés à dix exemplaires. Une commande massive pour une compagnie habituée à mener ses investissements « à petits pas » afin d'adapter sa flotte le plus finement possible à la croissance du trafic.